-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-11, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 29 décembre 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

Une personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-11, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-11 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

-4 1 6 3

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-12, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 29 décembre 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

183 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-12, et 29 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-12 est donc réputé approuvé .

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la
Ville du Cap-de-la-Madelei-
ne

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-13, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 29 décembre 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 janvier 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-13, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-13 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

4165

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 janvier 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-verbal séance du 12/01/81

81-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 29 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-11

81-2

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-11, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine et tenue les 5 et 6 janvier 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-12

81-3

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-12, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 janvier 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-13

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-13, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 janvier 1981, soit adopté.

[redacted] 81-4

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 janvier 1981

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant LAURENT LAVERGNE
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Désaulniers

Engagement de 4 répartiteurs au service de la police.

1) Le conseil réuni en commission permanente autorise l'engagement de Messieurs:

Roch Morin
Paul Racette
Alain Toupin
Denys Beaudin,

comme répartiteurs, au service de la police au salaire de $205.80, par semaine.

Engagement de Madame Liette Gilbert.

2) Le conseil réuni en commission permanente autorise l'engagement de Madame Liette Gilbert, au poste de secrétaire du greffier au salaire de la convention collective des employés de bureau, classe 2.

Engagement de Madame Hélène Brûlé.

3) Le conseil, réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Madame Hélène Brûlé, au poste de secrétaire des assurances au salaire de la convention collective des employés de bureau, classe 1.

Subvention à [redacted] l'Ass. du hockey mineur.

4) Le conseil, réuni en commission permanente, autorise le versement à l'Association du Hockey mineur du Cap, du montant prévu à cet effet au budget et qu'il soit versé en 4 tranches égales, soit: ..... les 1er janvier, 1er mars, 1er septembre et le 1er novembre. La présente résolution annulant la résolution 79-416-1 du 22 octobre 1979, à toutes fins que de droit.

Stationnement limité face à la Cordonnerie St-Odilon.

5) Le conseil, réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la sécurité publique pour un stationnement limité à une heure, face à la Cordonnerie St-Odilon, sur la rue Berlinguet.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Pierre Samson - 40 logements pour personnes retirées.
b) Conciliation de banque - octobre 1980
c) Conciliation de banque - novembre 1980
d) Permis de construction - décembre 1980

Adoption rapport commission permanente séance du 08/01/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 janvier 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

81-5

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-suppléant Laurent Lavergne et Messieurs les Conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

81-6

M.	Roméo Corbin	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme	Jules Raiche	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme	Philémon Levasseur	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M.	Albéric Lupien	Prop. par cons. Claude Champoux
M.	Roch Dargis	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. l'Abbé	Arthur Jacob	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emprunt temporaire de $1,000,000. de la Banque Royale.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Ville du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir, un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000.), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 30 juin 1981

Si l'emprunt est approuvé, le maire, ou en son absence,
81-7 le maire-suppléant et le trésorier, sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $1,000,000.

ADOPTE

Avis de motion règlement no 590

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NO 590, AUTORISANT UN
81-8 EMPRUNT DE $100,000. POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE L'EMISSAIRE D'EGOUT SUR LA SERVITUDE DU LOT 131-1.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1981.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règlement no 632

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ABROGEANT LE REGLEMENT NO 632 DECRETANT UN EM-
81-9 PRUNT DE $225,000. POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITE.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1981.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règlement no 423-A

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 423-A CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE
81-10 DE L'AQUEDUC ET ABROGEANT LE REGLEMENT NO 423-i.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de janvier 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Société des Jeux du Québec Inc., mise en candidature.

b) Avis de responsabilité de M. Emilien Duchaine, 154 rue Loranger, Ville. RE: Blessures subies en tombant rue Massicotte, de la Ville.

c) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: Bris d'un poteau , à l'intersection des rues Montplaisir et St-Pierre, Ville, par un véhicule de la Ville.

d) Avis de responsabilité de M. Bernard Daigle, 593 rue Corbin, Ville. RE: Véhicule endommagé à cause de la chaussée glissante sur le pont Radisson.

e) Avis de responsabilité de Chartier & Doyon, avocats, 197 rue Bonaventure, Trois-Rivières, procureurs de Christian Michaud. RE: Blessures subies à l'Aréna Jean-Guy Talbot du Cap-de-la-Madeleine.

f) Avis de responsabilité de M. Russell Girard, 61 rue St-Philippe, Ville. RE: Dommages dans sous-sol à cause du mauvais fonctionnement de l'égoût municipal.

g) Avis de responsabilité de M. Michel Thibeault, 20 rue Madeleine de Verchère, Ville. RE: Dommages causés par l'eau à cause du mauvais fonctionnement de l'égoût municipal.

i) Avis de responsabilité de M. Jacques Héon, 192 rue Dorval, Ville RE: Dommages causés lors d'une collision avec loader, coin des rues De Grandmont et St-Alphonse, Ville.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le maire-suppléant

4171

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-14 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 5 janvier 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 janvier 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

126 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-14, et 24 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-14 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-15, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 5 janvier 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 janvier 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

Une personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-15, et une signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-15 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

4 1 7 3

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-16, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 5 janvier 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 janvier 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-16, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-16 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de janvier 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 janvier 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-verbal séance du 12/01/81

81-11

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 12 janvier 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-14

81-12

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-14, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 12 & 13 janvier 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-15

81-13

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-15, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 12 & 13 janvier 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 620-16

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-16, concernant le zonage dans les limites de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 12 & 13 janvier 1981, soit adopté.

81-14

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 janvier 1981

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Désaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux prix de l'essence

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats pour les augmentations du prix de l'essence, soumis par Texaco Canada Inc.
   a) en vigueur depuis le 30 septembre 1980, sur gazoline Fire Chief et Texaco sans plomb, $0.018 le litre.
   b) en vigueur depuis le 10 octobre 1980, sur gazoline Fire Chief et Texaco sans plomb, $0.004 le litre.
   c) en vigueur depuis le ler novembre 1980, sur gazoline Fire Chief et Texaco sans plomb, $0.006 le litre.
   d) en vigueur depuis le 21 novembre 1980, sur gazoline Fire Chief $0.002 le litre, et sur gazoline Texaco sans plomb, $0.001 le litre.
   e) en vigueur depuis le ler janvier 1981, sur gazoline Fire Chief et Texaco sans plomb, $0.019 le litre.

   et que, suite à ces changements, le prix de l'essence est maintenant:

   Fire Chief : $0.2875
   Texaco sans plomb: $0.3065

Honoraires M. Jean-Yves Cloutier (2)

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement des honoraires professionnels de M. Jean-Yves Cloutier, au montant de $615.00 (2ième compte) pour la confection de la nouvelle carte des districts électoraux.

Octroi Classique Int. Canots Mauricie Inc.

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un octroi de $100.00, soit celui qui est prévu au budget de 1981, à l'organisation de la "Classique internationale de canots de la Mauricie Inc.".

[redacted] Soumission pose de tapis

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la pose de tuiles céramiques dans le hall de la trésorerie à l'Hôtel de Ville au coût de $1,571.85, et accepte la soumission de Monsieur Tapis Enr., au montant de $2,440.65 pour la pose de tapis à la trésorerie.

Remplacement au Service de la police

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le remplacement du lieutenant Claude Hamel par Monsieur André Chartrand et au salaire de lieutenant. Cette nomination et ce salaire prendront effet au départ du lieutenant Hamel, et le conseil autorise également le Directeur du Service de la police à commencer les procédures pour l'engagement d'un nouveau policier.

Engagement Mme Lise Beauchamp

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Madame Lise Beauchamp au poste de secrétaire du Gérant, au salaire de la convention collective des employés de bureau, classe 2, à compter du 22 janvier 1981.

[redacted] M. Marcoux assister congrès à Montréal

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur Ronald Marcoux à assister au congrès de l'Association québécoise des Techniques de l'eau, qui se tiendra à Montréal du 25 au 28 février 1981, et que les frais encourus à cette occasion lui soient remboursés.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre des Plateaux de la Ferté Inc. - sujet Lot no 551-330.
b) Avis de la Régie des permis d'Alcool du Québec - dépanneur "Chez Ghislaine Enr.".
c) Union des municipalités du Québec - Séminaire: "La fonction d'élu municipal".
d) Lettre de l'Union des municipalités du Québec - Composition des conseils d'administration des O.M.H.
e) Lettre de Monsieur G.-Emile Guilbert - Démission du conseil de l'O.M.H. (Pavillon Bellevue).

[redacted] Adoption Rapport commission permanente séance du 12/01/81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 12 janvier 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-15

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-16

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 janvier 1981, comprenant:

a)	les chèques nos 2976 à 2993 inclusivement:	$ 58,541.23
	les chèques nos 2994 à 3155 inclusivement:	181,542.25
	les chèques nos 3156 à 3169 inclusivement:	160,585.27
b)	les paies nos 48 à 53 inclusivement:	469,091.66
c)	Banque Royale du Canada (mois d'octobre, novembre et décembre) le service de la dette, intérêts sur règlements d'emprunt et effets bancaires retournés:	6,117.72
le tout totalisant un déboursé de:		$ 875,878.13

N.B. A ce déboursé de $875,878.13 est inclus un placement de $35,000.00 à Canagex Placements Ltée.

soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-17

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-suppléant Laurent Lavergne et Messieurs les Conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme	Philippe Boisclair	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Antonius Poirier	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme	Héléna Lemire	Prop. par cons. Claude Champoux
M.	Wellie Alarie	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M.	Arthur Dumont	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme	Gisèle Gladu	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Alphonse Bourque	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Saul Huard	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-18

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 118-118 et 122-409, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge a.g., en date du 9 juin 1980, et portant le numéro 9.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-19

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-148-1 et 122-148-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge a.g., en date du 25 juin 1980, et portant le numéro 35.
Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-20

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 544-124, 565-36, 565-37 et 565-38 (rue), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge a.g., en date du 5 septembre 1980, et portant le numéro 104.
Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-21

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-49-1, 423-49-2, 423-49-3 et 423-126, 423-127, 423-128, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge a.g., en date du 17 décembre 1980, et portant le numéro 138.
Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Vente lot no 419-733

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-22

ET RESOLU: Que la Corporation municipale du Cap-de-la-Madeleine ratifie la vente du 23 juillet 1980, passée devant le notaire Normand Houde, du lot numéro 419-733 vendu à Monsieur André Damphousse seul.

ADOPTE

Enlever lampe de rue

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-23

ET RESOLU: Que de demander à l'Hydro-Québec d'enlever la lampe de rue no 337 sur la rue Hôtel de Ville.

ADOPTE

Emission d'obligations de $843,000.

81-24

CONSIDERANT que la corporation municipale de la Ville du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $843,000.00, avis qui a paru le 3 janvier 1981;
CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 6 soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien Inc. Grenier, Ruel & Cie Inc.	98.839	$843,000.	13½%	1982-91	13.8295
Geoffrion, Leclerc Inc.	98.39	$843,000.	13½%	1982-91	13.9585
Guy, Breault, O'Brien Inc.	98.16	$147,000. $ 86,000. $610,000.	13 % 13¼% 13½%	1982-83 1984 1985-91	13.9742
Banque Nationale du Canada	98.12	$326,000. $517,000.	13¼% 13½%	1982-85 1986-91	13.9786
Greenshield Inc.	98.28	$843,000.	13½%	1982-91	13.9903
Tassé & Ass.	98.06	$326,000. $517,000.	13¼% 13½%	1982-85 1986-91	13.9959

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien Inc., et Grenier, Ruel & Cie Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que l'émission d'obligations au montant de $843,000.00, de la corporation de la Ville du Cap-de-la-Madeleine soit adjugée à Lévesque, Beaubien Inc., et Grenier, Ruel & Cie Inc.

ADOPTE

Emission d'obligations $843,000.

81-25

ATTENDU QUE la Ville du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $843,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
497	$ 44,000.
498	30,000.
499	36,500.
503	38,000.
504	20,000.
506	50,000.
507	87,500.
464-A	80,500.
560	7,000.
565	77,500.
567	31,000.
569	106,000.
571	109,000.
574	18,000.
575	68,500.
576	34,000.
578	27,000.
580	18,000.
581	30,500.
	$ 843,000.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU:
QUE: chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $843,000.00:

1. Les obligations seront datées du 16 février 1981;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 14% l'an sera payé semi-annuellement le 16 février et le 16 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
5. Les obligations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00.
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Adoption règlement no 423-M

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-26

ET RESOLU: Que le règlement numéro 423-M intitulé: règlement amendant le règlement numéro 423-A, concernant la construction, l'entretien et l'administration du service de l'aqueduc et abrogeant le règlement numéro 423-i, soit et est adopté tel que lu par le greffier.

ADOPTE

Adoption règlement no 653

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-27

ET RESOLU: Que le règlement numéro 653 intitulé: règlement pour abroger le règlement numéro 590 autorisant un emprunt de $100,000.00 pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1, soit et est adopté

tel que lu par le greffier.

ADOPTE

Adoption règlement [redacted] no 654

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement numéro 654, intitulé: règlement abrogeant le règlement numéro 632 décrétant un emprunt de $225,000.00 pour l'achat d'équipement des travaux publics de la municipalité, soit et est adopté tel que lu par le greffier.

81-28

ADOPTE

Avis de motion Etendre juridiction cour municipale à St-Louis-de-France

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ETENDRE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE À ST-LOUIS-DE-FRANCE."

81-29

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19ième jour du mois de janvier 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc., remerciements pour contribution financière.

b) Lettre de la Municipalité de la Paroisse de la Visitation de Champlain, adoption d'une résolution concernant la formation des municipalités régionales de comté.

c) Lettre du Comité de consultation de la Mauricie - RE: municipalités régionales de comté.

d) Lettre de la Municipalité de St-Louis-de-France - RE: règlement portant le numéro 186 concernant les mesures de contrôle intérimaire.

e) Avis de responsabilité de M. Fortunat Dumas, 49 rue Notre-Dame, Ville - RE: Bris de galerie.

f) Avis de responsabilité de M. Jacques Salois, 30 rue St-Pierre, Ville. RE: Bris de clôture.

g) Avis de responsabilité de M. Alphonse Grenier, 5 rue Fafard, Ville. RE: Bris de clôture.

h) Avis de responsabilité de Mme François Loranger, 511 rue Notre-Dame, Ville. RE: Bris de clôture.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 26 janvier 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Laurent Lavergne
Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal séance du 19/01/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 19 janvier 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

81-30

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 janvier 1981

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau prix de l'huile

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats, pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4, à $0.1842 le litre (augmentation de $0.018 le litre).

Engagement commis aux communications

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur à procéder à l'engagement d'un commis aux communications, au service des Travaux Publics.

Aréna Tournoi Labatt

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Gérant de l'Aréna concernant la demande faite par Messieurs Normand Vivier et Yves Tremblay, pour mettre à leur disposition l'aréna, moyennant la somme de trente dollars ($30.00) l'heure (Tournoi olympique Labatt).

Classique inter. de chiens

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la demande des "Résidents de Châteaudun" pour la fourniture des services municipaux, y compris celui de la police, lors de la Classique internationale de chiens, pour l'année 1981.

Sollicitation policiers

5. Le conseil réuni en commission permanente, demande à l'Aviseur légal de la Ville, de continuer les procédures concernant la sollicitation des policiers.

Lancement campagne fondation des maladies du coeur

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une conférence de presse à l'Hôtel-de-Ville, pour le lancement de la Campagne de la fondation des maladies du coeur, le 29 janvier 1981, à 17.00 heures (05.00 heures), (pour une vingtaine de personnes).

Programme Visiteurs Châteaudun 28/01/81

7. Le conseil réuni en commission permanente, accepte qu'une rencontre soit organisée à l'Hôtel-de-Ville du Cap-de-la-Madeleine entre les membres du Conseil et ceux du Comité de jumelage (Châteaudun), pour discuter du programme des visiteurs l'été prochain.

Gestion des déchets du comté de Champlain

8. Le conseil réuni en commission permanente, nomme Monsieur le Conseiller Claude Champoux, adjoint à Monsieur Jean-Paul Lavergne, sur le comité intermunicipal de la Gestion des déchets du comté de Champlain.

Autorisation pour engagement de personnel

9. Le conseil réuni en commission permanente, ordonne qu'aucun engagement de personnel permanent ou temporaire ne devra être fait, sans une autorisation signée par le Gérant de la Ville.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de remerciement de Monsieur Claude Hamel.
b) Lettre des Taxis Coop de Trois-Rivières - demande de zone sur la rue des Vétérans.
c) Rapport du Gérant - Cour municipale de St-Louis-de-France.

d) Lettre de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine - démission de Monsieur Claude Hamel.

e) Lettre du quotidien "Le Nouvelliste" - opinions du lecteur, service de la récréation.

f) Rapport du Service de la police - décembre 1980.

Adoption rapport commission permanente séance du 19/01/81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-31

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 19 janvier 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-32

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 janvier 1981, chèques numéros 3170 à 3200 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $44,456.33, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-33

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Marie-Anna St-Pierre Prop. par cons. Jacques Lemarier
Langis

Mme Roland Brousseau Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-34

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 1981, de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Transfert de fonds

81-35

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1980, les transferts de fonds des postes apparaissant en annexe à la présente résolution.

ADOPTE

Vente terrain Ministère des Transports

81-36

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte de vendre au Ministère des Transports, une partie du lot numéro 420 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine et ayant une superficie de 5,727.6 mètres carrés, au prix de $1.60 le mètre carré pour la construction ou l'érection d'un héliport.

ADOPTE

Amendement de la résolution no 79-235

81-37

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-235 soit et est amendée de la façon suivante:
le paragraphe a) de ladite résolution est annulé,
le paragraphe b) de cette même résolution est annulé et remplacé par le suivant:
"Que le Gérant municipal et le Directeur de la planification se voient confier conjointement le dossier du Parc industriel concernant la promotion, les achats et ventes de terrains en vue d'accélérer le rythme des implantations."

ADOPTE

Représentant O.M.H. (M. P. Dufresne)

81-38

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine nomment Monsieur Philéas Dufresne, membre de l'Office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de Monsieur Georges-Emile Guilbert démissionnaire, pour un mandat se terminant le 31 décembre 1982.

ADOPTE

Avis de motion fermeture de rue

[redacted] 81-39

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE RUE CONNUE SOUS LES NUMEROS DE CADASTRE 631-64 et 416-776.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 26ième jour du mois de janvier 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Directeur général de la représentation, M. Jean-Luc Lemieux RE: règlement numéro 651, décrétant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

b) Avis de responsabilité de M. Robert Pellerin, Lac Mondor, Lac-à-la-Tortue RE: dommages dus à un bris de tuyau d'eau à un entrepôt situé rue de la Fonderie.

c) Avis de responsabilité de M. Paul A. Morel, 138 Place Mgr Comtois, Ville RE: mesures protectrices pour arbres ornementaux arrachées par chasse-neige.

d) Avis de responsabilité de Hydro-Québec RE: réseau de distribution électrique heurté par chasse-neige au 268 St-Laurent, Ville.

e) Avis de responsabilité de M. Raymond Chainé, 235 rue Ste-Marie, Ville RE: bris de clôture

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier le maire

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 février 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 26/01/81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-40

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 26 janvier 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux prix de l'huile à chauffage

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats, pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage #2 à $0.1987 le litre, de l'huile diesel colorée à $0.2082 le litre, de l'huile diesel non colorée à $0.2807 le litre.

Augmentation prix de l'essence

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats, pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 16 janvier 1981, et que, suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.2915
Texaco sans plomb: $0.3105

Subvention Soc. Can. de la Croix-Rouge

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, de la subvention prévue au budget 1981, soit $25.00.

Offre d'achat terrain Bo-Bain Inc.

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre d'achat de Bo-Bain Inc. d'un terrain situé sur la rue des Erables, et portant le numéro de cadastre 421E15 et 422C44P, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Paiement honoraires - Pouliot, Guérard & Ass. Inc.

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement d'honoraires à Pouliot, Guérard & Ass. Inc., pour services professionnels au 31 décembre 1980, au montant de $774.25.

Hausse du prix [redacted] enfouissement sanitaire

6. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la hausse du prix pour la maintenance du site d'enfouissement sanitaire de $600.00 à $700.00 par semaine, à compter du ler février 1981, de même que celle du prix du transport des vidanges au site de Champlain, de $0.80 le mille à $0.85 le mille.

Souper-bénéfice Fondation des maladies du coeur

7. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'invitation de la Fondation des maladies du coeur pour un souper-bénéfice qui aura lieu le 21 février 1981 et de défrayer le coût d'un tel souper-bénéfice ($60.00).

Etude par l'ingénieur du système chauffage bibliothèque

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur de la Ville à étudier le système de chauffage à l'édifice de la bibliothèque municipale et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

Achat terrain installation puits rue [redacted] Aubuchon

9. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur de la Ville à négocier l'achat d'un terrain avec Madame Augustin Nobert au prix de $0.25 le pied carré de même qu'avec Monsieur René Turcotte pour achat ou échange de son terrain, la Ville ayant besoin de ces terrains pour l'installation d'un puits dans le prolongement de la rue Aubuchon.

Journée d'étude Commission de police du Québec

10. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Monsieur François Darche et Monsieur Jean-Marie Jodoin à assister à une journée d'étude de la Commission de police du Québec les 22, 23 et 24 février 1981, à la condition que cette dépense soit prévue au budget 1981, cette autorisation ne valant que pour une fois dans l'année.

Réception civique Ass. Can. Gestion Achats

11. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'organisation d'une réception civique en l'honneur de l'Association canadienne de Gestion des Achats, à l'Hôtel-de-Ville, le 10 février 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport sur l'assurance-groupe des employés de bureau, préparé par Pouliot, Guérard & Associés Inc.

b) Conciliation de banque - décembre 1980.

Adoption rapport commission permanente, séance du 26/01/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-41

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance régulière du 26 janvier 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-42

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-suppléant Laurent Lavergne et Messieurs les Conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Vve Alphonse Caron Prop. par cons. Onil Vallières
M. René Rheault Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-43

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 113-85-1, 113-92-2-1, 113-92-2-2, 113-111-4 et 113-112-4 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Gilbert Roberge, a.g., en date du 19 juin 1980, et portant le numéro 26.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

[redacted] 81-44

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 118-31-1, 118-31-2 (rue), 122-186-1 et 122-186-2 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Gilbert Roberge, a.g., en date du 18 août 1980, et portant le numéro 93.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

[redacted] 81-45

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 546-83-1, 546-83-2, 546-112-1 et 546-112-2 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par Monsieur Gilbert Roberge, a.g., en date du 24 novembre 1980, et portant le numéro 160.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Congédiement M. André Frigon

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-46 [redacted]

ET RESOLU: de congédier Monsieur André Frigon, ledit congédiement étant effectif lors de l'adoption de la présente résolution, et fait suite à la lettre du Gérant en date du 2 février 1981.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité - Hydro-Québec, 340 rue St-Maurice, Trois-Rivières RE: poteau déterré par véhicule au 126 rue St-Laurent, Ville.

b) Avis de responsabilité - Monsieur Guy Deshaies, 208 rue Du Sanctuaire, Ville RE: dommages au sous-sol de sa propriété suite à une défectuosité du système d'aqueduc.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Jeanine Thellend — le greffier

Laurent Lavergne — le maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 653, abrogeant le règlement numéro 590, autorisant un emprunt de $100,000. pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 26 janvier 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 février 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 653, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 653 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de février 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

CONSEILLER de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

4195

CANADA
Province de Québec
Ville du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 654 abrogeant le règlement numéro 632 décrétant un emprunt de $225,000. pour l'achat d'équipement des travaux publics de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 26 janvier 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 février 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 654, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 654 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de février 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

CONSEILLER de la Ville
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 9 février 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 2/2/81

[redacted] 81-47

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 février 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement numéro 653

81-48

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 653, abrogeant le règlement numéro 590, autorisant un emprunt de $100,000.00 pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1, et tenue les 2 et 3 février 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-[redacted] verbal, règlement numéro 654

81-49

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 654, abrogeant le règlement numéro 632 décrétant un emprunt de $225,000.00 pour l'achat d'équipement des travaux publics de la municipalité, et tenue les 2 et 3 février 1981, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 février 1981

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau prix de l'huile

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4, à $0.1942 le litre à compter du 23 janvier 1981.

Juridiction cour municipale St-Louis-de-France

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant à poursuivre les démarches entreprises en vue d'étendre la juridiction de la cour municipale à la municipalité de St-Louis-de-France.

Journée d'étude Ass. Rég. directeurs de police

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une journée d'étude de l'Association régionale des directeurs de police, à l'Hôtel-de-Ville de Cap-de-la-Madeleine, le 5 mars 1981.

Installation zone de taxis

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Sécurité publique pour l'installation d'une zone de taxis sur le côté nord de la rue Des Vétérans, en face de la rue Père-Turgeon, près du boulevard St-Maurice.

Engagement M. Réjean Vivier

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Monsieur Réjean Vivier comme policier-pompier à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions de la convention collective de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.

Réception M. Roch Lasalle

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception à l'Hôtel-de-Ville de Cap-de-la-Madeleine en l'honneur de Monsieur Roch Lasalle, à l'occasion de son passage à Cap-de-la-Madeleine, le 25 mars 1981, à 15.00 heures (03.00 heures).

Conférence de presse Conseil des Loisirs de la Mauricie

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une conférence de presse à l'Hôtel-de-Ville de Cap-de-la-Madeleine, le 10 février 1981, organisée par le conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. (17.30 heures).

[redacted] Exposition de livres Centre culturel

8. Le conseil réuni en commission permanente, ne peut accéder à la demande de Messieurs Marc Deschênes et André Gamache, pour la tenue d'une exposition de livres à but non lucratif, au Centre culturel, les 13, 14 et 15 avril 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Madame Jeanne-d'Arc Délisle - offre de vente d'un terrain à la ville.
b) Lettre de Monsieur Paul J. Kenline - permission d'opérer une entreprise à propriétaire unique.
c) Lettre de la Prudentielle d'Amérique - nouveaux taux de l'assurance-groupe des employés de bureau.
d) Rapport de la Cour municipale pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1980.
e) Rapport de la Cour municipale pour l'année 1980.

Adoption rapport [redacted] commission permanente séance du 2 février 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance régulière du 2 février 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-50

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-51

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Donat Miron	Prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier
M.	Georges Pelletier	Prop. par cons.	Onil Vallières
Mme	Joseph Tremblay	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M.	Marcel Trudel	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	Edmond Brière	Prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier

[redacted] ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme réunion du 3 février 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 3 février 1981 de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 7 inclusivement.

81-52

ADOPTE

Installation service aqueduc et égout

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent Monsieur Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation au Ministère de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, Des Ormeaux, De Callières, Johnson et Place Johnson, tels que montrés sur les plans E-651 à E-656.

81-53

ADOPTE

Offre de vente partie lot 422-C Caisse Pop. Ste-Cécile

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'offre de la Caisse Populaire Ste-Cécile en date du 9 février 1981, pour la vente d'une partie du lot 422-C du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, mesurant environ 46.63 mètres par 30.48 mètres et ayant une superficie totale d'environ 1,421.37 mètres carrés au prix de $3,500.00. Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le maire ou, en son absence, le maire-suppléant et le greffier de la ville, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la ville. Que les argents nécessaires à ce déboursé soient pris à même le fonds de roulement de la ville pour 1981.

81-54

ADOPTE

O.M.H. résolution 94-2 Pavillon Desrosiers

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU QUE:

le Conseil appuie la résolution numéro 94-2 de l'Office Municipal d'Habitation en date du 9 février 1981, et demande aux intéressés de remettre les Pavillons Desrosiers tels qu'ils auraient dû être.

81-55

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du sous-ministre des Affaires municipales concernant la changement de nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en celui de "Ville de Cap-de-la-Madeleine".

b) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Houle, 34 rue Duplessis, Ville RE: bris de clôture.

c) Avis de responsabilité de M. Guy Adam, 166 rue Parent, Ville RE: bris de tuyau, infiltration d'eau dans sous-sol.

d) Avis de responsabilité de M. Léonce Moreau, 150 rue St-Georges, Trois-Rivières RE: dommages causés par l'eau à auto et divers autres frais.

e) Avis de responsabilité de M. Louis Biron, 155 rue Brousseau, Ville RE: dommages par pelle mécanique à des traverses de bois sur terrain.

f) Avis de responsabilité de M. Pierre Morin, 2020 boul. St-Louis, St-Louis-de-France RE: dommages à véhicule suite à une collision avec tracteur.

g) Avis de responsabilité de Mme Jacqueline Brouillette, 91 rue Massicotte, Ville RE: dommages subis suite à une chute sur la chaussée glacée, rue Loranger, coin rue Massicotte.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier

le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 16 février 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 9/2/81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-56

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 février 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 février 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Contribution Conseil rég. développement région 04

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement au Conseil régional de Développement de la région administrative 04, de la contribution 1981, au montant de $2,034.00.

Résolution no 80-355 abrogée

2. Le conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 80-355 du 6 octobre 1980, relative à la vente de gré à gré, des lots numéros 552-252 et 553-111 à Messieurs Réal Bouvier et Raymond Rouette.

[redacted] Police Ass. collective Prudentielle d'Amérique

3. Le conseil réuni en commission permanente, après étude et analyse des propositions reçues pour le régime d'assurance-vie, assurance maladie et assurance salaire pour les employés cadres et employés de bureau de la ville, accepte la recommandation de la firme Pouliot, Guérard & Ass., et maintient l'actuelle police d'assurance collective numéro 70650 avec la Prudentielle d'Amérique Compagnie d'Assurance.

La Coupe d'Art 1981

4. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas la recommandation de Monsieur Roger Gravel dans sa lettre du 4 février 1981, concernant la Coupe d'Art 1981.

Amendement de la résolution no 81-5-1

5. Le conseil réuni en commission permanente, amende la résolution numéro 81-5-1 en remplaçant le terme "répartiteurs" par "commis-téléphonistes".

Offres monétaires Association [redacted] policiers-pompiers

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise les négociateurs de la ville à déposer ses offres monétaires à l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour la nouvelle convention collective présentement en négociation.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun - remerciements pour les services fournis lors de la Classique de chiens.

b) Lettre de Me Bertrand Lamothe - imposition des ruelles.

c) Rapport des permis de construction, janvier 1981.

d) Lettre de Monsieur Raymond Paquin (Ouvertures R. Paquin Enr.) - offre d'achat de terrain (refusée).

Adoption rapport commission permanente, séance du 9/2/81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance régulière du 9 février 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

[redacted] 81-57

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-58

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Robert Doucet	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Oscar Loranger	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Robert Bolduc	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Roland Verret	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme	Bernadette Paquette	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme	Antonio Lefebvre	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme	Marie Tancrède	Prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acquisition d'un terrain
Erection d'un puits

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-59

ET RESOLU: Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine achète de Madame Augustin Nobert, les lots numéros 631-65 et 631-66 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 19,084 pieds carrés, au prix de $0.25 le pied carré, pour le prix total de $4,771.00, payable comptant. Ledit terrain étant acquis aux fins d'y ériger un puits. Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le maire ou, en son absence, le maire-suppléant et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la ville. Dépense à être chargée aux immobilisations à même les revenus au budget 1981.

ADOPTE

Avis de motion forage puits rue Aubuchon

81-60

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE FORAGE D'UN PUITS AU NORD DE LA RUE AUBUCHON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de février 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciement de Madame Jeannine Ampleman Provencher, pour témoignage de sympathie lors du décès de Louise Ampleman.

b) Copie de résolution adoptée par les membres de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, concernant les municipalités régionales de Comté.

c) Avis de responsabilité de Monsieur Gaétan Sauvageau, 455 rue Latreille, Ville. RE: dégâts d'eau au sous-sol dus à un puisard gelé.

d) Avis de responsabilité de Monsieur Henri Meunier, 205 rue Desbiens, Ville RE: haie en bordure du parterre brisée par un souffleur à neige de la ville.

e) Avis de comparution de la Cour Provinciale, division des Petites Créances, Monsieur Robert DeCarufel, 651 rue Des Prairies, Ville RE: dommages dus au refoulement des égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Maurice Thellend — le greffier

J. M. Pearoneis — le maire

4205

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 16 février 1981, à 22.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Nous, soussignés, Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, renonçons par la présente, à l'avis de convocation de la séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, conseiller quartier no 1
(Signé) Jean-Claude Beaumier, conseiller quartier no 2
(Signé) Jean-Paul Lavergne, conseiller quartier no 3
(Signé) Laurent Lavergne, conseiller quartier no 4
(Signé) Onil Vallières, conseiller quartier no 5
(Signé) Claude Champoux, conseiller quartier no 6

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,
ce 16ième jour du mois de février 1981.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

Enfouissement sanitaire - refus du protocole d'entente

81-61

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance de la lettre du sous-ministre Patrick Kennif en date du 1er décembre 1980, et qu'il en a étudié toutes les implications,

ATTENDU QUE les modifications proposées par le Ministère au protocole d'entente antérieurement accepté par l'ensemble des municipalités formant le Comité intermunicipal de la Gestion des déchets du Comté de Champlain, sont inacceptables pour la ville de Cap-de-la-Madeleine,

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine aura à défrayer 67% des coûts d'exploitation, en n'ayant qu'un droit d'arbitrage pour régler les litiges,

ATTENDU QUE les estimés budgétaires nous semblent excessifs sur certains points,

Il est par conséquent

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, signifie à tous les intervenants son refus de participer à cette entente dans de telles conditions.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier

le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 23 février 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 16/02/81

81-62

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 février 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 16/02/81

81-63

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 16 février 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 février 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Centre d'accueil Luc Désilets

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation de Monsieur Jacques Bettez, en date du 16 février 1981, concernant l'implantation du centre d'accueil Luc Désilets et ce, aux frais du demandeur.

Modification résolution no 80-427

2. Le conseil réuni en commission permanente, modifie la résolution numéro 80-427 du 2 décembre 1980, en enlevant les mots suivants: "et responsable des assurances".

Stationnement limité rue Latreille

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Sécurité publique pour un stationnement limité à soixante (60) minutes, au numéro 13 de la rue Latreille.

Réception Croix-Rouge

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception à l'Hôtel-de-Ville, en l'honneur de la Croix-Rouge, vendredi, le 20 février 1981, à 17.00 heures.

Réception échanges Worcester - Cap-de-la-Madeleine

5. Le conseil réuni en commission permanente, accepte qu'une réception soit organisée à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 20 mars 1981, dans le cadre des échanges Worcester - Cap-de-la-Madeleine.

Engagement M. Raymond Veillette

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Monsieur Raymond Veillette, à titre de commis-téléphoniste au service des Transports publics et au salaire de commis-téléphoniste.

Prix pour tuiles acoustiques hall d'entrée

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des achats à demander des prix pour des tuiles acoustiques, pour le hall d'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la municipalité de Champlain - enfouissement sanitaire.

b) Bell Canada - avis de demande de hausses tarifaires.

c) Lettre du Centre des Dirigeants d'Entreprise (mini-colloque, le 4 mars 1981) (refusé).

Adoption rapport commission permanente, séance du 16/02/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 16 février 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-64

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-65

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 février 1981, chèques numéros 3201 à 3273 inclusivement, et 10001 à 10201 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $2,669,598.72 soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus:

- service de la dette:	$ 161,421.87
- remboursement emprunt temporaire - administration :	500,000.00
- remboursement emprunt temporaire - immobilisation :	925,000.00
	$1,586,421.87

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-66

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 20 février 1981, chèques numéros 10202 à 10280 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $105,518.45, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Stanley Magier	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme	vve Philippe Maheu	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M.	Adrien Bernier	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente de terrain Bo-Bain Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-68

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Bo-Bain Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots nos 422-C-44-2 et 421-E-15 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,749.6 mètres carrés, au prix

de un dollar et soixante sous ($1.60) le mètre carré, pour le prix total de $4,398.50 payable comptant.
Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

   Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

   Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

   Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire ou, en son absence, le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Amendement de la résolution no 81-59

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-69

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-59 soit amendée en remplaçant les mots suivants: "les lots numéros 631-65 et 631-66 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine" par: "les lots numéros 631-65 et 631-66 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine (revisé)".

ADOPTE

Règlement no 655 fermeture d'une rue

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-70

ET RESOLU: Que le règlement numéro 655, intitulé: "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE RUE CONNUE COMME PORTANT LES NUMEROS DE CADASTRE 631-64, 416-776 ET 416-765 PTIE", soit et est adopté tel que lu par le greffier.

ADOPTE

Avis de motion règlement no 642-E

81-71

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NO 5 DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.), ET LA REDUCTION DU TERME D'EMPRUNT DES REGLEMENTS 2 ET 3 DE LA C.I.T.F., DE VINGT (20) A DIX (10) ANS.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23ième jour du mois de février 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Madame France Dumais, 16 rue Lise, Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine Re: blessures subies à une jambe lors d'une descente en traîne dans la pente séparant la rue Guilbert de la rue Mère-Gamelin.

b) Avis de responsabilité de Monsieur Pierre Morin, 2020 boul. St-Louis, St-Louis-de-France. Re: accident collision avec un tracteur de la Ville, coin Chapleau et De Callières.

c) Avis de responsabilité de Monsieur Hervé Dumas, 246 rue Tellier, Ville. Re: bris de clôture.

d) Avis de responsabilité de Monsieur Paul Thibault, 154 Chemin du Passage, Ville. Re: dommages au sous-sol dus à un puisard gelé.

e) Avis de responsabilité de Monsieur Raymond Lottinville, 275 rue Arseneault, Ville. Re: dommages à l'automobile, dus à un trou d'environ un pied de profondeur, coin des rues St-Georges et Montplaisir.

f) Avis de responsabilité de Monsieur Michel Prince, 79 St-Jean-Baptiste, Ville. Re: dommages à l'automobile, accident survenu rue Fusey, avec véhicule de la Ville.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier

le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 mars 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 23/02/81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-72 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 23 février 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 février 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Signature contrat pour installation de sirène

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le maire, ou en son absence le maire-suppléant et le greffier, à signer pour et au nom de la Ville le nouveau

contrat pour l'installation d'une sirène sur la rue Vaillancourt (Bail L 5580 - série 5347-EQ-94).

Vente terrain à M. Raymond Paquin

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à Monsieur Raymond Paquin pour les Ouvertures R. Paquin Enr., un terrain à l'intersection des rues Houssard et 7ième Rue, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Taxe d'amusement au Pavillon Mauricien

3. Le conseil réuni en commission permanente, pour faire suite au rapport du trésorier en date du 23 février 1981, concernant la taxe d'amusement au Pavillon Mauricien, recommande de remettre le dossier à l'Aviseur légal de la Ville.

Revue "Banc Public"

4. Le conseil réuni en commission permanente, recommande que la revue "Banc Public" serve partiellement lors de sa prochaine parution, à la publication de la programmation du Service de la Récréation.

CORRESPONDANCE:

a) Demande du "Comité de relance agricole Newport - Percé" pour une subvention (refusée).

b) Lettre du Ministère de l'Environnement, Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, dégradation des rives des cours d'eau (répondu le 24 février 1981).

c) Rapport de Monsieur Yves Boissonnault, Service de la Récréation.

Adoption, rapport commission permanente, séance du 23/02/81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-73

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 23 février 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-74

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 27 février 1981, chèques numéros 10281 à 10335 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $795,716.92 soit et est adoptée pour paiement.
Est inclus dans ce montant le service de la dette pour un montant de $141,736.46 et un placement de dépôt à terme pour $500,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-75

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gratien Quessy Prop. par cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Echange de terrain Ville - Sigama

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-76

ET RESOLU: Que le maire, ou en son absence le maire-suppléant soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, un acte de renonciation au droit de répétition à intervenir entre la corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et Engineering Products du Canada Limitée et préparé par le notaire Lucie Houde.

ADOPTE

ADOPTE

Résolution pour fonds de roulement.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-77

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les dépenses suivantes:

Système hydraulique, camion support échelle	$ 17,000.00
Auto-patrouille (échange)	30,000.00
Radio communication véhicule	3,000.00
Walkie-talkie	6,500.00
Acquisition et aménagement de terrain	15,000.00
Le tout formant un total de:	$ 71,500.00

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être autorisées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de 1982.

ADOPTE

Résolution adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-78

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-483 et 551-484, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 3 février 1981, et portant le numéro D 4064.

ADOPTE

Résolution - Vente de terrain M. R. Paquin

81-79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Raymond Paquin (Ouvertures R. Paquin Enr.), aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots numéros 420-336 et 420-337 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 6,300 pieds carrés, au prix de quinze sous ($0.15) le pied carré, pour le prix total de $945.00 payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu, il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire, ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Maire-suppléant pour prochain terme

81-80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Onil Vallières maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 1er mars 1981 au 30 juin 1981 inclusivement.

ADOPTE

Achat d'un terrain aux fins d'y ériger un puits.

81-81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine achète de René Turcotte & Frères Ltée, le lot numéro 631-67 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine (revisé), ayant une superficie totale de 9991.38 pieds carrés, au prix de $0.25 le pied carré, pour le prix total de $2,497.85, payable comptant. Ledit terrain étant acquis aux fins d'y ériger un puits. Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisée à préparer le contrat et que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.
Dépense à être chargée aux immobilisations à même les revenus au budget 1981.

ADOPTE

Position de la Ville de Baie Comeau Municipalité [redacted] Régionale de Comté

81-82

CONSIDERANT que notre Conseil municipal a pris connaissance de la position de la Ville de Baie Comeau sur la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (1980, Ch. 34) et les Municipalités Régionales de Comté,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que le Conseil est entièrement d'accord avec la position de la Ville de Baie Comeau contenue dans sa résolution du 19 février 1981.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-17 (projet)

81-83

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-17, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-18 (projet)

[redacted] 81-84

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-18, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption du règlement no 656

81-85

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le règlement numéro 656, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $70,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et acheter le terrain nécessaire à ces divers travaux"., soit et est adopté tel que lu par le greffier.

ADOPTE

Adoption du règlement no

[redacted] 642-E C.I.T.F.

81-86

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-E, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 5 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et la réduction du terme d'emprunt des règlements 2 et 3 de la C.I.T.F., de vingt (20) à dix (10) ans.", soit et est adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Monsieur Réjean Drouin, directeur-général de La Classique internationale de Canots de la Mauricie Inc. - remerciements pour notre chèque au montant de $100.00.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier

le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 9 mars 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 2 mars 1981

81-87

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 mars 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 mars 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Passage souterrain pour piétons

1. Le conseil réuni en commission permanente, préfère que le passage pour piétons, à l'intersection de la voie ferrée du Canadien Pacifique (autoroute 755), soit un passage souterrain.

Stationnement limité rue Thibeau

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Sécurité publique pour un stationnement limité à soixante (60) minutes, face au numéro 245 de la rue Thibeau.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de l'U.M.Q. - convocation pour une réunion régionale à Cap-de-la-Madeleine, le 12 mars 1981.
b) Lettre de l'U.M.Q. - inscription au congrès 1981.
c) Lettre de la Clinique de réadaptation - aires de stationnement pour personnes handicapées physiques.

Adoption rapport de la commission permanente, séance du 2 mars 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-88

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 2 mars 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 6 mars 1981

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-89

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 mars 1981, chèques numéros 10336 à 10420 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $1,069,777.26, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé, est inclus un placement de dépôt à terme de $1,000,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-90

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. René Laferrière	Prop. par cons.	Onil Vallières
Mme Vve Edouard Dufresne	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
Mlle Danielle Girardeau	Prop. par cons.	Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-91

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-16-4-1 à 415-1-16-4-8 et 415-1-16-5 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par Monsieur Edouard Lair, a.g., en date du 2 mars 1981, et portant le numéro D-4071.
Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit plan et livre de renvoi pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Soumissions pierres concassées

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-92

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Carrière St-Louis, pour la fourniture d'approximativement 3,000 tonnes métriques de pierres 0-3/4", au prix de $3.75/TM, et de Carrière St-Maurice, pour la fourniture d'approximativement 500 tonnes métriques de pierres 1-1/2", au prix de $4.10/TM et de 150 tonnes métriques de pierres 1/4", au prix de $5.00/TM.

ADOPTE

Avis de motion règlement no 620-17

81-93

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:
"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE,

pour agrandir la zone commerciale C.2.1. en incluant les lots numéros 387-274 à 387-284 et 387-303-2 à 387-306 et qui sont actuellement situés dans une zone résidentielle multifamiliale."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mars 1981.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règlement no 620-18

81-94

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, afin de modifier la marge de recul de 9 à 8 mètres dans la zone P2.17 (zones publiques et semi-publiques)."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mars 1981.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion règlement relatif rives des lacs et cours d'eau

81-95

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT RELATIF AUX RIVES ET AU LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mars 1981.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règlement expropriation de lots

81-96

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR EXPROPRIER LES PARTIES DE LOTS 421-D ET 422-C DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE (MAINTENANT VILLE) DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR AGRANDIR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de mars 1981.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Madame Pierrette Morin, 154 rue Toupin, Ville. RE: dommages causés à son véhicule, dus au mauvais état de la chaussée, à l'intersection des rues Julien et De Grandmont.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

le greffier

le maire

4225

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 656, autorisant un emprunt de $70,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et acheter le terrain nécessaire à ces divers travaux.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 5 mars 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 11 et 12 mars 1981, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 656, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 656 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de mars 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 19 mars 1981, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence de M. Jean-Paul Lavergne au fauteuil.

Adoption règlement no 620-17

Proposé par M. le Conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le Conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-97

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-17, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-18

Proposé par M. le Conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le Conseiller LAURENT LAVERGNE

81-98

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-18, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE LEVE LA SEANCE.

Le greffier

Le conseiller

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 23 mars 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence de M. LAURENT LAVERGNE au fauteuil.

Résolution nommant président de la séance

81-99

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que M. Laurent Lavergne préside la présente séance, Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers étant absent ainsi que Monsieur le Maire-suppléant Onil Vallières.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 9 mars 1981

81-100

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 mars 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 19 mars 1981

81-101

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 19 mars 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement 656

81-102

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 656, autorisant un emprunt de $70,000.00 pour des travaux de forage d'un puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et acheter le terrain nécessaire à ces divers travaux et tenue les 11 et 12 mars 1981, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 mars 1981

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers
[redacted]
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Grief de M. Jean-Claude Lagacé (refusé)

1. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de Monsieur Jean-Claude Lagacé, en date du 25 février 1981, et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

Grief de M. François Duguay (refusé)

2. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de Monsieur François Duguay, en date du 25 février 1981, et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

[redacted] Grief de l'Ass. inter. machinistes & travailleurs de l'Aéroastronautique (refusé)

3. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220, en date du 16 février 1981, et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de "Acier et métaux Morissette Inc." - offre pour acheter rebuts métalliques.
b) Lettre du Ministère de l'Environnement - travaux de remblayage sur la rive du St-Laurent (MM. André Lagacé et Jean-Claude Lambert).
c) Lettre de Monsieur Guy Tardif, ministre d'état à l'Aménagement - S.H.Q.
d) Rapport du Service de la Récréation - récupérateur de chaleur à l'Aréna.
e) Permis de construction - rapport du mois de février 1981.
f) Rapport présenté par Monsieur le Gérant sur les comptes envoyés par la Ville pour le dégel des tuyaux d'aqueduc.
g) Liste des plaintes au rôle 1980, non encore entendues par le Bureau de revision.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier municipal

Adoption rapport commission permanente, séance du 9 mars 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 mars 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-103

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-104 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 mars 1981, chèques numéros 10423 à 10498 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $69,280.09, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-105 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 20 mars 1981, comprenant:

les chèques nos 10499 à 10595 inclusivement	$560,275.24
les paies nos 7 à 10 inclusivement	278,649.52
intérêts sur règlements d'emprunt, service de la dette et effets bancaires retournés	18,727.25
comportant des déboursés se totalisant à:	$857,652.01

soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $857,652.01 est inclus un placement de dépôt à terme de $500,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

81-106

Mme	Arthur Champoux	Prop. par cons.	Onil Vallières
M.	Patrick Giroux	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M.	Joseph Ricard	Prop. par cons.	Onil Vallières
M.	Edmond Gilbert	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M.	Jean-Noël Morin	Prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier
M.	Pierre Toupin	Prop. par cons.	Onil Vallières
Rév.	Père Jean-Marc Houle	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	Sylvain Lebel	Prop. par cons.	Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal commission d'Urbanisme [redacted] réunion du 10 mars 81

81-107

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 10 mars 1981, de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Adoption de plan

81-108

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-485 à 551-491, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair a.g., en date du 24 février 1981, et portant le numéro D-4066.

ADOPTE

Adoption de plan

81-109

[redacted]

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-122, 554-123 et 554-124, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel a.g., en date du 13 mars 1981, et portant le numéro 32928.

ADOPTE

Confection du rôle de la valeur locative année 1982

81-110

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la confection du rôle de la valeur locative pour la taxe d'affaires, pour l'année 1982.

ADOPTE

Expropriation de parties de [redacted] lots

81-111

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'aviseur légal de la Ville, Me Bertrand Lamothe, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour exproprier les parties de lots 421-D et 422-C du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, pour agrandir le terrain du garage municipal, le tout conformément à la loi.

ADOPTE

Acceptation soumission - cravates

81-112

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de $244.77 pour l'achat de cravates, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - chemises

81-113

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls Inc., au montant de $2,710.40 pour l'achat de chemises, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - pantalons

81-114

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Martin & Lévesque Inc., au montant de $2,489.90 pour l'achat de pantalons pour officiers et constables, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - foulards, gants et mitaines

81-115

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de $1,272.50 pour l'achat de foulards, gants et mitaines, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - automobile (identifiées)

81-116

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, au montant de $15,174.22 pour l'achat de deux (2) automobiles de police (identifiées), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - automobiles (non identifiées)

81-117

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, au montant de $16,414.64 pour l'achat de deux (2) automobiles de police (non identifiées), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission - travaux aqueduc & égout

81-118

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Sablière Ste-Marthe Inc., au montant de $55,968.40 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Mgr Tessier (règlement no 643), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Octroi Société Canadienne du Cancer

81-119

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le versement à la Société Canadienne du Cancer de l'octroi symbolique prévu au budget 1981, soit $25.00.

ADOPTE

Adoption règlement no 657

81-120

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 657, intitulé: "Règlement pour soumettre le territoire de la Corporation municipale de St-Louis-de-France à la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier.

ADOPTE

Avis de motion

81-121

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 423-L CONCERNANT LE SERVICE DE L'AQUEDUC ET FIXANT LA COMPENSATION POUR LA TAXE D'EAU DANS LES LIMITES DE LA CITE (MAINTENANT VILLE) DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,

ce 23ième jour du mois de mars 1981.

CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4233

Avis de motion

81-122

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LA RUE ST-MAURICE, AU NORD DE MONT-PLAISIR (PARC NO 1)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23ième jour du mois de mars 1981.

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Laurent Cartier, 765 boul. Des Prairies, Ville. RE: dommages causés au sous-sol lors des pluies, dus aux puisards gelés.

ET MONSIEUR LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Président de la séance

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30 mars 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Onil Vallières
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 23/3/81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-123

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 23 mars 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 mars 1981

PRESENTS: Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Augmentation du prix de l'essence

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les augmentations du 2 mars, 3 mars et 13 mars 1981, et que suite à ces changements, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $ 0.3145 le litre
Texaco sans plomb: $ 0.3375 le litre.

Nouveaux prix de l'huile à chauffage

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage #2 à $0.2167 le litre, de l'huile diesel colorée à $0.2282 le litre et de l'huile diesel non colorée à $0.3007 le litre.

Augmentation du prix de l'huile semi-lourde

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les augmentations du 2 mars et du 4 mars 1981, et que suite à ces changements, le prix de l'huile semi-lourde #4, est maintenant de $0.2142 le litre.

Soumissions pour forage d'un puits

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à demander des soumissions pour des travaux de forage de puits.

Transfert d'une partie de terrain

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la Corporation Les Ateliers d'usinage J.J. Tremblay Inc., à transférer une partie du terrain dont elle est propriétaire, soit 100 pieds de largeur par 212 pieds de profondeur, à "Systèmes Hydrauliques Tremblay Inc."

Grief par l'Association des policiers-pompiers

6. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief formulé par l'Association des policiers et pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., en date du 12 mars 1981, et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

Bulletin d'information "Banc Public"

7. Le conseil réuni en commission permanente, accepte que le prochain numéro du bulletin d'information municipale "Banc Public", soit consacré à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville et que le numéro qui suivra soit réservé pour la publication du programme d'été du Service de la Récréation (pas avant le 25 mai 1981).

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de "Béton du Cap Inc"., - fourniture de béton de ciment.

b) Lettre de la S.H.Q. - règles d'approbation des prévisions budgétaires pour 1981.

c) Lettres du Club de Patinage artistique Cendrillon, 7 et 12 mars 1981.

d) Avis de formation de l'exécutif du syndicat des employés de la C.I.T.F.

e) Rapport de M. Jacques Bettez, e.a., sur le projet Canada au Travail - subdivisions cadastrales.

f) Lettre de la Direction de Développement de l'emploi au Canada, 11 mars 1981.

g) Lettre du trésorier de la Ville - contribution de l'employeur à l'assurance-maladie, 12 mars 1981.

h) Demande des "Constructions René Piché Inc." pour remboursement de taxe pour vidanges.

i) Copie des jugements concernant les "Entreprises Sommex Limitée" et les "Breuvages Bégin Ltée".

j) Lettre de Me Bertrand Lamothe - Marinex Inc.

k) Lettre de M. Jean-Louis Boulay - achat de ruelle.

l) Lettre de M. Aimé Bergeron - ouverture d'un dépanneur sur la rue Toupin.

Adoption rapport de la commission permanente, séance du 23 mars 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 23 mars 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-124

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-125

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 26 mars 1981, chèques numéros 10596 à 10672 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $275,094.63, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-126

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 557-2-1, 558-1-3 et 561-2-11, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 11 mars 1981, et portant le numéro D. 3796-N.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-127

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-41-1 et 422-C-41-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 mars 1981, et portant le numéro D-4364.

ADOPTE

Etats financiers au 31 décembre 1980 (acceptés)

81-128

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que soient acceptés les états financiers de la Ville au 31 décembre 1980, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

ADOPTE

Convention collective de l'Ass. policiers-pompiers

81-129

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail avec l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour les années 1981 et 1982.

ADOPTE

Polices d'assurances en faveur de la Ville

81-130

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que demande soit faite à J.B. Lanouette Inc., et à la firme Gérard Parizeau Ltée, de bien vouloir faire parvenir dans les plus brefs délais possibles, les polices d'assurance émises en faveur de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et en vigueur depuis le 1er janvier 1981, et qui ne sont pas encore en sa possession.

ADOPTE

Adoption du règlement no 658

81-131

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 658, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $39,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Maurice, au nord de la rue Montplaisir, pour desservir le parc no 1", soit et est adopté.

ADOPTE

Avis de motion

81-132

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES CHAPLEAU, DE CALLIERES, JOHNSON ET PLACE JOHNSON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois de mars 1981

CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

81-133

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE SUR LES RUES CHAPLEAU, DE CALLIERES, JOHNSON ET PLACE JOHNSON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois de mars 1981.

CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Bell Canada - dommages à un poteau, lors de travaux d'excavation, face au 290 rue St-Laurent, Ville.

b) Avis de responsabilité de Mme Cécile P. Roof, 10 rue St-Jean, Ville - bris de clôture suite au déneigement.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 6 avril 1981, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 6 avril 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-134 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 mars 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 mars 1981

PRESENTS: Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumission Les Ciments Maski Ltée (acceptée)

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de "Les Ciments Maski Ltée" pour la fourniture de béton de ciment, au prix de $48.00 le mètre cube (plus la taxe provinciale de vente de 8%); cette soumission étant la plus basse présentée.

M. Roch Morin recommandation du Directeur de la Police

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la police, en date du 25 mars 1981, concernant le cas Roch Morin.

Congrès des officiers municipaux

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier et le trésorier à assister au congrès des officiers municipaux agréés du Québec, qui aura lieu au Manoir Richelieu, les 2, 3, 4 et 5 juin 1981, et de leur rembourser les frais encourus à cette occasion, soit le montant prévu au budget 1981.

Soumission Scott Industrial Inc. (acceptée)

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de Scott Industrial Inc., pour l'achat d'une pompe verticale lubrifiée à l'eau, au montant de $6,885.00, et qui est la plus basse soumission présentée.

Extension du grief Ass. Int. machinistes & travailleurs Aéroastronautique

5. Le conseil réuni en commission permanente, suite à la recommandation de Me André Roy, acquiesce à la demande d'extension du grief de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aéroastronautique (local 2220), du 26 mars 1981, concernant le poste de commis-téléphoniste au Service des Transports publics.

Union inter. employés professionnels & de bureau réception

6. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la demande de Monsieur Robert Hennessy, de l'Union internationale des Employés professionnels et de bureau, local 265, pour une réception à l'Hôtel-de-Ville, le 10 avril 1981, à 17h00 (5h00 p.m.).

Hausse de salaire temporaire, employés non syndiqués

7. Le conseil réuni en commission permanente, accepte qu'une hausse de salaire temporaire équivalant à 10% du salaire de 1980, soit versée immédiatement à tous les employés non syndiqués de la Ville et accepte qu'un ajustement soit versé aussitôt que le pourcentage de l'augmentation des salaires pour 1981 aura été définitivement fixé.

Achat de sous-mains, salle des délibérations

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de sous-mains pour la salle des délibérations du Conseil (membres du Conseil, officiers municipaux, journalistes).

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la C.S.R.V.F. - réception à l'Hôtel-de-Ville (refusée).

b) Avis de M. Jacques Bettez sur les Entreprises Madelon.

c) Lettre de M. François Duguay du 27 mars 1981 - renonce à son grief.

d) Invitation "Approvisionnement et services Canada".

e) Rapport de la Cour municipale pour janvier et février 1981.

f) Projet de convention des employés de bureau.

g) Conciliation de banque pour les mois de janvier et février 1981.

h) Lettre des cadres des employés extérieurs - salaires 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport commission permanente, séance du 30 mars 1981

81-135

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 30 mars 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

81-136

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 avril 1981, comprenant les chèques numéros 10673 à 10757 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $316,586.96, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $316,586.96, est inclus un montant de $148,357.63 - service de la dette.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

81-137

M. Pierre Durocher	Proposé et unanimement résolu	
M. Emilien Boucher	Prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier
M. Henri-Paul Morency	Prop. par cons.	Onil Vallières
M. Paul Girard	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Germain Maillette	Prop. par cons.	Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-138

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-373-1, 551-373-2, 551-374-1 et 551-374-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 25 mars 1981, et portant le numéro D-4081.

ADOPTE

Acceptation de soumission Béton Vibré Ltée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-139

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré Ltée, au montant de $3,251.34, pour des puisards de rue en béton, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission [redacted] Fonderie Grand-Mère Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-140

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand-Mère Ltée, au montant de $2,653.56, pour cadres, grilles et clapets de puisards, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation des états financiers 1980 - O.M.H.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-141

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les états financiers au 31 décembre 1980, de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, comptables agréés.

ADOPTE

Adoption du règlement no [redacted] 659

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-142

ET RESOLU: Que le règlement numéro 659, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $374,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 660

81-143

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement numéro 660, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $212,000.00 pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Marcel Nadeau, 34 rue Des Erables, Ville. RE: dommages au sous-sol par l'eau, dus à des puisards gelés.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-17, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 30 mars 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 avril 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

721 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-17, et 83 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-17 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois d'avril 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4245

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-18, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 30 mars 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 avril 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-18, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-18 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois d'avril 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 658, autorisant un emprunt de $39,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Maurice, au nord de la rue Montplaisir, pour desservir le parc no 1.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 6 avril 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 14 et 15 avril 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 658, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 658 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois d'avril 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4247

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Annulé et remplacé
Voir page 4271

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 659, autorisant un emprunt de $374,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 8 avril 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 14 et 15 avril 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 659, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 659 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois d'avril 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 660, autorisant un emprunt de $212,000.00 pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 8 avril 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 14 et 15 avril 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

2 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 660, et 2 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 660 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois d'avril 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 27 avril 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 6 avril 1981

81-144

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 avril 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 avril 1981

PRESENTS: Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le dir.-adjoint des travaux publics, M. Gérald Binette
et le gérant, M. Roland Desaulniers

Octroi à l'A.F.E.A.S. région de la Mauricie

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de défrayer le coût d'une demi-page du dossier préparé par l'A.F.E.A.S., région de la Mauricie, au prix de $50.00, à l'occasion de sa 15ième assemblée annuelle, qui aura lieu les 16 et 17 mai 1981 à Trois-Rivières.

Installation lumières de rue

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation de trois (3) lumières de 10,000 lumens sur la rue Chapleau, cinq (5) autres de 10,000 lumens sur la rue Pierre-Boucher, deux (2) sur la rue Johnson et une (1) sur la rue de Callières; et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.

Versement de $1,000. au Club de canotage du Cap

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de $1,000.00 au Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc., comme part de la Ville pour l'achat, par ledit club, d'un canot de guerre, montant à être pris sur le fonds général de la Ville, budget 1981, et abroge la résolution numéro 80-247-5 du 21 juillet 1980.

Congrès des Gérants municipaux

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant à assister au congrès des Gérants municipaux, qui aura lieu à Ste-Foy, du 24 au 28 mai 1981, et à lui rembourser les frais prévus au budget à cet effet.

Concession du parc Rochefort

5. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de M. J.-Guy Richard, en date du 2 mars 1981, pour la concession du parc Rochefort, année 1981, sur la recommandation de M. Roger Gravel.

Engagement commis-téléphoniste, service de la police

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement d'un commis-téléphoniste au Service de la police, lequel devra être pris sur le tableau-synthèse des évaluations préparées par le groupe C.G.C.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail - calcul du taux de cotisation 1981.

b) Lettre de l'Association des Biologistes du Québec - protection des rives du St-Maurice et du fleuve St-Laurent.

c) Lettre de l'U.M.Q. - demande de libérer les membres du Conseil de la séance régulière du 21 avril 1981, pour la séance d'ouverture du congrès U.M.Q. 1981.

d) Lettre de Richard Piché Inc. - offre de services.

e) Lettre de M. Jean Deshaies - offre d'achat du lot numéro 388-155 (à l'étude).

f) Rapport de M. Jacques Bettez, e.a. - permis de construction, mois de mars 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 6 avril 1981

81-145

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 avril 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 620-17

81-146

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-17, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 avril 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 620-18

81-147

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-18, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 avril 198, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 658

81-148

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 658, autorisant un emprunt de $39,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Maurice, au nord de la rue Montplaisir, pour desservir le parc no 1, et tenue les 14 et 15 avril 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 659

81-149

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 659, autorisant un emprunt de $374,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson, et tenue les 14 et 15 avril 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 660

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-150

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 660, autorisant un emprunt de $212,000.00 pour des travaux de trottoirs, bordures et pavage sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson, et tenue les 14 et 15 avril 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 8 avril 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-151

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 avril 1981, chèques numéros 10758 à 10841 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $376,371.49, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $376,371.49 est inclus un placement de $200,000.00 et le service de la dette pour $118,565.65.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 23 avril 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-152

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 23 avril 1981, chèques numéros 10842 à 10969 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $442,480.05, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $442,480.05 est inclus le service de la dette de $186,468.75 et un placement de $30,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-153

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Murielle Abran	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Réal Marchand	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme vve Omer Lafrenière	Proposé et unanimement résolu
M. Fernand Verrette	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Ormissio Malutta	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Charles-Emile Marchand	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-154

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 387-1229-1, 387-1229-2, 387-1240-1, 387-1240-2 et 387-1245-1 (ruelle), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 3 juillet 1980, et portant le numéro 46.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-155

ET RESOLU: Que le plan montrant le subdivision d'une partie du lot numéro 630-3-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 avril 1981, et portant le numéro D-4395.

ADOPTE

Résolution, activités du Service de la Récréation

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-156

ET RESOLU: Que lors des inscriptions aux activités organisées par le Service de la Récréation, priorité absolue soit accordée aux résidents du Cap-de-la-Madeleine et en second lieu, aux gens de l'extérieur, et que la contribution de ces derniers pour participer à de telles activités, soit de 50% plus élevée que celle fixée pour les résidents.

ADOPTE

Résolution, présentation de demandes de subventions au M.L.C.P.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-157

ET RESOLU: de présenter des demandes d'assistance financière dans le cadre des programmes suivants:

- Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation au loisir;
- Programme d'assistance financière aux fêtes populaires;
- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs - 1er niveau;
- Programme de séjours de sensibilisation de plein air;

pour demande de subventions au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTE

Résolution, d'appui en faveur d'une corporation privée ou [redacted] scolaire

81-158

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil accordent leur appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche par le Club de Canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc., 170 rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre du programme suivant:

- Programme de séjours de sensibilisation au plein air; en faveur d'une corporation privée ou scolaire.

ADOPTE

Résolution adoption par le Conseil des déclarations d'appui en faveur des corp. privées ou scolaires

81-159

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les déclarations d'appui en faveur de corporations privées ou scolaires pour des projets à être présentés au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche soient adoptées par le Conseil après étude et recommandation du Directeur de la Récréation, M. Roger Gravel.

ADOPTE

Acceptation de [redacted] soumission

81-160

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale Ltée, au montant de $4,312.98 pour peinture de démarcation routière, année 1981, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution, association de Maîtrise Notre-Dame du Cap

81-161

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 16 avril 1981, l'autorisation, en vertu du Chapitre C-23 des Statuts Refondus du Québec 1980, de se constituer en association et de s'incorporer sous le nom de: "MAITRISE NOTRE-DAME DU CAP".

ADOPTE

Adoption procès-[redacted] verbal de la Commission d'Urbanisme du 7 avril 1981

81-162

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 7 avril 1981, de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Avis de motion concernant entente, enfouissement sanitaire

81-163

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT UNE ENTENTE POUR L'USAGE, L'ORGANISATION, LE MAINTIEN, L'ADMINISTRATION ET L'EXPLOITATION EN COMMUN D'UN TERRAIN POUR L'ELIMINATION DES DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, ET POUR AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER A SIGNER POUR ET AU NOM DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, LADITE ENTENTE SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois d'avril 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête des propriétaires de la rue Milot RE: objections des propriétaires contre la réouverture de la compagnie de transport Hamel Inc.

b) Avis de responsabilité de M. Jean-M. Tellier, 440 rue Milot, Ville. RE: dommages à son trottoir et marches de ciment, dus à l'eau.

c) Avis de responsabilité de Mme Claire Girard, 353, 8ième Rue, Shawinigan. RE: manteau brûlé sur des chaufferettes à gaz, lors de l'exposition à l'Aréna, le 17 avril 1981.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 mai 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 27 avril 81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-164

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 27 avril 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 avril 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Demande de nettoyage d'un immeuble au 98 boul. Ste-Madeleine

1. Le conseil réuni en commission permanente, demande au propriétaire de l'édifice sis au 98, boulevard Ste-Madeleine, de procéder au nettoyage de son immeuble dont l'état de propreté laisse grandement à désirer et afin de se conformer au règlement en vigueur dans la ville à cet effet.

Aménagement terrain pour pratique du soccer

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur à prendre le sable dont il aura besoin pour des travaux publics sur le terrain de l'Aréna, pour éliminer le belvédère qui s'y trouve et aménager à la place, le terrain nécessaire à la pratique du soccer.

Installation d'une étagère à la bibliothèque

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'une étagère à la bibliothèque municipale conformément à l'estimation fournie par M. Clément Gélinas, au montant de $304.40.

Congrès des Evaluateurs municipaux

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise M. Jacques Bettez à assister au congrès de l'Association des Evaluateurs municipaux, les 21, 22 et 23 mai 1981, et que les frais encourus à cette occasion lui soient remboursés conformément aux dispositions de la loi à cet effet.

Avis public vente de terrain, coins rues Houssart & St-Laurent

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier à faire publier un avis public pour vendre l'ensemble du terrain de forme irrégulière situé à l'intersection des rues Houssart et St-Laurent, le tout pour un prix non inférieur à $25,000.00.

Affichage du poste de commissionnaire en remplacement de M. Loranger

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'affichage pour un poste de commissionnaire, classe 1, plus allocation d'auto de $1,800.00 et de plus, autorise M. Arthur Loranger à demeurer en service jusqu'à une semaine après l'engagement de son remplaçant, afin de l'initier à son travail.

Engagement M. Normand Grenier

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Normand Grenier, au poste de commis-téléphoniste, au Service de la Police.

Club Kiwanis Tournoi "Pee Wee"

8. Le conseil réuni en commission permanente, demande au Service de la Récréation, de facturer au Club Kiwanis un montant de $1,101.32 pour la location de glace lors du dernier tournoi "Pee Wee".

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Guy Marcotte - offre d'achat de terrain dans le site industriel (à l'étude).

b) Lettres du Ministère de l'Environnement - travaux de remblayage rives du St-Maurice (M. Gilles Ouellette et Trois-Rivières Boatman).

c) Lettre de l'U.Q. (Montréal) - stage en informatique.

d) Lettre des Jardins Laviolette - demande de services municipaux pour les rues Garceau et Hébert.

e) Rapport de M. Ronald Marcoux, ingénieur - développement "Les Jardins des Estacades".

f) Lettre du Service de la Récréation - Club de Patinage artistique Cendrillon, cas Giroux.

g) Rapport du Service de la Police - mois de janvier et février 1981.

h) Rapport annuel (1980) du Service de la Police.

i) Conciliation de banque - mois de mars 1981.

j) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine - Immeuble Kelldor.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 27 avril 81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-165 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 27 avril 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-166 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 avril 1981, comprenant: [illegible]

1) les paies nos 11 à 16 inclusivement	$414,310.40
2) les chèques nos 10970 à 11064 inclusivement.....	162,975.40
3) effets bancaires retournés	1,311.23
Le tout totalisant un déboursé de:	$578,597.03

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-167 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rose Magny	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme vve Frédéric Gariépy	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution, remplacement de l'article 1, règl. 656

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'article 1 du règlement numéro 656, adopté le 2 mars 1981, soit et est remplacé par le suivant:

81-168

La ville est autorisée à exécuter ou à faire exécuter les travaux de forage d'un puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et à acheter le terrain nécessaire à ces travaux au montant de $62,500.00, tel qu'il appert aux plans et devis numéros:

1) A-583 en date du 3 décembre 1980
2) D-100 en date du 24 mars 1970
   D-100-1 en date du 7 avril 1970

et préparés par le Directeur des Travaux publics de la ville, M. Ronald Marcoux, ing. Lesdits plans et devis sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Résolution, vente-achat-échange de terrains M. Jean-Guy Trépanier

ATTENDU QUE par contrat intervenu entre M. Jean-Guy Trépanier et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 30 janvier 1975 sous le numéro 8928 de ses minutes, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 5 mars 1975 sous le numéro 244 179, la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait acquis dudit Jean-Guy Trépanier, certains immeubles pour QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000.00) comptant et avait de plus cédé, en

81-169

échange, audit Jean-Guy Trépanier, certains immeubles.

ATTENDU QU'aux termes d'un acte d'échange reçu devant Me Jacques Verrette, le 16 avril 1981 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 24 avril 1981 sous le numéro 285 145, la Ville de Cap-de-la-Madeleine et M. Jean-Guy Trépanier avaient procédé à un échange devant corriger l'acte ci-dessus relaté.

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine juge opportun que ces actes de vente-achat-échange et acte d'échange, soient repris et refaits aux fins d'éviter tout doute sur la qualité du titre de propriété des parties à leur propriété respective.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER: LAURENT LAVERGNE
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER: CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU QUE: Les résolutions numéros 80-336 et 80-456, adoptées à des séances régulières du Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 22 septembre 1980 et le 15 décembre 1980, sous la présidence de son Honneur le Maire, soient abrogées à toute fin que de droit.

ET QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine fasse avec M. Jean-Guy Trépanier, l'acte d'échange qui suit, savoir:

1. Que Monsieur Jean-Guy Trépanier cède à titre d'échange à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, les lots numéros 629-28-1, 629-26-1, 629-26-7, 629-28-25 et 406-294 du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

2. En contre-échange que la Ville de Cap-de-la-Madeleine cède à M. Jean-Guy Trépanier les lots 134-396 et 134-399 de même que les lots 134-397-1, 134-397-2, 134-398-1 et 134-398-2 du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

3. Que cet échange est fait en considération d'une somme de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000.00) payable par la Ville de Cap-de-la-Madeleine audit Jean-Guy Trépanier que ce dernier a déjà reçu lors du contrat exécuté le 30 janvier 1975 ci-dessus mentionné.

   Les parties devront renoncer au privilège de co-échangiste prévu au Code Civil de la province de Québec et l'acte d'échange à intervenir en vertu de la présente remplacera à toute fin que de droit et à toute fin utile, les contrats ci-dessus relatés, reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 30 janvier 1975 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 5 mars 1975 sous le numéro 244 179 et reçu devant Me Jacques Verrette, notaire, le 16 avril 1981 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 24 avril 1981 sous le numéro 285 145.

4. Sujets les immeubles aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant être rattachées auxdits immeubles.

5. Il est de plus résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, après approbation de la Commission municipale du Québec, l'acte préparé par l'Etude des notaires Ward, Légaré et Verrette.

ADOPTE

Résolution, vente d'un terrain M. Michel Duval

81-170

CONSIDERANT que M. Michel Duval a présenté une offre de $1,500.00 pour la partie du lot 419-87 et du lot 419 partie 88, situés dans les limites de Cap-de-la-Madeleine et propriété de la ville, qui avaient été mis en vente par voie de soumissions publiques,

Il est Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Michel Duval, aux conditions normales d'une vente de ce genre, la partie du lot 419-87 et du lot 419 partie 88, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 349.30 mètres carrés, pour le prix total de $1,500.00 payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherche, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville, le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution "Citoyen émérite" 125e anniversaire

81-171

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU QUE:

les membres du Conseil décernent le titre de "Citoyen émérite" pour souligner l'apport des personnes qui ont oeuvré d'une manière particulière dans les différentes sphères d'activités au sein de notre communauté, et qu'un certificat leur soit remis à cet effet dans le cadre des fêtes du 125ième anniversaire d'incorporation de la municipalité.

ADOPTE

Résolution d'appui demande au M.L.C.P.

81-172

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil municipal accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par le Club de Tir du Cap Inc., 531 rue St-Maurice, Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre du programme suivant:

- Programme d'assistance financière pour l'acquisition de matériel spécialisé

en faveur d'une corporation privée ou scolaire.

ADOPTE

Résolution d'appui demande au M.L.C.P.

81-173

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil municipal accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par la Maison Ste-Clotilde Inc., dans le cadre du programme suivant:
- Programme de séjours de sensibilisation au plein air en faveur d'une corporation privée ou scolaire.

ADOPTE

Acceptation de soumission chlore liquide

81-174

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Lebon & Tanguay, au montant de $1.213 /gallon, pour la fourniture de chlore liquide à 12%, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission béton bitumineux

81-175

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée, au montant de $26.46 la tonne anglaise, pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 1981, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Avis de motion aqueduc et égout rues Garceau et Hébert

81-176

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de mai 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion trottoirs, pavage rues Garceau et Hébert

81-177

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

4 2 6 3

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE TROTTOIRS, BORDURES ET PAVAGE SUR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois de mai 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 mai 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 4 mai 81

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-178 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mai 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mai 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Engagement 2 employés temporaires Service de la Récréation

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de deux (2) employés temporaires au Service de la Récréation, pour la période estivale, au salaire minimum plus une allocation automobile de $30.00 par semaine, s'ils font usage de leur automobile pour leur travail.

Cession de terrain, succession J.-E. Loranger

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de la succession Joseph-Edouard Loranger la cession de terrain, soit partie du lot 114 dont elle est encore propriétaire, pour le prix nominal de $1.00 pour fins d'ouverture de rues.

Congrès de l'Ass. québécoise d'Urbanisme

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le président de la Commission d'Urbanisme, à assister au congrès de l'Association québécoise d'Urbanisme, qui aura lieu à Jonquière les 10, 11 et 12 juin 1981, et à lui défrayer ses dépenses conformément aux dispositions de la loi à cet effet.

Prêt de l'aréna, Cadets de l'Air

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot le 30 mai 1981, pour la cérémonie d'inspection et la revue annuelle des Cadets de l'Air, escadrille 350, Cap-de-la-Madeleine.

Règlement no 651 districts électoraux

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à faire imprimer le règlement numéro 651 intitulé: "Règlement ayant pour effet de diviser la municipalité en districts électoraux", de même que le plan illustrant ces districts.

Colloque Fédération québécoise des Incendies

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise M. Guy Bettez à assister au colloque de la Fédération québécoise des Incendies, qui aura lieu à Sherbrooke les 16, 17 et 18 mai 1981, et à lui rembourser les frais encourus à cette occasion conformément aux dispositions de la loi à cet effet.

Engagement 2 cadets policiers

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de deux (2) cadets policiers, soit Messieurs Jean-Camil Vivier et Yves Goyette, à compter du 15 mai 1981, pour la période autorisée par la loi.

Congrès de l'Ass. des chefs de Police et Pompiers du Québec

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du Service de la Police à assister au congrès de l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec, qui aura lieu du 28 juin au 2 juillet 1981 à Québec, et que les frais encourus à cette occasion lui soient remboursés conformément aux dispositions de la loi à cet effet.

Entente, ramonage des cheminées

9. Le conseil réuni en commission permanente, renouvelle l'entente avec Monsieur René Carle pour le ramonage des cheminées au même prix que l'année dernière, mais aux conditions proposées par la Ville pour cette année.

Comité Conseil des Loisirs de la Mauricie Ile St-Quentin

10. Le conseil réuni en commission permanente, délègue Messieurs les Conseillers Jacques Lemarier et Jean-Claude Beaumier de même que Monsieur Roger Gravel, pour représenter la Ville sur le Comité formé par le Conseil des Loisirs de la Mauricie, pour étudier le dossier de l'île St-Quentin.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de M. Roger Gravel du 29 avril 1981 - heures de glace, saison 1980-1981.

b) Lettre de M. Jacques Hamelin - achat de terrain, rue Vachon (refusé).

c) Rapport du Service de la Police, mois de mars 1981.

d) Lettre de Me Mario Létourneau, grief travail de pompier.

e) Lettre de M. William Boychuck du 24 avril 1981, amendement à la convention collective des employés extérieurs.

f) Lettre de la Prudentielle d'Amérique du 27 avril 1981, assurance des membres du Conseil.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 4 mai 1981

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-179 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 mai 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-180 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 mai 1981, chèques numéros 11065 à 11125 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $29,880.28, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-181 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Zénon Marchand — Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Simone Brousseau — Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Lovinsky — Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'urbanisme, séance du 5 mai 1981

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 5 mai 1981, de la Commission d'urbanisme, aux articles 1 à 9 inclusivement.

81-182

ADOPTE

Résolution no 75-398 abrogée.

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE: la résolution numéro 75-398 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Opération d'un bar à l'aréna

81-183

Que le Conseil autorise la direction du club "Les Elans Midget AAA" à opérer en exclusivité et en permanence, un bar à l'aréna Jean-Guy Talbot dont la municipalité est propriétaire.

La Ville fournira un local approprié, mais l'ameublement sera la responsabilité de la direction du club "Les Elans", qui devra, quant à l'opération, respecter en tout point la loi et les règlements édictés par la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

Cette entente est consentie à la condition que le permis de boisson puisse être à la disposition de la Ville à ses propres fins lorsque nécessaire.

La présente autorisation liera la Ville pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'émission du permis. Cette convention se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une ou l'autre des parties donne par écrit, quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration d'une année d'opération, un avis à l'effet de mettre fin à la présente convention.

ADOPTE

Semaine des gens de la poste du 25 au 31 mai 81

81-184

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, considèrent qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste dans notre municipalité pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin de maintenir et d'améliorer la qualité du service postal.
En conséquence, la semaine du 25 au 31 mai 1981 est par la présente décrétée "La Semaine des gens de la poste" et nos concitoyens sont invités à y participer.

ADOPTE

Appui Commission Scolaire du Cap demande au MLCP

81-185

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine dans le cadre du programme suivant:

- Programme de séjours de sensibilisation de plein air.

ADOPTE

[redacted] Appui Club de Tir du Cap demande au MLCP

81-186

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par le Club de Tir du Cap Inc., 531 rue St-Maurice, Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre du programme suivant:

- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs - 1er niveau.

ADOPTE

Appui Association éducative et récréative des Aveugles Inc. demande au MLCP

[redacted] 81-187

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par l'Association éducative et récréative des Aveugles Inc., dans le cadre du programme suivant:

- Programme de séjours de sensibilisation au plein air.

ADOPTE

Vente terrain pour non paiement des taxes

81-188

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Autorisation à enchérir lors de vente de terrains, année 1981.

81-189

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, M. Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente, autorisés à enchérir lors de la vente de l'année 1981, pour taxes municipales et scolaire dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Acceptation de soumission Excavations Dratex Inc.

81-190

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Excavations Dratex Inc., au montant de $294,837.27 pour des travaux d'assèchement, d'aqueduc et d'égout, de remblai, pose de pierre concassée sur la rue St-Maurice, étant la soumission la plus basse présentée, pour les travaux à être exécutés en vertu du règlement numéro 650 seulement.

ADOPTE

Félicitations M. Marcel Gagnon

81-191

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, félicitent Monsieur Marcel Gagnon pour sa réélection comme député du Comté de Champlain lors des élections provinciales du 13 avril 1981.

ADOPTE

Félicitations M. Jacques Léonard

81-192

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, offrent leurs plus sincères félicitations à Monsieur Jacques Léonard à l'occasion de sa nomination comme Ministre des Affaires municipales, dans le nouveau gouvernement formé à la suite des élections provinciales du 13 avril 1981.

ADOPTE

Adoption règlement no 661 Enfouissement sanitaire [redacted] 81-193

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement portant le numéro 648 soit annulé et que le règlement portant le numéro 661 soit adopté concernant la ratification d'une entente pour l'usage, l'organisation, le maintien, l'administration et l'exploitation en commun des déchets, détritus et ordures ménagères par la méthode d'enfouissement sanitaire.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Bell Canada - dommages à l'installation téléphonique souterraine lors de travaux d'excavation face au 34 rue Des Erables, le 29 avril 1981.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4271

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 659, autorisant un emprunt de $374,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 11 mai 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 19 et 20 mai 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 659, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 659 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois de mai 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 25 mai 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 11 mai 1981

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-194 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 11 mai 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement, règl. no 659

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-195 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 659, autorisant un emprunt de $374,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, de Callières, Johnson et Place Johnson, et tenue les 19 et 20 mai 1981, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 mai 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Vente d'un terrain M. Guy Marcotte

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la vente d'un terrain dans le site industriel de la Ville, à M. Guy Marcotte, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Rejet de l'offre faite par Mme Brigitte Noël, achat de propriété

2. Le conseil réuni en commission permanente, ne peut accepter l'offre faite par Mme Brigitte Noël de vendre sa propriété à la Ville, considérant que la Ville ne peut acquérir des propriétés que pour des fins municipales seulement, ce qui n'est pas le cas de la présente offre.

Nouveaux prix de l'huile à chauffage

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage #2 à $0.2245 le litre, de l'huile diesel colorée à $0.2367 le litre et de l'huile diesel non colorée à $0.3092 le litre, à compter du 1er mai 1981.

Nouveau prix de l'huile semi-lourde

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4 à $0.2222 le litre à compter du 1er mai 1981.

Augmentation du prix de l'essence

5. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 1er mai 1981, et que, suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.3235 le litre
Texaco sans plomb: $0.3465 le litre

Contrat sentinelles à l'aréna non renouvelé

6. Le conseil réuni en commission permanente, ne renouvelle pas le contrat pour la location de cinq (5) sentinelles à l'aréna Jean-Guy Talbot, et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.

Résolution no 77-83-3 abrogée. Permis d'absence au travail

7. Le conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 77-83-3 et la remplace par la suivante: Que pour les permis d'absence au travail, seules les journées de maladie pourront être prises par fraction de journée, sauf pour les membres de l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., ceci en conformité de l'article 12.01 de la convention collective des policiers-pompiers.

Augmentation de salaire, membres du Conseil

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le trésorier à verser aux membres du Conseil l'augmentation de salaire, conformément aux dispositions de la loi 105 à cet effet.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Jean-Louis Gagnon pour opérer un poste d'essence au 465 boul. Ste-Madeleine (accepté Commission d'Urbanisme du 5 mai 1981 et résolution no 81-182).

b) L'Association des marchands de la Place Ste-Madeleine, installation de lumières (à l'étude).

c) Communication du Ministère des Transports concernant un protocole d'entente d'un tunnel pour piétons (transmis par l'ing. Monsieur R. Marcoux).

d) Rapport mensuel du Service de la Police, mois d'avril 1981.

e) Sentence arbitrale - M. Michel Bastien.

f) Rapport des permis de construction, mois d'avril 1981.

g) Conciliation de caisse et banque, mois d'avril 1981.

h) Dépôt du rapport de la firme Pouliot, Guérard & Ass., régime d'assurance des employés de la Ville (à l'étude).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 11 mai 1981

81-196

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 mai 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 14 mai 1981

81-197

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 mai 1981, chèques numéros 11126 à 11190 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $116,753.60, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 21 mai 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-198

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 mai 1981, chèques numéros 11191 à 11258 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $35,947.19, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-199

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Lionel Guèvremont	Prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier
M. Paul-Emile Gélinas	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M. Alphonse Dubé	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Vve Lucien Morin	Prop. par cons.	Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution vente d'un terrain - Marché Sanpri Inc.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-200

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Marché Sanpri Inc., aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots 415-1-18-7, 415-1-18-8 et 552-260, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 21,118.10 mètres carrés, au prix de $1.60 le mètre carré, pour le prix total de $33,788.96, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la

Ville de Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité du terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Ville de Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Ville en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Ville aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

   L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'état actuel du terrain et l'accepte tel quel.

   De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Ville sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Résolution cession du lot 125-19 par Cap Construction Ltée

81-201

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Cap Construction Ltée", le lot numéro 125-19 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de $1.00 et pour des fins municipales.

Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Résolution préparation plans et devis pour nouveau puits

81-202

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Directeur des Travaux publics de la Ville, M. Ronald Marcoux, ingénieur, soit autorisé à soumettre au Ministère de l'Environnement pour approbation, les plans et devis pour le forage d'un nouveau puits sur le lot 420.

ADOPTE

Acceptation de soumission, forage de puits

81-203

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Hydro-consultant Ltée, au montant de $12,480.00 pour le forage du puits no 33, qui est la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Résolution, déclaration appui M.L.C.P. C.S.R. Vieilles Forges

81-204

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges (pour la Polyvalente les Estacades), dans le cadre du programme suivant:

- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs - 1er niveau.

ADOPTE

Résolution déclaration d'appui M.L.C.P. Club de Canotage [redacted] du Cap

81-205

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par le Club de Canotage du Cap, dans le cadre du programme suivant:

- Programme d'assistance financière aux clubs sportifs - 1er niveau.

ADOPTE

Ass. résidents Châteaudun, permis vente boissons fête nationale

81-206

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à obtenir un permis de vente de boissons de la Commission de contrôle des Permis d'Alcool du Québec, pour les 23 et 24 juin 1981, dans le cadre des manifestations organisées pour la fête nationale et qui se dérouleront sur le terrain Ste-Bernadette.

ADOPTE

[redacted] Construction de logements pour personnes retraitées Société d'habitation du Québec

81-207

CONSIDERANT qu'en date du 25 mai 1981, le Conseil ou Comité exécutif a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 39 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 30 unités de logements de 1 chambre à coucher, 9 unités de logements de 2 chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité, a arrêté son choix sur le terrain portant le numéro de lot 387-2278 situé à l'angle des rues St-Irénée, Montplaisir et St-Pierre, et appartenant à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine;

[redacted]

CONSIDERANT que l'Office municipale d'habitation de Cap-de-la-Madeleine a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'habitation du Québec;

IL EST RESOLU QUE:

Conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

1- Le conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec et accepte la réalisation de 39 logements pour personnes retraitées plutôt que 40 tel que prévu sur la programmation 1979;

2- Le conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;

3- Le conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais;

4- Au cas où il y aurait des exigences particulières de la part de la municipalité, celle-ci s'engage à rembourser à la Société d'habitation du Québec, le coût réel des travaux relatifs à ces exigences.

ADOPTE

Avis de motion règl. emprunt équipement municipal

81-208

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT MUNICIPAL".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de mai 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête en faveur de M. Aimé Bergeron pour un dépanneur.

b) Avis de responsabilité de Mme Monique Gauthier, 48 rue St-Alphonse, Ville. RE: pelouse endommagée par la neige et le calcium déposés sur son terrain par les employés de la Ville.

c) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Pérusse, 700 rue Parent, Trois-Rivières Ouest. RE: porte d'appartement forcée par la police, suite à une plainte pour vol au 445 rue Outremont, no 1, Ville.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 8 juin 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 25 mai 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-209

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 25 mai 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acceptation soumission Jean-Denys Marcoux

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de M. Jean-Denys Marcoux, en date du 15 mai 1981, pour l'achat du terrain situé à l'intersection des rues Houssart et St-Laurent, au montant de $25,000.00.

Annexion partie du lot 568

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la demande faite par la Corporation Immobilière Mauricienne Inc., d'annexer à la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, la partie du lot 568 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et présentement située dans les limites de la municipalité de Ste-Marthe.

Plan soumis par Langevin & Desjardins, non accepté

3. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le plan soumis par Langevin & Desjardins Inc., considérant que cette façon de disposer du terrain n'est pas conforme aux conditions selon lesquelles le terrain avait été vendu par la Ville au propriétaire précédent.

Vente de terrain à Constr. Veillette & Gagnon

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de vendre à "Les Constructions Veillette & Gagnon Inc." un terrain situé au coin des rues Radnor et Berlinguet dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Paiement honoraires Pouliot, Guérard & Ass.

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement des honoraires à Pouliot, Guérard & Associés Inc., au montant de $2,900.00 pour la préparation du rapport concernant les régimes d'assurance-collective des employés de la Ville.

Remplacement luminaires, Chemin du Passage

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'Hydro-Québec à remplacer les 14 luminaires à incandescence situés sur le Chemin du Passage, par des luminaires à vapeur de sodium haute pression.

Soumission, démolition usine de pompage

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des Travaux publics à demander des soumissions pour la démolition de la vieille usine de pompage.

Rencontre annuelle, Association préposés outillage municipal

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Guy Dessaints, Donatien Bergeron et Gérald Binette à assister à la rencontre annuelle de l'Association des Préposés à l'outillage municipal, qui aura lieu à Trois-Rivières le 5 juin 1981, et que les frais encourus à cette occasion leur soient remboursés.

Engagement Mlle Linda Galarneau

9. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de Mlle Linda Galarneau au poste de secrétaire à la Trésorerie, au salaire de la convention collective des employés de bureau, classe 2.

Erection clôture entre terrain Ville et prop. M. Gédéon Hamel

10. Le conseil réuni en commission permanente, accepte qu'une clôture soit érigée entre la propriété de la Ville et celle de M. Gédéon Hamel, 22 rue Brunelle, et que le coût en soit partagé 50% par la Ville et 50% par le propriétaire susmentionné.

Permis arrosage nouvelles pelouses

11. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur du Service de la police à émettre des permis spéciaux d'arrosage pour les nouvelles pelouses.

Engagement 4 cadets policiers

12. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de 4 cadets policiers, soit Messieurs Gilles Masson, Michel Letarte, Carl Trahan et Michel Brodeur, pour la période du 15 juin au 15 août 1981, conformément à la loi.

Engagement M. Jean-Pierre Bettez comme policier-pompier

13. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Jean-Pierre Bettez comme policier-pompier à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à partir du 1er juin 1981, aux conditions de la convention collective de l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc.

Subvention, Carrefour des Vieilles Forges

14. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de $25.00 au "Carrefour des Vieilles Forges Inc."

Subvention, Petits Chanteurs du Cap

15. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique de $25.00 à la Manécanterie des Petits Chanteurs du Cap-de-la-Madeleine.

Achat chaises et table, salon des Conseillers

16. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de 10 chaises pour le salon des Conseillers ainsi que d'une table pour 10 personnes.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministère des Affaires municipales: extension de la Cour municipale à St-Louis-de-France (Il faut reprendre le règlement).

b) Lettre de M. Charles-Emile Mongrain: fosse septique.

c) Invitation: revue annuelle de l'Escadrille 350, 30 mai 1981.

d) Rapport de la C.I.T.F.: a) de l'année 1980, b) trimestriel au 31 mars 1981.

e) Rapport de l'U.M.Q.: étude préliminaire sur la fiscalité municipale.

f) Sommation pour contravention au règlement concernant les appareils sous pression.

g) Rapport de la Cour municipale.

h) Lettre de M. Brian Sherping (à l'étude).

i) Lettre de "Ventes de la Jeunesse étudiante Canadienne Inc." (refusé).

j) Lettre de l'Association des Commissaires industriels, cotisation 1981 (refusé à cause de l'augmentation).

k) Rapport annuel 1980 du Service de l'Evaluation, construction et urbanisme.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 25 mai 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 mai 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-210

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 29 mai 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 mai 1981, comprenant:

81-211

1)	les chèques nos 11259 à 11349 inclusivement..	$ 323,596.45
2)	les paies nos 17 à 20 inclusivement.....	336,329.70
3)	effets bancaires retournés pour le mois d'avril 1981.....	310.00
	Le tout totalisant un déboursé de:	$ 660,236.15

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $660,236.15 est inclus le service de la dette pour un montant de $123,753.64.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 4 juin 1981

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-212

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 juin 1981, chèques numéros 11350 à 11424 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $595,645.39, soit et est adoptée pour paiement.

A ce montant de $595,645.39 est inclus:
- placement de $500,000.00
- placement Canagex Ltée $25,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-213

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rodolphe Garceau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Maurice Fiset	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mlle Yolande Boulay	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jean Bédard	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Brigitte Jacob-Morissette	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. William St-Louis	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Normand Loranger	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Louis Lamy	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Commission d'Urbanisme

81-214

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion du 2 juin 1981 de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Autorisation signer convention collective employés bureau

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-215

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail avec l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, pour les années 1981 et 1982.

ADOPTE

Résolution site enfouissement sanitaire

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-216

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine accepte le principe que le paiement de la quote-part de ladite municipalité relative au coût pour la location des terrains requis pour l'opération du site d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de La Visitation de Champlain et des dépenses inhérentes encourues pour cette location, soit effectué en totalité dès que l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu d'élimination des déchets solides

par voie de délégation de compétence sera signée par toutes les municipalités participantes et acceptée par les autorités compétentes, cette quote-part étant établie au prorata de la population respective de chaque municipalité telle que déterminée dans le dernier dénombrement reconnu valide par un décret du gouvernement publié dans la Gazette Officielle du Québec, conformément à l'article 7 de la Loi sur les cités et villes, à l'article 16a du Code municipal de Québec ou aux dispositions de la charte de toute municipalité de cité ou de ville.

ADOPTE

Résolution de vente "Bo-Bain Inc."

81-217

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent "Bo-Bain Inc." à vendre à Messieurs Jean-Marc Bilodeau et André Jacques, les lots numéros 422-C-44-2 et 421-E-15 achetés de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le 23 février 1981, en vertu de la résolution numéro 81-68 et aux mêmes conditions que dans ladite résolution.

ADOPTE

Résolution acte de vente M. Guy Provost

81-218

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec M. Guy Provost un acte de vente pour le lot numéro 387-61 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (revisé), sans bâtisse, dont il est devenu adjudicataire lors de la vente pour taxes du 30 mai 1975, et ce, conformément à l'article 525 de la Loi des cités et villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Résolution amendant résolution no 81-170 (vente terrain puits no 2)

81-219

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-170 soit et est amendée de la façon suivante: "que les mots: *que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Michel Duval, aux conditions normales d'une vente de ce genre, la partie du lot 419-87 et du lot 419 partie 88, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-

de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 349.30 mètres carrés, pour le prix total de $1,500.00 payable comptant* soient remplacés par les mots suivants:"

"Que la corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine, vende à Messieurs Michel Duval et Jean-Guy Michaud, aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots ci-après décrits:

1- Un emplacement vacant connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE-VINGT-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-87) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

2- Un emplacement vacant connu et désigné comme étant une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX-NEUF (419-Ptie 88) dudit cadastre, division d'enregistrement de Champlain, et borné comme suit: en front, vers le nord-est sur une largeur de vingt-deux pieds (22') par la 2ième Rue ou lot 419-P.93; en profondeur, vers le sud-ouest sur une même largeur par le lot 419-71 étant une ruelle, présumément la propriété de H.G. Grenier; d'un côté, vers le nord-ouest sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80') par le résidu du lot 419-88, propriété de MM. Michel Duval et Jean-Guy Michaud; et de l'autre côté, vers le sud-est sur une même profondeur par le lot 419-87.

Le tout, pour le prix total de $1,500.00 payable comptant."

ADOPTE

Résolution changeant le terme du règlement no 658

81-220

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le terme du règlement numéro 658 adopté par la Ville de Cap-de-la-Madeleine le 30 mars 1981, soit changé de 20 ans pour 15 ans comme il était stipulé aux articles 4, 11 et 13 dudit règlement.

ADOPTE

Acceptation de soumission tuyau de cuivre

[redacted] 81-221

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $6,807.34, pour tuyau de cuivre pour entrées de service - 1981, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission matériaux pour aqueduc

81-222

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canron Inc., au montant de $2,300.34, pour des matériaux pour aqueduc, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission Matériaux pour borne-fontaine

[redacted] 81-223

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canron Inc., au montant de $17,038.57, pour des matériaux pour borne-fontaine, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission Matériaux pour égout secondaire

81-224

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Saillant Inc., au montant de $5,160.43, pour des matériaux pour égout secondaire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption règlement no 662

81-225

[redacted]

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 662, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert, soit et est adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 663

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-226

ET RESOLU: Que le règlement numéro 663, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que présenté à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête de Mme Louise Desmarais.

b) Lettre de remerciements du ministre Jacques Léonard.

c) Lettre de remerciements du député de Champlain, M. Marcel Gagnon.

d) Lettre des organisateurs locaux de la Fête nationale, location gratuite de l'intérieur de l'Aréna.

e) Avis de responsabilité de M. Réjean Cartier, 90 boul. Mauricien, St-Louis-de-France. RE: sa fille blessée au visage et à un doigt de la main droite, suite à la perte de contrôle de sa bibyclette en voulant éviter des roches dans la rue St-André.

Ajournement à 10h30 ce 8 juin 1981

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-227

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 10 heures 30 minutes, ce 8 juin 1981.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 8 juin 1981, à 10 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1er juin 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère

Engagement de M. Richard Chiasson comme messager

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement de M. Richard Chiasson au poste de messager, au salaire de la convention collective des employés de bureau, classe 1, plus allocation d'auto de $1,800.00.

Fermeture temporaire bibliothèque municipale

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte que la bibliothèque municipale soit fermée pour la période du 15 au 19 juin 1981, soit le temps nécessaire pour y effectuer le réaménagement d'une section.

Soumissions, vente de lots

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à demander des soumissions pour la vente des lots 388-155-1 et 405-133-1, à un prix non inférieur à $8,500.00 ainsi qu'une partie des lots 405-134 et 406-248 à un prix non inférieur à $1,500.00, propriétés de la Ville.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport du budget au 30 avril 1981.

b) Lettre de M. Brian Sherping.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1er juin 81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er juin 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-228

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 juin 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 8 juin 81

81-229

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 8 juin 1981, et de l'assemblée d'ajournement à 10.30 heures, le 8 juin 1981, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 juin 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Augmentation du prix de l'essence

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les augmentations du prix de l'essence des 15 mai et 3 juin 1981, et que, suite à ces changements, le prix de l'essence est maintenant:

Fire chief : $0.3435 le litre
Texaco sans plomb: $0.3665 le litre.

Acceptation de l'offre, Sablière Ste-Marthe Inc.

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de la Sablière Ste-Marthe Inc., au montant de $1,550.00 pour la démolition de la vieille usine de pompage.

Renouvellement location pro-shop

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le renouvellement de la location du pro-shop à M. Yves Tremblay pour une nouvelle période de deux (2) ans, et aux mêmes conditions que celles qui existent présentement.

Mesures de sécurité installation lave-autos

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Capitaine Jean-Marie Jodoin, concernant les mesures de sécurité qui doivent être respectées pour l'organisation de lave-autos étudiants, dans les limites de la Ville, pour la saison estivale.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Municipalité de la Visitation de Champlain (camion - déchets secs).

b) Lettre de l'Association régionale de Loisirs pour handicapés mentaux de la Mauricie Inc. (référée à M. Yves Boissonnault, service de la Récréation).

c) Rapport du Service de la Police et des Incendies, pour le mois de mai 1981.

d) Rapport sur les permis de construction, mois de mai 1981.

e) Lettre du Ministère de l'Environnement, Direction générale de la Mauricie - Bois-Francs (les Produits Perfection Ltée et requête de Mme Louise Desmarais).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 8 juin 1981.

81-230

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 juin 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 11 juin 1981

81-231

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 11 juin 1981, chèques numéros 11425 à 11504 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $74,175.08, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $74,175.08 est inclus le service de la dette pour un montant de $23,870.25.

ADOPTE

Sympathie

RESOLUTION DE SYMPATHIE:

81-232

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Armand Béliveau prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Paiement quote-part à la C.I.T.F.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-233

ET RESOLU: Que le Conseil approuve un paiement à la Commission intermunicipale de Transport des Forges de $99,510.00 soit la quote-part de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour le déficit supplémentaire prévu au budget 1981 de la C.I.T.F.

ADOPTE

Ajustement de salaire M. Gaston Béliveau, O.M.H.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-234

ET RESOLU: Que le Conseil approuve la résolution numéro 98-1 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine du 8 juin 1981 et concernant l'ajustement de salaire de Monsieur Gaston Béliveau.

ADOPTE

Signature des baux, Conseil des Ports nationaux

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-235

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Ville, les baux entre le Conseil des Ports nationaux et la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine apparaissant sous les numéros T-83, T-89 et T-107, au taux de $285.00 annuellement pour les baux mentionnés ci-dessus.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-236

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie

des lots 410-13-4 et 410-13-5 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 3 juin 1981, et portant le numéro 41086.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-237

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 419-745 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 mai 1981 et portant le numéro D-4453.
Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution numéro 81-201 abrogée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-238

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-201 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante: "Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Messieurs Robert Massicotte, Jules Massicotte et Clément Massicotte, le lot numéro 125-19 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine. Cette cession est consentie pour la somme nominale de $1.00 et pour des fins municipales.
Que le notaire Hughes Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation".

ADOPTE

Déboisement du lot no 419-745 M. Guy Marcotte

PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

81-239

Que le propriétaire éventuel du lot numéro 419-745 dans le site industriel, Monsieur Guy Marcotte, soit autorisé à procéder au déboisement dudit lot antérieurement à la signature du contrat.

ADOPTE

Avis de motion
Règlement abrogeant le règlement no [redacted] 657

81-240

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 657 POUR SOUMETTRE LE TERRITOIRE DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE A LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
[redacted] Règlement Cour municipale

81-241

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ETENDRE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE A ST-LOUIS-DE-FRANCE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
[redacted] Règlement concernant les regrattiers

81-242

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION OU REGRATTIERS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
Enfouissement sanitaire

81-243

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 661 RELATIF AU MODE DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LA DEPENSE EN CAPITAL NECESSAIRE POUR LA LOCATION DU TERRAIN DEVANT SERVIR A L'ELIMINATION DES DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête concernant le transport d'autobus de la C.I.T.F.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 juin 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 15/6/81

81-244

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 juin 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 juin 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Réaménagement résidence des Filles de Jésus

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur à étudier une formule de participation conjointe de la Ville et de la Communauté des Filles de Jésus pour le réaménagement de leur résidence du 566 de la rue Notre-Dame, et qui soit acceptable aux deux parties.

Assce-vie et mort accidentelle membres du Conseil, La Prudentielle d'Amérique

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'option "A" proposée par la Compagnie La Prudentielle d'Amérique dans sa lettre du 4 juin 1981, concernant l'assurance-vie et mort accidentelle des membres du Conseil, soit le taux de $1.66 du $1,000.00 plus 0.054 pour mort accidentelle et mutilation (police numéro G-70650).

Augmentation prix de l'essence

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 12 juin 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire chief : $0.3465 le litre
Texaco sans plomb: $0.3695 le litre.

Nouveaux prix huile à chauffage

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage #2 à $0.2405 le litre, de l'huile diesel colorée à $0.2567 le litre et de l'huile diesel non colorée à $0.3292 le litre, à compter du 3 juin 1981.

Nouveau prix de l'huile semi-lourde #4

5. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4 à $0.2382 le litre à compter du 3 juin 1981.

Achat et cancellation de deux sentinelles

6. Le conseil réuni en commission permanente, cancelle les deux (2) sentinelles 003 installées sur la rue St-Laurent et autorise l'achat, au montant de $96.41 de deux (2) autres sentinelles 004 situées sur le Chemin du Passage et la rue Loranger, et qui devront être raccordées au réseau de distribution de l'Hydro-Québec.

Engagement employé temporaire

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement temporaire d'une employée au Service de la Trésorerie en cas d'absence prolongée d'au moins deux (2) employés dans ledit département.

Autorisation heures travail dactylo Cour municipale

8. Le conseil réuni en commission permanente, autorise quatre (4) heures de travail de plus par semaine pour la dactylo à temps partiel à la Cour municipale.

Annonce jumelage Châteaudun

9. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la publication d'une annonce dans le cahier spécial que publiera Publi-Hebdo sur le jumelage Cap-de-la-Madeleine, Châteaudun, au montant de $100.00.

Rapport Service de la Récréation

10. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de Messieurs Roger Gravel et Claude Cyr en date du 12 juin 1981, concernant le personnel d'été au Service de la Récréation.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Ste-Marthe du Cap: annexion lot 568 Corporation immobilière Mauricienne Inc.

b) Lettre de Montréal Trust: Edifice La Salle.

c) Rapport de la S.P.C.A. pour les mois de janvier à mai 1981.

d) Rapport de la Cour municipale au 30 avril 1981.

e) Lettre de Me Bertrand Lamothe: projet de règlement, rives et littoral des cours d'eau.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 15 juin 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 juin 1981, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

[redacted] 81-245

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTION DE SYMPATHIE:

81-246

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Vve Donat Cyrenne prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution adoption résolution U.M.Q.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

[redacted] 81-247

ET RESOLU: Que le contenu des recommandations reçues de l'Union des Municipalités du Québec en matière de:

- fiscalité et de financement;
- aménagement du territoire;
- assainissement des eaux;
- habitation;
- perfectionnement des élus et des cadres municipaux;
- relations de travail;

- municipalités de 20,000 habitants et moins;

soient acceptées.

ADOPTE

Résolution pour enlever caractère de rue lot 406-311

81-248

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: d'enlever le caractère de rue à la partie de la rue St-Emile telle qui ci-après décrite:
"La partie du lot 406-311 de figure irrégulière borné au nord-est par le lot 631-67, au sud-est par le résidu du lot 406-311, au sud-ouest par le lot 406-299 et au nord-ouest par le lot 406-313 (C.P.R.); mesurant quarante pieds (40.0 pi) de largeur sur cent pieds (100.0 pi) de profondeur", le tout faisant partie du cadastre fait pour la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Résolution greffier intérimaire

81-249

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil nomment le Gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., greffier "pro-tempore", pour la période du 29 juin au 13 juillet inclusivement, soit la période pendant laquelle le Greffier sera en vacances.

ADOPTE

Résolution nouveau maire-suppléant

81-250

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les membres du Conseil nomment Monsieur Claude Champoux maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 1er juillet 1981 au 31 octobre 1981 inclusivement.

ADOPTE

Résolution poste de détective

81-251

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil refuse le grief formulé par l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., en date des 29 mai et 12 juin 1981, et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

ADOPTE

Résolution réfection conduite d'égout rue Notre-Dame

81-252

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: d'autoriser le Directeur des Travaux Publics, M. Ronald Marcoux, ing., à soumettre au Ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la réfection des conduites d'égout sur la rue Notre-Dame, entre les rues du Sanctuaire et Massicotte.

ADOPTE

Adoption règlement 657-A

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-253

ET RESOLU: Que le règlement numéro 657-A, intitulé: "Règlement pour abroger le règlement numéro 657 de la Ville de Cap-de-la-Madeleine adopté à la séance du Conseil municipal du 23 mars 1981", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement 661-A enfouissement sanitaire

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-254

ET RESOLU: Que le règlement numéro 661-A, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 661 relatif au mode de paiement de la quote-part pour la dépense en capital nécessaire pour la location du terrain devant servir à l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par la méthode d'enfouissement sanitaire", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

81-255

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) ONIL VALLIERES
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

81-256

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DES CONDUITES D'EGOUT SUR LA RUE NOTRE-DAME, ENTRE L'EMISSAIRE DE LA RUE DU SANCTUAIRE ET LA RUE ROCHELEAU".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de juin 1981.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Pétition pour faire abolir un commerce situé sur le boul. Ste-Madeleine (La Boule Tronic).

Ajournement à 9h30 ce 22 juin 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 9.heures et 30 minutes, ce 22 juin 1981.

81-257

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 juin 1981, à 9 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juin 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Résolution no 81-210-4 abrogée

1. Le conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 81-210-4 en vertu de laquelle la Ville vendait un terrain à Veillette & Gagnon Inc.

[redacted] Ligne de téléphone Garage municipal

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le transfert d'une ligne de téléphone au Garage municipal, le tout selon la proposition en date du 13 avril 1981.

Versement subvention handicapés mentaux

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention proportionnelle aux autres Villes pour le projet d'intégration sociale des handicapés mentaux.

Installation téléphone Salon des Conseillers

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'installation d'un téléphone dans le Salon des Conseillers.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. François Darche: salles d'amusement, plaintes au Conseil municipal, règlement no 495.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 22 juin 81

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 juin 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-258

ADOPTE

Proclamation

Proclamation - Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers proclame la "semaine du Canada" du 25 juin au 1er juillet 1981.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 662, autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 16 juin 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juin 1981, de 9.oo à 19.oo heures.

Une (1) personne était habile à voter sur le règlement numéro 662, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 662 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23ième jour du mois de juin 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 3 0 7

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 663, autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 16 juin 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 juin 1981, de 9.oo à 19.oo heures.

Une (1) personne était habile à voter sur le règlement numéro 663, et une (1) signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 663 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23ième jour du mois de juin 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 6 juillet 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Claude Champoux
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-verbaux séance régulière et ajournement 22/6/81

81-259

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 22 juin 1981, et de l'assemblée d'ajournement à 9.30 heures, le 22 juin 1981, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal du règlement no 662

81-260

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 662, autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert, et tenue les 22 et 23 juin 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, règlement no 663

81-261

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 663, autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert, et tenue les 22 et 23 juin 1981, soit adopté.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTION DE SYMPATHIE:

81-262

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-suppléant et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Edward (Jerry) Street	Prop. par cons. Jean-C.Beaumier
Mme vve Rose Fournier	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Joseph H. Larivière	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Wilfrid Brunelle	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Albertine Tancrède	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Elphège Germain	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Louis-Omer Guilbault	Prop. par cons. Jean-P. Lavergne
M. le Docteur Jean Morissette	Prop. et unanimement résolu
M. Antoine D'Amour	Prop. et unanimement résolu
M. Albert Hamel	Prop. par cons. Onil Vallières
Mlle Bernadette Héroux	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme vve Alcide Beaumier	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Jean-Paul Fournier	Prop. par cons. Jean-P. Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Nomination, M. E. Barkoff citoyen honoraire émérite

81-263

CONSIDERANT que Monsieur Edward Barkoff a contribué fortement au développement du quartier nord de la municipalité;

CONSIDERANT les bonnes relations entretenues depuis plusieurs années entre les élus, les chefs de service et la population;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE Monsieur Edward Barkoff soit et est officiellement nommé "CITOYEN HONORAIRE EMERITE" de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Requête au Lieutenant Gouverneur en Conseil concernant M. J.-Réal Desrosiers

81-264

ATTENDU que Monsieur J.-Réal Desrosiers a été Maire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine durant plus de vingt ans;

ATTENDU qu'au cours de sa longue vie publique, il a su par son travail perspicace insuffler à la ville un essor enviable;

ATTENDU que sous sa gouverne, l'Union des Municipalités du Québec a acquis le prestige et joué le rôle qu'on lui connaît présentement;

ATTENDU que durant sa longue carrière, sa préoccupation première a toujours été la chose publique et le bénévolat sous toutes ses formes, et notamment il fut:

Membre du Conseil de Planification et de Développement du Québec (C.P.D.Q.);

Membre des Autorités Portuaires du Port de Trois-Rivières;

Membre du Conseil d'Administration au Conseil Economique Régional de la Mauricie;

Membre du Conseil d'Administration du CEGEP de Trois-Rivières;

Membre des Comités Consultatifs à la Commission de Police du Québec et à la Commission de Refonte de la Loi des Cités et Villes;

Il fut aussi directeur de la Chambre de Commerce du Cap., et vice-président pendant plusieurs années;

Ex-président du Club Richelieu local;

Ex-gouverneur régional de la Société Richelieu;

Ex-gouverneur régional du Jeune Commerce;

Membre fondateur de l'Ordre des Chevaliers de Champlain, section Cap-de-la-Madeleine;

Membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Entraide Economique du Cap-de-la-Madeleine;

Ex-directeur de la Caisse Populaire St-Lazare;

Il fut aussi membre de l'Exécutif de la Commission de Formation professionnelle de la Main d'Oeuvre de la région de Trois-Rivières;

ATTENDU que son acharnement au travail et la qualité de ses résultats en font un modèle pour la jeunesse en général;

ATTENDU que ses qualités d'âme doivent être soulignées d'une façon tout-à-fait spéciale par ses concitoyens;

Il est proposé, dûment appuyé et il est unanimement résolu de prier le Lieutenant Gouverneur en Conseil de souligner, publiquement, l'oeuvre de ce citoyen éminent.

ADOPTE

Requête au Gouverneur Général du Canada concernant M. J.-Réal Desrosiers

81-265

ATTENDU que Monsieur J.-Réal Desrosiers a été Maire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine durant plus de vingt ans;

ATTENDU qu'au cours de sa longue vie publique, il a su par son travail perspicace insuffler à la ville un essor enviable;

ATTENDU que sous sa gouverne, l'Union des Municipalités du Québec a acquis le prestige et joué le rôle qu'on lui connaît présentement;

ATTENDU que durant sa longue carrière, sa préoccupation première a toujours été la chose publique et le bénévolat sous toutes ses formes, et notamment il fut:

Membre du Conseil de Planification et de Développement du Québec (C.P.D.Q.);

Membre des Autorités Portuaires du Port de Trois-Rivières;

Membre du Conseil d'administration au Conseil Economique Régional de la Mauricie;

Membre du Conseil d'Administration du CEGEP de Trois-Rivières;

Membre des Comités Consultatifs à la Commission de Police du Québec et à la Commission de Refonte de la Loi des Cités et Villes;

Il fut aussi directeur de la Chambre de Commerce du Cap., et vice-président pendant plusieurs années;

Ex-président du Club Richelieu local;

Ex-gouverneur régional de la Société Richelieu;

Ex-gouverneur régional du Jeune Commerce;

Membre fondateur de l'Ordre des Chevaliers de Champlain, section Cap-de-la-Madeleine;

Membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Entraide Economique du Cap-de-la-Madeleine;

Ex-directeur de la Caisse Populaire St-Lazare;

Il fut aussi membre de l'Exécutif de la Commission de Formation professionnelle de la Main d'Oeuvre de la région de Trois-Rivières;

ATTENDU que son acharnement au travail et la qualité de ses résultats en font un modèle pour la jeunesse en général;

ATTENDU que ses qualités d'âme doivent être soulignées d'une façon tout-à-fait spéciale par ses concitoyens;

Sur proposition dûment secondée, il est unanimement résolu de prier le Gouverneur Général du Canada de

décerner à Monsieur J.-Réal Desrosiers la médaille de Membre de l'Ordre du Canada, aux fins de souligner l'oeuvre de ce citoyen éminent.

ADOPTE

Adoption d'un plan lots 115-115 à 115-118 et 116-140 à 116-143

81-266

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-115 à 115-118 et 116-140 à 116-143 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 28 mai 1981, et portant le numéro D-4457.

ADOPTE

Adoption d'un plan, lots nos 658-1 à 658-8

81-267

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 658-1 à 658-8 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 17 juin 1981, et portant le numéro 24 148.

ADOPTE

Adoption d'un plan, lot no 658

81-268

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 658 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 juin 1981, et portant le numéro 24 147.

ADOPTE

Adoption d'un plan, lots 163-156-1, 163-156-2 et 163-156-3

81-269

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 163-156-1, 163-156-2 et 163-156-3 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 juin 1981, et portant le numéro D-4472.

ADOPTE

Adoption d'un plan, lot no 409-6-54

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-270

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 409-6-54 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 10 juin 1981, et portant le numéro 41073.

ADOPTE

Soumission, vente terrain rue Patry

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-271

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Monsieur Jean-Paul Ouellet, datée du 21 juin 1981, pour la partie des lots 405-134 et 406-248, au prix de DEUX MILLE CENT DOLLARS ($2,100.00).

ADOPTE

Soumission, vente terrain rue Patry

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-272

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Entreprises Madelon Inc., datée du 29 juin 1981, pour la partie des lots 388-155-1, 405-133 et 405-136, le tout ayant une superficie approximative de douze mille neuf cent soixante pieds carrés (12,960 pi^2), au prix de HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS ($8,500.00).

ADOPTE

Soumission, vente terrain rue St-Emile

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-273

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Monsieur Normand Gosselin, datée du 22 juin 1981, pour le lot 406-299 et la partie du lot 406-311, le tout ayant une superficie approximative de dix mille pieds carrés (10,000 pi^2), au prix de CINQ MILLE TROIS CENT DOLLARS ($5,300.00).

ADOPTE

Soumission travaux aqueduc et égout, règlement no 659

81-274

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de La Cie de Construction Dollard, au montant de DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX DOLLARS ET SOIXANTE SOUS ($296,766.60), pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, De Callières, Johnson et Place Johnson (règlement no 659), étant la soumission la plus basse présentée.
Cette résolution prendra effet après acceptation du règlement par le Ministère des Affaires municipales et la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Félicitations à M. Maurice Dousset élu député Châteaudun France

81-275

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE ce Conseil félicite chaleureusement Monsieur Maurice Dousset élu député à l'Assemblée Nationale Française représentant Châteaudun Eure-et-Loir, France.

ADOPTE

Vente de terrain M. E. Barkoff

81-276

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'offre de Monsieur Edward Barkoff, président de "Les Plateaux de la Ferté", soumise dans sa lettre du 17 juillet 1978.
Le paiement de ce terrain sera fait à même la réserve pour parc et espace vert.

ADOPTE

Félicitations aux membres du Comité du Jumelage Châteaudun - Cap

81-277

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE les membres du Conseil remercient et félicitent chaleureusement les membres du Comité du 10ième anniversaire du Jumelage Châteaudun - Cap-de-la-Madeleine, et tout spécialement Madame Michèle Marcoux, pour le magnifique travail accompli bénévolement à cette occasion.

ADOPTE

Félicitations à l'Association des Résidents de Châteaudun du Cap.

81-278

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU

QUE les membres du Conseil remercient et félicitent chaleureusement l'Association des Résidents de Châteaudun du Cap-de-la-Madeleine pour la magnifique exposition artisanale et la fête champêtre offerte lors de la visite de personnes de Châteaudun, France, à l'occasion du 10ième anniversaire du Jumelage Châteaudun - Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciement de Monsieur Jeannot Paquin, 598 rue Champigny.

b) Avis de responsabilité de Monsieur Claude Dupont, 115 rue Falaise, Ville. RE: le fils du réclamant s'est blessé au genou gauche en tombant sur un clou, au terrain de l'Aréna, le 19 juin 1981.

c) Rapport de M. Jacques Bettez concernant les permis de construction pour le mois de juin 1981.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 20 juillet 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 6/7/81 81-279

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 juillet 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 juillet 1981

M. le maire-suppléant Claude Champoux
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Me Roy mandaté grief commis-téléphoniste

1. Le conseil réuni en commission permanente, mandate Me André Roy pour représenter la Ville, suite à l'avis reçu le 22 juin 1981, du Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre, service du droit d'association.

Information sur possibilité d'octroi

2. Le conseil réuni en commission permanente, demande qu'à un prochain comité, une rencontre soit prévue avec M. Claude Robert de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et M. Jacques Bettez, directeur de la planification de la ville, afin de s'informer de la possibilité d'octroi dans les secteurs.

Pierre Gagnon cours sur isolation

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise M. Pierre Gagnon à suivre un cours de formation sur le programme de la connaissance générale en relation avec l'isolation, tel que recommandé par M. Jacques Bettez dans sa lettre du 29 juin 1981.

Pose de 5 lampes sur Mgr Tessier

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la pose de 5 lampes de 10,000 lumens à vapeur de sodium haute pression sur la rue Mgr Tessier.

Refaire couverture bibliothèque municipale

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier à demander des soumissions pour refaire la couverture de la bibliothèque municipale et, que Les Laboratoires Choisy en fasse les plans et devis et la surveillance des travaux.

Préparer plans et estimés pour jeu de croquet

6. Le conseil réuni en commission permanente, demande à l'ingénieur municipal de faire des plans et estimés pour un jeu de croquet à côté de la bibliothèque municipale, sur la rue Dorval.

Chalet pour patineurs Parc des Chenaux

7. Le conseil réuni en commission permanente, demande à l'ingénieur municipal de faire des plans et estimés pour la construction d'un chalet de patineurs au Parc des Chenaux.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 6 juillet 1981
81-280

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 juillet 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 juillet 1981

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

---

4 "ARRET" intersection Père Breton & Rocheleau

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de Police, M. François Darche, de ne pas installer un 4 "ARRET" à l'intersection des rues Père Breton et Rocheleau.

Négligence d'acquitter fausses alarmes

2. Le conseil réuni en commission permanente, demande au Directeur de Police, M. François Darche, que si les locataires de systèmes d'alarme reliés au poste négligent d'acquitter leurs comptes pour fausses alarmes de même que la location de leurs installations au poste de police, que le service soit coupé après trente (30) jours de l'envoi des factures.

M. Jean-Marie Jodoin & Association des directeurs de police

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte que l'adjoint au directeur, M. Jean-Marie Jodoin, fasse partie de l'Association des directeurs de police et membres de l'état-major de la région 04, et la Ville défraiera les frais de cotisation, cependant, un seul membre, soit le directeur ou son adjoint pourra assister aux réunions.

CORRESPONDANCE:

a) Conciliation de banque, mai 1981.

b) Rapport mensuel, juin 1981, police

(signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 13 juillet 1981
81-281

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 juillet 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 6 juillet 1981 81-282

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 juillet 1981 comprenant:

1) les chèques nos 11505 à 11633 inclusivement: $1,078,267.25

2) les paies nos 21 à 24 inclusivement: 342,672.79

3) Effets bancaires retournés pour le mois de mai 1981: 1,771.11

Le tout totalisant un déboursé de: $1,422.711.15
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,422.711.15 est inclus:

- le service de la dette: $101,778.72
- placement dépôt à terme: $500,000.00

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 9 juillet 1981 81-283

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 juillet 1981, chèques numéros: 11634 à 11715 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à $88,142.33, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 16 juillet 1981 81-284

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 juillet 1981, chèques numéros: 11716 à 11809 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à $668,057.74, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $668,057.74 est inclus un placement de dépôt à terme de $600,000.00.

ADOPTE

Sympathies
81-285

RESOLUTION DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Emile Guay	prop. par cons.	Claude Champoux
Mme Honoré Beaumier	prop. par cons.	Claude Champoux
M. Marcel Demers	prop. par cons.	Claude Champoux
M. Gilbert Mawn	prop. par cons.	Jean-Claude Beaumier
M. Elzéar Gélinas	prop. par cons.	Onil Vallières
M. Paul-Emile Ricard	prop. par cons.	Claude Champoux
M. Ascamio Billette	prop. et unanimement résolu	
Mme Léopold Durand	prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M. Jean-Paul Morel	prop. par cons.	Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan
81-286

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 631-47-1 et 631-47-2 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 26 juin 1981, et portant le numéro 33035.

ADOPTE

Adoption d'un plan
81-287

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123, 124 et 125 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 juillet 1981, et portant le numéro 4483.

ADOPTE

Adoption d'un plan
81-288

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 107-1-1 et 107-1-2 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 17 juillet 1981, et portant le numéro 4516.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Jean-Paul Ouellette Rue Patry
81-289

Considérant que M. Jean-Paul Ouellette a présenté une offre de $2,100.00 pour la partie des lots 405-134 et 406-248, situés dans les limites de Cap-de-la-Madeleine et propriétés de la Ville, qui avaient été mis en vente par voie de soumissions publiques et qui était l'offre la plus élevée,

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean-Paul Ouellette, aux conditions normales d'une vente de ce genre, pour le prix de $2,100.00, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

"Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot CENT TRENTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT CINQ (Ptie 405-134) et une partie du lot DEUX CENT QUARANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT SIX (Ptie 406-248) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, mesurant, mesures anglaises, vingt-deux pieds (22') de largeur sur une longueur de quatre-vingt-dix-neuf pieds (99') et bornée comme suit, savoir:- en front, à l'est, par le lot 405-133 (rue Patry); au sud, par le lot 405-134-1 et par le lot 406-248-1; à l'ouest, par le lot 406-243; et au nord, par le résidu des lots 406-248 et 405-134.
Le tout sans bâtisse".

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherche, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

O.M.H. du Cap-de-la-Madeleine autorisation administrer 133 logements
81-290

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine à administrer le projet de 133 logements réalisé par la Société d'Habitation du Québec, en vertu de sa résolution numéro 504-80 en date du 18 juin 1980, et par laquelle la Société d'Habitation du Québec a été autorisée à réaliser ce projet de 133 logements. Ladite Société désire conclure une entente avec la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour confier à l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, l'administration de ces logements.

ADOPTE

Convention d'exploitation entre S.H.Q. O.M.H. et Ville
81-291

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement, pour le projet de 133 logements, tel qu'autorisé par la résolution numéro 504-80 de la Société d'Habitation du Québec, en date du 18 juin 1980

ADOPTE

MM. Desrosiers et J.P. Lavergne autorisation signer convention O.M.H. 81-292

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil autorise deux membres du Conseil, Monsieur le maire J.-Réal Desrosiers et M. Jean-Paul Lavergne, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation du Manoir-du-Vieux-Moulin, au numéro civique 521, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, avec amendement à l'article 4 qui devra se lire: "pour personne âgée et/ou à faibles revenus", à chaque fois que l'on lira "toute personne ou famille".

ADOPTE

Ville assumera 10% déficit d'exploitation O.M.H. 81-293

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à assumer jusqu'à concurrence de 10% du déficit d'exploitation annuel, pour le projet de 133 logements tel qu'autorisé par la résolution numéro 504-80, en date du 18 juin 1980, de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

Octroi $300.00 groupes de l'Age d'Or 81-294

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil recommandent de verser aux groupes de l'Age d'Or de la Ville, un montant de $300.00 par paroisse, et que dans les paroisses où il existe deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes.

ADOPTE

Résolution autorisation Excavations Dratex - Installation conduites d'aqueduc et d'égoût 81-295

Considérant que le règlement numéro 658 autorisant un emprunt de $39,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égoût sur la rue St-Maurice, au nord de la rue Montplaisir, pour desservir le parc numéro 1, a été approuvé par la Commission municipale du Québec le 2 juillet 1981 et par le ministre des Affaires municipales le 13 juillet 1981,

Considérant que "Excavations Dratex Inc." a présenté la plus basse soumission pour l'exécution des travaux décrétés par ledit règlement,

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que "Excavations Dratex Inc." soient autorisés à exécuter les travaux décrétés par ledit règlement 658

ADOPTE

Résolution Comité provisoire Ile St-Quentin 81-296

Attendu que la Ville de Cap-de-la-Madeleine participe au Comité provisoire de l'île St-Quentin.

Attendu que l'île St-Quentin est un site d'envergure intermunicipal, mais aussi provincial.

Attendu que le rapport de la firme Somer atteste du haut potentiel récréatif de ce site et de la demande fort élevée de la part de la population régionale.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie les démarches du comité provisoire de l'île St-Quentin visant à obtenir des gouvernements supérieurs le financement nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTE

Résolution infraction au règlement des appareils sous pression. 81-297

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine déclare plaider coupable sur la plainte telle que portée par le Procureur Général de la Province de Québec, sous le no. 400-27-001966-81 à la Cour des Sessions de la Paix de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières.

Que Monsieur Maurice Thellend soit autorisé à signer un plaidoyer de culpabilité au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption règlement numéro 657-B 81-298

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 657-B intitulé: "REGLEMENT POUR ETENDRE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE AU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE" soit et est adopté tel que lu à la présente séance.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier Signature requête Mun. St-Ls-de-France 81-299

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Maire J.-Réal Desrosiers ou en son absence le maire-suppléant et le greffier M. Maurice Thellend soient et sont autorisés à signer conjointement, avec les représentants dûment mandatés de la Corporation municipale de St-Louis-de-France une requête pour demander au Gouvernement du Québec d'approuver le règlement numéro 657-B de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de St-Louis de France.

ADOPTE

Adoption règlement numéro 664 81-300

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 664 intitulé: "REGLEMENT DECRETANT UN EMPRUNT DE $137,000.00 POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITE", soit et est adopté tel que lu à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion Règl. amendant le règl. no.495 81-301

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:
"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 495 CONCERNANT LA CIRCULATION (HAUT-PARLEURS ET CIRCULATION SUR PLACES PUBLIQUES)"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20e jour du mois de juillet 1981

(signé) CLAUDE CHAMPOUX

Conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion
Règl. salles
d'amusement
[redacted] 81-302

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LES SALLES D'AMUSEMENT" sur le territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine
ce 20e jour du mois de juillet 1981

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- Avis de responsabilité de M. Albert Cyr, 210 rue Gilles, Ville. Re: Dommages à son véhicule dus à un couvercle de puisard défectueux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 27 juillet 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 20/7/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-303

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 juillet 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Me Germain mandaté, lot 419

1. Le conseil réuni en commission permanente, mandate le notaire Hugues Germain pour s'occuper du dossier du lot 419 (anciennement lot 419-644) pour que le titre de ce lot soit définitivement reconnu à la Ville.

Acquisition mini-imprimante à reçus et écran cathodique

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'acquisition d'une mini-imprimante à reçus et d'un écran cathodique supplémentaire et qui seront payés sur une base de location au service de la trésorerie, le tout tel que soumis dans une lettre du trésorier en date du 2 juillet 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du "Grand Prix Trois-Rivières Inc." (affichage de banderoles).

b) Lettre de Jules Milette: plainte pour 21 rue Madeleine de Verchères.

c) Projet du plan d'urbanisme de St-Louis-de-France.

d) Conciliation de banque au 30 juin 1981.

e) Lettre de M. Réjean Giguère: intérêts sur comptes "coupons et obligations".

f) Lettre de M. Jacques Bettez: programme Parel.

g) Lettre de M. Réjean Giguère: rapport sur les billets d'infraction du 1er janvier 1981 au 30 juin 1981.

h) Lettre de M. Réjean Giguère: taxes municipales (80-81) Commission de formation professionnelle.

i) Rapport budgétaire au 30 juin 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 20/7/81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 juillet 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-304

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 22/7/81

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 22 juillet 1981, chèques numéros 11810 à 11859 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $31,661.88, soit et est adoptée pour paiement.

81-305

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

81-306

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Doris Labelle Toupin	prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Jean Therrien	prop. par cons. Onil Vallières
M. Alfred Charland	prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acquisition par la Ville, partie lot 551 Les Jardins Jacques Lemercier

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-307

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc.", pour servir d'espace vert conformément à la loi des cités et villes et à l'article 6.1 du règlement numéro 625 de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, l'emplacement ci-après décrit:

"Un emplacement connu comme étant une partie du lot 551 et borné comme suit:

Au sud, sur une longueur d'environ 513 pieds par la rue des Ormeaux, partie 551;
A l'ouest, sur une profondeur d'environ 240 pieds par une autre partie du lot 551, propriété des cédants;
Au nord, sur une longueur d'environ 513 pieds par une autre partie du lot 551, propriété des cédants;
Et à l'est, sur une profondeur d'environ 240 pieds par le lot 551-230 propriété de la Commission Scolaire des Vieilles Forges;

le tout représentant une superficie d'environ 123,229 pieds carrés".

Que l'étude des notaires Carrier & Carrier soit autorisée à préparer le contrat et le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Acquisition par la Ville, lot no 551-330

[redacted] Les Plateaux de la Ferté Inc.

81-308

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, achète de "Les Plateaux de la Ferté Inc.", pour le prix de $0.15 le pied carré, le lot 551-330 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 68,013 pieds carrés et pour le prix total de $10,201.95.

Le terrain ainsi acquis servira d'espace vert et sera payé à même le fonds prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

Que l'étude des notaires Ward, Légaré & Verrette soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.

ADOPTE

Résolution contrat, terrains [redacted] vendus pour taxes 1980

81-309

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier, les lots suivants:

1- le lot 36-1 du cadastre 412;
2- le lot 335-3 du cadastre 545;
3- la partie du lot 114-1 du lot originaire 561 tel que ci-après décrit:
"Un emplacement de forme triangulaire situé le long de la rue De Mézy et limité comme suit:
Au sud-ouest sur une longueur de 12,04 M par le lot 561-67 rue De Mézy;
Au nord-ouest sur une longueur de 27,18 M par le lot 561-57;
Et au sud-est sur une longueur de 27,58 M par le lot 561-114-1, ayant une superficie de 121,98 M^2";

du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, lesquels lots ont été adjugés à la Ville de Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'ont pas été retraits par les propriétaires, lesquelles ventes ont été faites en date du 21 juillet 1980.
Que ces acquisitions soient faites en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.
Que l'étude du notaire Réjean Giroux soit autorisée à préparer le contrat, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Gérant ou en son absence l'Adjoint au Gérant à le signer.

ADOPTE

Transfert comptes "Coupons et obligations" Banque Royale

81-310

CONSIDERANT le refus de la Banque Nationale de payer des intérêts sur les comptes "Coupons et obligations" de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: De demander à la Banque Nationale du Canada de transférer immédiatement à la Banque Royale, 140 boulevard Ste-Madeleine, les soldes des comptes "Coupons et obligations" de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et qu'à compter de ce jour, tous les paiements des échéances à venir soient faits à la Banque Royale.

ADOPTE

Résidences admissibles au programme "Parel"

81-311

CONSIDERANT qu'il y a des résidences admissibles au programme "Parel" sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et non dans un seul secteur;

CONSIDERANT que l'inventaire des bâtisses reste à désigner;

CONSIDERANT les frais élevés impliqués pour la Ville pour mettre en marche un tel programme et satisfaire aux exigences de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement en ce domaine;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine ne participe au programme "Parel" que si elle peut désigner elle-même annuellement, 25 habitations, à travers l'étendue du territoire de la municipalité, susceptibles de faire partie du programme.

ADOPTE

Résolution compensations gouvernementales aux villes pour 1981

81-312

CONSIDERANT les taux d'intérêts élevés que la Ville de Cap-de-la-Madeleine doit payer sur les emprunts temporaires qu'elle fait pour répondre aux besoins de son administration courante;

CONSIDERANT que les montants que le Gouvernement du Québec doit verser à la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour son exercice financier 1981 à titre de compensation pour taxes, sont de l'ordre de $1,500,000.00, soit 15% du budget total de la Ville;

ATTENDU les déclarations gouvernementales à l'effet qu'environ 50% du montant prévu ci-haut serait versé aux municipalités pour le ler juillet;

Il est PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère des Affaires municipales de verser à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le plus tôt possible conformément à la déclaration gouvernementale, les montants ainsi prévus.

ADOPTE

Protocole d'entente, Ville et Congrégation des Filles de Jésus

81-313

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Me Bertrand Lamothe soit autorisé à préparer un protocole d'entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Congrégation des Filles de Jésus pour le partage à 50% par chacune des parties, du côût réel des travaux de réaménagement de la bâtisse sise au 566 de la rue Notre-Dame et propriété de la Congrégation.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4333

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, décrétant un emprunt de $137,000.00 pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 25 juillet 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 3 et 4 août 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 664, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 664 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'août 1981

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 10 août 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 27 juillet 1981

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-314

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 27 juillet 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 juillet 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

A la présente séance, deux lettres de Me Bertrand Lamothe, datées du 21 juillet 1981, ont été lues.

La première, sur un projet de règlement concernant les salles d'amusement;

La deuxième, sur un projet de règlement concernant les marchands d'effets d'occasion ou regrattiers.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 27 juillet 81

81-315

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 27 juillet 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal règlement no 664

81-316

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 664, décrétant un emprunt de $137,000.00 pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité, et tenue les 3 et 4 août 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 3 août 1981

81-317

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 août 1981, comprenant:

1) les chèques nos 11860 à 11922 inclusivement...	$1,013,104.95
2) les paies nos 25 à 29 inclusivement.....	414,265.44
3) les effets bancaires retournés pour le mois de juin 1981.....	734.13
Le tout totalisant un déboursé de:	$1,428,104.52

A ce déboursé de $1,428,104.52 est inclus:

- placement de dépôt à terme:	$ 600,000.00
- fonds de roulement:	86,971.19
- commission sur échéances et service de la dette:	33,294.10

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES

81-318

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Boniface Stogaitis	prop. par cons. Onil Vallières
M. Lionel Lambert	prop. par cons. Claude Champoux
M. Paul Bilodeau	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Bernadette Després-Cormier	prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Gaston Mongrain	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Marie-Ange Richard	prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Richard Beaumier	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Ubald Gélinas	prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution vente d'un terrain à Centre de Mécanique G et R Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-319

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Centre de Mécanique G et R Ltée, le lot 419-745 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 3,483.9 mètres carrés, au prix de $1.60 le mètre carré, pour le prix total de $5,574.24, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Hugues Germain et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé trente (30) jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. traitement des cadres et des non-syndiqués

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

81-320

Que les résolutions numéros 80-448 et 81-135-7 soient et sont abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

ATTENDU QU'il est du devoir de l'administration municipale de tendre à minimiser les effets de l'inflation et des dépenses publiques que doivent supporter les contribuables;

ATTENDU QU'il y a lieu d'éviter de creuser l'écart entre les mieux nantis de la fonction publique et les autres salariés, il est établi qu'à compter du 1er janvier 1981 et pour une période indéfinie, le plafond salarial en regard des fonctions cadres est établi comme suit:

Gérant municipal	$42,000.00
Trésorier	$37,000.00
Greffier	$25,000.00
Directeur de la Planification	$32,000.00
Directeur des Achats	$26,000.00
Directeur des Travaux publics	$41,000.00
Adjoint-Directeur des Travaux publics	$32,000.00
Ingénieur junior	$28,000.00
Directeur de la Récréation	$26,000.00
Directeur de Police	$34,000.00

Pour l'année en cours (1981), le salaire annuel du personnel "cadre" de la Ville de Cap-de-la-Madeleine est établi comme suit:

Gérant municipal	$42,000.00
Trésorier	$35,420.00
Greffier	$18,273.00
Directeur de la Planification	$30,360.00
Directeur des Achats	$24,147.00
Directeur des Travaux publics	$41,000.00
Adjoint-Directeur des Travaux publics	$30,992.00
Ingénieur junior	$27,830.00
Directeur de la Récréation	$24,147.00
Directeur de Police	$33,244.00

Il est de plus établi qu'aucun cadre ne peut exiger de temps supplémentaire ni de mesures compensatoires pour des vacations inhérentes à sa fonction en dehors des heures régulières de travail, soit à la demande du Conseil ou du Maire ou pour répondre au besoin de la population.

Les allocations pour automobile et autres bénéfices marginaux demeurent inchangés..

Pour l'année en cours (1981) le salaire annuel des lieutenants de police est majoré de 11% par rapport au salaire régulier de ladite fonction pour 1980.

Les autres bénéfices marginaux demeurent inchangés.

Pour tous les autres salariés non-syndiqués, le salaire annuel régulier de 1980 est majoré de treize et demi pour cent (13½%) pour l'année en cours (1981).

Les autres bénéfices marginaux demeurent inchangés.

ADOPTE

Résolution règlements municipaux service évaluation 81-321

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

de demander à Monsieur Jacques Bettez, é.a., de faire respecter les règlements municipaux qui relèvent de son service par ceux qui y contreviennent.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 17 août 1981, à 20.oo heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 10 août 1981

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-322

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 10 août 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 août 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Demande faite Comm. urbanisme, affiche Jardin des Estacades

1. Le conseil réuni en commission permanente, demande de soumettre à la Commission d'urbanisme, la demande des Jardins Jacques Lemercier concernant l'affiche du secteur "Le Jardin des Estacades", ainsi que le cas de l'enseigne des "Plateaux de la Ferté".

Demande construction abri autobus

2. Le conseil réuni en commission permanente, demande au Directeur de la Planification, de fournir des explications supplémentaires concernant la demande des O.M.I. pour la construction d'un abri d'autobus.

[redacted] Amendement au zonage, zone RC 6

3. Le conseil réuni en commission permanente, demande au Directeur de la Planification de préparer un règlement d'amendement au zonage afin de modifier la zone RC6 dudit règlement, pour rendre commerciale la partie de la rue Toupin comprise entre les rues St-Edouard et Bellerive.

Refus de participation publicitaire

4. Le conseil réuni en commission permanente, refuse la participation publicitaire de la Ville à la Revue Economique régionale.

Tenue d'une réception, Chambre de Commerce du Cap

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la tenue d'une réception à l'Hôtel-de-Ville, le 26 août 1981, de 17 heures à 19 heures, lors de l'assermentation du nouvel exécutif de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que pour ses invités.

[redacted] Réparations puits no 26

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des Travaux publics à faire exécuter les réparations au puits no 26, conformément à l'offre de R.J. Lévesque & Fils Ltée au montant de $5,315.00, si l'exécution de ces travaux s'avère nécessaire.

Congrès des ingénieurs municipaux

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Monsieur Ronald Marcoux ou Monsieur René Lafontaine, à assister au congrès des ingénieurs municipaux du Québec, qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 1981 à Ville de Laval, et à rembourser à celui qui y assistera, le montant des frais prévus au budget à cet effet.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Messieurs Claude Cyr et Roger Gravel: économie d'énergie à l'aréna Jean-Guy Talbot.

b) Lettre de Pouliot, Guérard & Ass.: offre de services pour les soumissions d'assurances générales 1982 (refusé).

[redacted]

c) Lettre de Monsieur Jean-Guy Lahaye: concession du restaurant à l'aréna (à l'étude).

d) Lettre du Club des Merlus: prêt de la piscine de l'aréna les 14, 15 et 16 août 1981 (accepté).

e) Rapport financier de la C.I.T.F. pour 1981.

f) Rapport des permis de construction pour le mois de juillet 1981.

g) Rapport du Service de la Police: mois de juillet 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 10 août 81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-323

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 10 août 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-324

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Dora Dufresne-Rousseau	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Alphonse Champagne	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Roger Croteau	prop. par cons. Claude Champoux
Mme Emile Prince	prop. par cons. Onil Vallières
M. Alphonse Morrissette	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution de félicitations M. & Mme Dion

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

81-325

Qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de mariage de Monsieur et Madame Arthur Dion, son honneur le Maire et messieurs les Conseillers sont extrêmement heureux de leur présenter leurs plus sincères félicitations ainsi que leur offrir leurs meilleurs voeux de longue vie.

ADOPTE

Résolution de félicitations M. & Mme Vallerand

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

81-326

Que son honneur le Maire et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine offrent à Monsieur et Madame Hormidas Vallerand, qui célèbrent leur soixantième anni-

versaire de mariage, leurs félicitations les plus chaleureuses et leurs voeux les meilleurs à l'occasion de cet anniversaire exceptionnel.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

81-327

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 406-314 et 406-315 rue, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juillet 1981, et portant le numéro D 4522.
Que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit plan et livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution vente d'un terrain partie du lot no 422-A

CONSIDERANT que Madame Marguerite Beaumier Roy a présenté une offre de $205.00 pour la partie du lot numéro 422-A ci-après décrite et située dans les limites de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et qui avait été mise en vente par voie de soumission publique, et qui a été la seule soumission présentée;

81-328

Il est proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Madame Marguerite Beaumier Roy, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un emplacement situé sur la rue Houdan, mesurant 50 pieds de largeur par 20 pieds de profondeur, connu comme étant une partie du lot numéro 422-A du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine et borné comme suit:
En front, du côté nord-ouest, sur une largeur de 50 pieds par le lot 422-B-13, rue Houdan.
A la profondeur, sur la même largeur, par le lot 422-A-1, propriété de l'acquéreur.
D'un côté au nord-est sur une profondeur de 20 pieds par le lot 422-1, rue St-Laurent et de l'autre côté sur la même profondeur par une autre partie du lot 422-A.
Le tout ayant une superficie de 1,000 pieds carrés, pour le prix total de $205.00 payable comptant.
La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire de même que tous les autres frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Résolution appui Foyer Père Frédéric Inc. au M.L.C.P.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-329

ET RESOLU: Que le Conseil municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche par le Foyer Père Frédéric Inc. dans le cadre du programme suivant:

- programme de loisirs des personnes vivant en institution.

ADOPTE

Résolution abrogeant résolution no 81-313 Congrégation des Filles de Jésus

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-313 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

81-330

Que Me Bertrand Lamothe soit autorisé à préparer un mémoire d'entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Congrégation des Filles de Jésus pour le partage à 50% par chacune des parties, du coût réel des travaux de réfection des conduites d'égout, des travaux de trottoirs et de pavage sur la rue Notre-Dame, travaux rendus nécessaires par le réaménagement de la bâtisse sise au 566 de la rue Notre-Dame et propriété de la Congrégation.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciement de L'Age d'Or affilié de la paroisse Ste-Famille du Cap, pour le chèque de $150.00

b) Lettre de remerciement de L'Age d'Or de la paroisse St-Eugène du Cap, pour le chèque de $300.00

c) Lettre de remerciement de l'Age d'Or de la paroisse Ste-Bernadette du Cap, pour l'aidè financière reçue.

d) Avis de responsabilité de Monsieur Jean-Claude Dumais. Défectuosité au système d'égout occasionnant le refoulement des égouts dans les logements situés aux numéros 3, 5 et 7 de la rue Halley au Cap.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24 août 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 17 août 1981

81-331

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 août 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 août 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Concession du restaurant de l'aréna

1. Le conseil réuni en commission permanente, après avoir étudié la demande de Monsieur Jean-Guy Lahaye concernant la concession du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot, préfère ne pas y donner suite.

Abonnement à Info +

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de renouveler l'abonnement à Info + pour un (1) an, au coût de $90.00.

[redacted] Soumission pavage partie rue St-Maurice règl. no 650

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier à demander des soumissions pour le pavage de la rue St-Maurice, de la rue Des Vétérans à la rue De Grandmont, travaux décrétés par le règlement numéro 650 (pour une largeur de 22 pieds seulement).

Lab. Shermont Inc. Essais & analyse mélanges, travaux asphaltage

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise "Laboratoires Shermont Inc." à faire les essais de compactage et l'analyse des mélanges concernant les travaux d'asphaltage à être exécutés en vertu du règlement numéro 650, sur la rue St-Maurice.

Prêt de chaises et estrades, organisation Grand Prix

5. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter à l'organisation du Grand Prix de Trois-Rivières, les chaises que la Ville peut mettre à sa disposition ainsi que cinq (5) estrades.

Changement salaire, Service de la [redacted] Police, amendement à la rés. no 81-320

6. Le conseil réuni en commission permanente, fixe le salaire du capitaine Jean-Marie Jodoin à $25.00 de plus par semaine que celui des lieutenants au Service de la Police et remplace dans la résolution numéro 81-320, les mots: "Directeur de la Récréation" par "Régisseur des Equipements et Installations et Gérant de l'Aréna".

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Monsieur Normand Vivier: heures de glace à l'aréna, Association du Hockey mineur (à l'étude).

b) Lettre de Monsieur Jacques Bettez, résolution numéro 81-321.

c) Copie du permis de construction du 15 octobre 1980 du Groupe Elco Inc.

d) Lettre de la Ville de Charlesbourg, annexe à la liste électorale.

e) Conciliation bancaire du mois de juillet 1981.

f) Lettre de Monsieur Jacques Bettez: Monsieur Raymond Tremblay (le Conseil ne désire pas intervenir dans cette affaire).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 17 août 1981

81-332

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 août 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

81-333

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Normand Rousseau	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Marcel Métivier	Prop. et appuyé à l'unanimité
Mme Joséphine Lefebvre Brouillette	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption projet règlement no 620-19 (zonage)

81-334

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-19, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, ci-annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE

Boni de vie chère pour "cadre", salaire maximum atteint

81-335

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que tout cadre qui aura atteint le salaire maximum de sa catégorie, établi par la résolution numéro 81-320, pourra recevoir un montant forfaitaire à titre de boni de vie chère, qui sera fixé en fonction de la politique salariale de la Ville.

ADOPTE

Site école Ste-Famille
Projet de 39 logements

81-336

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

lo- Que le site de l'école Ste-Famille constitue le choix final de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine pour la réalisation du projet de 39 logements.

2o- Qu'il n'est pas dans l'intention de la municipalité de proposer d'autres terrains.

3o- Qu'aucun autre organisme n'a manifesté l'intention de se porter acquéreur dudit immeuble.

4o- Que la municipalité n'a aucune objection à la démolition de l'école Ste-Famille.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Union des municipalités du Québec concernant le Cahier des délibérations des ateliers (congrès 1981).

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 8 septembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 24 août 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

81-337

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 août 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 août 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Refus vente de terrain rue Vachon à M. D. Gélinas

1. Le conseil réuni en commission permanente, refuse de vendre à Monsieur Denis Gélinas le terrain que ce dernier désire acheter sur la rue Vachon, étant donné que la

nature du commerce qu'il désire opérer n'est pas permis dans cette zone, mais lui offre un emplacement dans le site industriel où l'usage qu'il entend faire du terrain est permis.

Hausse de cotisation, Association du Hockey mineur

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'augmentation de la cotisation à l'Association du Hockey mineur proposée dans la lettre du 24 août 1981, pour les catégories "Métro" et "Inter-cités", mais que pour la division "Atome", il faudra que l'Association dépose son bilan comme il est convenu avant que le Conseil accepte la hausse demandée.

Ensemencement gazon, parc de l'Aréna

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de Yvon Fournier Ltée pour l'ensemencement hydraulique de gazon pour les talus et parties planes du parc de l'Aréna au montant de $1,907.28.

Soumissions, réfection toiture bibliothèque

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier à demander des soumissions pour la réfection de la toiture de l'édifice qui abrite la bibliothèque municipale.

CORRESPONDANCE:

a) Deux lettres de Monsieur Yves Buisson:

1- Passage pour piétons et cyclistes sur le pont Radisson.

2- Aménagement d'un parc, secteur de la rue Normand.

b) Lettre du Ministère des Affaires municipales: compensation financière.

c) Lettre de Monsieur Denis Champoux.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 24 août 1981.
81-338

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 24 août 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 26 août 1981

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

81-339

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 26 août 1981, chèques numéros 11923 à 12045 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $430,256.62, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $430,256.62 est inclus:

- le service de la dette: $135,949.42
- Canagex Placements: $ 30,000.00

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 2 septembre 81

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-340

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 septembre 1981, comprenant:

1) les chèques nos 12046 à 12153 inclusivement... $ 710,459.62
2) les paies nos 30 à 33 inclusivement..... $ 298,326.39
3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1981..... $ 2,872.63

Le tout totalisant un déboursé de: $1011,658.64
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,011,658.64 est inclus:

- placement de dépôt à terme de: $400,000.00
- service de la dette: $ 82,568.73

ADOPTE

Sympathies

81-341

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri Fortin	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Raoul Lefebvre	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. J.-Albert Nadeau	Prop. et unanimement résolu
Mme Marie-Anna Bard	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Marianne Lemay	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Paul-Emile Brousseau	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Alphonse Bourque	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Fernande Masson	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Fernand Piché	Prop. et unanimement résolu
Mme Mélendy Asselin	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Roger Lafrance	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Joséphine Daneau	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Paul-Emile Loranger	Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission Urbanisme séance 25/8/81

81-342

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 25 août 1981, soit et est adoptée aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTE

Résolution O.M.H. - salaire M. Béliveau

81-343

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil approuve la résolution numéro 101-3 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine du 31 août 1981 et concernant le salaire de M. Gaston Béliveau.

ADOPTE

Résolution projet ateliers d'initiation loisirs socio-culturels

81-344

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil s'engage à respecter les dispositions du "Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels 1981-1982" et à utiliser la subvention pour réaliser des activités socio-culturelles qui ont fait l'objet d'une demande dans le cadre de ce programme en tenant compte de la répartition suivante: $1,248.00 pour tenir des ateliers socio-culturels pour personnes handicapées et $1,000.00 pour deux (2) groupes socio-culturels que la municipalité a recommandé au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTE

Résolution, usine Les Forges H.P.C. - réouverture

81-345

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la lettre de Monsieur Jos. Caron de la C.S.D. et des documents l'accompagnant;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU

Que le Conseil appuie entièrement toutes les démarches qui ont été entreprises par la C.S.D. ainsi que par le député du comté de Champlain à l'assemblée nationale, Monsieur Marcel Gagnon, auprès du gouvernement de la province de Québec pour la réouverture dans le plus bref délai possible

de l'usine des Forges H.P.C. située au Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion règlement de zonage no 620-19

81-346

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE POUR CORRIGER LA ZONE R-C6 AFIN DE CREER LA ZONE C2-9, LAQUELLE ZONE COMPRENDRA LES TERRAINS SITUES DE CHAQUE COTE DE LA RUE TOUPIN COMPRIS ENTRE LES RUES ST-EDOUARD ET BELLERIVE, SAUF ET A DISTRAIRE LES TERRAINS DE LA ZONE R2.12."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de septembre 1981

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Mme Andrée Desfossés - pétition demandant l'installation de panneaux de signalisation.

b) Lettre de la Société d'habitation du Québec.concernant projet de 39 unités de logement pour personnes retraitées sur le site de l'école Ste-Famille.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 14 septembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 08-09-81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 septembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

81-347

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 septembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Offre achat de terrain

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise une offre ferme de $7,500.00 à Monsieur Michel Faucher pour l'achat de son terrain sur lot 421-D et 422-C et d'en informer Me Bertrand Lamothe.

Tarif établi par le ministre des Aff. municipales concernant les élections

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le tarif établi par le ministre des Affaires municipales en date du 1er octobre 1980, en vertu de l'article 303 de la Loi des cités et villes pour le président d'élection, le secrétaire d'élection, le trésorier, les recenseurs, les membres du bureau de revision, les scrutateurs, les greffiers du scrutin et les constables spéciaux.

Tarif autorisé triage cartes recensement et dactylographier

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le tarif suivant pour le triage des cartes de recensement électoral, si nécessaire, $0.05 l'unité et le coût pour les dactylographier $0.08 l'unité.

Enlèvement annonce

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'enlèvement de l'annonce indiquant les "Plateaux de la Ferté" à l'intersection des rues Pie XII et Thibeau.

Paiement des extras à Hydroconsultant, forage puits no 33

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement des extras au montant de $3,157.80 à Hydroconsultant Ltée pour les travaux exécutés pour le forage du puits no 33, en vertu du règlement numéro 656.

Etude de traitabilité de l'eau potable par Pluritec

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise les consultants Pluritec Ltée à faire, en laboratoire, une étude de traitabilité de l'eau potable en vue de corriger certaines défectuosités observées.

Achat de deux valves de secours pour camions incendie

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de deux (2) valves de secours sur deux (2) camions incendie et que le coût de ces équipements sera déduit des postes budgétaires 2-212-00-640, 2-213-00-640 et 2-221-00-640 afin que ces achats non prévus au budget 1981 puissent être payés à même le budget 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. André Levasseur - règlement de construction (référé à la Commission d'Urbanisme).

b) Lettre du Ministère de l'Environnement (rives du St-Maurice).

c) Rapport des permis de construction, mois d'août 1981.

d) Programmation de Radio-Québec.

e) Rapport du trésorier sur ses activités en 1980 pour élections municipales, selon l'article 87 de la Loi sur les Elections dans certaines municipalités.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 8-9-81

81-348

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 septembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

81-349

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 10 septembre 1981, chèques numéros 12154 à 12231 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $64,702.14, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

81-350

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Claire Alarie	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Charles-A. Bouillé	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Léo Lacoursière	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Grégoire Beaumier	Prop. par cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation signature protocole d'entente badminton

81-351

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-318-6 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil autorise M. le maire J.-Réal Desrosiers et M. Roger Gravel à signer pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente entre le Service de la Récréation de la Ville, l'Association de Badminton de la Mauricie, la Ville de Trois-Rivières, le C.E.G.E.P. de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour la saison 1981-1982.

ADOPTE

Augmentation de puissance système 34 (trésorerie)

81-352

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'augmenter la puissance du système 34, installé à l'Hôtel-de-Ville,

Il est proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la puissance dudit système soit portée de 64 MB à 128 MB et de 96 K à 128 K au cours de l'année 1982.

ADOPTE

Autorisation de transfert équipement à Roylease Ltée

81-353

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le transfert de l'équipement décrit ci-dessous et acquis par la Ville de la compagnie IBM à Roylease Ltée.

Quantité	Modèle	Description	# série
1	011	Ecran IBM XT2583 pour type de machine 5251	91K4922
1	2680	Cable through	-
1	4600	Clavier	-

ADOPTE

Renonciation sténographie et droit d'appel, cas Woolco

81-354

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que l'évaluateur de la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'évaluateur ou son représentant à renoncer à la sténographie et au droit d'en appeler de la décision dans la contestation de la valeur locative du magasin départemental Woolco pour l'année 1980, à la condition que la partie appelante en fasse autant pour se conformer à l'article 114 de la loi 57.

ADOPTE

Congés de maladie, chefs de service

81-355

DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que nonobstant les dispositions de la résolution numéro 81-320, il est de plus établi que tous les chefs de service de la Ville qui auront à prendre une période de congés de maladie et qui toucheront une prestation d'assurance, pourront si leur état de santé le permet et s'ils sont autorisés par le Conseil, travailler quelques heures à leur bureau pour parer à quelques urgences ou imprévus.
Après leur retour au travail à temps plein, les heures de travail ainsi accumulées pendant leur maladie, leur seront créditées par autant d'heures de congés payées qui s'ajouteront à leurs vacances annuelles.

Cesdites heures de congés additionnelles seront prises par tranches d'au moins une journée sauf pour le solde de ces heures accumulées.

ADOPTE

Subvention Centr'aide Mauricie

81-356

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte de verser un montant de $50.00 pour la campagne annuelle de Centr'aide Mauricie (budget 1981).

ADOPTE

Acceptation de soumission règl. 650, pavage

81-357

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée, au montant de $29,800.00 pour des travaux de pavage sur la rue St-Maurice (règlement numéro 650), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation soumission réfection toiture bibliothèque

81-358

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Entreprises Arseneault Inc., au montant de $16,850.00 pour des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Dépenses à être prises au fonds de roulement

81-359

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les dépenses suivantes:

1) Moteur de la machine à fabriquer la glace (Wisconsin, 30 forces, refroidi à l'air)	$ 4,200.00
2) Horloge digitale - Aréna	$ 4,800.00
3) Réfection de la toiture de la bibliothèque	$ 21,000.00
Le tout formant un total de:	$ 30,000.00

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être approuvées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1982.

ADOPTE

Demande d'emprunt temporaire de $437,000.00

81-360

Demande d'emprunt temporaire au montant de $437,000.00

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 15 décembre 1981, sur l'émission originale de $646,000.00, datée du 15 décembre 1971.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 74880.)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de $437,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de $646,000.00, datée du 15 décembre 1971.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-19

81-361

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-19, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine" soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 septembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 14/9/81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-362

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 septembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 septembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère

et l'assistant-directeur des travaux publics, M. Gérald Binette

---

Prêt du Centre Culturel à Centre hospitalier Cloutier

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de prêter le Centre culturel pour l'assemblée annuelle du Centre hospitalier Cloutier, mercredi le 23 septembre 1981, de 6h30 à 10h00.

Avance à l'Ass. du Baseball mineur déduite de la subvention de 1982

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une avance de $600.00 à l'Association du Baseball Mineur du Cap-de-la-Madeleine et cette avance devra être déduite de la subvention de $1,000.00 à être versée pour l'année 1982 à ladite association.

Heures de travail accumulées pendant maladie rés. no 81-355

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Trésorier à créditer au Gérant de la Ville les heures de travail accumulées pendant sa maladie déclarée le 15 juillet 1981, par autant d'heures de congés payées qui s'ajouteront à ses vacances. Le tout conformément à la résolution numéro 81-355 du 14 septembre 1981.

Pose d'un "4 arrêts", rue Dumas et St-Jean-Baptiste

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la pose d'un "4 arrêts" à l'intersection des rues Dumas et St-Jean-Baptiste et de limiter la vitesse à 20 milles à l'heure sur la rue St-Jean-Baptiste, le tout tel que soumis dans une lettre du Directeur de la Police en date du 14 septembre 1981.

Pose d'un "4 arrêts", 5ième Rue et Radnor

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la pose d'un "4 arrêts" à l'intersection de la 5ième Rue et de la rue Radnor, le tout tel que soumis dans une lettre du Directeur de la Police en date du 14 septembre 1981.

Pose arrêt obligatoire, Aubuchon et St-Emile

6. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la pose d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Aubuchon et St-Emile, conformément à la recommandation du Directeur de la Police en date du 14 septembre 1981.

Stationnement côté est rue St-Laurent

7. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le stationnement en tout temps sur le côté est de la rue St-Laurent, entre les rues Latreille et Montplaisir, conformément à la recommandation du Directeur de la Police en date du 14 septembre 1981.

Acceptation de soumissions, location d'équipement pour déneigement

8. Le conseil réuni en commission permanente, accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location de leurs équipements pour le déneigement de l'hiver 1981-1982.

<u>De la Cie Dollard Construction Ltée</u>:

1 niveleuse avec lame unie, Wabco 777 à $38.00/heure.

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-686 à $42.00/heure.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Michigan 85-111-A à $38.00/heure.

1 chargeur sur roue avec godet (Bucket)
Michigan 85-111-B à $38.00/heure.

De Donald Robert Inc.:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Caterpillar 950 à $40.00/heure.

De Massicotte & Fils Ltée:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Champion D-562-B à $38.50/heure.

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté
Caterpillar 12-F à $38.50/heure.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Caterpillar 944 à $35.00/heure.

De Jules Milette Inc.:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige
BM Volvo 1240 à $43.00/heure.

1 camion 6 roues avec charrue à neige
Autocar (57,000 lbs) à $36.00/heure.

De Excavation Fournier Ltée:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Massey-Fergusson MF-55C à $40.00/heure.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige
Fiat-Allis 745 à $40.00/heure.

1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige)
Caterpillar D-61B à $42.00/heure.
Caterpillar D-7E à $49.00/heure (au besoin).

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le Service des travaux publics pour la période de l'hiver 1981-1982.

De plus, le Conseil autorise le Directeur des travaux publics à requérir au besoin à tout autre équipement figurant au tableau de soumission pour l'hiver 1981-1982 en date du 14 septembre 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de Messieurs Roger Gravel et Claude Cyr: revenus pour la location de glace - Aréna Jean-Guy Talbot, pré-saison.

b) Rapport de la police, mois d'août 1981.

c) Approbations des Ministères de l'Environnement, des Affaires municipales et de la Commission municipale pour le règlement 661 - enfouissement sanitaire.

d) Rapports du Directeur de la Police sur la circulation:

1) Stationnement limité sur la rue St-Laurent.

2) "4 arrêts" coin rues Dumas et St-Jean-Baptiste.

3) Etude de la circulation, rues de La Fonderie et Thibeau.

4) Coin des rues St-Pierre et Ste-Madeleine.

5) Coin des rues Radnor et 5ième Rue.

6) Arrêt au coin des rues Aubuchon et St-Emile.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 14/9/81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-363

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 septembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 17/9/81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-364

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 17 septembre 1981, chèques numéros 12232 à 12313 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $290,890.25, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $290,890.25 est inclus le service de la dette pour un montant de $217,561.73.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-365

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Weldy Toupin	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jean-Jacques Lacroix	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Napoléon Marchand	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Patrick Lafrenière	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Lucien E. Guay	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Alphonse Lacombe	Prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. vente terrain M. J.-Denis Marcoux

81-366

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean-Denis Marcoux, conformément à la mise en vente par soumission publique, à l'affichage public, à la résolution déjà acceptée de M. Jean-Denis Marcoux, soit à raison de $25,000.00, les immeubles ci-après décrits, savoir:

Un emplacement à l'intersection des rues St-Laurent et Houssard, ayant 140,837 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, connu officiellement comme étant les lots 421-C-2, 421-5, 421-D-3-2 et 421-E-18, du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant ville) de Cap-de-la-Madeleine.
Tous ces emplacements sont contigus les uns aux autres.
Le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat préparé par M. Gilles-Guy Garceau, à recevoir le prix et à en donner quittance à l'intéressé.

ADOPTE

Rés. autorisant emprunt temporaire fins d'administration

81-367

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir, un montant de HUIT CENT MILLE DOLLARS ($800,000.00), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 20 janvier 1982.
Si l'emprunt est approuvé, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $800,000.00.

ADOPTE

Rés. autorisant emprunt temporaire règlements d'emprunts

81-368

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada, l'autorisation d'emprunter temporairement, un montant n'excédant pas UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000.00), en vertu des règlements numéros 644, 650, 660, 662, 663 et 664 et le refinancement du règlement numéro 509 (déjà autorisé par C.M.Q.).

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le ler juin 1982.
Si accepté, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000.00).

ADOPTE

Acceptation de soumission gros sel de voirie

81-369

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Société Canadienne de Sel pour approximativement 2,700 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), au montant de $27.59 la tonne métrique, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission gaz propane

31-370

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Propane Gaz Supérieur pour environ 40,000 litres de gaz propane, au montant de $0.242 le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Avis de motion règl. emprunt excédent du règl. 646

81-371

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DU REGLEMENT NUMERO 646, CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE L'HOTEL-DE-VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de septembre 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amendement au règl. 444

[redacted] 81-372

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 444, TEL QUE MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 444-A, 444-B, 444-C, 444-D, 444-E ET 444-F, CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS LES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de septembre 1981.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

[redacted] Avis de motion, amendement au règl. 444

81-373

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 444, TEL QUE MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 444-A, 444-B, 444-C, 444-D, 444-E, 444-F ET 444-G, CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS LES OFFICIERS ET EMPLOYES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 28ième jour du mois de septembre 1981.

[redacted]

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du député de Champlain, M. Marcel Gagnon, relativement à l'usine Les Forges H.P.C.

b) Lettre de M. André L'Ecuyer, directeur du cabinet du ministre au Ministère des Finances, relativement à la réouverture de l'usine Les Forges H.P.C.

c) Lettre de M. André Primeau, conseiller économique au Ministère du Conseil exécutif concernant la réouverture de l'usine Les Forges H.P.C.

d) Avis de responsabilité de Monsieur Louis Marchand de Batiscan - dommages à son véhicule, excavation au coin des rues Thibeau et Du Parc.

e) Avis de responsabilité de Monsieur Johnny Mokas du 1190 boul. St-Louis, St-Louis-de-France, - dommages à son véhicule, collision avec man hole au coin des rues Corbin et Du Parc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 5 octobre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 28/09/81

81-374

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 28 septembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 septembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions, achat équipement Travaux publics

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'achat d'équipement au Service des Travaux publics.

Cours pour contremaîtres, 5 au 14 novembre 1981

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Gérald Binette et Donatien Bergeron à assister à des cours pour contremaîtres qui seront donnés à Trois-Rivières, du 5 au 14 novembre 1981 et à en défrayer les frais de participation.

Journée d'étude sur la corrosion de l'eau potable

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Brian Sherping, Roger Nadeau et Pierre Richard à assister à une journée d'étude sur la corrosion de l'eau potable qui aura lieu à Drummondville le 2 octobre 1981.

Grief de M. R. Thibeau refusé

4. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de Monsieur Robert Thibeau en date du 14 septembre 1981.

Achat 5 barrières de sécurité pour Côte des Erables

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat de cinq (5) barrières de sécurité (d'une longueur de 12 pieds) par le Service des Travaux publics et pour être installées sur la côte Des Erables.

Intérêts payés compte "Coupons-Obligations"

6. Le conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de la Banque Nationale du Canada concernant les intérêts à être payés sur le comptes "Coupons - Obligations" de la Ville faite dans une lettre en date du 14 septembre 1981 et signée par Monsieur Guy Marchand, et abroge la résolution numéro 81-310 du 27 juillet 1981.

Prix du plan des rues

7. Le conseil réuni en commission permanente, fixe le prix du plan général des rues à $1.00.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Denis Gélinas: offre d'achat d'un terrain dans le site industriel (il a retiré son offre le 29 septembre 1981).

b) Conciliation de banque: août 1981.

c) Copie de l'avis à Henri Paquette Inc.

d) Lettre du Syndicat des employés de bureau: nouvel exécutif.

e) Rapport budgétaire au 31 août 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 28/9/81

81-375

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 28 septembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

81-376

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Françoise Lemay	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Oscar Jacob	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Alcide Lahaie	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

Et profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Appuie à Soc. Mutuelle Ass. contre l'incendie projet plan de travail communautaire

81-377

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la Société Mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Champlain - Laviolette, qui présente un plan de travail communautaire se rapportant à la prévention des incendies pour l'ensemble des comtés de Champlain et Laviolette dans le cadre des projets de développement communautaire du Canada.

ADOPTE

Adoption d'un plan

81-378

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 405-148-1, 405-148-2, 405-151-1 et 405-151-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 11 août 1981, et portant le numéro 24214.

ADOPTE

Rés. fixer proportion médiane et facteur comparatif rôle 1982

81-379

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: De demander au Ministre des Affaires municipales d'établir pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour 1982.

ADOPTE

Rés. cession de lots pour ouverture de rues par Cap Construction Ltée

81-380

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de "Cap Construction Ltée", les lots numéros 123-61, 124-119, 124-118 et 125-98 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.00) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Normand Houde soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Rés. autorisant transfert de fonds budget 1981.

81-381

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1981, les transferts de fonds des postes apparaissant en annexe à la présente résolution, au montant de $344,125.00.

ADOPTE

Rés. pour annuler comptes

81-382

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes apparaissant à l'annexe "A" présentés par la trésorerie, au montant de $10,403.59.

ADOPTE

Rés. réaménagement de l'échangeur Thibeau

81-383

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) et la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine concernant le réaménagement de l'échangeur Thibeau (autoroute 755 et route 157) et autorise le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption du règlement no 665

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-384

ET RESOLU: Que le règlement numéro 665, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de $43,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 646", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 444-G

IL EST PROPOSE [illegible]
ET UNANIMEMENT RESOLU: [illegible]

81-385

Que le règlement numéro 444-G, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 444, tel que modifié par les règlements numéros 444-A, 444-B, 444-C, 444-D et 444-F et abrogeant le règlement numéro 444-E, concernant l'établissement d'un régime de rentes, pour tous les officiers et employés permanents de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 444-H

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

81-386

ET RESOLU: Que le règlement numéro 444-H, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 444, tel que modifié par les règlements numéros 444-A, 444-B, 444-C, 444-D, 444-E, 444-F et 444-G, concernant l'établissement d'un régime de rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du cabinet du Premier ministre René Lévesque concernant la réouverture de l'usine Les Forges H.P.C.

b) Lettre de M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, concernant la réouverture de l'usine Les Forges H.P.C.

c) Avis de responsabilité de M. Michel Cossette, 2260 rue Guimont, Trois-Rivières RE: dommages à sa motocyclette, excavation viaduc rue Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-19, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 28 septembre 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

1,153 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-19, et 126 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-19 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 13 octobre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 5 octobre 81

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-387

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 octobre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 octobre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux prix de l'huile à chauffage

1. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage #2 à $0.2515 le litre, de l'huile diesel colorée à $0.2687 le litre et de l'huile diesel non colorée à $0.3412 le litre, à compter du ler septembre 1981.

Nouveau prix de l'huile semi-lourde

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4 à $0.2472 le litre à compter du 31 août 1981.

Augmentation du prix de l'essence

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 31 août 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.3565 le litre
Texaco sans plomb: $0.3795 le litre

Depuis le 8 septembre 1981:

Fire Chief : $0.3625 le litre
Texaco sans plomb: $0.3855 le litre

Depuis le 11 septembre 1981:

Fire Chief : $0.3655 le litre
Texaco sans plomb: $0.3885 le litre

Nouveau prix de l'huile semi-lourde

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde #4 à $0.2532 le litre à compter du 8 septembre 1981.

Rencontre à Montréal, ressources humaines

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Gérant à assister à une rencontre qui aura lieu à Montréal le 6 novembre 1981 et portant sur les ressources humaines.

Grief de l'Ass. Policiers-Pompiers refusé

6. Le conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas le grief de l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine concernant M. Robert Veillet, en date du 30 septembre 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Roger Gravel: Tournoi Pee Wee.

b) Lettre de M. Robert Thibeau, sujet: M. Normand Hubert.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 5 octobre 81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 octobre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-388

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 620-19

81-389

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-19, concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 octobre 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 2 octobre 1981

81-390

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 octobre 1981, comprenant:

1) les chèques nos 12314 à 12460 inclusivement...	$356,944.27
2) les paies nos 33 à 37 inclusivement.....	$220,238.98
3) effets bancaires retournés pour le mois d'août 1981.....	$ 225.00
Le tout totalisant un déboursé de:	$577,408.25

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 8 octobre 1981

81-391

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 octobre 1981, chèques numéros 12461 à 12570 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $227,518.09, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $227,518.09 est inclus:

- service de la dette: $173,634.44
- placement Canagex : $ 25,000.00

ADOPTE

Sympathies

81-392

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alix Pelletier	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Paul Denis	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Jean-Paul Gervais	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme vve Albert Provencher	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Gérard Lévesque	Prop. par cons. Onil Vallières

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation de soumission huile à chauffage #2

81-393

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, pour environ 175,000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de $0.24 le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile semi-lourde #4

81-394

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, pour environ 100,000 litres d'huile semi-lourde #4, au montant de $0.208 le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile diesel colorée

81-395

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, pour environ 35,000 litres d'huile diesel colorée, au montant de $0.242 le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile diesel non colorée

81-396

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, pour environ 115,000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de $0.325 le litre, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, essence jaune et sans plomb

81-397

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Texaco Canada Inc., pour approximativement 175,000 litres d'essence jaune et d'approximativement 105,000 litres d'essence sans plomb, au montant de $0.347 le litre d'essence jaune et de $0.372 le litre d'essence sans plomb, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. contrat de vente d'un terrain aux Entreprises Madelon Inc.

CONSIDERANT que Les Entreprises Madelon Inc. ont présenté une offre de $8,500.00 pour la partie des lots 388-155, 405-133 et 405-136 plus amplement décrits ci-bas et propriétés de la Ville, qui avaient été mis en vente par voie de soumissions publiques le 20 juin 1981.

81-398 CONSIDERANT que l'offre de Les Entreprises Madelon Inc. était la plus élevée.

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Les Entreprises Madelon Inc., aux conditions normales d'une vente de ce genre, pour le prix de $8,500.00, l'immeuble suivant, savoir:

A) Un terrain de forme triangulaire connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT CINQUANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT (ptie 388-155) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, enfermé dans les bornes et limites suivantes:- du côté nord-ouest, cent quatre-vingt-sept pieds (187') de longueur par la partie du lot numéro 388-157 sur une longueur de quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (83.5'); du côté sud-ouest sur une longueur de quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (49.5') par la partie du lot numéro 405-133 ci-après décrite en "B"; du côté sud-est sur une longueur de cent soixante-seize pieds et quatre dixièmes (176.4') par le résidu du lot numéro 388-155;

B) Un terrain de forme irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT TRENTE-TROIS de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT CINQ (ptie 405-133) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, enfermé dans les bornes et limites suivantes:- du côté nord-est sur une longueur de quarante-neuf pieds et cinq dixièmes (49.5') par la partie du lot numéro 388-155 ci-haut décrite en "A"; du côté nord-ouest sur une longueur de seize pieds et cinquante-sept dixièmes (16.57') par la partie du lot numéro 405-136; du côté ouest sur une longueur de cent trente-huit pieds et cinq dixièmes (138.5') par la partie du lot numéro 405-136; du côté sud-est sur une ligne courbe ayant un rayon de cent cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes (159.5') sur une longueur de cent douze pieds (112') par la partie du lot numéro 405-133 (rue Patry);

C) Un terrain de forme rectangulaire connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT TRENTE-SIX de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT CINQ (ptie 405-136) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, enfermé dans les bornes et limites suivantes:- du côté est sur une longueur de cinquante-huit pieds (58') par la partie du lot numéro 405-133; du côté nord sur une longueur de cent pieds (100') par le résidu du lot numéro 405-136; du côté ouest sur une longueur de cinquante-huit pieds (58') par les lots numéros 405-138, 405-139; du côté sud sur une longueur de cent pieds (100') par le lot numéro 405-135.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherche, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.
Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, réunion Comm. Urbanisme

81-399

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 6 octobre 1981, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Adoption du règlement no 666 (regrattiers)

81-400

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 666, intitulé: "Règlement concernant les marchands d'effets d'occasion ou regrattiers", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Ajournement à 9h30, ce 13 octobre 81

81-401

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 9 heures 30 minutes, ce 13 octobre 1981.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 13 octobre 1981, à 9 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 octobre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Claude Beaumier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Onil Vallières
Claude Champoux
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
l'assistant-directeur des travaux publics, M. Gérald Binette

Paiement d'un compte, M. Jean-Marie Chastenay

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement du compte de M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, au montant de $575.00, dossier no 4522.

Cadeau souvenir M. J.-Réal Desrosiers

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'un fauteuil à remettre en guise de cadeau souvenir à Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport des permis de construction, mois de septembre 1981.

b) Rapport du Service de la Police, septembre 1981.

c) Conciliation de banque: septembre 1981.

d) Projet du programme d'emploi Canada parrainé par Société St-Jean-Baptiste, paroisse St-Lazare, bibliothèque.

e) Lettre de l'Association du Hockey mineur, bilan financier.

f) Lettre de l'Association du Hockey mineur: demande pour augmenter le montant pour achat d'équipement (à être considéré sur le budget de l'année 1982).

g) Lettre de l'Association du Hockey mineur, tournoi olympique Labatt.

(Signé) MAURICE THELLEND

Adoption rapport Commission permanente, séance du 13 octobre 1981

81-402

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 octobre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4383

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, autorisant un emprunt de $43,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 646.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 6 octobre 1981, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 13 et 14 octobre 1981, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 665, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 665 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois d'octobre 1981.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

J.-REAL DESROSIERS
Maire

4384

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, BEAUMIER, JEAN-CLAUDE, coordonnateur, domicilié à 248 rue Massicotte, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Maire fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) _____
Maire

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) _____
Greffier

4385

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LEMARIER, JACQUES, superviseur de sécurité, domicilié à 136 rue Rocheleau, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 1, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jacques Lemarier
Conseiller quartier no 1

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thelland
Greffier

Je, soussigné, BROUILLETTE, PIERRE A., entrepreneur, domicilié à 35 rue Duguay, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 2, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Pierre A. Brouillette
Conseiller quartier no 2

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thelland
Greffier

4386

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, LAVERGNE, JEAN-PAUL, boucher-épicier, domicilié à 89 rue St-Jean-Baptiste, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 3, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jean Paul Lavergne
Conseiller quartier no 3

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

Je, soussigné, LAVERGNE, LAURENT, commerçant, domicilié à 40 boulevard Duplessis, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evanviles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 4, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Laurent Lavergne
Conseiller quartier no 4

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

4387

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, BRUNET, JEAN, courtier en assurances, domicilié à 185 rue Guillet, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 5, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Jean Brunet
Conseiller quartier no 5

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

Je, soussigné, CHAMPOUX, CLAUDE, courtier en assurances, domicilié à 185 rue Desbiens, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 6, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Claude Champoux
Conseiller quartier no 6

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thellend
Greffier

4388

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, VIVIER, NORMAND, contremaître, domicilié à 659 rue Barkoff, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 7, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) Normand Vivier
Conseiller quartier no 7

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thelland
Greffier

Je, soussigné, TREMBLAY, RENE, conseiller en orientation, domicilié à 596 rue Des Prairies, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de Conseiller du Quartier no 8, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.
Ainsi Dieu me soit en aide!

(Signé) René Tremblay
Conseiller quartier no 8

Je, soussigné, THELLEND, MAURICE, greffier, domicilié à 154 rue Loranger, en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de novembre 1981.

(Signé) Maurice Thelland
Greffier

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 9 novembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbaux séances régulière et d'ajournement du 13 octobre

81-403

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 13 octobre 1981, et de l'assemblée d'ajournement à 9 heures 30 minutes, le 13 octobre 1981, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 665

81-404

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 665, autorisant un emprunt de $43,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 646, et tenue les 13 et 14 octobre 1981, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 16 octobre 81

81-405

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 octobre 1981, chèques numéros 12571 à 12651 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $80,318.62, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 21 octobre 81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-406

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 octobre 1981, chèques numéros 12652 à 12711 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $422,157.03, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $422,157.03 est inclus le service de la dette au montant de $334,653.75.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 3 novembre 81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-407

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 3 novembre 1981, comprenant:

1) les chèques nos 12712 à 12827 inclusivement...	$234,642.94
2) les paies nos 38 à 42 inclusivement.....	279,080.71
3) effets bancaires retournés pour le mois de septembre 1981.....	1,525.22
Le tout totalisant un déboursé de:	$515,248.87

soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $515,248.87 est inclus un certificat de dépôt à terme de $35,000.00 pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-408

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Rosario Letarte	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Gaston Côté	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme	Conrad Juneau	Prop. par cons. Onil Vallières
M.	Hermas Goulet	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M.	Oscar Nobert	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M.	Armand R. Tremblay	Prop. et unanimement résolu
M.	Rodrigue Lepage	Prop. et unanimement résolu
Mme	Gustave Loranger	Prop. et unanimement résolu
Mlle	Augustine Dionne	Prop. et unanimement résolu
M.	Henri Picard	Prop. et unanimement résolu
M.	François Chartier	Prop. et unanimement résolu
M.	Rosaire Doyon	Prop. et unanimement résolu
M.	Gilles Boudreau	Prop. et unanimement résolu
Mme	Alfred Baril	Prop. et unanimement résolu
Mme	Elphège Matteau	Prop. et unanimement résolu

M.	Gérard Guillemette	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M.	Hilarion Bruneau	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	John Gore Vining	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	Henri-Paul Dauphinais	Prop. et unanimement résolu	
M.	Auguste Lafontaine	Prop. par cons.	Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution autorisant le maire à signer les chèques pour et au nom de la Ville

81-409

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Monsieur Réjean Giguère, trésorier de la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine (ci-après dénommée la "corporation"), soit et il est par les présentes autorisé, pour et de la part de la corporation, à négocier avec LA BANQUE ROYALE DU CANADA, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit du compte de la corporation seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour lesdites fins les endosser de la part de la corporation, soit par écrit soit par une estampe en caoutchouc.

Que tous les chèques de la corporation soient tirés au nom de la corporation et signés de sa part par Monsieur Jean-Claude Beaumier le maire et par Monsieur Réjean Giguère le trésorier ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par le maire-suppléant et par Monsieur Réjean Giguère, le trésorier.

Que Monsieur Réjean Giguère ou Monsieur Constant Lemire soient et ils sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à recevoir de temps à autre de ladite banque un état de compte de la corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets impayés et débités au compte de la corporation, et à signer et délivrer à ladite banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance de la banque.

Que Monsieur Réjean Giguère ou Monsieur Constant Lemire soient et ils sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la corporation, à obtenir de ladite banque la remise de toutes actions, obligations et autres valeurs mobilières que la banque garde en dépôt de sûreté ou à autre titre pour le compte de la corporation et à en donner des reçus valides et irrévocables.

Que cette résolution soit communiquée à ladite banque et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit au contraire ait été donné au gérant alors en fonction dans la succursale de ladite banque à laquelle le compte de la corporation est tenu et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTE

Rés. nommant maire-suppléant pour prochain terme de trois mois

81-410

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Jacques Lemarier maire-suppléant, pour le prochain terme de trois (3) mois, soit du 9 novembre 1981 au 31 janvier 1982 inclusivement.

ADOPTE

Rés. autorisant la signature de la convention collective des employés extérieurs

81-411

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail des employés extérieurs avec l'Association internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220, pour une période de deux ans, se terminant le 30 juin 1983, en ajoutant au projet P.2 le magasinier.

ADOPTE

Rés. nommant représentants de la Ville au Conseil d'administration de la C.I.T.F.

81-412

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier et Monsieur le conseiller Laurent Lavergne soient nommés représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Corporation intermunicipale des Forges.

ADOPTE

Rés..autorisant greffier et trésorier mise en marche procédure vente pour taxes

81-413

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Trésorier et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues par les propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1979 ou des droits sur les mutations immobilières; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales et des droits sur les mutations immobilières, soit et est par les présentes fixée au 18 décembre 1981.

ADOPTE

Adoption d'un plan

81-414

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 409-6-55 et 409-6-56, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par Monsieur Jean Châteauneuf, a.g., en date du 6 septembre 1981, et portant le numéro 41118.

ADOPTE

Rés. autorisant droit de passage Club de motoneige du comté de Champlain

81-415

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage au Club de motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 422-C-53, 421-E-17, 421-E-18, 421-E-2, 421-E-3, 421-E-7, 421-E-1, 420-598, 420-611, 419-513, 419-514, 419-564, 418-612, 418-410, 418-555 et 417-B.

Le droit de passage accordé par la présente prendra fin le 15 avril 1982.
L'érection de refuges sera défendue.
La Ville se dégage de toute responsabilité.
Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer cette cession de droit de passage.

ADOPTE

Appui à l'Ass. des policiers-pompiers projet inspection prévention incendies

81-416

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., qui présente un projet d'inspection de prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine présenté dans le cadre des projets de développement communautaire du Canada.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE

a) Lettre du Club de l'Age d'Or St-Gabriel en remerciement de l'octroi obtenu.

b) Lettre du Club de l'Age d'Or affilié St-Odilon en remerciement de l'octroi obtenu.

c) Avis de responsabilité de M. Denis Dufresne, 285 rue Montplaisir RE: dommages causés à la bicyclette de son fils Claude, sur les terrains du parc Breton.

d) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: dommages à l'installation téléphonique souterraine lors de travaux exécutés par les employés de la Ville face au 41 rue St-Ours.

Ajournement au 11 novembre 81 à 19h30

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

81-417

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée au 11 novembre 1981, à 19 heures 30 minutes.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 11 novembre 1981, à 19 heures 30 minutes et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Soumissions pour émission d'obligations au montant de $959,000.

81-418

CONSIDERANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $959,000.00, avis qui a paru le 24 octobre 1981;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les six (6) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien Inc. Molson, Rousseau & Co. Grenier, Ruel & Cie Inc.	96.699	$517,000. $442,000.	16% 16%	1982-84 1986	17.2328
Greenshields Inc. Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltée	98.02	$517,000. $442,000.	16½% 16½%	1982-84 1986	17.2395
Michel Mantha Inc.	96.50	$517,000. $442,000.	16% 16%	1982-84 1986	17.3090
Geoffrion, Leclerc Inc.	98.91	$517,000. $442,000.	17% 17%	1982-84 1986	17.4084

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Brault, Guy, O'Brien Inc.	97.66	$517,000. $442,000.	16% 17%	1982-84 1986	17.4387
Tassé & Ass. Ltée Banque Nationale du Canada	96.10	$517,000. $442,000.	16% 16%	1982-84 1986	17.4629

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat dirigé par Lévesque, Beaubien Inc., s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT que cette soumission n'est pas conforme à l'avis de demande de soumissions soit quant au taux d'intérêt soit quant aux échéances;

CONSIDERANT d'autre part qu'il serait avantageux dans les circonstances pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine d'accepter cette soumission;

Il est proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à vendre de gré à gré les $959,000.00 d'obligations au syndicat dirigé par Lévesque, Beaubien Inc., aux conditions énumérées dans leur offre ci-haut, à savoir:

$517,000.00 à 16% échéant de 1982 à 1984

$442,000.00 à 16% échéant de à 1986

Prix: 96.699

ADOPTE

Emission d'obligations, règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $959,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

81-419

Règlement numéro		Pour un montant de
613	(Ex Cité du Cap-de-la-Madeleine)	$ 22,000.
615	(" " " ")	40,000.
636	(" " " ")	20,000.
641	(" " " ")	57,000.
643	(" " " ")	70,000.
645	(" " " ")	40,000.
646	(" " " ")	31,000.
650	(" " " ")	300,000.

Règlement numéro	Pour un montant de
656	40,000.
658	39,000.
659	300,000.
	$959,000.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;
Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $959,000.00:

1.- Les obligations seront datées du 7 décembre 1981;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 7 juin et le 7 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100.00 ou de multiples de $100.00.

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Rés. autorisant l'émission des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements

81-420

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $959,000.00, fait en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 641, 643, 645, 646 et 650 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine; 656, 658 et 659; demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- trois ans (à compter du 7 décembre 1981), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et 5 du règlement numéro 645 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine; 4 à 10 inclusivement pour les règlements numéros 641 et 646 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine et 656; 4 à 14 inclusivement pour les règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 658 et 659, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés;

- cinq ans (à compter du 7 décembre 1981), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 15 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 658 et 659;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Rés. nommant les membres des diverses commissions permanentes

81-421

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adoptent la liste des commissions permanentes telles que définies comme suit, avec la nomination suivante des membres pour en faire partie.

1.- FINANCE ET ADMINISTRATION:

Son rôle consistant en une surveillance étroite des opérations financières du département du trésor municipal et des méthodes administratives en général, de façon à pouvoir recommander les améliorations pouvant être apportées pour obtenir une plus grande efficacité dans nos services administratifs.

Président: PIERRE A. BROUILLETTE
Membres: JACQUES LEMARIER, JEAN BRUNET

2.- TRAVAUX PUBLICS:

Son rôle consistant en l'exercice de la surveillance des investissements nécessités par notre croissance rapide et faire les recommandations jugées nécessaires pour une programmation à court et à long termes, en tenant compte de la nécessité d'une planification définie dans les domaines de l'hygiène de l'aqueduc, de la voirie et des autres "items connexes".

Président: JEAN BRUNET

Membres: PIERRE A. BROUILLETTE, CLAUDE CHAMPOUX

3.- PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIETE:

Dont la juridiction se réfère au département de police et des incendies et autres "items connexes" tels que la circulation, la signalisation, l'éclairage des rues et des autres propriétés publiques, la criminologie, la délinquance juvénile, la brigade scolaire, etc.

Président: JEAN-PAUL LAVERGNE

Membres: JEAN BRUNET, JACQUES LEMARIER

4.- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME:

Avec mission de travailler de concert avec l'évaluateur permanent, les responsables de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage et de construction, en vue de recommander les solutions les plus justes et les plus efficaces pour le développement ordonné de notre territoire.

Président: JACQUES LEMARIER

Membres: LAURENT LAVERGNE, NORMAND VIVIER

5.- COMMISSION DES PARCS ET DE RECREATION:

Dont le rôle consiste principalement à la surveillance et à la conservation des équipements de loisirs de tout ordre, et recommander au Conseil les meilleures mesures qu'il jugera nécessaires pour l'amélioration de la programmation à court et à long termes des services impliqués.

Président: CLAUDE CHAMPOUX

Membres: NORMAND VIVIER, PIERRE A. BROUILLETTE

6.- COMMISSION DE PUBLICITE, DE RENSEIGNEMENTS ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE:

Constituant une espèce d'office de publicité avec mission première d'apporter une attention spéciale aux problèmes d'actualité, qu'affrontent l'industrie et le commerce existant chez-nous, et tâcher de découvrir les

moyens les plus efficaces à être pris par le Conseil pour les seconder dans leurs efforts; et comme mission secondaire, celle de renseigner par une publicité bien agencée, les corps intermédiaires, les personnes spécialisées et le public en général, sur les efforts qui sont faits par le Conseil, pour favoriser l'implantation de nouveaux investissements en notre Ville, et orienter le Conseil sur les dispositions à prendre pour rendre encore plus efficace notre action dans le domaine de la promotion industrielle et commerciale.

Président: RENE TREMBLAY

Membres: CLAUDE CHAMPOUX, JEAN-PAUL LAVERGNE

7.- COMMISSION DE TRANSPORT EN COMMUN:

Ayant pour rôle principal de superviser le fonctionnement du transport en commun dans la ville, de faire des suggestions au Conseil pour améliorer le système et en augmenter l'efficacité; maintenir les coûts d'exploitation à un niveau raisonnable et faire les recommandations qui s'imposent dans ce sens au Conseil.

Président: LAURENT LAVERGNE

Membres: JEAN-PAUL LAVERGNE, RENE TREMBLAY

8.- COMMISSION DE L'ENFOUISSEMENT SANITAIRE:

Le rôle de cette commission est de surveiller l'application de l'entente conclue avec le "Comité intermunicipal de la Gestion des déchets du comté de Champlain" et de veiller à ce que les intérêts de la Ville soient respectés.

Président: CLAUDE CHAMPOUX

Délégué substitut: JEAN BRUNET

9.- COMMISSION DE LA M.R.C.:

Cette commission a pour but de suivre la formation de la municipalité régionale de comté dont fera partie la Ville; d'informer le Conseil au fur et à mesure de l'évolution du dossier, formuler les avis nécessaires au Conseil et faire les recommandations au Conseil afin de préserver le mieux possible les droits de la Ville dans ce dossier.

Président: JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Membres: RENE TREMBLAY, JACQUES LEMARIER

Le MAIRE fait partie d'office de toutes les commissions et a le droit d'y voter.

Le GERANT peut assister à toutes les commissions sans y avoir droit de vote.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission règl. 664

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-422 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fourniture Canvan Ltée, au montant de $27,772.20 pour l'achat d'une machine de nettoyage d'égout à tringles, étant la soumission la plus basse présentée. Cette dépense est autorisée en vertu du règlement numéro 664.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission règl. 664

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-423 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Jean Fréchette Ltée, au montant de $18,349.20 pour l'achat de deux (2) camionnettes, P.V.B. 2725 kgs, cabine ordinaire, étant la soumission la plus basse présentée. Cette dépense est autorisée en vertu du règlement numéro 664.

ADOPTE

Rés. acceptation de soumission règl. 664

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-424 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Mich-O-Tomobiles Ltée au montant de $14,078.08 pour l'achat d'une (1) camionnette, P.V.B. 3400 kgs, avec boite de service, étant la soumission la plus basse présentée. Cette dépense est autorisée en vertu du règlement numéro 664.

ADOPTE

Demande de nouvelles soumissions

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-425 ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à demander de nouvelles soumissions pour l'achat d'un (1) tracteur avec chargeur 1½ v. cube et rétrocaveuse.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 novembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbaux séance régulière et d'ajournement

81-426

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 9 novembre 1981, et de l'assemblée d'ajournement à 19 heures 30 minutes, le 11 novembre 1981, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 novembre 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le gérant,	M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur,	M. Ronald Marcoux

Jours de maladie payables chaque année

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le trésorier de la ville à payer l'excédent des 15 jours de maladie aux employés éligibles à cet effet le ou avant le 15 décembre de chaque année.

Rapport du maire sur situation financière de la ville dans Banc Public

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la ville soit publié, conformément à l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes, dans le Banc Public, lequel est distribué gratuitement dans tous les foyers de la ville.

Achat du terrain de Michel Faucher au montant de $8,000.00

3. Le conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la lettre de Me Bertrand Lamothe en date du 30 octobre 1981, accepte de payer à Monsieur Michel Faucher, un montant de $8,000.00 pour l'achat de son terrain plus les frais, cette dépense devant être chargée au fonds de roulement.

Souper bénéfice Classique de canots, délégué, M. Pierre A. Brouillette

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de déléguer Monsieur le conseiller Pierre A. Brouillette au souper bénéfice de la Classique internationale de canots, qui aura lieu à Shawinigan, le 8 décembre 1981, au coût de $100.00.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport des permis de construction, octobre 1981.

b) Rapport du Service de la Police, octobre 1981.

c) Rapport Cour municipale, mois de mai et juin 1981.

d) Lettre de Monsieur Mario Létourneau, avocat: griefs Robert Thibeault et Robert Veillet.

e) U.M.Q.: invitation pour colloque sur la police municipale à Jonquière, les 27, 28 et 29 novembre 1981 (aucune personne n'est déléguée).

f) C.I.T.F.: états financiers intérimaires en date du 30 septembre 1981.

g) Lettre de Monsieur Louis Perron, ministère de l'Environnement, sujet: règlement pour la protection des rives et des cours d'eau.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 9 nov. 81

[redacted] 81-427

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 novembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 novembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Conférence régionale annuelle, Ass. québécoise des Techniques de l'eau

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Monsieur le conseiller Jacques Lemarier ainsi que Messieurs Brian Sherping, Pierre Richard, Gérald Binette, René Lafontaine et Yvon Lemieux à assister à la neuvième conférence régionale annuelle organisée par l'Association québécoise des Techniques de l'eau, région de la Mauricie, qui aura lieu à Trois-Rivières, le 26 novembre 1981 et de défrayer le coût de participation à cette journée, soit $30.00 chacun.

Demande de prix boutons-souvenir

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise une demande de prix pour la fabrication de boutons-souvenir représentant le blason de la ville.

Subvention Loisirs handicapés [redacted] mentaux

3. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention symbolique au montant de $25.00 pour les Loisirs pour handicapés mentaux de Trois-Rivières, soit le montant prévu au budget 1981 à cet effet.

Appareil ultra-son, garage municipal

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur des Travaux publics de la ville à se procurer un appareil ultra-son pour le garage municipal, afin d'en éloigner les pigeons qui sont devenus une nuisance.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 11 nov. 81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

81-428

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 novembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-429

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Ch.-Ed. Daigle St-Pierre	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme Vve Adélard Veilleux	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Normand Chiasson Junior	Prop. par cons.	Normand Vivier
Mme Camille Sigmen	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme Marie-Jeanne Bettez	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission Urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

81-430

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 1981 de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTE

Rés. achat d'un terrain de M. Michel Faucher

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-431

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'acheter de Monsieur Michel Faucher le terrain ci-après décrit:

"Un terrain ayant front du côté nord-est du boul. St-Laurent en la ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné aux plans et livre de renvoi officiels pour la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, comme étant:

A) la subdivision D du lot originaire 421 et bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest par la rue St-Laurent, lot 421-3 où il mesure 135.36 pieds, en profondeur vers le nord-est par le lot 421-D-4 où il mesure 132.12 pieds, joignant d'un côté vers le nord-ouest le lot 421-D-3-1,

où il mesure 100.00 pieds et de l'autre côté, vers le sud-est par le lot 422-C ci-après désigné, où il mesure 100.00 pieds.

B) la subdivision C du lot originaire 422 et bornée comme suit, en front, vers le sud-ouest par la rue St-Laurent, lot 422-1 où il mesure 17.64 pieds, en profondeur vers le nord-est par le lot 422-C-53 où il mesure 20.88 pieds, joignant d'un côté vers le nord-ouest le lot 421-D ptie ci-haut désigné au paragraphe A) où il mesure 100.00 pieds et de l'autre côté, vers le sud-est par une autre partie du lot 422-C où il mesure 100.00 pieds.

Le tout formant un emplacement de 153 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur et contenant en superficie 15,300 pieds carrés (mesure anglaise), pour le prix de $8,000.00 plus les frais.

Que le notaire Danielle Lesieur soit autorisé à préparer le contrat et que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la ville, cette dépenses devant être chargée au fonds de roulement.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

Par Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Voici un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes.

1. ANNEE 1980

A. Etats financiers pour l'année 1980

Les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été de $10,003,290.00 et de $9,175,866.00 respectivement, par conséquent, la Ville a réalisé un surplus budgétaire de $827,424.00.

Vu l'importance du surplus réalisé, nous avons dressé ci-dessous un sommaire des principaux postes budgétaires qui ont contribué à ce résultat.

a) le peu d'abondance de neige pendant l'année 1980, a résulté en un surplus d'environ $200,000.00.

b) l'intégration du transport en commun et la régionalisation de l'enfouissement sanitaire, qui ne se sont pas réalisés en 1980, comme budgétés, a créé un surplus de $150,000.00.

c) un surplus budgétaire de $150,000.00 a été réalisé aux travaux publics.

d) les frais de refinancement, les intérêts sur emprunts temporaires et les dépenses de mauvaises créances ont été de $70,000.00 de moins que prévus.

e) les entrées de fonds causées par l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation ont été de $85,000.00 de plus que prévues.

f) le solde à recevoir de la taxe de vente de l'année 1979 a été de $70,000.00 de plus que le Gouvernement l'avait confirmé.

g) la subvention de $1,000.00 par logement (Programme d'Aide à la Densification) a rapporté $100,000.00 de plus que budgétée.

A NOTER: Environ 90% des résultats énoncés ci-haut n'étaient pas prévisibles.

La dette à long terme, au 31 décembre 1980, s'élevait à $17,390,624.00 ce qui représente une dette per capita de $513.00 et un pourcentage d'endettement de 5.29% en fonction du rôle d'évaluation imposable au 31 décembre 1980. Au cours de l'année 1980, trois émissions d'obligations ont été effectuées en devises canadiennes pour un montant de $1,337,000.00 incluant un refinancement de $95,500.00.

Les remboursements du service de la dette ont représenté 26.37% des dépenses totales de l'année.

Les taxes municipales pour l'année 1980, ont représenté 72% des revenus de la Ville pendant que la taxation municipale per capita s'élevait à $212.63.

Les dépenses totales en 1980 se sont élevées à $9,175,866.00, représentant un coût de $270.67 par personne.

Finalement, l'année 1980 a vu la réalisation de projets importants: l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation et de la valeur locative, la nouvelle fiscalité municipale, la transformation du traitement des données par l'acquisition d'un nouvel ordinateur, l'agrandissement de l'hôtel de ville et l'approbation de 1.5 millions de travaux publics.

B. Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur a confirmé l'exactitude des états financiers de la Ville et les principes comptables utilisés sont ceux généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Donc, aucune

réserve ou restriction signalée par les vérificateurs.

Une seule note a été ajoutée aux états financiers, à l'effet qu'il serait préférable que l'excédent de 15 jours de congés de maladie accumulés soit comptabilisé sur une base d'exercice au lieu de caisse.

Cette situation pourrait être régularisée dès cette année (1981), si les disponibilités nous le permettent.

C. Programme triennal d'immobilisation (1981-82-83)

Voici un sommaire des dépenses en immobilisations prévues pour les années 1981 - 1982 - 1983. On constate que les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout y occupent une place importante témoignant ainsi de l'évolution rapide de notre ville.

ADMINISTRATION GENERALE: (0.27%)		
Ameublement	$ 25,900.	
		25,900.
SECURITE PUBLIQUE: (2.03%)		
Achat, remplacement d'équipement, réparation d'édifice	195,750.	
		195,750.
TRANSPORT ROUTIER ET HYGIENE DU MILIEU: (83.92%)		
Achat et remplacement d'équipement	751,000.	
Travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout	6460,000.	
Construction d'un bassin de rétention	575,000.	
Achat de terrains pour protection de nappe d'eau souterraine et pour futures rues	166,200.	
Puits	140,000.	
		8,092,200.
LOISIRS ET CULTURES: (7.56%)		
Achat et remplacement d'équipement, réparation d'édifices et parcs additionnels	729,500.	
		729,500.

DIVERS: (6.22%)

Achat de terrains-agrandissement site industriel	200,000.	
Pose de services, site industriel	400,000.	
		600,000.
		$9,643,350.

2. ANNEE 1981 (PREVISIONS)

A. Les états financiers - 1981 (Prévisions)

La dette à long terme au 31 décembre 1981 devrait se chiffrer à environ 17,6 millions, ce qui représenterait une augmentation d'environ 1.22% par rapport à l'année 1980, et un pourcentage d'endettement de 5.25%.

Si les dépenses d'enlèvement de la neige se chiffrent à un niveau normal pour les mois de novembre et de décembre, nous devrions enregistrer un surplus pour l'année 1981, et ce, pour la sixième année consécutive.

B. Budget - 1982 (Prévisions)

REVENUS:

Les valeurs imposables portées au rôle d'évaluation pour l'année 1982 seront d'environ $337,000,000.00.

Le programme de subventions $1,000.00 par logement (aide à la densification) qui se termine le 31 décembre de cette année, occasionnera une perte de revenu substantielle en 1982. Les revenus encaissés en 1981 à cet item seront de l'ordre de $200,000.00.

Un manque à gagner important sera enregistré en 1982 à l'item surplus, puisqu'en 1981 un montant de $827,000.00 avait été crédité à ce poste. (le surplus de l'année 1980).

Les répercussions de la réforme fiscale vont se poursuivre pendant l'année 1982, puisque les compensations gouvernementales qui ont remplacé surtout la taxe de vente, vont demeurer à peu près stables, alors comme on le sait, la taxe de vente était une taxe progressive à plusieurs niveaux (aug. des prix, volume des ventes).

DEPENSES:

La masse salariale et le remboursement du service de la dette devraient occuper encore une grande partie des disponibilités budgétaires avec près de 40% et 25% respectivement.

Des augmentations importantes de dépenses seront consacrées aux chapitres du transport en commun et de l'enfouissement sanitaire.

Pour l'année 1982, la comptabilisation sur une base d'exercice du paiement de l'excédent des 15 jours de congés de maladie accumulés des employés devrait être régularisée.

Vu les restrictions budgétaires, les dépenses en immobilisation à même les revenus devraient occuper un faible pourcentage du budget, et ce pour la deuxième année consécutive.

C. Budget triennal (Prévisions 1982 - 1983 - 1984)

Le montant du budget triennal pour ces trois prochaines années atteindra environ 10,5 millions.

Les travaux publics continueront d'accaparer la plus grande partie de ce montant, soit environ 7,8 millions ou 74%.

L'Administration générale, la Sécurité publique, les Loisirs et Culture et le Fonds Industriel se partageront le solde de 2.7 millions.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Bureau de Révision de l'Evaluation Foncière du Québec.

b) Résolution de félicitations de la ville de Grand'Mère aux membres du Conseil.

c) Avis de responsabilité de M. Jacques Deslauriers, 51 rue St-André RE: dommages à son système de chauffage suite au nettoyage des tuyaux d'aqueduc.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 novembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 16-11-81

81-432

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 novembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 novembre 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le gérant,	M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur,	M. Ronald Marcoux

Paiement de la cotisation à l'U.M.Q.

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement de la cotisation 1982 à l'U.M.Q. au montant de $3,220.50 (soit 33,900 à $0.095 per capita).

[redacted] achat et abonnement texte lois municipales

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'un texte de la Loi des Cités et Villes et d'un recueil de lois municipales de même qu'un abonnement de mise à jour aux Editions FD Enr., et que ces deux (2) volumes soient à la disposition des membres du Conseil.

Taux d'intérêt arrérages de taxes

3. Le conseil réuni en commission permanente, fixe le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes à 19½% à partir de 1982.

Congés prévus par la convention collective employés de bureau

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le gérant municipal à signer une entente avec le président du syndicat des cols blancs pour reporter les congés prévus par la convention collective des employés de bureau pour les 23 et 30 décembre 1981 au 28 décembre 1981 et 4 janvier 1982.

Autorisation paiement d'honoraires lors d'un décès

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement d'honoraires pour deux messes lorsqu'un décès surviendra dans la famille d'un membres du Conseil ou dans celle d'un cadre supérieur de la Ville.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g.: offre de service pour urbanisme.

b) Lettre de Monsieur Jean-Marie Chastenay, a.g.: demande d'amendement au zonage (référé à la Commission d'Urbanisme).

c) Conciliation de banque: mois d'octobre 1981.

d) Lettre du Réseau d'Entraide à domicile (cette demande sera considérée lors de l'étude du budget 1982).

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

[redacted] Adoption rapport Commission permanente, séance du 16-11-81

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 novembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-433

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 20-11-81

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-434

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 20 novembre 1981, chèques numéros 12828 à 12971 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $291,139.72, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $291,139.72 est inclus le service de la dette pour un montant de $4,459.93.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 25-11-81

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

81-435

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 25 novembre 1981, chèques numéros 12972 à 13064 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $45,578.63, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-436

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Hilarion Rheault	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Lucien Hébert	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Albert Vachon	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Dorilla Pelletier	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Alice Doyon	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme vve Antoni Guilbert	Prop. et unanimement résolu
Mme Annette Dumontier	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Blanche Deshaies-Sévigny	Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du Conseil

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-437

ET RESOLU: Que les déclarations d'intérêts des membres du Conseil exigées par le nouvel article 33.2 de la Loi concernant les élections dans certaines municipalités, soient déposées séance tenante et conservées au greffe de la municipalité où les contribuables pourront en prendre connaissance à titre de document public.

ADOPTE

Résolution autorisant emprunt temporaire

81-438

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $428,000.00.

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er février 1982, sur l'émission originale de $905,000.00, datée du 1er février 1962. (Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 43330).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de $428,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de $905,000.00, datée du 1er février 1962.

ADOPTE

Résolution cession à la Ville lots nos 387-2084-2 et 387-2085-2

81-439

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Monsieur Jean Leblanc et Madame Maurice Bergevin tous les droits qu'ils peuvent détenir dans les lots numéros 387-2084-2 et 387-2085-2 du cadastre revisé de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.
Cette cession est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR ($1.00) pour des fins de rues.
Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Autorisation signature convention collective des cols bleus et abroger la rés. no 81-411

81-440

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-411 soit abrogée et remplacée par la suivante: que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail avec l'Association internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aéroastronautique, local 2220, pour les années 1981 et 1982.

ADOPTE

Adoption d'un plan

81-441

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 550-58-1 et 550-59-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 août 1981 et portant le numéro D-4552.

ADOPTE

Autorisation pour installation réseau de distribution de gaz naturel

81-442

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. s'est vu octroyée, par le Gouvernement du Québec, le droit exclusif pour distribuer du gaz naturel dans un territoire comprenant, entre autres, la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. en tant que distributeur de gaz naturel a l'intention d'installer dans la Ville de Cap-de-la-Madeleine des tuyaux, conduits, dépendances, appareils et autres ouvrages à gaz dessous ou le long de tout chemin public, rue, ruelle, square ou autre place publique pour desservir les abonnés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. prévoit débuter la distribution du gaz naturel dans la Ville de Cap-de-la-Madeleine, aux environs du mois d'avril 1982;

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. s'engage à obtenir tous les permis et autorisations nécessaires de la Ville de Cap-de-la-Madeleine avant de procéder à l'installation de conduits de gaz naturel dans la voie publique;

CONSIDERANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que l'installation d'un système de distribution de gaz naturel bénéficiera à l'ensemble des citoyens de la Ville, y compris les commerces et les industries;

EN CONSEQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité:

a) qu'elle autorisera Gaz Inter-Cité Québec Inc. à titre de distributeur de gaz naturel, à procéder à l'installation de tuyaux, conduits, dépendances, appareils et autres ouvrages à gaz en dessous ou le long de tout chemin public, rue, ruelle, square ou autre place publique de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, aux conditions qui interviendront entre Gaz Inter-Cité Québec Inc. et la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

b) de mandater Monsieur Jean-Claude Beaumier, Maire, à titre de représentant de la Ville pour négocier et signer toutes les ententes, contrats, documents ou autres écrits requis entre Gaz Inter-Cité Québec Inc. et la Ville de Cap-de-la-Madeleine sous réserve de la ratification de ces ententes, contrats, documents ou autres écrits par le Conseil municipal.

ADOPTE

Contrat de publicité avec l'Hebdo du Cap

81-443

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: d'autoriser le Maire et le Greffier à signer avec l'Hebdo Cap-de-la-Madeleine - Trois-Rivières, un contrat pour une période de douze (12) mois à compter de la présente résolution pour la publication de 25,000 lignes au prix de $0.31 la ligne agate.

ADOPTE

Programme de 39 logements, site école Ste-Famille

81-444

CONSIDERANT que les résidents de la paroisse Ste-Famille ont retiré leur demande en vue de conserver l'école Ste-Famille afin de l'utiliser à des fins communaùtaires,

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: De demander à la S.H.Q. la réalisation d'un programme de 39 logements pour personnes retraitées sur le site de ladite école Ste-Famille, tel que recommandé par la municipalité.

ADOPTE

Résolution nommant le représentant de la Ville sur le Comité gestion déchets comté de Champlain

81-445

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que Monsieur le conseiller Claude Champoux soit nommé le représentant de la Ville de Cap-de-la-Madeleine sur le Comité intermunicipal de la Gestion des déchets du comté de Champlain, et soit autorisé à signer toute entente,

document ou écrit relatif à l'enfouissement sanitaire sous réserve de la ratification de ces ententes, documents ou écrits par le Conseil municipal, et Monsieur le conseiller Jean Brunet en soit le délégué substitut.

ADOPTE

Adoption du règlement no 495-G (circulation) 81-446

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-G, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 495 concernant la circulation dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion amendement au règlement no 47-C 81-447

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 47-C CONCERNANT LA DESCRIPTION DES TACHES DE TOUT LE PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois de novembre 1981.

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amendement au règl. no 495 81-448

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT DE LA CIRCULATION NUMERO 495 AU CHAPITRE DES PENALITES A IMPOSER EN CAS D'INFRACTIONS AUDIT REGLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30ième jour du mois de novembre 1981.

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de félicitations adressée aux membres du Conseil lors de l'élection municipale du 1er novembre 1981, par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

b) Avis de responsabilité de Monsieur Denis Roy, 648 rue Thibeau, RE: sa fille Nancy a reçue une rondelle sur la tête lors d'une pratique de hockey à l'aréna Jean-Guy Talbot.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 décembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 30-11-81

81-449

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 novembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 novembre 1981

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay
ainsi que le gérant,	M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur,	M. Ronald Marcoux

Autorisation stationnement limité

1. Le conseil réuni en commission permanente, suite à une recommandation du Directeur de la Police, autorise un stationnement limité à 60 minutes, entre 19 heures et 21 heures, sur le boulevard Ste-Madeleine, côté nord, entre les rues Brunelle et Dussault.

Enregistrement des bicyclettes

2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Police pour l'enregistrement permanent des bicyclettes et l'autorise à faire les démarches nécessaires pour mettre à effet cette décision.

Classique internationale de chiens, services municipaux

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte de mettre à la disposition des organisateurs de la Classique internationale de chiens, les services municipaux que la Ville fournit habituellement à l'occasion de cet événement.

Modifications services auxiliaires, police

4. Le conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du Directeur de la Police à l'effet de modifier les structures des services auxiliaires à la police.

Achat de boutons-souvenir

5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'une quantité de 500 boutons-souvenir aux armoiries de la Ville, à $1.50 l'unité.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre du Ministère des Affaires municipales: modification concernant l'enfouissement sanitaire.

b) Lettre du Ministère des Affaires culturelles: subvention aux bibliothèques publiques.

c) Rapport final du Service de la Récréation sur la programmation de l'automne 1981.

d) Rapport de Monsieur Ronald Marcoux sur l'engagement du personnel temporaire au Service des Travaux publics pour l'hiver 81-82 (accepté).

e) Lettre de Monsieur François Darche au sujet des personnes désignées, loi 24 (à l'étude).

f) Lettre de la Société protectrice des animaux de la Mauricie Inc.: fabrication des licences de chiens à ses frais (une rencontre aura lieu à ce sujet, le 9 décembre 1981).

g) Lettre de Me André Roy: convention collective des employés extérieurs.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 30-11-81

81-450

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 30 novembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 2 décembre 81

81-451

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 décembre 1981, comprenant:

1) les chèques nos 13065 à 13175 inclusivement..	$ 989,682.36
2) les paies nos 43 à 47 inclusivement.....	409,587.22
3) effets bancaires retournés pour le mois d'octobre 1981.....	25,575.61
Le tout totalisant un déboursé de:	$1,424,845.19

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,424,845.19 est inclus le service de la dette pour un montant de $278,141.42.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

81-452

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Emile Lamy	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Paul Blais	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Armand Alain	Prop. par cons. Jean Brunet

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. nommant le vérificateur des livres de la Corporation

81-453

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine nomment l'étude Morin, Cadieux et Matteau, "vérificateur" des livres de la Corporation pour 1982.

ADOPTE

Rés. appui à l'Ass. Touristique pour rénovations rte 155

81-454

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à l'Association Touristique de La Tuque dans ses démarches auprès du Ministère des Transports pour la rénovation de la route 155 sud, de La Tuque à Grand'Mère.

ADOPTE

Rés. changement de luminaires par Hydro-Québec

81-455

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la Ville désirant bénéficier du programme de l'Hydro-Québec concernant le remplacement sans obligation de sa part des luminaires à incandescence de 4,000 lumens, par des luminaires à vapeur de sodium haute pression de 10,000 lumens, recommande que le programme d'amélioration de l'éclairage de rue en 1982, préparé par le Bureau des services techniques de la Ville en date de novembre 1981, soit accepté et que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder aux changements selon ses possibilités.

ADOPTE

Utilisation du local canot-kayak par le Club de canotage du Cap

81-456

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'autoriser l'utilisation du local du canot-kayak pour l'hiver 1981-1982 par le Club de canotage du Cap-de-la-Madeleine à la condition que ce dernier défraie le surplus d'électricité qu'il en coûtera à la Ville pour l'usage dudit local au cours de l'hiver.

ADOPTE

Acceptation de soumission Ass. générales

81-457

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.B. Lanouette Inc., seule soumission présentée au montant de $56,028.00 pour les assurances générales de la Ville pour 1982, selon les primes, limites et franchises apparaissant dans ladite soumission.

ADOPTE

4423

Avis de motion amender le règlement no 326

81-458

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 326 CONCERNANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de décembre 1981.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion adoption du règlement adoptant le budget de la C.I.T.F. 1982

81-459

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET DE LA COMMISSION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) POUR L'ANNEE 1982 (séance spéciale)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de décembre 1981.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Pétition Chemin du Passage concernant le trafic lourd.

b) Avis de responsabilité de Mme Clotilde Cossette, 49 rue St-Georges RE: blessures à la main gauche suite à une chute sur trottoir glacé, rue Toupin.

c) Avis de responsabilité de M. Lorenzo Rouleau, 4440 Port Royal, St-Grégoire RE: collision avec une chenille de déneigement conduite par M. Claude Bergeron, le 27 novembre 1981.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 9 décembre 1981, à 17.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption du règlement no 642-E budget de la C.I.T.F.

81-460

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé et résolu unanimement:

Que le règlement numéro 642-E, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) au montant de $3,409,387.00 pour l'année financière 1982", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 décembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption ordre du jour

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

81-461

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 7-12-81

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-462

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 9-12-81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-463

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 9 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 décembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Championnat de Curling année 1983

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Raymond Rochefort et Daniel Boudreau à demander que le championnat provincial de Curling des policiers pour l'année 1983 soit tenu au Cap-de-la-Madeleine.

Cotisation au Conseil régional de Développement Economique

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le paiement au Conseil régional de Développement Economique de la cotisation 1982, soit un montant de $2,034.00 (33,900 x $0.06).

Evaluation garage municipal et aréna

3. Le conseil réuni en commission permanente, demande qu'une évaluation du garage municipal ainsi que de l'aréna soit faite par une firme d'évaluateurs indépendants de la Ville.

Cotation pour assurance en cas de destruction de dossiers

4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise une demande de cotation pour une assurance concernant la reconstitution des dossiers en cas de destruction (Hôtel de Ville et Bureau de l'ingénieur).

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Trans-Québec Maritimes: retard dans la construction du gazoduc et reportée à l'automne 1982 et l'hiver 1983.

b) Lettre du Ministère des Communications: publications du gouvernement transmises à la bibliothèque municipale.

c) Rapport des permis de construction: mois de novembre 1981.

d) Rapport de Monsieur le Gérant sur les terrains vendus dans le site industriel et non encore construits.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 7-12-81

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-464

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 décembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 10-12-81

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-465

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 10 décembre 1981, chèques numéros 13176 à 13247 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $607,318.31, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $607,318.31 est inclus:

- remboursement de l'emprunt temporaire en immobilisation pour un montant de: $500,000.00
- placement de $40,000.00 à Canagex Placements Ltée.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

81-466

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Euclide Chartray	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Jean Beaumier	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M. Raoul Chartier	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Ernest Toupin	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme Ferdinand Desrochers	Prop. par cons.	Jean Brunet

ET, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Nomination M. André Chartrand

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

81-467

ET RESOLU: Que Monsieur André Chartrand soit nommé lieutenant au Service de la Police.

ADOPTE

Abolition poste d'enquêteur

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

81-468

ET RESOLU: Que le poste d'enquêteur (détective) occupé par Monsieur André Chartrand soit aboli à compter du 14 décembre 1981.

ADOPTE

Délégués au C.R.D. -04

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-469

ET RESOLU: Que Messieurs Laurent Lavergne, Jacques Lemarier et Claude Champoux soit nommés délégués au C.R.D. -04 pour l'année 1982.

ADOPTE

ADOPTE

Rés. pour amender rés. no 81-431 Michel Faucher

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

81-470

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-431 soit amendée de la façon suivante, en ajoutant au paragraphe A) les mots "une partie de", et au paragraphe B), les mots "une partie de".

ADOPTE

Rés. abrogeant rés. no 81-439

cession de lot

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-471

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-439 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Monsieur Jean Leblanc et/ou Monsieur Jean-Guy Fiset tous les droits qu'ils peuvent détenir dans le lot numéro 387-2084-2 du cadastre revisé de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Cette cession est consentie pour la somme nominale de $1.00 pour des fins de rue.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTE

Acceptation d'une soumission
Achat tracteur règl. 664
81-472

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Equipement Malboeuf Inc. en date du 30 novembre 1981, au montant de $46,405.44 pour un tracteur avec chargeur et rétrocaveuse de marque Case 680-G, année 1980 neuf, étant le plus bas soumissionnaire conforme aux normes et spécifications demandées, le tout sous réserve de l'autorisation du Ministre des Affaires municipales. Cette dépense est autorisée en vertu du règlement numéro 664.

ADOPTE

Augmentation de la cotisation à Ass. touristique coeur du Québec
81-473

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil consente à augmenter la cotisation de la Ville à l'Association Touristique du coeur du Québec pour 1982, selon les disponibilités du budget.

ADOPTE

[redacted] Bicyclettes vendues à l'encan
81-474

IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que les bicyclettes trouvées et non réclamées au Service de la Police continuent à être vendues à l'encan.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'essence
81-475

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 18 novembre 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.412 le litre
Texaco sans plomb: $0.442 le litre

Depuis le 30 novembre 1981:
Fire Chief : $0.418 le litre
Texaco sans plomb: $0.448 le litre

[redacted]

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile diesel colorée
81-476

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel

colorée, en vigueur depuis le 30 novembre 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant $0.2475 le litre.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile diesel non colorée

81-477

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, en vigueur depuis le 18 novembre 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant $0.388 le litre.
Depuis le 30 novembre 1981: $0.3935 le litre.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4

81-478

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4, en vigueur depuis le 30 novembre 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant $0.213 le litre.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile à chauffage #2

81-479

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2 en vigueur depuis le 30 novembre 1981, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant $0.245 le litre.

ADOPTE

Commission permanente créée pour s'occuper des relations de travail

81-480

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une commission permanente qui aura pour objet de s'occuper des relations de travail au sein de l'administration municipale et de faire rapport régulièrement au Conseil de ses activités soit créée.
Président: Monsieur Laurent Lavergne et le Gérant de la Ville, Monsieur Roland Desaulniers fera également partie de cette commission.

ADOPTE

Soumissions publiques pour le transport de la neige

81-481

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que des demandes pour le transport de la neige au cours de l'hiver 1981-1982 soient faites par voie de soumissions publiques.

ADOPTE

Budget 1982 site enfouissement sanitaire

81-482

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le budget 1982, présenté le 10 décembre 1981 pour le site d'enfouissement sanitaire régional du comté de Champlain soit adopté.

ADOPTE

Avis de motion emprunt site enfouissement sanitaire

81-483

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT (SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de décembre 1981.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règl. autorisant prélèvement des fonds nécessaires à l'administration année 1982

81-484

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1982".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de décembre 1981.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de Monsieur Lucien Chaussé, maire de la municipalité de Ste-Marthe, M.R.C. de Francheville.

b) Lettre de Madame France Bisson sur le projet concernant la bibliothèque municipale dans le cadre des Projets de développement communautaire du Canada.

c) Lettre de Monsieur Ramsay Guérin, responsable de la piste de ski de fond.

d) Avis de responsabilité de Madame Annette P. Veilleux, 71 rue Toupin. RE: bordure de gazon arrachée par le préposé au nettoyage des trottoirs.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, vendredi, le 18 décembre 1981, à 15.30 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 14-12-81

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

[redacted] 81-485

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 décembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

[redacted] ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Résolution no 77-83-3 remplacée

1. Le conseil réuni en commission permanente, rescinde à toutes fins que de droit la résolution numéro 77-83-3 du 14 mars 1977 et la remplace par la résolution suivante:

Que tout employé devra aviser à l'avance son supérieur immédiat de son intention de s'absenter pour prendre congé. En ce qui concerne les chefs de service, ils devront en aviser le gérant.

Déneigement des trottoirs

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le déneigement des trottoirs sur les rues suivantes: Chemin du Passage, côté nord, entre les rues Marie le Galo et Aubuchon.

St-Henri, côté est, entre le commerce "Le Puits de Fleurs" et la rue Fusey.

Les rues St-Alphonse et St-Valère, des deux côtés, au sud de la rue Fusey jusqu'à la ruelle.

CORRESPONDANCE:

a) Conciliation de banque, novembre 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 14-12-81

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 décembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

81-486

ADOPTE

Adoption budget Manoir du Vieux Moulin 1981

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler juillet 1981 au 31 décembre 1981 pour le Manoir du Vieux Moulin, comportant un déficit de $251,014.00

81-487

ADOPTE

Adoption budget 1982 Manoir du Vieux Moulin

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler janvier 1982 au 31 décembre 1982, pour le Manoir du Vieux Moulin, comportant un déficit de $393,075.00.

81-488

ADOPTE

Adoption budget 1982, Pavillon Bellevue

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

81-489

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1982 pour le Pavillon Bellevue, comportant un déficit de $130,236.00.

ADOPTE

Adoption budget 1982, Pavillons Desrosiers

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

81-490

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1982 pour les Pavillons Desrosiers, comportant un déficit de $388,829.00.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 décembre 1981, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption du budget de l'année 1982

81-491

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le budget de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1982, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de ONZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS ($11,940,000.00), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Rés. adoption du budget triennal 1982, 1983 et 1984

81-492

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisation pour les années suivantes:

1982	$ 3,699,200.00
1983	$ 3,299,250.00
1984	$ 2,965,000.00
pour un total de:	$ 9,963,450.00

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 667

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

81-493

ET RESOLU: Que le règlement numéro 667, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1982", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 30 décembre 1981, à 17.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Soumissions, transports de neige, année 1982

81-494

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions pour le transport de la neige pour l'année 1982 conformément à la loi des cités et villes;

ATTENDU que deux soumissions ont été présentées soit celles de "Transporteurs en vrac du Trois-Rivières métropolitain Inc." et de "Jules Milette Inc.";

ATTENDU que "Jules Milette Inc." a présenté la plus basse soumission;

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la soumission de "Jules Milette Inc" soit acceptée sous réserve de l'approbation des tarifs du soumissionnaire par la Commission des Transports du Québec.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier — Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 5 janvier 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Soumissions pour émission d'obligations au montant de $865,000.

CONSIDERANT que la corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $865,000.00, avis qui a paru le 19 décembre 1981;

82-1 CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien Inc. Molson, Rousseau & Cie Ltée Grenier, Ruel & Cie Inc.	95.559	$ 65,000. $800,000.	16 % 16½%	1983 1984-1985	$18.0883
McNeil, Mantha Inc.	96.23	$ 65,000. $145,000. $655,000.	16 % 16½% 17 %	1983 1984-1985 1986-1987	$18.2813
Banque Nationale Tassé & Ass. Ltée Greenshield Inc. Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray	96.39	$865,000.	17 %	1983-1987	$18.3066
Geoffrion, Leclerc Inc.	97.17	$291,000. $574,000.	16½% 17 %	1983-1986 1987	$17.8989

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que l'émission d'obligations au montant de $865,000.00, de la corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Geoffrion, Leclerc Inc.

ADOPTE

Emission d'obligations, règlements d'emprunt 82-2

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $865,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro:		Pour un montant de:
380	(Ex Cité du Cap-de-la-Madeleine)	$ 428,000.
509	(" " " ")	217,000.
511	(" " " ")	32,500.
512	(" " " ")	62,500.
513	(" " " ")	19,500.
514	(" " " ")	54,500.
515	(" " " ")	36,500.
516	(" " " ")	8,500.
517	(" " " ")	6,000.
		$ 865,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;
Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $865,000.00:

1.- Les obligations seront datées du 1er février 1982;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100. ou de multiples de $100.;

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Demande d'autorisation émission d'obligations de renouvellement pour terme additionnel

82-3

CONSIDERANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 15 décembre 1981, un montant de $437,000.00 à renouveler pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516 et 517 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 1er février 1982;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Il est par conséquent
Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les $437,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 16 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Rés. autorisant émission d'obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $865,000.00, fait en vertu des règlements numéros 380, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516 et 517 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

82-4

- cinq ans (à compter du 1er février 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés sauf le règlement numéro 511 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11 janvier 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

82-5

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 18 décembre 1981

82-6

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 21 décembre 81

82-7

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 30 décembre 1981

82-8

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 30 décembre 1981, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 5 janvier 1982

82-9

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 janvier 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 décembre 1981

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Rés. no 81-200 abrogée
Vente lots Marché Sanpri Inc.

1. Le Conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 81-200 en vertu de laquelle la Ville acceptait de vendre à Marché Sanpri Inc. les lots numéros 415-1-18-7, 415-1-18-8 et 552-60 et situés sur la rue Vachon.

Augmentation de $0.10 du mille transport des ordures ménagères

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'augmentation de $0.10 du mille pour le transport des ordures ménagères à Champlain et ce, à compter du 1er janvier 1982 tel que demandé par Jules Milette Inc. dans une lettre du 15 décembre 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de la Société d'Habitation du Québec: Ecole Ste-Famille.

b) Lettre de C.P. Rail: traverse des voies ferrées par les motoneiges.

c) Lettre de M. Normand Dumoulin: demande de changement de zonage (référé à la Commission d'urbanisme).

d) Rapport du Service de la Police: mois de novembre 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 21 décembre

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-10

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 décembre 1981, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 23 décembre 1981

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-11

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 23 décembre 1981, chèques numéros 13248 à 13339 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $210,127.91, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $210,127.91 est inclus le service de la dette pour un montant de $116,044.52.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-12

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Richard Cossette	Prop. et unanimement résolu
Mme	Annette Cossette	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme	vve Maurice Cadieux	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Jean-Paul Rheault	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M.	Fernand Martel	Prop. par cons. Normand Vivier
M.	Alain Cossette	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Charles Leboeuf	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Jean-Louis Marchildon	Prop. par cons. Normand Vivier
M.	Maurice Fortier	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Ange-Albert Laganière	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Thomas Masson	Prop. par cons. Normand Vivier
M.	Arthur Filteau	Prop. par cons. Jean Brunet

Adoption procès-verbal, Commission d'urbanisme

82-13

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 15 décembre 1981, soit et est adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Adoption projet de règlement no 620-20 (zonage)

82-14

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-20 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet de règlement no 620-21 (zonage)

82-15

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-21 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

ADOPTE

Adoption projet de règlement no 620-22 (zonage)

82-16

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-22 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption d'un plan

82-17

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-497 à 551-505 et 552-261 à 552-263 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 30 novembre 1981, et portant le numéro 33105.
Comme il s'agit de modifications au cadastre, la Ville ne sera en aucune façon responsable du déplacement des services d'utilité publique si nécessaire.

ADOPTE

Rés. nombre de versements, taxes municipales

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-18

ET RESOLU: Que le Conseil fixe le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales à deux par année.

ADOPTE

Rés. vente de terrain à M. Roland Larivière

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-19

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Roland Larivière, aux conditions normales d'une vente de ce genre, un terrain connu et composé comme étant une partie du lot 656 et comme étant une partie du lot 657 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine et formant un emplacement total mesurant 10.36 mètres de largeur par une profondeur de 30.48 mètres et pouvant être décrit comme suit:

1) Partie du lot 656

En front au sud-est sur une largeur de 10.36 mètres par la rue De La Fonderie, lot 406-302.

A la profondeur au nord-ouest sur la même largeur, par la partie du lot 657 ci-après décrite:

d'un côté au nord-est sur une largeur de 16.31 mètres, par la rue St-Emile, partie du lot 406-301 et de l'autre côté au sud-ouest, sur la même longueur, par le résidu du lot 656, propriété de l'acquéreur.

2) Partie du lot 657

Borné au sud-est sur une largeur de 10.36 mètres par la partie du lot 656 ci-haut décrite.

A la profondeur au nord-ouest sur la même largeur, par une partie du lot 406-301.

D'un côté au nord-est sur une longueur de 14.17 mètres, par la rue St-Emile, partie du lot 406-301 et de l'autre côté au sud-ouest, sur la même longueur, par le résidu du lot 657, propriété de l'acquéreur.

Le tout, ayant une superficie approximative de 315.86 mètres carrés, au prix de $5.50 le mètre carré, pour le prix total de $1,737.23, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes, autorisés à signer le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Rés. participation création parc inter-municipal, Ile St-Quentin

82-20

CONSIDERANT QUE l'Ile St-Quentin demeure un site qui demande à être développé pour le rendre agréable et fonctionnel pour l'ensemble des citoyens des trois Villes, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT QUE les démarches et le travail investi afin de développer l'industrie touristique et qu'un bon aménagement de l'Ile servirait la cause touristique;

CONSIDERANT QUE le Comité d'étude recommande une corporation privée pour administrer l'Ile et que les travaux préliminaires démontrent qu'il est possible que le site atteigne une certaine rentabilité, une fois les aménagements complétés;

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de participer à la création d'un parc inter-municipal sur le site de l'Ile St-Quentin, pour une période de deux ans, mais que la Ville de Cap-de-la-Madeleine ne participera pas au financement des opérations.

Monsieur Claude Champoux demande le vote sur la résolution.

Pour	Contre
M. Jacques Lemarier	M. Pierre A. Brouillette
M. Jean-Paul Lavergne	M. Claude Champoux
M. Jean Brunet	
M. Normand Vivier	
M. René Tremblay	

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

ADOPTE

Services de Pouliot, Guérard & Ass.

82-21

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De payer à Pouliot, Guérard & Associés la facture en date du 10 décembre 1981 au montant de $2,250.00 pour services actuariels pour la période du 1er mars au 31 octobre 1981.

ADOPTE

Compte payé pour études et le coût d'organisation, Comité Gestion [redacted] des déchets

82-22

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De payer à la municipalité de la paroisse de la Visitation de Champlain le compte que cette dernière a produit pour le Comité intermunicipal de Gestion des déchets du comté de Champlain, au montant de $37,150.41, pour les études préliminaires ainsi que le coût d'organisation provisoire.

ADOPTE

Demande de documentation, Société Jeux du Québec

82-23

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à la Société des Jeux du Québec Inc. de fournir à la Ville de Cap-de-la-Madeleine la documentation relative aux modalités d'organisation de la Finale des Jeux du Québec et à la présentation d'un dossier de candidature.

ADOPTE

Evaluation du garage municipal [redacted] et de l'aréna

82-24

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: D'accepter l'offre de Monsieur Roland Beaulieu T.P. en date du 24 décembre 1981 pour l'évaluation du garage municipal et de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTE

Entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie

82-25

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le maire M. Jean-Claude Beaumier et le greffier M. Maurice Thellend soient autorisés à signer l'entente pour une période d'un an avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie, aux conditions édictées dans la lettre du 13 novembre 1981.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la municipalité de Ste-Marthe, concernant l'élection du ler novembre 1981 (félicitations).

[redacted]

b) Lettre de Monsieur Marcel Gagnon, député, concernant la réalisation du projet de 39 logements, site de l'école Ste-Famille.

c) Lettre de Me Bertrand Lamothe, règlement hors cour Ville et Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine.

d) Avis de responsabilité de Hydro-Québec, dommages à un hauban du réseau de distribution, situé à 37 boul. Ste-Madeleine, accident causé par une charrue le 9 décembre 1981.

e) Avis de responsabilité de Monsieur Camil Vivier, 149 rue Gilles RE: dommages au sous-sol de sa propriété, suite à un refoulement d'égout survenu le 16 décembre 1981.

f) Avis de responsabilité de Monsieur Lucien Bédard, 15 rue Sauvé RE: dommages à sa propriété causés par la machinerie effectuant le déneigement, en date du 29 décembre 1981.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 janvier 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption ordre du jour, séance du 18/1/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-26

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 11 janvier 82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-27

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 11 janvier 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 janvier 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE:

a) Décision de la Commission de Police de Québec: efficacité policière du corps de police et du climat existant.

b) Lettres de la Ville de Charlesbourg:

1- facturation des comptes de l'Hydro-Québec.
2- imposition de la taxe d'affaires.

c) Lettre de Monsieur Roger Gravel à Monsieur Yves Tremblay.

d) Rapport de Monsieur Ronald Marcoux: communications entre l'Hôtel de Ville et le Service des Travaux publics.

e) Rapport des permis de construction: mois de décembre 1981.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 11 janvier 1982

82-28

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 11 janvier 1982, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

82-29

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme	Emile Latour	Prop. par M. le conseiller	Laurent Lavergne
M.	Marcel Despins	Prop. par M. le conseiller	Pierre A. Brouillette
M.	Rodolphe Boucher	Prop. par M. le conseiller	René Tremblay
Mme	Florida Mongrain	Prop. par M. le conseiller	Jacques Lemarier
M.	Laurent Morin	Prop. par M. le conseiller	Pierre A. Brouillette
M.	Albert Poulin	Prop. par M. le conseiller	Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-30

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-2-7-1 et 561-2-7-2 cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 7 janvier 1982 et portant le numéro 24 262.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-31

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 409-6-39-1 et 409-6-39-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 6 janvier 1982, et portant le numéro 33112.
Comme il s'agit de modifications au cadastre, la Ville ne sera en aucune façon responsable du déplacement des services d'utilité publique, si nécessaire.

ADOPTE

Rés. autorisation Pluritec, traitement eau potable

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-32

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Les Consultants Pluritec Ltée à soumettre au Ministère de l'Environnement, pour approbation, l'étude pour le traitement de l'eau potable (décembre 1981) et par la suite, autorise les mêmes consultants à préparer les plans, devis et soumissions en vue de la réalisation du projet.

ADOPTE

Rés. renouvellement contrat ramonage des cheminées

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-33

ET RESOLU: De renouveler le contrat de ramonage des cheminées avec Monsieur René Carle pour l'année 1982 aux conditions établies dans sa lettre du 7 décembre 1981, sauf pour la clause concernant l'inspection des cheminées qui ne devra pas être appliquée.

ADOPTE

Location Centre Culturel, montant fixé $100.00

82-34

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la location du Centre Culturel soit fixée à $100.00 pour les personnes ou groupes de l'extérieur de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Déblaiement du trottoir rue Montplaisir, côté nord

82-35

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le trottoir du côté nord de la rue Montplaisir, entre les rues Massicotte et Rocheleau, soit déblayé, au lieu du côté sud, vu que les arrêts d'autobus de la C.I.T.F. sont situés de ce côté.

ADOPTE

Montant de $25.00 Brigade ambulancière St-Jean

82-36

IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Qu'un montant symbolique de $25.00 soit versé à la Brigade ambulancière St-Jean à l'occasion de sa campagne de souscription 1982.

ADOPTE

Rés. félicitations organisateurs, Classique internationale de Chiens, Châteaudun

82-37

IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que les membres du Conseil félicitent sincèrement les organisateurs de la Classique internationale de Chiens dans le secteur Châteaudun, pour le succès obtenu lors de cet événement annuel et qui couronne le travail considérable fourni par les promoteurs de cette manifestation.

ADOPTE

Avis de motion Règl. emprunt système dosage eau potable

82-38

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR INSTALLATION D'UN SYSTEME DE DOSAGE D'ADDITIFS POUR L'EAU POTABLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Janot Doucet, 124 rue Rochefort RE: dommages à sa propriété causés par le camion de sécurité du service de la police et dommages à sa clôture lors de déneigement.

b) Avis de responsabilité de M. Jean-Claude Mireault, 309 rue St-Laurent RE: accident impliquant petite chenille de déneigement de trottoirs survenu sur le terrain de stationnement du restaurant XXX, rue Thibeau.

c) Avis de responsabilité de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine RE: bris de clôtures lors de déneigements à l'école St-Joseph, 60 rue Hôtel-de-Ville et à l'école St-Gabriel, 280 rue Montplaisir.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 janvier 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-39

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 18/01/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-40

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 janvier 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 janvier 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de Madame France Bisson concernant la bibliothèque pour l'année 1981.

b) Rapport du Service de la Police: mois de décembre 1981.

c) Lettre de la Croix-Rouge: réception à l'Hôtel de Ville le 23 février 1982 (accepté).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 18/01/82

82-41

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 janvier 1982, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 19/1/82

82-42

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 janvier 1982, comprenant:

1) les chèques nos 13340 à 13348 inclusivement...	$ 37,022.50
2) les paies nos 47 à 52 inclusivement.....	297,617.40
3) intérêts sur règlements d'emprunt et effets bancaires retournés.....	11,547.69
Le tout totalisant un déboursé de:	$346,187.59

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

82-43

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle	Rose Lambert	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme	Léopold Cantin	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme	Rodolphe Bellefeuille	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme	Gérard Dessureault	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-44

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-492 à 551-496, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 11 août 1981, et portant le numéro 10036.
Comme il s'agit de modifications au cadastre, la Ville ne sera en aucune façon responsable du déplacement des services d'utilité publique, si nécessaire.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-45

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 659 à 662, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 8 janvier 1982, et portant le numéro 33 114.

ADOPTE

Avis de motion règl. no 495 amendé (circulation)

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

82-46

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 495 CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA MUNICIPALITE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amendement au zonage

82-47

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE",

et a pour effet particulier de créer une nouvelle zone résidentielle qui permettra entre autres usages, les bureaux professionnels et les usages qui servent à une activité de type professionnel, reconnue par l'office des professions.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amendement au zonage

82-48

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE",

et a pour effet particulier de permettre une nouvelle rédaction du texte qui régit les usages dérogatoires et d'apporter une nouvelle réglementation concernant les escaliers extérieurs.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amendement au zonage

82-49

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE",

et a pour effet particulier de corriger la zone R-C en ajoutant dans les normes, après l'article 3.4.4., l'article 3.4.5.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Adoption du règlement numéro 668

82-50

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 668, intitulé: Règlement autorisant un emprunt de $165,000.00 pour la réfection d'égout combiné, d'égout pluvial, de pose de puisards, de réfection de pavage et de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre les rues Du Moulin et Rocheleau", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. augmentation de $1.00 entreprises location équipement déneigement

82-51

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Qu'une augmentation de $1.00 l'heure soit accordée aux entreprises dont les soumissions pour la location d'équipement pour le déneigement avaient été acceptées le 28 septembre 1981.

ADOPTE

Cotisation Ass. touristique Coeur du Québec

82-52

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la cotisation à l'Association touristique régionale du Coeur du Québec soit fixée à $1,000.00 pour l'année 1982, et sur ce montant, $500.00 devra être pris au poste publicité du budget.

ADOPTE

Vente de terrain M. Denis Guay, site industriel

82-53

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre d'achat de Monsieur Denis Guay pour un terrain situé sur la rue Radnor, dans le site industriel, de 100 pieds par 150 pieds, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Délégués nommés comité de l'île St-Quentin

82-54

CONSIDERANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a accepté de participer à la création d'un parc intermunicipal sur le site de l'île St-Quentin.

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de faire partie de la corporation de l'île St-Quentin, et que soient délégués Messieurs Jacques Lemarier et René Tremblay, conformément aux règlements de la corporation.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur relative au projet de construction de 39 logements sur le site de l'école Ste-Famille.

b) Lettre de la Commission municipale du Québec concernant le règlement numéro 665.

c) Lettre de Marie Tremblay, directrice de Projet de Développement Communautaire du Canada concernant les inspections pour la prévention des incendies.

d) Avis de responsabilité de Mme Hélène Lefebvre, 44 rue Rocheleau RE: son garçon blessé à la cuisse pendant pratique de hockey à l'aréna Jean-Guy Talbot.

e) Avis de responsabilité de Mme Jean-Baptiste Dupont, 521 rue Notre-Dame, app. 512 RE: dommages causés à du linge à cause de l'eau rouillée.

f) Avis de responsabilité de l'Hydro-Québec RE: véhicule de la Ville a heurté équipement électrique situé à 538 Ste-Madeleine.

g) Copie d'une lettre de Monsieur Gaétan Chorel, avocat au Ministère des Affaires municipales, concernant l'entente pour le site d'enfouissement sanitaire.

h) Copie d'une lettre de Monsieur Claude Lanneville, réclamation et plainte à la C.I.T.F.

Ajournement à 22h30, ce 25 janvier 1982

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-55

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22 heures 30 minutes (10h30 p.m.), ce 25 janvier 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 janvier 1982, à 22 heures 30 minutes (10h30 p.m.) et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Avis de motion règl. no 7 C.I.T.F. 82-56

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 7 DE LA C.I.T.F., LEQUEL REGLEMENT ADOPTE LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR 1982, 1983 ET 1984".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois de janvier 1982.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er février 1982, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-57 ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances régu. et ajour. du 25/01/82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-58 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 25 janvier 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures 30 minutes, le 25 janvier 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-59 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 29 janvier 1982, chèques numéros 13349 à 13515 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $529,515.87, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Résolutions de sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:
ET RESOLU:

82-60

Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Antonio Benoit Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Roland Raymond Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission d'urbanisme

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 26 janvier 1982, soit et est adopté tel que présenté par le Greffier à la présente séance, aux articles 1 à 9 inclusivement.

82-61

Le Conseil profite de cette occasion pour offrir aux membres de la Commission ses plus sincères félicitations pour le travail accompli au sein de la Commission.

ADOPTE

Rés. autorisation plan pour deux nouveaux sites de puits

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-62

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Ronald Marcoux, ingénieur et directeur des Travaux publics, à soumettre pour approbation au Ministère de l'Environnement, l'emplacement de deux nouveaux sites de puits.

ADOPTE

Renonciation aux travaux autorisés par le règl. 519

82-63

ATTENDU QUE le règlement numéro 519 adopté par la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le 2 août 1971, autorisait l'exécution de travaux pour la construction de trottoirs et de chaînes de rues sur diverses rues au montant de $41,000.00.

ATTENDU QU'une partie seulement des travaux autorisés par ledit règlement 519 a été exécutée et que de ce fait il reste un montant de $10,178.22 à disposer sur ce règlement.

ATTENDU QUE les coûts de construction ont triplé depuis l'adoption dudit règlement.

ATTENDU QU'il n'est plus maintenant dans l'intention du Conseil de poursuivre l'exécution de ces travaux.

IL EST
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil renonce aux travaux qui n'ont pas encore été exécutés en vertu dudit règlement numéro 519 adopté le 2 août 1971 par la Corporation municipale de la Cité (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine et dont le montant s'établit à $10,178.22.

ADOPTE

Rés. no 81-410 abrogée, maire-suppléant pour terme de 4 mois

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la résolution numéro 81-410 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

82-64

"Que les membres du Conseil nomment Monsieur Jacques Lemarier maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 9 novembre 1981 au 28 février 1982."

ADOPTE

Adoption du règlement 495-H, circulation

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-H, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 495 concernant la circulation dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

82-65

ADOPTE

Programme Loginove préparation par Bendwell & Ass.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Bendwell et Associés Ltée à préparer le dossier de qualification de la Ville pour le programme Loginove et à présenter ce dossier au gouvernement provincial au nom de la Ville.

82-66

ADOPTE

Transport de neige par les employés de la Ville

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que tant et aussi longtemps que la Commission des Transports du Québec n'aura pas fait connaître sa décision concernant le transport de la neige dans les limites de la Ville, ledit transport sera fait par les employés de la Ville.

82-67

ADOPTE

Abrogée et remplacée par rés. # 83-541

Centre Culturel prêté à l'A.F.E.A.S. le 7/3/82

82-68

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le Conseil accepte de prêter gratuitement à l'A.F.E.A.S. de la paroisse Ste-Madeleine, le Centre Culturel de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, le 7 mars 1982, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme.

ADOPTE

Rés. félicitations Marché San-pri Inc. Mercuriades 82

82-69

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement l'entreprise "Marché San-pri Inc." pour s'être classée finaliste dans la catégorie "Marketing" par le Comité de sélection de la Chambre de Commerce du Québec, organisatrice des Mercuriades 1982.

ADOPTE

Rés. félicitation Tuyautec Ltée, Mercuriades 1982

82-70

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:
Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement l'entreprise "Tuyautec Inc." pour s'être classée finaliste dans la catégorie "Emploi" par le Comité de sélection de la Chambre de Commerce du Québec, organisatrice des Mercuriades 1982.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Belle Ange Desmarais, 100 rue Georges RE: haie brisée par la neige soufflée par tracteur de la Ville.

b) Avis de responsabilité de Mme Gisèle Fontaine, 396 rue Notre-Dame RE: blessures au poignet droit dues à une chute coins des rues Notre-Dame et Dorval.

c) Avis de responsabilité de M. Michel Beaudin, 45 rue de l'Hôtel de Ville RE: arbre brisé par le tracteur de la Ville lors de déblaiement.

d) Avis de responsabilité de Mme Rose Courteau, 29 rue Notre-Dame RE: clôture endommagée par tracteur de la Ville lors de déblaiement.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 février 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-71

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que lu par le Greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 1-2-82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-72

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le ler février 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. (M. Claude Champoux enregistre sa dissidence sur la résolution numéro 82-66).

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du ler février 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de Monsieur Réjean Giguère, trésorier: surplus 1981.

b) Conciliation de banque: décembre 1981.

c) Information donnée par Monsieur le Gérant concernant les salles d'urgence en cas de pannes d'électricité.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 1-2-82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er février 1982, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

82-73

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 5-2-82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 février 1982, comprenant:

82-74

1) les chèques nos 13516 à 13691 inclusivement..	$1,561,928.13
2) les paies nos 1 à 3 inclusivement.....	189,157.38
Le tout totalisant un déboursé de:	$1,751,085.51

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,751,085.51 est inclus:

- le service de la dette $592,988.30
- remboursement emprunt temporaire immobilisation $500,000.00

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-75

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Edmont Doucet	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Fernand Bellemare	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. André Lavergne	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mlle Diane Lahaye	Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-20 (zonage)

82-76

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-20 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 620-21 (zonage)

82-77

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-21 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 620-22 (zonage)

82-78

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-22 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Grief de M. Carpentier non accepté.

82-79

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil n'accepte pas le grief de M. Serge Carpentier en date du 21 janvier 1982 et autorise Me André Roy à représenter la Ville dans cette affaire.

ADOPTE

Majoration 20% honoraires professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Ass.

82-80

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte une majoration des coûts de 20% pour les honoraires professionnels à être payés à "Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc." pour la mise à jour du rôle pour 1982.

ADOPTE

Engagement de 6 cadets policiers

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-81

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de six (6) cadets policiers pour la période du 15 mai au 15 septembre 1982 et pour remplacer les policiers qui seront en vacances pendant cette période.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Denis Samson, 135 rue Ouimet RE: dommages à clôture, haie, gazon par la souffleuse de la Ville.

b) Avis de responsabilité de Mme Hélène Mony Beaudoin, 210 rue St-Maurice RE: orme décoratif chinois endommagé par la souffleuse de la Ville.

c) Avis de responsabilité de M. Guy Deshaies, 208 rue Du Sanctuaire RE: dommages au sous-sol dus à une défectuosité d'une borne-fontaine.

d) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: poteau brisé par la machinerie employée aux travaux de déneigement en face du 270 rue Thibeau.

e) Avis de responsabilité de M. Yvon Bornais, 170 rue Gouin RE: arbre brisé par la souffleuse de la Ville.

f) Lettre de Monsieur Réjean Giguère: intérêts sur compte "coupons et obligations".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4473

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 668, autorisant un emprunt de $165,000.00 pour la réfection d'égout combiné, d'égout pluvial, de pose de puisards, de réfection de pavage et de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre les rues Du Moulin et Rocheleau.

Un avis public fut donné dans le journal L'Hebdo du Cap-de-la-Madeleine le 3 février 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 9 et 10 février 1982 de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 668, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 668 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de février 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 février 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

82-82

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 8-2-82

82-83

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 février 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregis. règl. 668

82-84

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 668, autorisant un emprunt de $165,000.00 pour la réfection d'égout combiné, d'égout pluvial, de pose de puisards, de réfection de pavage et de trottoirs sur la rue Notre-Dame, entre les rues Du Moulin et Rocheleau, et tenue les 9 et 10 février 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 février 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Antoine St-Onge Inc.: climatisation, Hôtel de Ville.

b) Lettre des Merlus du Cap: système vidéo portatif.

c) Rapport des permis de construction pour le mois de janvier 1982.

d) Lettre du Ministère de l'Environnement: accord de principe pour le traitement de l'eau potable.

e) Communication du Greffier pour le paiement de la Ville à la paroisse de Champlain: site d'enfouissement sanitaire.

f) Lettre de la Légion Royale Canadienne: demande de publication d'une annonce dans le programme du 29ième Congrès national (refusé).

g) Lettre du "Regroupement des Centres-Villes du Québec Inc."

h) Lettre concernant le projet de développement communautaire: inspection et prévention des incendies, embauche de personnel.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 8-2-82

82-85

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 février 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 12 février 1982

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-86

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 février 1982, chèques numéros 1725, 13692 à 13770 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $256,572.48, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $256,572.48 est inclus le service de la dette pour un montant de $127,017.37.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-87

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Laurent Lebire	Prop. et unanimement résolu
M. Gaston Larente	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Hélène Desfossés-Lavoie	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. informations supplémentaires pour adopter le règl. 642-E

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-88

ET RESOLU: D'adopter le règlement numéro 642-E approuvant le budget triennal de la C.I.T.F. pour les années 1982, 1983 et 1984, seulement lorsque les informations satisfaisantes demandées par le Conseil lui auront été fournies.

ADOPTE

Autorisation transferts de fonds, budget 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-89

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1981, les transferts de fonds des postes apparaissant en annexe à la présente résolution.

ADOPTE

Paiement compte, paroisse de Champlain, site enfouissement sanitaire

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-90

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le paiement du compte produit par la paroisse de la Visitation de Champlain au montant de $26,076.00, à titre de premier versement de l'année 1982 pour l'organisation et le financement du site d'enfouissement sanitaire.

ADOPTE

Paiement retardé à paroisse de la Visitation de Champlain, concernant règl. 661-A

82-91

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le paiement de $71,400.00 à la municipalité de la paroisse de la Visitation de Champlain soit reporté jusqu'à ce que la Ville ait reçu la réponse à la lettre qu'a envoyée Me Gaétan Chorel, le 20 janvier 1982, à Me André Langlois du Ministère des Affaires municipales, concernant le règlement numéro 661-A.

ADOPTE

Montant versé à Ass. Résidents Châteaudun, piste de ski de fond

82-92

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil soit autorisé à verser un montant de $600.00 à l'Association des Résidents de Châteaudun, afin d'aider ladite association à défrayer le coût d'opération de la piste de ski de fond.

ADOPTE

Contribution de la Ville pour la "Région à l'honneur, Congrès U.M.Q. 82"

82-93

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil soit autorisé à verser un montant de $700.00 à titre de contribution de la Ville pour la "Région à l'honneur, Congrès de l'U.M.Q. 1982", vu que c'est la région "Mauricie - Bois-Francs" qui sera à l'honneur lors de ce congrès et que pour les municipalités de 20,000 de population et plus, la contribution a été fixée à $700.00.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, concernant le déblaiement de neige aux écoles de la Commission Scolaire.

b) Lettre de la Régie des permis d'alcool du Québec concernant les avis de publication pour demandes de permis sur le territoire de la municipalité.

c) Lettre de la Régie des permis d'alcool du Québec avisant secrétaire-trésorier ou greffier de la municipalité concernant les demandes de permis.

d) Avis de responsabilité de Monsieur Lucien Soucy, 82 rue Duguay RE: Haie endommagée par la neige soufflée par la machinerie de la Ville.

e) Avis de responsabilité de Monsieur André Côté, 11 rue St-Laurent RE: Clôture endommagée par la neige.

f) Avis de responsabilité de Monsieur Louis G. Descoteaux, 465 rue Gélinas RE: Lampadaire endommagé par chasse-neige.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er mars 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-94

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 15/02/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-95

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 février 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 février 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier

René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Fermeture des patinoires extérieures

1. Le Conseil réuni en commission permanente décide que la fermeture des patinoires extérieures soit fixée au 27 février 1982 à la condition qu'il y ait assez d'argent à ce poste budgétaire.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport sur le coût de l'enlèvement de la neige pour la période du 1er janvier 1982 au 6 février 1982.

b) Lettre du Conseil régional de Développement économique: colloque sur la M.R.C. les 15 et 16 avril prochain.

c) Lettre de l'Age d'Or Ste-Famille (affilié): octroi 1982.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 15/02/82

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-96 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 février 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-97 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 février 1982, comprenant chèques numéros 13771 à 13834 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $136,808.78, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-98 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Albert Bergeron	Prop. par cons. René Tremblay
M. René Beaumier	Proposé et unanimement résolu
M. Noël Papillon	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Mme vve Ulric Casault	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme Ida Ward	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Alphonse Cloutier	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme Gilles Plante	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Emile Beauchesne	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Armand Perreault	Prop. par cons.	René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. nomination maire-suppléant prochain terme

82-99

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Pierre A. Brouillette maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du ler mars 1982 au 30 juin 1982.

ADOPTE

Rés. adoption d'un plan

82-100

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 421-E-19-1 et 422-C-57-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 5 février 1982 et portant le numéro 24275.

ADOPTE

Adoption du règlement no 642-F exercices financiers 1982-83-84 (C.I.T.F.)

82-101

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Que le règlement numéro 642-F, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 7-A de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), abrogeant le règlement numéro 7 et adoptant le nouveau programme des immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1982, 1983 et 1984", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Monsieur René Tremblay demande le vote sur cette résolution.

POUR	CONTRE
MM. Jacques Lemarier	MM. Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne	René Tremblay
Laurent Lavergne	
Jean Brunet	

POUR CONTRE

MM. Claude Champoux
Normand Vivier

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

ADOPTE

Rés. concernant plaintes au rôle d'évaluation Bureau de Révision

82-102

ATTENDU que la loi 57 stipule que les plaintes concernant le rôle d'évaluation doivent être entendues par le Bureau de Révision de l'Evaluation foncière;

ATTENDU que les délais sont considérables avant que le Bureau de l'Evaluation rende ses décisions et qu'il en résulte de sérieux inconvénients aussi bien pour les contribuables intéressés que pour la Ville elle-même;

ATTENDU que les taux d'intérêts qui devront être payés à la suite de ces retards sont à la charge de la Ville;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Ministère des Affaires municipales fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les mécanismes devant être appliqués en vertu de la loi 57, soient mis sur pied pour accélérer les procédures de révision.

ADOPTE

Journées d'étude Ass. québécoise techniques de l'eau

82-103

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que Monsieur Brian Sherping soit autorisé à assister à Québec aux journées d'étude organisées par l'Association québécoise des techniques de l'eau.

ADOPTE

Autorisation gérant, Congrès O.M.H.

82-104

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que Monsieur le Gérant, Roland Desaulniers, soit autorisé à assister au Congrès O.M.H. qui aura lieu les 31 mars, ler et 2 avril 1982.

ADOPTE

Soumissions achat de véhicules, service de la Police

82-105

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser des demandes de soumissions pour l'achat de véhicules au Service de la Police.

ADOPTE

Propositions forage puits d'essai

82-106

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le greffier soit autorisé à demander des propositions pour le forage de puits d'essai.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Gaétan Chorel: Comité intermunicipal gestion des déchets.

b) Avis de responsabilité de Mme Ida Fafard, 224 rue Du Sanctuaire RE: Lampadaire endommagé.

c) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Beauchamp, 12 rue Roy RE: Haie endommagée par neige.

d) Avis de responsabilité de Mlle Madeleine Désilets, 11 rue Loranger RE: Fracture main droite, chute coins des rues Loranger et Bellerive.

e) Avis de responsabilité de M. Luc Martel, 77 rue Vachon RE: Haie endommagée par neige.

f) Avis de responsabilité de Mme Joseph Vaugeois, 169 rue Fusey RE: Haie endommagée par neige.

g) Avis de responsabilité de M. Claude Dionne, 367 rue Notre-Dame RE: Toit de véhicule endommagé par glace projetée par la souffleuse de la Ville.

Ajournement à 22h30 ce 1er mars 1982

82-107

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22 heures 30 minutes (10h30 p.m.), ce 1er mars 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er mars 1982, à 22 heures 30 minutes (10h30 p.m.) et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Liste des salaires cadres et non-syndiqués

82-108

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte la liste des salaires pour 1982 des cadres et des non-syndiqués telle que préparée à la séance de la Commission permanente du 1er mars 1982.

ADOPTE

Projet (P-1) politique de gestion cadres et non-syndiqués

82-109

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte le projet un (P-1) de janvier 1982 sur la politique de gestion des cadres et des non-syndiqués, ainsi que les annexes A, B, C, D, E et F, telles qu'annexées.

ADOPTE

Projet (P-1) gérant municipal conditions de travail

82-110

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Gérant municipal bénéficie des conditions de travail de la politique des cadres et des non-syndiqués, projet (P-1).

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4485

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-20, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 février 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin soit tenu les 2 et 3 mars 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

118 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-20, et 23 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-20 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de mars 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-21, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 février 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 mars 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement 620-21, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-21 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de mars 1982.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Pierre A. Brouillette
PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4 4 8 7

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-22, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 février 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 mars 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

1,153 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-22, et 126 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-22 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de mars 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 mars 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-111

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux séances régulière et d'ajournement du 01/03/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-112

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le ler mars 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures 30 minutes, le ler mars 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du ler mars 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux

Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Recommandation Me Roy acceptée grief travail de pompier

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation de Me André Roy, en date du 1er mars 1982, concernant le grief collectif "travail de pompier" suite à l'incident survenu le 4 février 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport annuel du Service de la Police: année 1981.

b) Rapport du Service de la Récréation: hiver 1982.

c) Rapport verbal du Gérant et du conseiller Laurent Lavergne sur des rencontres concernant les relations de travail au Service de la Police et aussi avec les cols bleus.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 01/03/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-113 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er mars 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 620-20

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-114 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-20, concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 mars 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 620-21

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-115 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-21, concernant le zonage dans les limites de la Ville

de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 mars 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure d'enregistrement règl. no 620-22

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-116

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-22, concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 mars 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 05/03/82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-117

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 mars 1982, comprenant:

1) les chèques nos 13835 à 13963 inclusivement.. $1,783,645.52
2) les paies nos 4 à 7 inclusivement..... $ 276,955.87

Le tout totalisant un déboursé de: $2,060,601.39

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $2,060,601.39 est inclus:

- remboursement emprunt temporaire immobilisation: $ 337,000.00
- placement de certificat de dépôt à terme: $1,000,000.00
- service de la dette: $ 143,864.66

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-118

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Ange-Albert Laganière	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Père Paul-Henri Barabé, O.M.I.	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Yvan Lacroix	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Clément Veilleux	Prop. et résolu unanimement
Mme Elphège Dionne	Prop. et résolu unanimement
M. Jean-Maurice Roy	Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-119

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 2 mars 1982, soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance, aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTE

Rés. augmentation huile diesel non colorée

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-120

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, en vigueur depuis le 2 mars 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant $0.4205 le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation huile diesel colorée

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-121

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée, en vigueur depuis le 2 mars 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant $0.2745 le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation huile à chauffage #2

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-122

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2, en vigueur depuis le 2 mars 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant $0.27 le litre.

ADOPTE

Rés. augmentation huile semi-lourde #4

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-123

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4, en vigueur depuis le 2 mars 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant $0.238 le litre.

ADOPTE

Prêt du Centre Culturel les 5 et 6 mai 1982 [redacted] soirées d'information juridique

82-124

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De prêter le Centre Culturel les 5 et 6 mai 1982, pour deux soirées d'information juridique organisées dans le cadre de la semaine du notariat conformément à la demande faite par M. Jean Damphousse, notaire, dans une lettre en date du 4 mars 1982.

ADOPTE

Rés. de félicitations à Mlle Julie Paquin, patinage artistique

82-125

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil est heureux de présenter ses plus sincères félicitations à Mlle Julie Paquin, membre du Club de patinage artistique Cendrillon du Cap-de-la-Madeleine, qui s'est méritée une médaille d'or lors de la finale provinciale des Jeux du Québec.

ADOPTE

Rés. félicitations, groupe [redacted] Maxibelles patinage artistique

82-126

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter le groupe des "Maxibelles" pour les distinctions dont il a été l'objet lors du concours invitation de patinage artistique qui a eu lieu récemment à St-Georges de Beauce.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Rapport de M. Réjean Giguère sur la perception des taxes 1982.

b) Rapport de M. Réjean Giguère sur l'enlèvement de la neige au 27 février 1982.

c) Avis de responsabilité de M. Camille Pépin, 106 rue St-Jean-Baptiste RE: dommages à son automobile dus au mauvais entretien de la rue.

[redacted]

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 mars 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-127 ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 8 mars 1982

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-128 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 mars 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 mars 1982

PRESENTS:	Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
	Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
		Pierre A. Brouillette
		Jean-Paul Lavergne
		Laurent Lavergne
		Jean Brunet
		Claude Champoux

Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant-adjoint, M. Réjean Giguère

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE DEPOSEE A CETTE SEANCE:

a) Rapport des permis de construction: mois de février 1982.

b) Rapport sur les dépenses d'entretien au Centre Culturel pour les années 1980 et 1981 de Messieurs Claude Cyr et Roger Gravel.

c) Rapport sur les activités du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot pour 1981.

d) Rapport de Monsieur Yves Boissonnault sur les activités socio-culturelles du Service de la Récréation, hiver 1982.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 8 mars 1982

82-129

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 mars 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

82-130

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 mars 1982, chèques numéros 13964 à 14074 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $1,204,862.32, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,204,862.32 est inclus:

- certificat de placement: $800,000.00
- service de la dette: $279,987.75

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-131

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Ovila Dumont	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Claudette M. Laquerre	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Gertrude Lacerte-Girard	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Robert Lamothe	Prop. et unanimement résolu
M. Bruno Sirois	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme vve Philippe Bradley	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Alida Desmarais	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Georgette Linteau	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Florida De Gonzague	Prop. par cons. René Tremblay
Mme Paul Pintal	Prop. par cons. Jean Brunet
M. Raymond Veillette	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption projet de règl. no 326-P (code de la construction)

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-132

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 326-P concernant le code de la construction dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Acceptation de soumissions peinture de démarcation routière

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-133

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale Ltée, au montant de $6,750.00, pour peinture de démarcation routière, année 1982, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. augmentation prix de l'essence

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

82-134

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 2 mars 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.446 le litre
Texaco sans plomb: $0.476 le litre

ADOPTE

Rés. suspension de M. Jacques Dubois

82-135

CONSIDERANT la lettre adressée à M. Jacques Dubois par le Gérant, en date du 11 mars 1982;

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: de le suspendre pour:

1- 10 jours ouvrables où il aurait normalement travaillé, pour mauvais rendement au travail, insubordination à l'égard de ses contremaîtres, dérogation aux directives de ses contremaîtres et quitter le travail lorsque ce dernier ne lui plaît pas;

2- 20 jours ouvrables additionnels pour avoir consommé des boissons alcooliques pendant les heures de travail et conduit de la machinerie automobile;

3- 20 jours ouvrables additionnels pour dégâts à la propriété privée;

4- 30 jours ouvrables additionnels pour menaces et intimidation à l'endroit d'un supérieur;

5- Toute récidive aux manquements reprochés aux articles 1, 2, 3 et 4 entraînera le renvoi immédiat.

ADOPTE

Rés. autorisant M. D. Durand, colloque Agents du bâtiment

82-136

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. Denis Durand soit autorisé à assister au colloque des Agents du Bâtiment Inc. qui aura lieu à Trois-Rivières, les 12, 13 et 14 mai 1982.

ADOPTE

Congrès des chefs de police à Montréal

82-137

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que M. François Darche soit autorisé à assister au congrès des chefs de police qui aura lieu à Montréal, du 28 juin au 2 juillet 1982.

ADOPTE

Augmentation salaire, concierges non syndiqués

82-138

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le salaire des concierges non syndiqués soit augmenté de 12.9% pour l'année 1982.

ADOPTE

Appui Shawinigan-Sud, jeux d'hiver 1985

82-139

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil appuie la demande de la Ville de Shawinigan-Sud pour l'obtention des finales des jeux d'hiver 1985.

ADOPTE

Engagement de 6 cadets policiers période estivale

82-140

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'engagement de six (6) cadets policiers, soit:

M. Gilles Masson
M. Alain Rivard
Mlle Martine Dufresne
M. Pierre Crête
M. J.-Pierre Petit
M. Jean Laquerre

pour la période du 15 mai au 15 septembre 1982.

ADOPTE

Avis de motion règl. no 9 de la C.I.T.F.

82-141

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 9 DE LA C.I.T.F., DECRETANT ET AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICE, L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR CE CENTRE, L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS NEUFS ET DE LEURS EQUIPEMENTS, AINSI QUE L'ACHAT DE DIX (10) ABRIS D'ATTENTE, ET DECRETANT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE $4,362,000.00".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de mars 1982.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion amender le règlement no 519

82-142

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 519 AFIN DE RETRANCHER CERTAINS TRAVAUX PREVUS AUDIT REGLEMENT NUMERO 519".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22ième jour du mois de mars 1982.

(Signé) NORMAND VIVIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de remerciements des Chevaliers de Colomb pour la participation de la Ville à leur Clinique de Sang.

b) Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant les plaintes à être entendues par le Bureau de Révision de l'évaluation foncière.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 mars 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-143

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 22 mars 1982

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-144

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 mars 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 mars 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Claude Champoux

Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Demande de transfert de syndicat M. Denis Champoux

1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la commission des relations de travail de la Ville à soumettre au Commissaire du Travail la demande de M. Denis Champoux pour son transfert du syndicat de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'Aéroastronautique (local 2220) au syndicat de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (local 265).

Colloque de la M.R.C. organisé par le C.R.D. 04

2. Le conseil réuni en commission permanente, autorise Messieurs Jacques Bettez et Ronald Marcoux ainsi que tout membre du Conseil à assister au colloque de la M.R.C. organisé par le C.R.D. 04 les 15 et 16 avril 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Communication du Club Kiwanis: tournoi Pee Wee 1983.

b) Rapport de M. Roland Beaulieu, t.d.: évaluation de l'aréna Jean-Guy Talbot et garage municipal.

c) Lettre du Ministère des Affaires municipales: règlement numéro 519, règlement d'amendement.

d) Lettre de la Chambre de Commerce pour demander à la Ville une contribution financière pour dépliants touristiques (à l'étude).

e) Dépôt des soumissions pour l'assurance collective des employés de bureau et des cadres et non-syndiqués (à l'étude).

f) Lettre de la Société Canadienne du Cancer: demande d'octroi (au budget 1982: $25.00).

g) Rapport annuel 1981: évaluation, construction, urbanisme.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 22 mars 1982

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-145

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 mars 1982, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-146

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Marcel Lambert	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Roger Paris	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. John Hébert	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acceptant états financiers au 31 déc. 1981

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-147

ET RESOLU: Que soient acceptés les états financiers de la Ville au 31 décembre 1981, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

ADOPTE

Rés. amendant la rés. no 79-508

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-148

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-508 soit amendée de la façon suivante: en remplaçant M. Jean-Marie Jodoin par M. Jean-Pierre Drouin.

ADOPTE

Rés. fonds de roulement

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-149

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les dépenses suivantes:

Projet triennal #

82011	Aménagement sécurité publique	$ 8,000.00
79034	Refaire bandes de patinoires extérieures Père Breton	$ 6,000.00
80037	Installation pour les patineurs au parc des Chenaux et terrain Rochefort	$20,000.00
82014	Achat 1 canot C-1 en bois	$ 2,500.00
82021	Isolation chalet patineurs Ste-Bernadette	$ 3,000.00
82024	Plate-forme (treillis d'acier) aréna	$ 2,000.00
	Contrôle de la température dans la Salle Patry (cet item n'a pas été prévu au budget triennal)	$ 2,300.00

Clôture pour parc Rochefort $ 6,500.00

Le tout formant un total de: $50,300.00

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être approuvées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1983.

ADOPTE

Rés. autorisation d'incorporation "Sports 4 Saisons Enr."

82-150

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 26 mars 1982, l'autorisation, en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "SPORTS 4 SAISONS ENR."

ADOPTE

Rés. formation commission de développement industriel et commercial

82-151

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'une commission de développement industriel et commercial soit et est constituée par les présentes et dont les objectifs, la formation, la composition, le siège social et autres rencontres et mandats sont fixés dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

OBJECTIFS:

- Trouver des mécanismes afin de promouvoir l'implantation d'industries et commerces dans la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Proposer au Conseil des actions à entreprendre afin de favoriser la venue et le développement du commerce et de l'industrie.
- Aider les commerces et les industries en difficulté qui trouveraient dans cette commission des ressources compétentes pour leur venir en aide.
- Doter le secteur industrie et commerce d'un médium qui ferait connaître les besoins et les aspirations de leur milieu.

FORMATION DE LA COMMISSION:

Le Maire et deux (2) Conseillers

Douze (12) membres du milieu industriel et commercial.

Le choix des membres se fera selon les critères suivants:

1. Occuper un poste de commande dans une entreprise, un commerce ou une institution locale.
2. Avoir fait preuve de leadership.
3. Posséder une compétence dans un domaine connexe à l'industrie et au commerce.

COMPOSITION DE LA COMMISSION:

Un (1) président
Un (1) secrétaire
Treize (13) consultants

SIEGE SOCIAL:

Hôtel de Ville de Cap-de-la-Madeleine

RENCONTRES:

Une (1) réunion par mois fixée le troisière (3e) mercredi de chaque mois, l'heure à être déterminée par les membres.

MANDAT:

Deux (2) ans, renouvelables pour tous.

Le Président et le Secrétaire sont élus pour une (1) année renouvelable, le Président devient ex-officio.

VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE

Rés. pas de séance du Conseil le dernier lundi de chaque mois

82-152

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'il n'y ait pas de séance publique du Conseil le dernier lundi de chaque mois, afin de permettre au Conseil de mieux étudier les dossiers importants qui lui sont soumis et de régler les problèmes de régie interne.

ADOPTE

Adoption du règlement no 642-G (C.I.T.F.)

82-153

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-G, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 9 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux(2)

autobus neufs et de leurs équipements, ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations au montant de $4,362,000.00", soit et est adopté. (75% est remboursé par le Gouvernement Provincial). M. René Tremblay enregistre sa dissidence sur cette résolution.

ADOPTE

Rés. adoptant la rés. no 109-3 de l'O.M.H. concernant budget supplémentaire

82-154

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil approuve la résolution numéro 109-3 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine concernant le budget supplémentaire de $9,000.00 pour services contractuels d'entretien au Manoir du Vieux Moulin.

ADOPTE

Rés. adoptant la rés. no 109-4 de l'O.M.H. concernant achat de 3 aspirateurs

82-155

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil approuve la résolution numéro 109-4 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine concernant l'achat de trois (3) aspirateurs industriels, des Laboratoires Choisy, au montant de $2,559.60.

ADOPTE

Rés. acceptant offre de R.J. Lévesque pour nettoyage puits no 23

82-156

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'offre de R.J. Lévesque & Fils Ltée, en date du 23 mars 1982, pour le nettoyage du puits no 23 au montant de $3,000.00 pour un premier nettoyage et un autre $3,000.00 pour un second nettoyage, si nécessaire.

ADOPTE

Avis de motion amendement au règl. no 495

82-157

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 495 POUR LE RENDRE CONFORME AU NOUVEAU CODE DE LA ROUTE ET AUX TARIFS QUI SONT EN VIGUEUR DANS LA REGION".

Avis de motion
no 82-157
(suite)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 29ième jour du mois de mars 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 avril 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

82-158

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 29/03/82

82-159

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 29 mars 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mars 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux

Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Cours de formation sur le code sécurité routière

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Greffier de la Cour municipale à assister à des cours de formation sur le nouveau code de la sécurité routière à St-Hyacinthe, les 4 et 5 mai 1982, et les dépenses devront être prises au poste budgétaire approprié au Service de la Police.

Versement autorisé à l'Association du Baseball mineur

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement à l'Association du Baseball mineur du Cap du montant prévu au budget pour frais d'arbitrage en trois (3) tranches à être versées les ler mai, ler juin et ler juillet de chaque année.

Autorisation à troupe scoute pour camping

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la troupe scoute Ste-Madeleine à camper sur le terrain de l'ancienne station de pompage les 2, 3 et 4 avril prochain mais ne permet pas de couper des arbres sur le terrain.

Autorisation de paiement à M. R. Beaulieu conformément à rés. #82-24

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise un paiement de $3,000.00 à M. Roland Beaulieu, T.D., conformément à la résolution numéro 82-24 du 11 janvier 1982 ainsi qu'à son offre de services du 24 décembre 1981.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Mme Muguette Racette: billet d'infraction.

b) Lettre de la Garde paroissiale du Cap-de-la-Madeleine: conférence de presse à l'Hôtel de Ville le 16 avril 1982 (accepté).

c) Avis de responsabilité de M. Gilles Gauthier, 201 rue Dorval RE: Heurté couvercle de puisard coin des rues Tellier et Montplaisir.

d) Avis de responsabilité de M. Léo St-Louis, 224 rue Rochefort RE: Billes de bois brisées par machinerie lors de déneigement.

e) Avis de responsabilité de M. Gilles Plante, 273 rue St-Georges RE: Dommages à son véhicule, trou sur la chaussée rue Fusey.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-160

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 29 mars 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 01-04-82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-161

ET RESOLU: Que la liste de comptes du ler avril 1982, comprenant:

1) les chèques nos 14075 à 14168 inclusivement..$1,026,167.30
2) les paies nos 8 à 11 inclusivement..... 238,714.94
3) intérêts sur emprunt temporaire, intérêts sur règlements d'emprunt, frais de refinancement, location sacs de dépôt, effets bancaires retournés..... 18,553.97

Le tout totalisant un déboursé de: $1,283,436.21

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,283,436.21 est inclus un placement de certificat de dépôt au montant de $700,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-162

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle	Yvette Pardiac	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme	Gilles Cloutier	Prop. par cons.	René Tremblay
Mme	Pauline Desormeaux	Prop. par cons.	Claude Champoux
M.	Cilien Paquin	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. payer par Fonds d'Administration terrain au Fonds Industriel

82-163

ATTENDU QUE 95% des terrains (355,117 m.c. sur un total de 373,816 m.c.) achetés par le Fonds Industriel (règlement numéro 463) sont utilisés uniquement dans le but de protéger nos nappes d'eau souterraines.

ATTENDU QUE la jouissance de 95% de la totalité des terrains ainsi achetés est transférée au Fonds d'Administration.

ATTENDU QUE le remboursement de la dette du règlement doit continuer à être payé par le Fonds Industriel.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le coût de location annuel du remboursement de la dette du règlement numéro 463, dans une proportion de 95%, soit payé par le Fonds d'Administration au Fonds Industriel.

ADOPTE

Adoption du règlement no 495-I code de la route

82-164

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le règlement numéro 495-I, intitulé: "Règlement pour amender le règlement numéro 495-C et abroger le règlement numéro 495-F concernant la circulation dans la municipalité de Cap-de-la-Madeleine afin de rendre ledit règlement numéro 495 conforme au nouveau code de la route et aux tarifs qui sont en vigueur dans la région", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Acceptation de soumission, achat voitures de police

82-165

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la soumission de Jean Fréchette Ltée, au montant de $19,429.20, pour l'achat de deux (2) voitures de police, soit acceptée, étant la seule soumission présentée.

ADOPTE

Requête présentée par résidents Manoir du Vieux Moulin arrêt d'autobus

82-166

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil appuie la requête présentée par les résidents du Manoir du Vieux Moulin qui demandent l'installation d'un arrêt d'autobus à l'entrée principale de l'édifice du Vieux Moulin, situé sur la rue Notre-Dame.

ADOPTE

Colloque des travailleurs québécois en loisirs à Lévis

82-167

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser M. Roger Gravel à assister au colloque des travailleurs québécois en loisirs, les 22 et 23 avril 1982 à Lévis, et de lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion selon les montants prévus au budget 1982 à cet effet.

ADOPTE

Congrès des gérants d'arénas à Mirabelle

82-168

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser M. Claude Cyr à assister au Congrès des Gérants d'arénas qui aura lieu à Mirabelle à partir du 31 mai 1982, et de lui défrayer les dépenses encourues à cette occasion selon les montants prévus au budget 1982 à cet effet.

ADOPTE

Congrès des évaluateurs municipaux à Granby

82-169

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: D'autoriser M. Jacques Bettez à assister au Congrès des évaluateurs municipaux à Granby, les 20, 21 et 22 mai 1982, et de lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion selon les montants prévus au budget 1982 à cet effet.

ADOPTE

Acceptation de soumission assurance collective

82-170

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'accepter la soumission présentée par les Services de Santé du Québec, mutuelle d'assurance-groupe pour un contrat d'assurance collective d'une période de deux (2) ans, pour les employés de bureau syndiqués et aussi pour les cadres, contremaîtres et employés non-syndiqués de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Cette soumission étant la plus basse présentée, le tout sous réserve de l'approbation de la Commission municipale de Québec.

ADOPTE

Avis de motion amendements au règl. # 424

82-171

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 424 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois d'avril 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Requête des retraités du Manoir du Vieux Moulin demandant un arrêt d'autobus devant l'entrée du Manoir sur la rue Notre-Dame.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 14 avril 1982, à 19.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. suspension du sergent Marcel Bellefeuille

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, réunis en assemblée spéciale le mercredi 14 avril 1982, sont informés par les membres de l'état major du Service de la police de Ville de Cap-de-la-Madeleine:

82-172

1- Que le sergent Marcel Bellefeuille contrevient à l'article 26.00 de la convention collective;

2- Que le sergent Marcel Bellefeuille contrevient à l'article IV, paragraphe 5, sous-paragraphe f, commettant par là un acte dérogatoire prohibé par le règlement concernant le code de discipline au Service de la police de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

3- Que la participation du sergent Marcel Bellefeuille dans un commerce licencié connu sous les nom et raison sociale de Bar L'Hacienda Enr. a pour effet de porter à conséquence sur ses fonctions de policier;

4- Que de nombreux avis, tant verbaux qu'écrits, adressés au sergent Marcel Bellefeuille ne sont pas parvenus à corriger la situation;

5- Que le sergent Marcel Bellefeuille fait preuve d'un très fort taux d'absentéisme;

6- Que le sergent Marcel Bellefeuille manque de leadership et fait preuve de désintéressement à l'endroit de son travail de policier et de sergent d'équipe;

PAR CONSEQUENT, IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que le sergent Marcel Bellefeuille soit suspendu sans solde de ses fonctions jusqu'au 15 mai 1982 inclusivement;

Qu'à l'expiration de cette période de suspension, d'autres mesures disciplinaires plus sérieuses soient prises à l'encontre du sergent Bellefeuille, si celui-ci n'a pas cessé de contrevenir aux articles ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Représentant de la ville au conseil de la M.R.C.

82-173

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le maire-suppléant, M. Pierre A. Brouillette, représente la Ville de Cap-de-la-Madeleine au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville pendant l'absence du maire, M. Jean-Claude Beaumier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sèssions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 avril 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant	Pierre A. Brouillette
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

82-174

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 05/04/82

82-175

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 avril 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Ca-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 14/04/82

82-176

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 avril 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

4515

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 avril 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints: M. Réjean Giguère
M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de M. Jean-Luc Lesage, notaire, président de la S.H.Q. programme d'aide, accessibilité à la propriété.

b) Rapport des permis de construction: mois de mars 1982.

c) Lettre de la Chambre de Commerce: prêt du Centre Culturel pour l'été 1982.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de M. Roger Grenon, 370 rue Gélinas RE: arbre brisé suite au déneigement.

b) Avis de M. Jean-Guy Peterson, 160 rue Mère-Gamelin RE: dommages causés à sa clôture lors de déneigement.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 05/04/82
82-177

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 avril 1982, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 16/04/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-178

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 avril 1982, comprenant chèques numéros 14169 à 14306 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $1,206,851.25, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,206,851.25 est inclus:

- Canagex Placements Ltée $ 30,000.00
- placement certificat de dépôt $800,000.00
- service de la dette $179,421.18

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-179

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roland Deslauriers	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Rosaire Dumont	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
Mme Viateur Désilets	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M. Gilles Poirier	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Joseph Héon	Prop. par cons.	Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'Urbanisme, réunion du 13/04/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-180

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 13 avril 1982, aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTE

Acceptation de soumission forage puits d'essai

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-181

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Foratek International Inc. au montant de $12,820.00 pour le forage de puits d'essai, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission achat véhicules de police

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-182

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Limitée, au montant de $19,448.64

pour l'achat de deux (2) voitures de police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions achat de pantalons service de la police

82-183

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises McEwen & Brouillet Ltée, au montant de $3,882.50 pour l'achat de pantalons pour officiers et constables, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions achat chemises service de la police

82-184

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Empire Shirt Ltd au montant de $2,877.80 pour l'achat de chemises au service de la police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption du règlement no 424-C enlèvement des vidanges

82-185

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 424-C, intitulé: "Règlement concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et amendant le règlement numéro 424-B", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance..

ADOPTE

Acceptation de soumission réfection d'égout, pavage et trottoirs, règlement no 668

82-186

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Construction Gecyr Inc. au montant de $115,335.00 pour réfection d'égout, pavage et trottoirs, étant la soumission la plus basse présentée, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 668 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec et en vertu duquel ces travaux sont exécutés.

ADOPTE

Rés. de félicitations, club de patinage artistique Cendrillon

82-187

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil félicite chaleureusement tous les participants et aussi tous les bénévoles qui ont travaillé sans compter pour assurer l'éclatant succès du spectacle sur glace du

club de patinage artistique Cendrillon, qui s'est déroulé à l'aréna Jean-Guy Talbot, les 17 et 18 avril 1982.

ADOPTE

Prêt du Centre Culturel à la Chambre de Commerce

82-188

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Centre Culturel soit mis gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce au cours des mois de juillet et août 1982 selon les dates mentionnées dans la lettre du 6 avril 1982 de M. Roger Gravel et pour les fins indiquées dans la demande de la Chambre de Commerce à cet effet.

ADOPTE

Contribution fête en l'honneur de Mme Harnois

82-189

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil verse un montant de $50.00 comme contribution de la Ville à la fête organisée en l'honneur de Madame Evelyne Harnois, le 2 mai prochain.

ADOPTE

Congrès des Officiers municipaux à Québec

82-190

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Greffier et le Trésorier soient autorisés à assister au Congrès des Officiers municipaux agréés du Québec, qui aura lieu à Québec du 1er au 4 juin 1982, et de leur défrayer les dépenses encourues selon le montant prévu au budget à cet effet.

ADOPTE

Confection rôle valeur locative taxe d'affaires

82-191

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la confection du rôle de la valeur locative pour la taxe d'affaires pour l'année 1983.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

4519

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 mai 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-192 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 19/04/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-193 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 avril 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 avril 1982

PRESENTS: Monsieur le Maire-suppléant Pierre A. Brouillette
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints

M. Réjean Giguère
M. Ronald Marcoux

[redacted] Cours sur transport matières dangereuses (refusé)

1. Le Conseil réuni en commission permanente, n'autorise pas M. Pierre Duguay à assister à un cours donné à Arnprior (Ontario) du 26 au 30 avril 1982, sur le transport des matières dangereuses organisé par le gouvernement fédéral.

Remplacement de Mme Laplante non autorisé

2. Le Conseil réuni en commission permanente, n'autorise pas le remplacement de Mme Monique Laplante, secrétaire à la Cour municipale, pour la durée de son congé de maternité, et le travail effectué par cette dernière devra être fait par les autres secrétaires du service de la police.

Vente à l'encan au poste de police

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la vente à l'encan d'objets non réclamés au poste de police ainsi que d'autres objets appartenant à différents départements de la Ville.

CORRESPONDANCE:

a) Conciliation de banque: janvier, février et mars 1982.

b) Rapport du Service de la Police: 1er janvier au 31 mars 1982.

c) Rapport budgétaire au 31 mars 1982.

d) Lettre de l'Hydro-Québec: remplacement de lampes.

e) Rapport sur les taxes municipales des municipalités faisant partie de la M.R.C. de Francheville.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de responsabilité de M. Alphonse Grenier, 5 rue Fafard RE: bris d'une clôture en fer ornemental.

b) Avis de responsabilité de M. Claude Boisvert, 120 rue Bellevue RE: bris d'une bordure de ciment lors d'un déneigement.

c) Avis de responsabilité de M. Charles Périgny, 83 rue Thibeau RE: bris d'une clôture en fer.

d) Avis de responsabilité de M. René Le Bel, 1000, 15ième Avenue, Grand'Mère RE: lampadaire endommagé par chasse-neige à sa propriété située au 18 rue Duvernay.

e) Avis de responsabilité de M. Guy Carle, 42 rue Bellerive RE: bris d'un arbre ornemental lors d'un déneigement.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 19 avril 1982

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-194 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 avril 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-195 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 30 avril 1982, comprenant:

1) les chèques nos 14307 à 14436 inclusivement...$366,159.20
2) les paies nos 12 à 16 inclusivement.....$261,046.56
3) intérêts sur règlements d'emprunt, service de la dette et effets bancaires retournés pour le mois de mars 1982.....$ 7,397.62

Le tout totalisant un déboursé de: $634,603.38

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-196 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Tharé Soucy	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Robert Bellerive	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M. Albéric Dugré	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande de Trans Québec & Maritimes acceptée

82-197 ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous a informé de son intention de déposer prochainement auprès de l'Office National de l'Energie une demande d'autorisation de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

ATTENDU QUE la compagnie Trans Québec & Maritimes nous fait parvenir en date du 27 avril 1982 une demande de consentement de franchissement des emprises de route, des fossés d'irrigation ou de drainage et de toutes autres infrastructures relevant de notre administration.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'accéder à la demande de Trans Québec & Maritimes, ses ayant droits ou mandataires, et d'accepter les points de franchissement prévus des infrastructures municipales, le type de construction et le mode de réalisation des travaux indiqués sur les plans de Trans Québec & Maritimes et portant

le numéro 1-2-31-MM-002 en date du 82-02-12 revision 00
le numéro 1-2-30-RX-001 en date du 81-12-02 revision 00
le numéro 1-2-30-WX-001 en date du 81-12-01 revision 00

ADOPTE

Usagers de la patinoire résidant à l'extérieur montant supplémentaire exigé

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

82-198 ET RESOLU: Qu'un montant supplémentaire de $150.00 soit exigé aux usagers de la patinoire de l'aréna Jean-Guy Talbot résidant à l'extérieur de la Ville, en plus du montant déjà fixé par la résolution numéro 81-156.

ADOPTE

Entente avec les Elans re-négociée

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-199 ET RESOLU: Que la convention liant la Ville de Cap-de-la-Madeleine et les Elans Midget AAA soit re-négociée pour la saison 1982-1983, conformément au paragraphe Q de l'entente liant les deux parties.

ADOPTE

Cartes pour accès terrains de tennis

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-200 ET RESOLU: Que des cartes soient vendues par le Service de la Récréation pour avoir accès aux terrains de tennis de la Ville aux tarifs suivants:

1) cartes individuelles: $10.00
2) cartes familiales : $20.00 (enfants en dessous de 18 ans)

ADOPTE

Acceptation de soumission clôture parc Rochefort

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-201 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Clôtures Cambrek Inc. au montant de $4,300.00 pour clôture du parc Rochefort, étant la soumission la plus basse présentée et conforme aux spécifications.

ADOPTE

Extension Cour municipale à Ste-Marthe

82-202

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville accepte la demande de la municipalité de Ste-Marthe pour l'extension de la juridiction de la Cour municipale à ladite municipalité, aux mêmes conditions qui ont été faites à la municipalité de St-Louis-de-France.

ADOPTE

Adoption du règlement numéro 519-A

82-203

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 519-A, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 519 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour la construction de trottoirs et de chaînes de rues sur diverses rues", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Grief de l'Ass. des policiers-pompiers refusé par la Ville

82-204

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville n'accepte pas le grief formulé par l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc. en date du 27 avril 1982, concernant la suspension du sergent Marcel Bellefeuille et autorise Me André Roy à le plaider.

ADOPTE

Offre de Antoine St-Onge Inc. acceptée

82-205

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: D'accepter l'offre de Antoine St-Onge Inc. au montant de $500.00 pour l'entretien annuel du système de ventilation, climatisation et chauffage à l'Hôtel de Ville.

ADOPTE

Avis de motion abroger le règlement no 662

82-206

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 662, AUTORISANT UN EMPRUNT DE $71,500.00 POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR DESSERVIR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Avis de motion (suite)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de mai 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion abroger le règlement no 663

82-207

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 663 AUTORISANT UN EMPRUNT DE $41,000.00 POUR DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUES, DE PAVAGE ET DE BORDURES SUR LES RUES GARCEAU ET HEBERT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3ième jour du mois de mai 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4525

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 mai 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-208 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 03/05/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-209 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 mai 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 mai 1982

PRESENTS:	Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
	Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
		Pierre A. Brouillette
		Jean-Paul Lavergne
		Laurent Lavergne
		Jean Brunet

Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

M. Jodoin autorisé cours formation à Nicolet

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le directeur-adjoint, M. Jean-Marie Jodoin, à assister à des cours de formation à l'Institut de police de Nicolet.

Engagement de personnel pour l'entretien des terrains de balle pour été '82

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'engagement des personnes suivantes pour l'entretien des terrains de balle au cours de l'été 1982: M. Yves Duchemin pour 4 terrains à l'aréna au salaire de $150.00 par semaine; M. André Paquette pour le terrain Ste-Bernadette au salaire de $50.00 par semaine; pour le terrain du parc Rochefort, celui à qui sera donnée la concession du restaurant, fera aussi l'entretien du terrain gratuitement.

CORRESPONDANCE LUE A UNE REUNION TENUE LE 26 AVRIL 1982:

a) Rapport de Messieurs Roger Gravel et Claude Cyr: utilisation des heures de glace, aréna Jean-Guy Talbot, saison 1981-1982.

b) Lettre de Rémi Allard & Fils Inc.: offre d'achat d'un terrain sur la rue Vachon (transmise à la Commission d'Urbanisme pour étude et recommandation).

c) Lettre de M. Jean Dessureault, avocat, informant la ville d'une infraction au règlement de zonage et réponse du Directeur de la planification.

d) Lettre du mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières demandant l'appui du Conseil contre les modifications projetées du gouvernement fédéral au régime d'assurance-chômage.

e) Lettre de Me Bertrand Lamothe: résolutions du Conseil.

f) Lettre de M. Pierre Duguay, informant le Conseil que des lignes pour une traverse de piétons ont été tracées à l'école St-Eugène.

g) Résolution de la ville de Granby: imposition des propriétés des gouvernements fédéral et provincial.

h) Lettre de M. Pierre Mottet, contrôleur, Pavillon Mauricien: demande de location de terrain pour stationnement (à l'étude).

CORRESPONDANCE LUE LE 3 MAI 1982:

a) Rapport de la Cour municipale pour les mois de janvier, février et mars 1982.

b) Lettre de M. Roger Gravel: nombre de chaises et tables au Centre Culturel; coût de location pour installation de toilettes chimiques dans les terrains de jeux de la ville.

c) Lettre du Comité des Loisirs du Pavillon Bellevue Inc.: demande l'utilisation d'un terrain (transmise à l'O.M.H.)et demande d'une subvention municipale (refusée).

d) Lettre de M. Léonce Ayotte: Age d'Or St-Odilon, octroi 1982.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de responsabilité de M. René Descôteaux, 27 rue Bureau RE: clôture endommagée par machinerie de la ville.

b) Avis de responsabilité de Mme Cécile Roof, 10 rue St-Jean RE: clôture endommagée par machinerie de la ville.

c) Avis de responsabilité de Mme Marcel Masson, 366 rue Gélinas RE: arbre décoratif endommagé par la neige.

d) Avis de responsabilité de M. Patrick Bergeron, 582, 5ième Rue RE: arbre décoratif endommagé.

e) Avis de responsabilité de M. Pierre Dupont, 573 rue Barkoff, app. 10 RE: motocyclette endommagée, chute causée par du sable répandu sur la chaussée.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 03/05/82

82-210

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 mai 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

82-211

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Rodolphe Giroux Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'Urbanisme

82-212

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 4 mai 1982, soit et est adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTE

Rés. vente pour taxes

82-213

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ordonnent au greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

ADOPTE

Représentant nommé pour enchérir lors vente pour taxes

82-214

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le trésorier de la Ville, M. Réjean Giguère ou le comptable de la Ville, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente autorisés à enchérir lors de la vente de l'année 1982, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Rés. incorporation, Majorettes Mauriciennes

82-215

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 30 avril 1982, l'autorisation, en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "MAJORETTES MAURICIENNES".

ADOPTE

Acceptation de soumission pierre concassée

82-216

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Carrière St-Maurice, au montant de $4.16 la tonne, taxe de vente incluse, pour 1,000 tonnes métriques de pierres 0-3/4", $5.29 la tonne, taxe de vente incluse, pour 200 tonnes métriques de pierres 1½" et $6.32 la tonne, taxe de vente incluse, pour 100 tonnes métriques de pierre 1/4", étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission béton de ciment

82-217

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton du Cap Inc. au montant de $82.40 le mètre cube, taxe de vente incluse, pour approximativement 200 mètres cubes de béton de ciment pour l'année 1982, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission béton bitumineux

82-218

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte & Fils Ltée au montant de $32.13 la tonne, taxe de vente incluse, pour environ 1,200 tonnes métriques de béton bitumineux, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission grilles de puisards

82-219

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand'Mère Ltée, au montant de $2,538.00, taxe de vente incluse, pour 100 grilles de puisards, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption du règlement no 662-A

82-220

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 662-A, intitulé: "Règlement abrogeant le règlement numéro 662 autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 663-A

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-221

ET RESOLU: Que le règlement numéro 663-A, intitulé: "Règlement abrogeant le règlement numéro 663 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. pour remercier Hydro-Québec kiosque congrès U.M.Q. 1982

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-222

De remercier sincèrement le personnel de l'Hydro-Québec pour la collaboration apportée lors de la réalisation du kiosque de la région 04 lors du Congrès 1982 de l'U.M.Q., alors que la région 04 était à l'honneur.

ADOPTE

Rés. de félicitations à U.Q.T.R. kiosque au Congrès 82 de l'U.M.Q.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-223

Que des félicitations soient adressées au Service des relations publiques et de l'information de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le magnifique travail fait pour la réalisation du kiosque de la région 04 lors du Congrès 1982 de l'U.M.Q., alors que la région 04 était à l'honneur.

ADOPTE

Rés. félicitations média pour travail Congrès 82 de l'U.M.Q.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-224

De féliciter cordialement les média de la région pour l'excellent travail effectué lors du Congrès 1982 de l'U.M.Q.

ADOPTE

Adoption projet règl. no 620-23 (zonage)

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-225

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-23 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

4531

Avis de motion amendement au règl. no 620 (zonage)

82-226

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de mai 1982.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Adoption projet règl. 620-24 (zonage)

82-227

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-24 intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion amendement au règl. no 620 (zonage)

82-228

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de mai 1982.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion règl. emprunt traitement eau potable

[redacted] 82-229

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10ième jour du mois de mai 1982.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Rés. autorisation journée d'étude préposés outillage municipal

[redacted] 82-230

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
ET RESOLU: D'autoriser Messieurs Gérald Binette, Donatien Bergeron et Guy Dessaints d'assister à une journée d'étude à Valcourt le 11 juin 1982, organisée par l'Association des préposés à l'outillage municipal et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Rés. autorisation M. Guy Bettez colloque chefs de pompiers

82-231

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que M. le lieutenant Guy Bettez soit autorisé à assister au colloque de la Fédération québécoise des chefs de pompiers à Montréal, les 21, 22 et 23 mai prochain et de lui défrayer les dépenses encourues selon le montant prévu au budget 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

[redacted]

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 mai 1982, à 20.oo heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-232 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 10/05/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-233 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 10 mai 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 mai 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Offre achat de terrain rue Vachon (refusée)

1. Le Conseil réuni en commission permanente, n'accepte pas l'offre d'achat d'un terrain sur la rue Vachon, faite par Rémi Allard & Fils Inc.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Léo Doucet: clôture entre terrain et celui de la Ville (rue Des Prairies, coin Cardinal-Roy et parc Laferté).

b) Lettre de Leroux, Beaudry, Picard: réduction de coût lors d'une soustraction au rôle d'évaluation.

c) Rapport annuel de l'U.M.Q. (année 1981).

d) Rapport des permis de construction, avril 1982.

e) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, appui moral demandé pour visite guidée de la Ville organisée par la Chambre de Commerce.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 10/05/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 10 mai 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-234

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-235

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 14 mai 1982, chèques numéros 14437 à 14548 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $113,576.89, soit et est adoptée pour paiement. A ce déboursé de $113,576.89 est inclus le service de la dette au montant de $19,217.91.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-236

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Elysée Rochefort	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
Mme Wellie Talbot	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. approbation rapport Loginove par Bendwell & Ass. Ltée

82-237

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil approuve le rapport LOGINOVE «Dossier de qualification» soumis par la firme Bendwell & Associés Ltée et autorise la firme à transmettre ledit rapport à la Société d'habitation du Québec.

Que la Société d'habitation du Québec soit autorisée à transmettre à la firme tous les documents à titre d'agence de livraison pour la ville.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer une entente avec la firme Bendwell & Associés Ltée, conformément à leur offre de services.

ADOPTE

Adoption du règlement no 669 traitement de l'eau potable

82-238

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 669, intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de $80,000.00 pour des travaux d'installation d'équipements en vue de diminuer la corrosivité de l'eau potable», soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. félicitation M. Jacques Bettez 35 ans de service

82-239

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De féliciter sincèrement Monsieur Jacques Bettez, e.a., pour ses 35 années de loyaux services fournis à la Ville et à la population de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Ajournement à 22 heures, ce 17 mai 1982

82-240

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit ajournée à 22 heures, ce 17 mai 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 mai 1982, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. de congédiement, sergent [redacted] Bellefeuille

82-241

CONSIDERANT que le sergent Marcel Bellefeuille ne s'est pas conformé aux exigences formulées au moment de sa suspension (résolution numéro 82-172).

CONSIDERANT qu'au 15 mai 1982, le sergent Marcel Bellefeuille n'avait pas produit les preuves exigées pour réintégrer son poste.

CONSIDERANT les recommandations de l'état major du corps policier de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le sergent Marcel Bellefeuille soit congédié.

ADOPTE

Rés. concernant l'opération des piscines et pataugeuses pour [redacted] l'été 82

82-242

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que dans un esprit d'économie et ou le peu d'achalandage des piscines, le Conseil accepte les recommandations des responsables du Service de la Récréation concernant l'opération des piscines de l'Aréna, Ste-Bernadette et des pataugeuses, sauf celles du parc Des Chenaux. Quant aux autres suggestions pour les heures d'ouverture et de fermeture, elles seront laissées à la discrétion des dirigeants du Service, compte tenu des circonstances qui prévaudront à ce moment-là.

ADOPTE

4537

Rés. acceptation soumission pour opération restaurant et entretien terrain de balle

82-243

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'accepter la soumission de M. Daniel Boisclair pour la location du restaurant du parc Rochefort au prix de $1.00 avec la compensation suivante: entretien du terrain de balle incluant l'entretien résultant de l'opération du restaurant; et celle de M. Alain Lynch au montant de $75.00 pour celui de Ste-Bernadette.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 25 mai 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-244

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux séance régulière et d'ajournement

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-245

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 17 mai 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 17 mai 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 mai 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint aux travaux publics, M. Gérald Binette

---

Objection paiement salaire en triple aux policiers, fête nationale

1. Le Conseil réuni en commission permanente, s'objecte à payer en triple, aux membres de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine, leur salaire de la fête nationale pour les années 1981 et 1982.

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de C.J.R.P.-Québec pour nommer autoroute #40 Gilles Villeneuve.

b) Avis de la Régie des permis d'alcool du Québec:

1) Réal Mongrain: 1 bar avec danse et spectacles, 510 boul. Ste-Madeleine.

2) Pierre Guillet: 1 épicerie, 370 boul. Ste-Madeleine.

c) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Bornais, 25 rue Lévis RE: parterre brisé par machinerie de la Ville.

d) Avis de responsabilité de M. Jacques St-Pierre, Dépanneur Jaco Inc., 130 rue St-Maurice RE: poteau de l'enseigne brisé lors du bris de la borne-fontaine.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 17-05-82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-246 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 mai 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-247 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Nicole Lafontaine	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Lomer Morissette	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Bertha Boisvert	Prop. par cons.	Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-248

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 114-65-1 et 114-65-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 30 avril 1982, et portant le numéro 4718.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, képis d'été

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-249

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Limited au montant de $584.60 pour l'achat de 37 képis d'été pour le Service de la Police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, [redacted] casques de fourrure

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-250

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Distributeurs R. Nicholls Inc. au montant de $1,404.00 pour l'achat de 36 casques de fourrure pour le Service de la Police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, gants de cuir

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-251

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr. au montant de $606.90 pour l'achat de 42 paires de gants en cuir noir pour le Service de la Police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de [redacted] soumissions cravates

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-252

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Limited au montant de $270.90 pour l'achat de 126 cravates pour le Service de la Police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, bornes d'incendie

82-253

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canron Inc. au montant de $2,251.80 pour l'achat de trois (3) bornes d'incendie, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-254

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.U. Houle Ltée, au montant de $3,631.46 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-255

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Albert Viau Ltée, au montant de $3,382.15 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-256

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Saillant Inc. au montant de $1,180.00 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-257

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de $1,547.44 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-258

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de F.X. Drolet Inc. au montant de $4,892.12 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumissions, matériaux aqueduc et égout

82-259

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Réal Huot Inc. au montant de $427.83, pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Résolution proposant la formation du Comité ad hoc du budget

82-260

ATTENDU QUE le rapport du trésorier soumis au Conseil le 17 mai 1982, démontrant que la ville de Cap-de-la-Madeleine aimerait si possible conserver le niveau actuel des services à la population tout en essayant d'établir des façons d'accroître ses revenus autrement que par le seul moyen d'augmenter les taxes aux contribuables et d'autre part de limiter l'augmentation annuelle des dépenses des différents services municipaux.

ATTENDU QUE la complexité de plus en plus grande de la gestion du budget d'opérations de la ville.

ATTENDU QUE l'accord de principes favorables donné par le Conseil à la recommandation de créer un groupe de travail chargé de remettre en question tous nos postes de revenus et dépenses pour une meilleure gestion et une meilleure orientation, si possible.

EN CONSEQUENCE, IL EST

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que soit immédiatement formé le Comité ad hoc du budget d'opérations de la ville de Cap-de-la-Madeleine et que ledit Comité soit composé du gérant, M. Roland Desaulniers, du gérant-adjoint des services administratifs, M. Réjean Giguère qui assumera la présidence, du gérant-adjoint des services à la population, M. Ronald Marcoux et des conseillers suivants: MM. Jean Brunet et Pierre A. Brouillette.

Que ledit Comité travaille principalement:

- à la sensibilisation des chefs de service, des exécutifs syndicaux et des employés, au contexte économique actuel et aux difficultés de la préparation du budget 1983.
- les objectifs primaires et secondaires pour l'année 1983.
- des rencontres avec les chefs de service afin d'essayer de déterminer les points forts et faibles de leur service et l'amélioration possible de l'efficacité.

- les changements dans la façon de préparer le budget 1983.
- le resserrement des contrôles budgétaires.
- étudier une politique de tarification à l'usager.
- l'établissement d'un programme d'économie d'énergie.
- la rationalisation de certains services à la population.
- l'amélioration, si possible, des procédures administratives.
- la remise en question et la limitation de toutes les dépenses.
- toutes autres mesures pouvant résulter en une économie.

Ce Comité devra produire un rapport au Conseil au mois de septembre, pour aider à la préparation du budget de l'année 1983.

ADOPTE

Rés. majorant le taux de location des heures de glace à l'aréna

82-261

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-100-7 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Le Conseil accepte de porter à $80.00 l'heure le taux de location des heures de glace à l'aréna Jean-Guy Talbot et ce de 16 heures à 24 heures. Après minuit, que le taux demeure à $50.00 l'heure.

ADOPTE

Rés. solutions envisagées pour budget de l'an prochain

82-262

ATTENDU QUE le contexte économique actuel est difficile et considérant les problèmes que nous aurons à boucler le budget 1983, étant donné la très faible augmentation des revenus de notre ville, nous souhaitons que tous les employés s'associent à nous par des suggestions ou tout autre moyen, de manière à nous aider à trouver des solutions appropriées pour le budget de l'an prochain.

PAR CONSEQUENT, IL EST

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Qu'une des premières solutions envisagées pour les années 1982 et 1983 et qui serait beaucoup appréciée par les membres du Conseil de la ville, soit que tous les employés, SUR UNE BASE VOLONTAIRE, prennent en vacances, un minimum de 50% de leurs journées de maladie payables à la fin de l'année et ceci sans remplacement d'employé.

Egalement, que toutes les journées fériées et flottantes (policiers et employés extérieurs), soient prises afin d'éviter le paiement à la fin de l'année.

Ces solutions permettraient à la ville d'économiser une somme d'environ $100,000.00 pour chacune des deux années concernées.

De plus, qu'il soit maintenant permis également sur une base volontaire, de reprendre le temps supplémentaire en temps au lieu d'être payé (sans remplacement). Toutes ces mesures se feraient en accord avec la direction du service.

Ces procédures se feraient sur une base exceptionnelle et ne causeraient aucun préjudice aux employés dans le futur.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4 5 4 5

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 519-A, modifiant le règlement numéro 519 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour la construction de trottoirs et de chaînes de rues sur diverses rues.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO, le 19 mai 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 mai 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

25 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 519-A, et 13 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 519-A est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de mai 1982.

Maurice Thellend
MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Jean Brunet
JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 662-A, abrogeant le règlement numéro 662 autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO, le 19 mai 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 mai 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

1 propriétaire était habile à voter sur le règlement numéro 662-A, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 662-A est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de mai 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4547

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 663-A, abrogeant le règlement numéro 663 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO, le 19 mai 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 mai 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

1 propriétaire était habile à voter sur le règlement numéro 663-A, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 663-A est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27ième jour du mois de mai 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7 juin 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour.

82-263

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 25 mai 1982

82-264

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 25 mai 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement, règl. no 519-A

82-265

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 519-A, modifiant le règlement numéro 519 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour la construction de trottoirs et de chaînes de rues sur diverses rues, et tenue les 26 et 27 mai 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 662-A

82-266

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 662-A, abrogeant le règlement numéro 662 autorisant un emprunt de $71,500.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour desservir les rues Garceau et Hébert, et tenue les 26 et 27 mai 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 663-A

82-267

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 663-A, abrogeant le règlement numéro 663 autorisant un emprunt de $41,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Garceau et Hébert, et tenue les 26 et 27 mai 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le directeur-adjoint des travaux publics M. Gérald Binette

---

Annulation du compte au Comité fête nationale

1. Le Conseil réuni en commission permanente, annule le compte de $219.89 produit en 1981 par la Ville au Comité de la fête nationale.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Yvon Lefebvre, avocat, réclamation: Salon de la Construction, perte de panneaux (à l'assurance).

b) Lettre de M. Jean-Paul Lévesque de Les Elans de la Mauricie: rencontre avec le Conseil.

c) Lettre de la S.H.Q.: accuse réception du dossier de la ville pour le programme Loginove.

d) Etat financier intérimaire C.I.T.F. au 31 mars 1982.

e) Lettre de la Chambre de Commerce: décoration florale.

f) Lettre de Pouliot, Guérard & Associés: assurance responsabilité pour les employés et les membres du Conseil.

g) Lettre de M. Jacques Bettez: remerciements pour le cadeau offert pour ses 35 années de services à la Ville.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 25 mai 1982

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-268

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 mai 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 4 juin 1982

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-269

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 juin 1982, comprenant:

1) les chèques nos 14549 à 14708 inclusivement...$529,925.25
2) les paies nos 17 à 21 inclusivement.....$315,298.47
3) les intérêts sur emprunts temporaires et effets bancaires retournés.....$ 1,387.84

Le tout totalisant un déboursé de: $846,611.56

soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $846,611.56 sont inclus les intérêts sur règlements d'emprunt et commission sur échéance au montant de $178,959.50.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-270

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Honorius Daigle	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Joseph Paulette	Prop. par cons.	Jean Brunet

M. Prudent St-Arneault Prop. par cons. Claude Champoux
M. Jacques Loiselle Prop. par cons. Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. déclaration d'appui au M.L. C.P. projet pour personnes handicapées.

82-271

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche par les "Loisirs des Ateliers du Centre du Québec, section Cap-de-la-Madeleine", dans le cadre du programme suivant:

- programme de loisirs assisté pour les personnes souffrant d'un handicap lourd ou multiple.

ADOPTE

Rés. vente de boissons, Ass. Résidents de Châteaudun (fête nationale)

82-272

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'Association des Résidents de Châteaudun à obtenir un permis de vente pour boissons de la Commission de contrôle des Permis d'Alcool du Québec, pour le 24 juin 1982, dans le cadre des manifestations organisées pour la fête nationale et qui se dérouleront sur le terrain Ste-Bernadette.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-23 (zonage)

82-273

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-23, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-24 (zonage)

82-274

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-24, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. no 82-255 abrogée et remplacée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-275

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-255 soit abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Albert Viau Ltée, au montant de $3,776.58 pour l'achat de matériaux pour aqueduc et égout, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. no 82-160-2 abrogée et remplacée Ass. Baseball

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-276

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-160-2 soit abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

"Que le Conseil autorise le versement à l'Association du Baseball mineur du Cap et à l'Association du Baseball maison Châteaudun, du montant prévu au budget, en trois (3) tranches à être versées les ler mai, ler juin et ler juillet de chaque année, sur la présentation de leurs états financiers de l'année précédente.

ADOPTE

Avis de motion règlement d'emprunt construction de trottoirs

82-277

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juin 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Extrait de procès-verbal d'une réunion de la Chambre de Commerce concernant la construction de l'héliport au Cap-de-la-Madeleine.

b) Extrait de procès-verbal d'une réunion de la Chambre de Commerce concernant le transport possible du Bureau Régional de la Sûreté du Québec.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 669, autorisant un emprunt de $80,000.00 pour des travaux d'installation d'équipements en vue de diminuer la corrosivité de l'eau potable.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 2 juin 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 8 et 9 juin 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 669, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 669 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois de juin 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 juin 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-278

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 7 juin 1982

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-279

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 juin 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. no 669

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-280

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 669, autorisant un emprunt de $80,000.00 pour des travaux d'installation d'équipements en vue de diminuer la corrosivité de l'eau potable, et tenue les 8 et 9 juin 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 juin 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que les gérants-adjoints
M. Réjean Giguère
M. Ronald Marcoux

Montant alloué achat fleurs (Chambre de Commerce)

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise qu'un montant de $600.00 soit applicable à l'achat de fleurs en collaboration avec la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine et selon la demande formulée par cette dernière dans une lettre du 31 mai 1982.

Vente par soumissions, arène de lutte

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le Directeur de la Récréation à mettre en vente, par soumissions publiques, l'arène de lutte qui est actuellement remisée à l'aréna.

CORRESPONDANCE:

a) Liste du personnel d'été pour les piscines du Service de la Récréation.

b) Rapport des permis de construction, mai 1982.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de responsabilité de Mme Yvette Dargis, 160 rue Rochefort RE: Obstruction par des racines d'un arbre appartenant à la municipalité, de l'entrée privée du tuyau d'égout.

b) Avis de responsabilité de Bell Canada RE: Installation téléphonique souterraine endommagée lors de travaux d'excavation, en face du 800 rue Notre-Dame.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 7 juin 1982

82-281

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 juin 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

82-282

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Henri Rocheleau Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Léon Landry Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Avis de motion Modifications au règl. no 9 de la C.I.T.F.

82-283

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 9 DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.), DECRETANT ET AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICE, L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR CE CENTRE, L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS NEUFS ET DE LEURS EQUIPEMENTS, AINSI QUE L'ACHAT DE DIX (10) ABRIS D'ATTENTE ET DECRETANT UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS DE $4,362,000.00".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de juin 1982.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion modifications au règl. no 444

82-284

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 444 TEL QUE MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 444-A, 444-B, 444-C, 444-D, 444-E, 444-F, 444-G, 444-H, 444-I, CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS LES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 14ième jour du mois de juin 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

[redacted] Griefs concernant le sergent Bellefeuille refusés

82-285

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Ville n'accepte pas les deux (2) griefs formulés par l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., en date du 8 juin 1982, concernant le congédiement du sergent Marcel Bellefeuille, et autorise Me André Roy à les plaider.

ADOPTE

Autorisation analyse travaux asphaltage, règlement no 668

82-286

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: D'autoriser les "Laboratoires de Construction du Québec" à faire l'analyse des travaux d'asphaltage à être exécutés en vertu du règlement numéro 668.

ADOPTE

[redacted] Rés. recommandations du comité de circulation

82-287

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les recommandations suivantes du comité de circulation:

INTERSECTION PERE-BRETON - DES ERABLES:

Pose d'un quatre "arrêt".

INTERSECTION STE-MADELEINE - ROCHELEAU:

1.- Stationnement limité à 60 minutes sur le côté nord du boul. Ste-Madeleine, entre les rues Rocheleau et St-Philippe.

2.- Stationnement limité à 90 minutes sur la rue Rocheleau, au nord de Ste-Madeleine, du côté est de la rue jusqu'au 122 Rocheleau.

La même chose du côté ouest de la rue jusqu'à l'entrée charretière du 127 de cette rue.

INTERSECTION RADNOR - THIBEAU:

Défendre le virage à gauche au sortir de la rue Radnor sur Thibeau et signalisation pour guider le trafic vers la 1ère Rue et la rue Berlinguet.

TRAVERSE POUR PIETONS RUE DU PARC:

Une traverse peinte sur le pavé avec signalisation adéquate à 10 pieds à l'est de l'entrée du passage sur la rue Du Parc avec descente de trottoir pour les personnes circulant avec des carrosses.

4 ARRETS INTERSECTION CORBIN & DU PARC:

Pose d'un quatre "arrêt" au coin de Corbin et Du Parc.

STATIONNEMENT LIMITE 3 RIVIERES LOCATION
570 St-Laurent

A partir du poteau de l'Hydro-Québec à l'entrée côté sud de la bâtisse, zone "défense de stationner", jusque dépassé ses entrées de cour en face de la bâtisse.

De plus, une ligne jaune sur le trottoir démontrant cette défense de stationner.

Entre ces deux entrées, une zone de défense de stationner en tout temps.

INTERSECTION DU PASSAGE - THIBEAU:

Interdire le virage à gauche Du Passage à Thibeau nord.

Les véhicules emprunteraient la rue Père Joyal et, par la suite, St-Emile pour prendre la rue Thibeau vers la gauche.

ADOPTE

Résolution nommant les personnes constituant la Commission [redacted] de Développement industriel et commercial

82-288

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les personnes suivantes constituent la Commission de Développement Industriel et Commercial:

M. Vic Désormeaux	Conseiller financier
M. Maurice Laurendeau	Directeur d'entreprise et membre de la Commission d'Urbanisme
M. Yves Therrien	Spécialiste en gestion d'entreprise
M. Yvon Genest	Président de Tuyautec, homme d'affaires
M. Jacques Beaumier	Entrepreneur (secteur industriel)
M. Léon Cadieux	Administrateur et C.A.
M. Ronald Noël	Ingénieur responsable production Reynolds
M. Camille Héon	Directeur usine Consolidated Bathurst Packaging
M. Roger Morissette	Ingénieur, directeur usine Norton
M. Gilles Trudel	Entrepreneur
M. Raymond Loranger	Relation du personnel C.E.G.E.P. et secrétaire
M. Jacques Lefebvre	Propriétaire d'entreprise et ancien sous-ministre

de même que Messieurs les Conseillers Jacques Lemarier, Normand Vivier et René Tremblay.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4561

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 juin 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-289

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 14-06-82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-290

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 juin 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 juin 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

a) Surprime assurances 1982 - Gérard Parizeau Ltée (à l'étude).

b) Lettre de M. J.-B. Dessureault: piste de pétanque, Pavillon Bellevue.

c) Lettre de M. Jean-Claude Déry du Ministère de l'Environnement: programme de création d'emplois.

d) Lettre de M. Gérard Auger pour la Croix-Rouge: prêt du Centre Culturel, collecte de sang les 25 et 26 août 1982.

e) Projet de règlement de la municipalité de Ste-Marthe pour l'extension de la Cour municipale.

f) Lettre de l'Assemblée Luc Désilets: demande de subvention (à l'étude).

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de responsabilité de M. Gilles Loranger, 120 rue Montplaisir RE: arbre décoratif endommagé lors de l'hiver par la souffleuse de la Ville.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 14-06-82

82-291

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 14 juin 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 18-6-82

82-292

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 18 juin 1982, comprenant chèques numéros 14709 à 14797 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $268,511.90, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $268,511.90 est inclus:

- le service de la dette pour un montant de: $59,106.45
- Canagex Placements Ltée : $30,000.00

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-293

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Yvonne Rodrigue Deschamps Prop. par cons. Normand Vivier

Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'Urbanisme

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-294

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la réunion du 15 juin 1982 de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTE

Maire-suppléant prochain terme de 4 mois

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-295

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Jean-Paul Lavergne maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois (4), soit du 1er juillet 1982 au 31 octobre 1982 inclusivement.

ADOPTE

Rés. nommant le gérant, greffier pendant les vacances de celui-ci

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-296

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment le Gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., greffier pour les périodes du 27 juin au 5 juillet 1982 inclusivement et du 15 août au 7 septembre 1982 inclusivement, périodes pendant lesquelles le greffier sera en vacances.

ADOPTE

Autorisation permis vente boissons, tournoi midget Ambassadeur

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-297

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Tournoi Midget Ambassadeur du Cap à obtenir un permis de vente de boissons de la Commission de Contrôle des permis d'Alcool du Québec, dans le cadre du premier tournoi inter-régional midget Ambassadeur de Cap-de-la-Madeleine, qui aura lieu du 8 au 18 juillet 1982.

ADOPTE

Rés. concernant suggestions économies pour budget 1983

82-298

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Qu'une gratification monétaire soit accordée à tout employé de la Ville qui fera des suggestions efficaces pour réaliser des économies budgétaires pour l'année 1983, conformément au rapport du 14 juin 1982 du Trésorier de la Ville.

Que la gratification soit fixée à 1% du montant économisé jusqu'à concurrence de $200.00 et elle sera valable pour l'année 1983 seulement. L'évaluation de la suggestion ainsi apportée sera faite par le comité "ad hoc" du budget.

ADOPTE

Paiement surprime assurance sur les biens

82-299

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: D'autoriser le paiement à Gérard Parizeau Ltée au soin de J.B. Lanouette Inc., de la surprime pour la police d'assurance sur les biens ainsi que pour l'avenant numéro 1 de ladite police au montant total de $4,448.00.

ADOPTE

[redacted] Adoption du règlement no 642-H (C.I.T.F.)

82-300

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-H, adoptant le règlement numéro 9-A de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), décrétant et autorisant la construction d'un centre de service, l'achat d'équipement pour ce centre, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements ainsi que l'achat de dix (10) abris d'attente, et décrétant un emprunt par obligations de $4,362,000.00, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Dépôt par le Trésorier du rapport de ses activités en date du 3 juin 1982, concernant la loi régissant les élections dans certaines municipalités conformément à l'article 87.

[redacted]

Ajournement de la séance à 21h30

82-301

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures, 30 minutes, ce 21 juin 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21 juin 1982 à 21 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Propositions faites par l'Ass. des policiers-pompiers concernant les compressions budgétaires

82-302

CONSIDERANT que l'Association des policiers-pompiers a fait des propositions fermes en date du 14 juin 1982 concernant les compressions budgétaires que la Ville doit effectuer pour 1983;

CONSIDERANT que certaines de ces propositions demandent une étude plus approfondie et des calculs actuarisés;

CONSIDERANT l'urgence d'appliquer immédiatement certains points, en particulier ce qui touche le litige de la fête nationale;

EN CONSEQUENCE, il est
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que toutes les propositions qui s'appliquent immédiatement, le soient suite à la présente résolution, sauf ce qui concerne les propositions se rapportant au plan de retraite, qui exigent une étude approfondie avant qu'une décision soit prise à ce sujet.

Monsieur Laurent Lavergne enregistre sa dissidence sur l'article concernant le congé de la fête nationale.

ADOPTE

Installation toilette chimique terrain de l'aréna

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-303

ET RESOLU: Que le Directeur du Service de "Loisirs et Culture", soit autorisé à installer une toilette chimique pour desservir les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot qui sont fréquentés par un grand nombre de personnes pendant la saison d'été.

ADOPTE

Engagement deux personnes pour mini-putt

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-304

ET RESOLU: Que Messieurs Tony Boisvert et Gérard Plourde soient engagés pour s'occuper du mini-putt, été 1982.

ADOPTE

Subvention pour feu d'artifice fêtes du Canada

IL EST PROPOSE
ET RESOLU UNANIMEMENT:

82-305

Que le Conseil accepte une subvention de $5,000.00 pour présenter un feu d'artifice dans le cadre des fêtes du Canada.

ADOPTE

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 juillet 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-306

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux séances rég. et ajournement

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-307

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 21 juin 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 21 heures, 30 minutes, le 21 juin 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 juin 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et le directeur-adjoint
des travaux publics, M. Gérald Binette

Projets d'environnement soumis par Ministère (sans suite)

1. Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir étudié la lettre du Ministère de l'Environnement, en date du 11 juin 1982, concernant des projets d'environnement, considère que dans le contexte actuel, il ne peut y donner suite.

CORRESPONDANCE:

a) Avis de responsabilité de Mme Lisette Beauchesne, 590 rue Champigny RE: dommages à son véhicule dus à un couvercle de puisard mal fermé, rue Du Parc.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 21 juin 1982

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-308 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 juin 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-309 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 2 juillet 1982, comprenant chèques numéros 14798 à 14909 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $233,772.30, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $233,772.30 est inclus:

- le service de la dette: $48,938.32
- fonds de roulement : $93,187.94

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-310 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Armand Beaupré	Prop. par cons.	Normand Vivier
M. Antoine-Ernest Dubillard	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
Mme Jeanne Patry Lemire	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
Mme Joseph Lépine	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Georges-Etienne Polette	Prop. par cons.	Jacques Lemarier

M. Joseph Perron	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Marcel Courchesne	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Arthur Richard	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Ernest Hill	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. d'appui au Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain

82-311

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil appuient fortement la demande du Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain dans leur demande au Ministère des Transports du Québec pour l'obtention d'une sortie et d'un accès à l'autoroute 40 pour les fins de l'utilisation du site d'enfouissement sanitaire de Champlain.

ADOPTE

Acceptation de soumission

82-312

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canron Inc. au montant de $3,514.55 pour matériaux pour bornes d'incendie, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Rés. approbation calendrier remise en état logements Bendwell & Ass.

82-313

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil approuve le calendrier de remise en état des logements au Cap-de-la-Madeleine, tel que présenté le 5 juillet 1982 par la firme Bendwell & Associés Ltée.

ADOPTE

Protocole d'entente Loginove et la Ville

82-314

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier, Monsieur Maurice Thellend, à signer le protocole d'entente entre Loginove et la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

4571

Avis de motion
Extension cour
municipale à
Ste-Marthe

82-315

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'EXTENSION DE LA COUR MUNICIPALE A STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5ième jour du mois de juillet 1982.

(Signé) JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de l'Age d'Or affilié St-Odilon.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-23, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 30 juin 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 juillet 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

400 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-23, et 50 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-23 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juillet 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

4573

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-24, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 30 juin 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 juillet 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-24, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-24 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour du mois de juillet 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 juillet 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-316

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 5-7-82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-317

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 juillet 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. # 620-23

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-318

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-23, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 juillet 1982, soit adopté.

ADOPTE

4575

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. # 620-24

82-319

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-24 amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 juillet 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 juillet 1982

PRESENTS: Monsieur le Maire-suppléant Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et les gérants-adjoints, MM. Ronald Marcoux et
Réjean Giguère

Installation 2 toilettes chimiques

1. Le Conseil réuni en commission permanente, amende la résolution numéro 82-303, qui autorise l'installation de deux (2) toilettes chimiques au lieu d'une (1).

Location roulotte Club Richelieu

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de louer la roulotte (Club Richelieu) pour la période du 29 juillet au 2 août 1982, au Club de Motoneige du comté de Champlain, au coût de $100.00, à la condition que l'emblème du "Club Richelieu" ne soit pas caché.

Amendement résolution - 82-296

3. Le Conseil réuni en commission permanente, amende la résolution numéro 82-296 qui devra se lire au 3 septembre 1982 au lieu du 7 septembre 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Conciliation de banque, mai 1982.

b) Lettre de Alternative Jeunesse en date du 22 juin 1982.

c) Rapport 1981, revenus et dépenses, Association du Baseball mineur du Cap.

d) Lettre du président du comité ad hoc du budget en date du 5 juillet 1982.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS
Greffier municipal

Adoption rapport commission permanente du 5-7-82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-320

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 juillet 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-321

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 8 juillet 1982, comprenant:

- les chèques nos 14910 à 14947 inclusivement...	$ 739,335.70
- les paies nos 22 à 26 inclusivement.....	$ 329,364.48
- effets bancaires retournés et intérêts sur emprunts temporaires.....	$ 1,960.24
Le tout totalisant un déboursé de:	$1,070,660.42

soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de $1,070,660.42 est inclus:
- un placement de $500,000.00

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-322

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Annette Sawyer-Quessy	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Marcel Gervais	Prop. par cons.	Claude Champoux
M. Lionel Polette	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M. Gaston Laliberté	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme Jean-Charles Gaudette	Prop. par cons.	René Tremblay
Mme Rosaire Daviau	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Fernand Goneau	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. autoriser maire et greffier à signer contrat (vente pour taxes 1981)

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-323

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer avec Laurentide Nickel & Alloys Limited, un acte de vente pour les lots dont cette dernière est devenue l'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 22 juin 1981, et ce conformément à l'article 525 de la Loi des Cités et

Villes, et que les frais du notaire soient à la charge de l'acquéreur et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la Ville.

ADOPTE

Lots acquis par la Ville lors de la vente pour taxes dues le 22 juin 1981.

82-324

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de son Greffier les lots suivants:

1- le lot 418-653 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine,

2- la partie du lot 114 tel que ci-après décrit:

"Un emplacement de forme rectangulaire, borné au nord-ouest par une autre partie du lot 114, au nord-est par une partie du lot 113 (C.P.R.), au sud-est par une autre partie du lot 114 et au sud-ouest par le lot 115, mesurant soixante-six pieds (66.0 pi.) (20,12M) de largeur sur quatre cent pieds (400.0 pi.) (121,92M) au nord-ouest et quatre cent pieds et cinquante-neuf centièmes (400.59 pi.) (122,10M) au sud-est, contenant une superficie de vingt-six mille quatre cent pieds carrés mesures anglaises (26,400 pi. car.) (2452,6 M^2),

du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, lesquels lots ont été adjugés à la Ville de Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'ont pas été retraits par les propriétaires, lesquelles ventes ont été faites en date du 22 juin 1981.

Que ces acquisitions soient faites en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que l'étude du notaire Hugues Germain soit autorisée à préparer le contrat, le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Gérant ou en son absence l'adjoint au Gérant, à le signer.

ADOPTE

Rés. concernant avis public règl. # 519-A

82-325

ATTENDU QUE l'avis public convoquant les électeurs propriétaires à venir signer un registre suite à l'adoption par la Ville de Cap-de-la-Madeleine, du règlement numéro 519-A, ne contenait pas de croquis illustrant le périmètre du secteur visé par ledit règlement numéro 519-A, contrairement aux dispositions du paragraphe "a" de l'article 372 de la Loi des Cités et Villes,

Il est proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine se porte garante de ce vice de procédure.

ADOPTE

Rés. acceptant l'emplacement des conduites de gaz naturel soumis par Gaz Inter-Cité Québec Inc.

82-326

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte l'emplacement des conduites de gaz naturel tel que soumis par Gaz Inter-Cité Québec Inc., suivant les plans CC-21, CD-21, CC-22, CD-22, CA-23, CB-23 et CC-23 et no 16. Ce Conseil autorise également l'exécution desdits travaux en conformité avec ces plans et cahier des spécifications, à la stricte condition que les travaux soient terminés en entier avant le ler novembre 1982.

ADOPTE

Adoption d'un plan

82-327

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 422-C-17-1, 422-C-17-2, 422-C-18-1, 422-C-18-2, 423-100-1 et 423-100-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 22 juin 1982, et portant le numéro D 4113.

ADOPTE

Propositions concernant compressions budgétaires faites par Ass. policiers-pompiers

82-328

Que la résolution numéro 82-302 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

CONSIDERANT que l'Association des policiers-pompiers a fait des propositions fermes en date du 14 juin 1982 concernant les compressions budgétaires que la Ville doit effectuer pour 1982 et 1983.

CONSIDERANT que certaines de ces propositions demandent une étude plus approfondie et des calculs actuarisés.

CONSIDERANT l'urgence d'appliquer immédiatement certaines propositions,

EN CONSEQUENCE, il est
Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les propositions de l'Association des policiers-pompiers soient acceptées en fonction des critères suivants:

Rés. 82-328 (suite)

1) TEMPS SUPPLEMENTAIRE:

Cette proposition que le temps supplémentaire ne soit pas payé mais remis en temps et demi est acceptée en tenant compte des points suivants:

a) que lesdites heures ne soient pas compilées sur le talon du chèque de paie, vu que cette mesure est temporaire et pour éviter ainsi de fausser le salaire régulier, mais que l'on continue de préparer les mêmes documents employés pour les heures temps supplémentaire actuel et en plus pour le temps repris que les formules préparées à cet effet pour les non syndiqués soient utilisées.

b) qu'un maximum d'heures accumulées soit établi à 90 heures.

c) qu'advenant un bris de l'entente par l'une ou l'autre des parties, les heures ainsi accumulées au moment dudit bris soient reprises en temps et selon l'entente qui fut en vigueur pendant ce temps là. Le temps supplémentaire serait payé en argent à compter de la journée du bris de l'entente.

2) RETRAITE:

Les propositions qui ont trait au plan de retraite ne sont pas retenues, puisqu'elles exigent une étude plus approfondie.

3) FETE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE:

Que la fête de la St-Jean-Baptiste des années 1981 et 1982 soit remise en temps régulier.

ADOPTE

Rés. adoption du règl. # 444-I (régime de rentes)

82-329

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 444-I, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 444, tel que modifié par les règlements numéros 444-A, 444-B, 444-C, 444-D, 444-E, 444-F, 444-G et 444-H, concernant l'établissement d'un régime de rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

82-330

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR DECRETER LES EXIGENCES MINIMUM RELATIVES AUX TRAVAUX DE COUPE DANS L'EMPRISE DES RUES OU AUTRES PROPRIETES DE LA VILLE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 12ième jour du mois de juillet 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Rés. remerciant Ass. policiers-pompiers restrictions budgétaires

82-331

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De remercier l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour l'effort appréciable que l'Association a fait pour aider les autorités municipales dans sa politique de restrictions des dépenses budgétaires pour 1982 et 1983.

ADOPTE

Rés. demande d'emprunt temporaire au montant de $428,000.

82-332

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE $428,000.00

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er octobre 1982, sur l'émission originale de $860,000.00, datée du 1er octobre 1962.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 43468).

ATTENDU QUE, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.
Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de $428,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de $860,000.00, datée du 1er octobre 1962.

ADOPTE

Rés. appui à la Corp. Développement Ile St-Quentin, projets au MLCP

CONSIDERANT que la municipalité de la Ville de Cap-de-la-Madeleine fait partie de la Corporation pour le Développement de l'Ile St-Quentin;

CONSIDERANT que la municipalité est prête à collaborer, sous diverses formes, à la réalisation de travaux d'aménagement de l'île;

82-333

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la municipalité de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la Corporation pour le Développement de l'Ile St-Quentin dans ses demandes de financement au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme création d'emplois, d'aide à l'entreprise et de stimulation de l'économie.

ADOPTE

Rés. autorisation requête pour Association "Club de l'Age d'Or Pierre Boucher"

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 12 juillet 1982, l'autorisation, en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de: "CLUB DE L'AGE D'OR PIERRE BOUCHER".

82-334

ADOPTE

Rés. appui à la Chambre de Commerce, Bureau d'enregistrement 82-335

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine donne son appui à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine, suite à la résolution numéro 82.06.14:07a, concernant le Bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève de Batiscan,afin de le déménager, selon les besoins et désirs du gouvernement provincial, en notre Ville.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

4583

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 août 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-336

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 12/07/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-337

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 12 juillet 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 juillet 1982

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant — Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Subvention au projet intégration enfants handicapés

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'une subvention de $385.00, soit le montant proportionnel aux autres villes participantes au projet d'intégration des enfants handicapés - parc Pie XII, cette subvention étant prévue au budget 1982.

Entente entre la ville et le club de hockey les Elans de la Mauricie

2. Le Conseil réuni en commission permanente, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Jean-Paul Lévesque concernant l'entente entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et le club de hockey les Elans de la Mauricie, s'en tient aux propositions faites par la Commission des Parcs et de la Récréation au nom de la ville.

CORRESPONDANCE:

a) Projet Alternative-Jeunesse (refusé).

b) Lettre du Comité intermunicipal de la Gestion des déchets: informations sur l'usage du site, à être communiquées par l'Hebdo.

c) Lettre de M. Robert Thibeault sur les restrictions budgétaires.

d) Lettre de M. François Darche: traverse pour piétons, rue Des Prairies et rue Thibeau.

e) Liste du nombre d'heures à reprendre pour les policiers.

f) Rapport des permis de construction, juin 1982.

g) Lettre de la Chambre de Commerce: tables à piqueniques et poubelles sur le terrain du kiosque touristique.

h) Lettre de Me Jacques Verrette: échange entre Jules Milette et Immeubles Quatre-T. (accepté à certaines conditions, voir mémo de M. Jacques Bettez du 8 juillet 1982).

i) Demande de Kelldor Corporation (refusé).

j) Lettre de l'Assemblée générale Luc-Désilets.

k) Lettre du club canadien-français de Géraldton (Ontario): demande d'un octroi (refusé).

l) Lettre de M. Raymond Paquin: construction d'un édifice sur un terrain dans le site industriel (temporairement accordé).

m) Projet du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche: programme d'aide à l'aménagement des parcs linéaires.

n) Lettre du Ministère de l'Habitation: acceptation de la Ville au programme Loginove.

o) U.M.Q.: documents fournis

1- Procès-verbal de la réunion, région 23 Grand-Mère, 3 mars 1982.

2- Synthèse des réunions régionales 1981-1982.

3- Edition spéciale du bulletin Inter-Urba: corvée Habitation.

4- Lettre à M. Gilles Rocheleau, député de Hull, dossier des fusions et annexions municipales.

5- Copies des règlements généraux de l'U.M.Q. amendés.

6- Guide de procédure des assemblées délibérantes.

7- Service-conseil en matière d'assurances générales IARD.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 12/07/82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-338

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 juillet 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-339

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 23 juillet 1982, comprenant chèques numéros 14948 à 15063 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $1,215,069.83, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,215,069.83 est inclus:

- un certificat de placement de $1,000,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-340

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Rosaire Daviau	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Bertrand Bolduc	Prop. par cons. J.-P. Lavergne
Mme	Antoinette Boisvert	Prop. par cons. P.-A. Brouillette
M.	Raymond Vivier	Prop. par cons. J.-P. Lavergne
Mme	Edmond Gauthier	Prop. par cons. J.-P. Lavergne
Mlle	Marguerite-Marie Cloutier	Prop. par cons. J.-P. Lavergne
M.	Joseph Picard	Prop. par cons. Claude Champoux
M.	Pierre Lapointe	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Raoul Croisetière	Prop. par cons. Normand Vivier
M.	Jean Désilets	Prop. par cons. J.-P. Lavergne
M.	Georges Bouffard	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme	Eugène Caron	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M.	Télesphore St-Arnaud	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Albert Blais	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Guy Roy	Prop. par cons. Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acte de correction Les Produits de bois Perfection Ltée

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-341

ET RESOLU: Que le maire M. Jean-Claude Beaumier ou en son absence, le maire-suppléant M. Jean-Paul Lavergne et le greffier M. Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer un acte de correction préparé par le notaire Jacques Verrette relativement à la vente faite par la Ville à "Les Produits de bois Perfection Ltée", le 30 mai 1979 et enregistré le 5 juin 1979 sous le numéro 273,490. Cet acte vise à éliminer les conditions "impossibles de réalisation" contenues à l'acte de vente susdit (enregistrement 273,490).

ADOPTE

Rés. no 82-53 abrogée, vente terrain rue Radnor

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-342

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-53 en vertu de laquelle le Conseil acceptait une offre d'achat de M. Denis Guay pour un terrain situé sur la rue Radnor dans le site industriel, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Rés. proclamant la semaine de la petite entreprise

82-343

ATTENDU QUE la "Semaine de la Petite Entreprise" se tient sur le plan national,

ATTENDU QUE le thème de ladite semaine est: "Consolidons nos efforts pour le développement de notre région",

ATTENDU QUE l'objectif de cette semaine est de faire participer les gens d'affaires, afin de connaître leurs opinions sur ledit thème et de promouvoir les petites entreprises,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine proclame la semaine du 24 au 30 octobre 1982, "La Semaine de la Petite Entreprise" et encourage les gens d'affaires à donner le support le plus complet à cette semaine.

ADOPTE

Adoption du règlement no 670 extension Cour municipale à Ste-Marthe

82-344

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 670, intitulé: "Règlement pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. acceptant les états financiers O.M.H.

82-345

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les états financiers au 31 décembre 1981 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, comptables agréés.

ADOPTE

Rés. autorisant demande soumissions pavage

82-346

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le greffier à demander des soumissions pour des travaux de pavage sur la rue Mgr-Tessier.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 août 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-347

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 02/08/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-348

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 août 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 août 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Entente avec employés extérieurs fête du 15 août

1. Le Conseil réuni en commission permanente, ratifie l'entente conclue avec les employés extérieurs à propos de la fête chômée du 15 août 1982.

Autorisation réception à l'occasion de l'assermentation, Chambre de Commerce

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise une réception civique à l'Hôtel de Ville à l'occasion de l'assermentation des membres du bureau de direction de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine pour 1982-1983, mercredi, le 25 août 1982, pour un maximum de 25 personnes.

Achat table à pique-nique et poêle "Hibachi" île St-Quentin

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'achat d'une table à pique-nique et d'un poêle "Hibachi" à un coût n'excédant pas $300.00, pour installer sur le terrain de l'île St-Quentin, à titre de contribution de la Ville.

Proposition intégration hockey mineur St-Louis au Cap

4. Le Conseil réuni en commission permanente, après examen de la proposition de M. René Paquin relative à l'intégration du hockey mineur de St-Louis-de-France au hockey mineur de Cap-de-la-Madeleine, préfère ne pas y donner suite.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport du Service de la Police: juin 1982.

b) Dossier heures de service accumulées au Service de la Police.

c) Lettre de M. André Breton - zonage (réglé).

d) Rapport budgétaire au 30 juin 1982.

e) Conciliation de banque, juin 1982.

f) Lettre des Merlus, prêt de gradins pour les 13, 14 et 15 août 1982 (accepté).

g) Lettre de la C.S.S.T.: compensation M. Robert Thibeault.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de responsabilité de Mme Lise Bellerive, 253 rue Tellier RE: Linge endommagé par de l'eau rouillée lors d'un lavage.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 2 août 1982

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-349

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 août 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-350

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 5 août 1982, comprenant:

1) les chèques nos 15064 à 15153 inclusivement...$336,458.56
2) les paies nos 27 à 30 inclusivement.....$231,950.54
3) effets bancaires retournés, intérêts sur emprunts temporaires.....$ 2,235.76

Le tout totalisant un déboursé de: $570,644.86

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $570,644.86 sont inclus les intérêts sur règlements d'emprunt et les commissions sur échéances pour un montant de $125,131.21.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-351

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme	Lorraine Jutras-Beaumier	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mlle	Mélanie Turcotte	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	Jérémie Auclair	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
M.	Jean-Baptiste Turbide	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme	Eugène Dumont	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M.	Jean-Louis Toupin	Prop. par cons.	Claude Champoux

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adoption du règl. 671

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-352

ET RESOLU: Que le règlement numéro 671, intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de $28,000.00 pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

82-353

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'EQUIPEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois d'août 1982.

(Signé) RENE TREMBLAY
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Signature entente avec Ass. policiers-pompiers

82-354

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., soit autorisé à signer l'entente avec l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., relative à l'article 20 de la convention collective de ladite association.

ADOPTE

Annulation de comptes

82-355

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes apparaissant à l'annexe "A" présentés par la trésorerie, au montant de $5,234.61.

ADOPTE

Demande faite au ministre des Pêcheries, dragage de la rivière St-Maurice

82-356

ATTENDU QUE la rivière St-Maurice touche aux limites de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, du côté est;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine, à cause de la proximité de ce cours d'eau a aménagé des installations nautiques et a investi ainsi au delà de deux cent mille dollars sur son territoire;

ATTENDU QUE le championnat canadien de canotage devrait se dérouler sur cette rivière à l'occasion des fêtes du trois cent cinquantième anniversaire de fondation de la ville de Trois-Rivières qui auront lieu en 1984;

ATTENDU QUE ces fêtes coïncideront également avec le quatre cent cinquantième anniversaire de la découverte du Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire s'associer à ces célébrations en mettant à la disposition des organisateurs ses installations nautiques;

ATTENDU QUE ce magnifique plan d'eau dans son état actuel ne peut être utilisé normalement pour des activités sportives et que les compétitions prévues lors de ces fêtes sont grandement compromises;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite à l'honorable Roméo Leblanc, ministre des Pêcheries, de faire effectuer le draguage de la rivière St-Maurice dans la partie longeant les villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières et de demander également à la ville de Trois-Rivières d'appuyer cette demande.

ADOPTE

Echange de terrains entre la Ville et la C.S.R.V.F.

82-357

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'une rencontre soit organisée entre les représentants de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et les autorités de la C.S.R.V.F. afin de discuter d'un échange de terrains, situés sur la rue Barkoff, entre les deux organismes.

ADOPTE

Demande au Gouvernement provincial pour recevoir octrois du Gouvernement fédéral

82-358

ATTENDU QUE les municipalités régies par la loi des cités et villes ne peuvent bénéficier directement des octrois fédéraux;

ATTENDU QUE les villes éprouvent de grandes difficultés financières dans le contexte économique actuel;

ATTENDU QUE le Gouvernement fédéral propose des programmes susceptibles de favoriser le développement de projets communautaires dans les villes;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Gouvernement du Québec autorise les villes à recevoir directement les subventions que le Gouvernement fédéral a à sa disposition pour que les villes puissent assurer à leur population respective le plus grand progrès possible.

ADOPTE

Adoption projet de règlement no 620-25 (zonage)

82-359

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-25, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

82-360

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 9ième jour du mois d'août 1982

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Ajournement de la séance à 22h30

82-361

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la présente séance soit ajournée à 22 heures, 30 minutes, ce 9 août 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 août 1982 à 22 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

[redacted] Autorisation demande de permis pour vente de boissons au parc Rochefort

82-362

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine autorise M. Pierre Guignard à demander un permis de vente de boissons à la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec pour les 20, 21 et 22 août 1982, au parc Rochefort, à la condition qu'un dépôt de $100.00 en argent comptant soit remis au Service de la Récréation et qui sera remboursé lorsque le nettoyage du terrain aura été effectué à la satisfaction des autorités de la Ville.

ADOPTE

Autorisation permis vente de boissons lors [redacted] tournoi de balle au parc Rochefort

82-363

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil autorise M. Pierre Guignard du club J.A. Sports de la ligue de balle-molle de Trois-Rivières Métro à obtenir un permis de vente de boissons de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec, dans le cadre d'un tournoi de balle donnée, qui aura lieu au parc Rochefort, situé dans les limites de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, les 20, 21 et 22 août 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 17 août 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-364

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séance rég. et séance ajourn. du 09/08/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-365

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 9 août 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, 30 minutes, le 9 août 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 août 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Congrès des ingénieurs municipaux à Sherbrooke

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. Ronald Marcoux à assister au Congrès des ingénieurs municipaux qui aura lieu à Sherbrooke du 12 au 15 septembre 1982 et les dépenses encourues à cette occasion lui seront remboursées selon le montant prévu au budget à cet effet.

Autorisation présentation projet au Min. Aff. Culturelles par la bibliothèque

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise la présentation par la bibliothèque municipale, d'un projet au Ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de son programme d'emplois culturels tel que soumis par la responsable de la bibliothèque, si l'employé choisi est de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Colloque sur la décentralisation organisé par l'U.M.Q.

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les membres du Conseil à assister au colloque organisé par l'U.M.Q. à Montréal, les 10 et 11 septembre 1982, sur la décentralisation. Par mesure d'économie, M. le maire Jean-Claude Beaumier et M. Jacques Lemarier sont délégués au colloque.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport des permis de construction, mois de juillet 1982.

b) Demande des résidents de la rue Lévis pour le 14 août 1982 (autorisation accordée).

c) Rapport des heures à reprendre au Service de la Police (à date: 392 heures).

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 09/08/82

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-366

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 9 août 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-367

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 août 1982, chèques numéros 15154 à 15226 inclusivement, comportant des déboursés

se totalisant à $815,468.57, soit et est adoptée pour paiement. A ce déboursé de $815,468.57 est inclus un placement de $700,000.00.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-368

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M.	Jean-Noël Abel	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M.	Alide Asselin	Prop. par cons. Jean Brunet
M.	Antonio Lafond	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mlle	Marie-Rose Pelletier	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M.	Armand Paquin	Prop. par cons. Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. no 82-314 amendée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-369

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-314 soit et est amendée de la façon suivante, en enlevant les mots "Monsieur Maurice Thellend".

ADOPTE

Demande de soumissions pour traitement de l'eau potable

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-370

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le greffier à demander des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipements pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTE

Autorisation soumettre plans pour puits au Min. Environnement

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-371

ET RESOLU: Que le Directeur des Travaux publics de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, M. Ronald Marcoux, soit autorisé à soumettre pour approbation au Ministère de l'Environnement, les plans et devis pour la transmission du puits d'essai sur le lot no 163 (du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) en puits de production de 300 gallons impériaux par minute.

ADOPTE

Adoption du règlement no 672

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-372

ET RESOLU: Que le règlement numéro 672, intitulé: "Règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de $78,982.34 et décrétant un emprunt de $150,000.00 pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la Ville", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Demande des Chevaliers de Colomb acceptée

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-373

Que le Conseil ne s'objecte pas à la demande des Chevaliers de Colomb, Conseil 2669, pour un permis de club avec danse, pour l'immeuble situé à 89 rue St-Irénée.

ADOPTE

Acceptation de transferts de fonds

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-374

ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1982, les transferts de fonds des postes apparaissant à l'annexe "A" de la présente résolution.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du trésorier de la Ville concernant la perception des taxes municipales pour 1982.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 août 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-375 ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 17/08/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-376 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 août 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 août 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

[redacted] Soumission toitures poste de police et aréna

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la soumission de "Les Laboratoires Choisy" datée du 17 août 1982, pour une expertise complète et rapport pour les toitures de l'aréna et du poste de police.

Tests pour pavage rue Mgr Tessier

2. Le Conseil réuni en commission permanente, confie à la firme Shermont, les tests de béton bitumineux pour les travaux de pavage de la rue Mgr Tessier.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 17/08/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 août 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

[redacted] 82-377

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-378

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Patrice Auclair	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Richard Tremblay	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. André Rivard	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
Mme Edouard Lamirande	Prop. par cons.	Normand Vivier
M. Jean-Noël Michel	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

[redacted] Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-379

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots nos 426-A-12 et 426-A-13, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 31 juillet 1982, et portant le numéro 4828.

ADOPTE

Acceptation de soumission, pavage en béton rue Mgr Tessier

82-380

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Continental Asphalte Inc., au montant de $15,977.00 pour pavage en béton bitumineux, rue Mgr Tessier (règlement no 644), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Demande de M. Luc Gravel du M.A.M. acceptée

82-381

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la demande de M. Luc Gravel, responsable de la division de l'information technique du Ministère des Affaires municipales, dans sa lettre du 17 août 1982.

ADOPTE

Signature entente avec les Elans de la Mauricie

82-382

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le Maire et M. Roger Gravel à signer avec les Elans de la Mauricie le protocole d'entente pour la saison 1982-1983.

ADOPTE

Acceptation soumissions déneigement hiver 82-83

82-383

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil accepte les soumissions des entreprises suivantes pour la location de leurs équipements pour le déneigement hiver 1982-1983.

<u>De la Cie Dollard Construction Ltée</u>:

1 niveleuse avec lame unie, Wabco 777 à $44.00/hre.

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-686 à $47.00/hre.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Michigan 85-111-A à $44.00/hre.

1 chargeur sur roue avec godet (Bucket) Michigan 85-111-B à $44.00/hre.

<u>De Jos Vaugeois & Fils Auto Ltée</u>:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Case W-20 à $45.00/hre.

De Massicotte & Fils Ltée:

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Champion D-562-B à $39.50/hre.

1 niveleuse avec charrue à neige et aile de côté Caterpillar 12-F à $39.50/hre.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Caterpillar 944 à $36.40/hre.

De Jules Milette Inc.:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige BM Volvo 1240 à $50.00/hre.

1 camion 6 roues avec charrue à neige Autocar (57,000 lbs) à $42.00/hre.

De Excavation Fournier Ltée:

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Massey-Fergusson MF-55C à $45.00/hre.

1 chargeur sur roue avec charrue à neige Fiat-Allis 745 à $45.00/hre.

1 tracteur sur chenilles (pour dépôt à neige) Caterpillar D-6B à $45.00/hre. Fiat-Allis HD16B à $55.00/hre.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le Service des travaux publics pour la période de l'hiver 1982-1983.

De plus le Conseil autorise le Directeur des travaux publics à requérir au besoin, tout autre équipement figurant au tableau de soumission pour l'hiver 1982-1983 en date du 18 août 1982.

ADOPTE

Achat par la Ville des logiciels sous location

82-384

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil accepte d'acheter de I.B.M., au prix de $7,075.00, les logiciels qui sont présentement sous location.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4603

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 671, autorisant un emprunt de $28,000.00 pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 18 août 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 24 et 25 août 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

15 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 671, et 8 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

8 personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 671 devra être présenté en référendum ou annulé par le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 25ième jour du mois d'août 1982.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

JEAN-CLAUDE BEAUMIER
Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 672, règlement appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de $78,982.34 et décrétant un emprunt de $150,000.00 pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la Ville.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 25 août 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 août et 1er septembre 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 672, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 672 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er jour du mois de septembre 1982.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 7 septembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-385

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 23 août 1982

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-386

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 23 août 1982, soit adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement du règl. no 671

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-387

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 671, autorisant un emprunt de $28,000.00 pour la construction de trottoirs sur diverses rues de la municipalité, et tenue les 24 et 25 août 1982, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement du règl. no 672

82-388

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 672, appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de $78,982.34 et décrétant un emprunt de $150,000.00 pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la Ville, et tenue les 31 août et 1er septembre 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 août 1982

PRESENTS: Son honneur le maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Prêt au Grand Prix Labatt de chaises et estrades

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le prêt au Grand Prix Labatt de Trois-Rivières, de cinquante (50) chaises et de huit (8) estrades pour les 3, 4 et 5 septembre 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport sur l'Ile St-Quentin par M. Jacques Lemarier.

b) Lettre de l'Escouade Canine Provinciale.

c) Rapport des heures à reprendre au Service de la Police.

d) Etats financiers des Elans de la Mauricie.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 23 août 1982

82-389

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 23 août 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 août 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Demande de l'aréna tournoi "Old Timers" avril 84

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte en principe, la demande de l'Association Régionale des Arénas pour la tenue d'un tournoi "Old Timers" à l'aréna Jean-Guy Talbot pour avril 1984.

Entente entre la Ville et les Elans Midget AAA

2. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte toutes les conditions énumérées dans la convention entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et les Elans Midget AAA, telle que signée par son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et M. Roger Gravel, le 30 août 1982.

Acceptation de la cédule des heures de glace à l'aréna

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la cédule des heures de glace à l'aréna Jean-Guy Talbot, telle que signée par son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et M. Roland Desaulniers, le 30 août 1982.

Recommandations du comité de sécurité publique

4. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du comité de sécurité publique, afin que ce comité de signalisation installe:

INTERSECTION ROCHELEAU - STE-MADELEINE:

a) A l'intersection des rues Rocheleau et Ste-Madeleine, côté sud-ouest sur la rue Rocheleau, un stationnement limité de soixante (60) minutes;

INTERSECTION DE GRANDMONT - BEAUDRY:

b) A l'intersection des rues De Grandmont et Beaudry, des arrêts sur les deux (2) rues;

STATIONNEMENT LIMITE DE SOIXANTE (60) MINUTES:

c) Une zone de stationnement limité à soixante (60) minutes sur le boulevard Ste-Madeleine, entre les rues Des Erables et Vivier;

ZONE DE STATIONNEMENT DE TRENTE (30) MINUTES:

d) Une zone de stationnement de trente (30) minutes, face au numéro 5 de la rue Rocheleau, côté ouest.

Conseil favorise la réalisation de 3 projets communautaires

5. Le Conseil réuni en commission permanente, favorise la réalisation de trois (3) projets de développement communautaire du Canada, qui auraient pour effet de créer des emplois et injecter environ $250,000.00 dans l'économie de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

1) Inspection prévention incendie, phase II;
2) Vélo madelinois;
3) Archives communales;

tels que présentés par le directeur-adjoint M. Jean-Marie Jodoin, dans sa lettre du 27 août 1982.

Réduction heures de travail, brigadiers scolaires

6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du directeur-adjoint M. Jean-Marie Jodoin, de diminuer de une (1) heure par jour, le nombre d'heures de travail des brigadiers scolaires, tel que recommandé dans sa lettre du 26 août 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Requête de citoyens demandant d'acquitter les comptes de taxes en trois (3) versements.

b) Requête de citoyens au sujet de l'emprunt de $150,000.00.

c) Etat d'avancement de l'étude O.C.R.I.

d) Sentence arbitrale de l'arbitre André Thibaudeau.

e) Avis d'appel d'offres, école Ste-Famille, S.H.Q.

f) Résultat d'une étude sur volume de piétons, à l'intersection des rues Thibeau et Des Prairies.

g) Heures à reprendre à la police aux 21 et 28 août 1982.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 30 août 1982

82-390

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 30 août 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-391

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Eliodore Mallet	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
Mme Albert Gignac	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Georgette Couture	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Augmentation de cotisation demandée par l'Ass. du Hockey Mineur

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-392

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'augmentation de la cotisation demandée par l'Association du Hockey Mineur dans sa lettre du 2 septembre 1982 de $40.00 à $60.00 et pour les suppléments de $10.00 pour le Métro et de $20.00 pour l'Inter, à la condition que les prévisions budgétaires soient présentées préalablement à toute demande d'augmentation et que le rapport financier soit déposé au Conseil tel que stipulé par la charte de l'A.H.M.

ADOPTE

Démission de M. Trottier du conseil d'administration de l'O. M.H.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-393

Que le Conseil accepte la démission de M. Marcel Trottier du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation et le Conseil profite de l'occasion pour remercier sincèrement Monsieur Trottier pour les années qu'il a consacrées bénévolement à l'O.M.H.

ADOPTE

Démission de M. Dufresne du conseil d'administration O.M.H.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-394

Que le Conseil accepte à regret la démission de M. Philéas Dufresne du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

ADOPTE

Nomination de M. Leblanc à l'O.M.H.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-395

Que le Conseil nomme M. Jacques Leblanc membre de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Marcel Trottier démissionnaire, cette nomination étant valable jusqu'au 31 décembre 1982.

ADOPTE

Nomination de M. Hamel à l'O.M.H.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-396

Que le Conseil nomme M. Lucien Hamel membre de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Philéas Dufresne démissionnaire, cette nomination étant valable jusqu'au 31 décembre 1982.

ADOPTE

Déposition des rôles de valeur foncière et locative par Leroux, Beaudry, Picard & Ass.

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-397

ET RESOLU: D'autoriser les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Ass. Inc., à déposer les rôles de valeur foncière et locative pour 1983 et aussi établir la proportion médiane et le facteur comparatif des rôles foncier et locatif pour 1983.

ADOPTE

Installation de lumières de rues

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-398

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'installation de lampes à vapeur de sodium haute pression, d'une capacité de 10,000 lumens sur les rues suivantes:

rue De Callières	(suite)	9 lampes
rue Johnson	(suite)	2 lampes
rue Chapleau	(suite)	1 lampe (551-354 et 471)
rue Pierre-Boucher	(suite)	1 lampe (551-379 et 378)

et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.

ADOPTE

Rés. de félicitations aux vainqueurs de la Classique de Canots

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-399

Que les membres du Conseil adressent leurs plus sincères félicitations à Messieurs Serge Corbin et Richard Tétrault, vainqueurs de la Classique Internationale de Canots pour 1982 et veulent souligner ainsi la valeur remarquable de cet exploit accompli par ces deux valeureux athlètes.

ADOPTE

Règlement no 671 (retiré)

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-400

Que le Conseil retire le règlement numéro 671, adopté le 9 août 1982 et annule les procédures y relatives et ordonne

au Greffier d'informer de ces décisions, par avis public, les personnes intéressées, conformément à la loi.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire-suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 septembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour 82-401

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté par le Greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 07/09/82 82-402

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 septembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 septembre 1982

PRESENTS: Monsieur le Maire-suppléant — Jean-Paul Lavergne
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Réception civique Club Optimiste Châteaudun

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la demande faite par M. Jean-Marc Dufresne au nom du Club Optimiste Châteaudun, pour une réception civique à l'Hôtel de Ville le 25 septembre 1982 pour les membres de l'exécutif, à l'occasion de la remise de la charte du Club.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Rapport des permis de construction, août 1982.

b) Lettre du Conseil des Loisirs de la Mauricie: demande d'une rencontre avec le Conseil (acceptée).

c) Lettre de Bell Canada: invitation à une démonstration en communication.

d) Rapport sur les heures à reprendre au Service de la Police.

e) Rapport sur les terrains vacants dans la municipalité: 318.

f) Dépôt de documents divers de l'U.M.Q.

g) Avis de responsabilité de Mme Marthe P. Veilleux, 6675 Place d'Avignon, Charlesbourg RE: dommages causés à l'appartement 219-A de la rue Morissette par un refoulement d'égouts.

h) Avis de responsabilité de M. Noël Poisson, o.m.i. du Sanctuaire Notre-Dame du Cap RE: vitre de l'abribus fracassée par un projectile d'arme à feu.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 07/09/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 septembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-403

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 09/09/82

82-404

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 9 septembre 1982, comprenant:

1) les chèques nos 15227 à 15400 inclusivement...$526,481.95
2) les paies nos 31 à 34 inclusivement.....$235,498.08
3) effets bancaires retournés pour le mois de juillet 1982.....$ 11,228.98

Le tout totalisant un déboursé de: $773,209.01

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $773,209.01 est inclus le service de la dette pour un montant de $172,027.79.

ADOPTE

Sympathies

82-405

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Marie Baribeau Prop. et unanimement résolu
Mlle Suzanne Leclerc Prop. par cons. René Tremblay

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission d'Urbanisme

82-406

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 8 septembre 1982, soit et est adopté tel que présenté par le Greffier, aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTE

Rés. échange de terrain Jules Milette et les Immeubles Quatre-T.

82-407

ATTENDU QUE par contrat intervenu entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et Monsieur Jules Milette il avait été vendu à ce dernier un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 426A-3 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU'à l'item "b" de Conditions spéciales dudit acte, il était stipulé que "ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie, à moins d'une permission écrite de la cité";

ATTENDU QUE ledit Jules Milette et Les Immeubles Quatre-T Inc. propriétaire d'un terrain contigu à celui ci-dessus mentionné et appartenant à Monsieur Jules Milette ont convenu de procéder à un échange d'une partie de leur immeuble réciproque;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Cap-de-la-Madeleine n'a pas d'objections à ce que l'acte d'échange convenu entre les parties, le tout suivant les termes et teneur d'un projet d'acte préparé par Me Jacques Verrette, notaire, soit mené à terme;

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine intervienne à l'acte d'échange à être consenti entre les Immeubles Quatre-T Inc. et Monsieur Jules Milette pour y concourir et y consentir à toutes fins que de droits, le tout suivant les termes et teneur de l'intervention contenue à l'acte d'échange préparé par Me Jacques Verrette, notaire, et devant valoir comme si étant ici tout au long récité.

Il est de plus résolu que le maire Jean-Claude Beaumier et le greffier Maurice Thellend, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jacques Verrette, notaire.

ADOPTE

Rés. augmentation du prix de l'essence

82-408

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'essence, en vigueur depuis le 31 août 1982 et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

Fire Chief : $0.484 le litre

Texaco sans plomb: $0.516 le litre

ADOPTE

Rés. projet Canada au Travail

82-409

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil favorise la réalisation d'un projet de développement communautaire du Canada, intitulé: équipe locale préventive, tel que présenté par M. Jean-Marie Jodoin, dans sa lettre du 27 août 1982.

ADOPTE

Adoption du règlement no 620-25 (zonage)

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-410

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-25, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Résolution de la Ville de Trois-Rivières appuyant la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans sa demande au Ministère des Pêcheries du Québec pour effectuer le dragage de la rivière St-Maurice.

Ajournement de la séance à 23h00

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-411

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil, soit ajournée à 23h00, ce 13 septembre 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 septembre 1982, à 23 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. d'acceptation, zone de livraison, programme Loginove

CONSIDERANT QUE le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine a mandaté la firme Bendwell & Associés Limitée pour établir une procédure en vue de déterminer les cinquante (50) premiers bénéficiaires du programme LOGINOVE;

82-412

CONSIDERANT QUE du 25 juin au 8 septembre 1982, 234 inscriptions admissibles ont été reçues, et ces inscriptions admissibles sont celles dont les bâtiments se trouvent dans la zone acceptée par la S.C.H.L. le 9 septembre dernier; ces bâtiments sont uniformément répartis dans le zone désignée;

CONSIDERANT QUE cinquante (50) dossiers sont présentement en mesure d'être ouverts pour faire démarrer le programme et que le choix devra être techniquement satisfaisant;

IL EST PROPOSE,
APPUYE, ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE les deux critères de sélection suivants soient retenus: la localisation du bâtiment, le niveau de détérioration du bâtiment et le moment de l'inscription, c'est-à-dire que:

a) La totalité des dossiers seront distribués équitablement entre les trois (3) secteurs de recensement contenus dans la zone désignée, c'est-à-dire les secteurs 20-21, 22 et 23;

b) L'ultime critère consistera en la sélection de bâtiments nécessitant des réparations majeures au sens technique;

c) La sélection selon les deux (2) critères précités se fera à partir d'une liste d'inscriptions téléphoniques recueillies aux bureaux de la municipalité et du consultant. Donc, les gens qui auront effectué les premiers contacts seront les premiers servis.

QU'un avis soit envoyé à tous les propriétaires le 14 septembre, les informant de leur admissibilité et les conviant à des réunions d'information. La première aura lieu le 21 septembre pour les propriétaires bailleurs et la seconde se tiendra le 22 septembre et réunira les propriétaires-occupants. Ces réunions auront pour but d'informer les propriétaires sur les règles générales du programme et sur celles choisies pour sélectionner les cinquante (50) premiers bénéficiaires.

ADOPTE

Autorisation, demande de soumissions achat d'équipement

82-413

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'équipement et de camions, pour le département des Travaux Publics de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Journées d'étude Lois du travail

82-414

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Gérant, M. Roland Desaulniers, et Monsieur le Conseiller Laurent Lavergne, soient autorisés à assister à des journées d'étude sur les lois du travail au Québec, et à leur défrayer les dépenses encourues à cette occasion.

ADOPTE

Participation de la Ville au programme Corvée-Habitation

82-415

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine adhère au programme "Corvée-Habitation", et que la participation de la Ville à ce programme s'effectuera par une réduction de taxes

foncières annuelle de cinq cent dollars ($500.00), et cette réduction s'étendra sur une période de trois (3) ans.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 septembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-416

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et ajourn. du 13/09/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-417

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 13 septembre 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 23 heures, le 13 septembre 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 septembre 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et l'assistant directeur
des Travaux Publics, M. Gérald Binette

CORRESPONDANCE LUE:

a) Rapport sur les heures à reprendre au Service de la Police.

b) Requête des résidents du boulevard Pie XII: demande pour l'installation d'une lumière dans le parc Blouin.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 13/09/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 septembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-418

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-419

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roland St-Pierre	Prop. par cons.	Claude Champoux
M. Honoré Sergerie	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Gilles Bettez	Prop. par cons.	René Tremblay
M. Gaston Rochefort	Prop. par cons.	Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. adjudication d'une émission d'obligations

82-420

CONSIDERANT que la corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $760,000.00, avis qui a paru le 4 septembre 1982;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les neuf (9) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien Inc.	98.299	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.0476
Walwyn, Studgart	98.18	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.0891
Tassé & Associés	98.13	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.1065
McNeil, Mantha Inc.	98.01	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.1485
Geoffrion, Leclerc	97.92	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.1799
Breault, Guy, O'Brien	97.83	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.2115
Richardson Greenshields Merryl Lynn	97.82	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.2150
Molson, Rousseau & Cie Ltée	97.77	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.2326
Banque Nationale du Canada	97.77	129,000. 631,000.	14 % 14½%	1983-84 1985-87	15.2326

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien Inc., s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de $760,000.00, de la corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien Inc.

ADOPTE

Rés. amendements de règl. d'emprunt 82-421

ATTENDU QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de $760,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro		Pour un montant de
380	(Ex Cité du Cap-de-la-Madeleine)	$ 428,000.
637	(" " " ")	70,000.
656		30,000.
659		25,000.
660		30,000.

Règlement numéro	Pour un montant de
664	$ 137,000.
669	40,000.
	$ 760,000.

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;
Il est par conséquent,
Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $760,000.00:

1.- Les obligations seront datées du 18 octobre 1982;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 18 avril et le 18 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100. ou de multiples de $100.;

6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

7.- Le terme du règlement numéro 669 doit se lire "5 ans" au lieu de "10 ans".

ADOPTE

Rés. demande autorisation émettre obligations terme plus court

[redacted] 82-422

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $760,000.00, fait en vertu des règlements numéros 380 et 637 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 656, 659, 660, 664 et 669, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 380 et 637 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine, 656, 659 et 660; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Rés. demande au M.A.M. terme additionnel renouvellement d'obligations

[redacted] 82-423

CONSIDERANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er octobre 1982, un montant de $428,000.00 à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 380 de l'ex Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1982;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

[redacted]

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les $428,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 18 jours au terme original du règlement ci-haut mentionné.

ADOPTE

Requête demandant au Gouv. Québec approbation du règl. 670 extension Cour municipale à Ste-Marthe

82-424

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier ou en son absence le maire-suppléant et le greffier Maurice Thellend, soient et sont autorisés à signer conjointement, avec les représentants dûment mandatés de la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, une requête pour demander au Gouvernement du Québec d'approuver le règlement numéro 670 de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour étendre la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine au territoire de la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Acceptation de soumission, essence jaune et essence sans plomb

82-425

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Texaco Canada Inc., pour approximativement 175,000 litres d'essence jaune au montant de $0.464 le litre, taxe de vente incluse et pour approximativement 105,000 litres d'essence sans plomb au montant de $0.494 le litre, taxe de vente incluse, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile semi-lourde no 4

82-426

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.2345 le litre, taxe de vente incluse, pour approximativement 100,000 litres d'huile semi-lourde #4, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile à chauffage no 2

82-427

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.A. Bellemare Ltée, au montant de $0.2515 le litre, taxe de vente incluse, pour approximativement 175,000 litres d'huile à chauffage no 2, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile diesel non colorée

82-428

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.A. Bellemare Ltée, au montant de $0.431 le litre, taxe de vente incluse, pour approximativement 115,000 litres d'huile diesel non colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, huile diesel colorée

82-429

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de $0.273 le litre, taxe de vente incluse, pour approximativement 35,000 litres d'huile diesel colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, [redacted] gros sel de voirie (en vrac)

82-430

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de La Société Canadienne de Sel Ltée, au montant de $31.93 la tonne métrique, taxe de vente incluse, pour approximativement 2,700 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, gaz propane

82-431

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Gasbec, au montant de $0.28 le litre, taxe de vente incluse, pour approximativement 40,000 litres de gaz propane, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Acceptation de soumission, [redacted] voitures de police

82-432

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Mich-o-tomobile Limitée, au montant de $20,579.20, taxe de vente incluse, pour deux (2) voitures de police, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Stationnement autorisé Taxi Coop rue Bertrand

82-433

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que suite à la recommandation du Directeur du Service de la Sécurité publique, le Conseil autorise le stationnement de taxis sur le côté est de la rue Bertrand, tel que demandé par Taxi Coop de Trois-Rivières, dans une lettre en date du 8 septembre 1982.

ADOPTE

Formation d'un comité de circulation

82-434

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Qu'un comité de circulation soit formé dont le but sera d'étudier et de recommander au Conseil toute modification pouvant être apportée dans le domaine de la circulation sur le territoire de la Ville.
Membres: Messieurs Jean Brunet, Jacques Lemarier, Gérald Binette et François Darche.

ADOPTE

Acceptation de soumission traitement eau potable

82-435

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de Mécanique Filepur Inc., au montant de $54,200.00 pour le traitement de l'eau potable et qui a été la seule soumission présentée.

ADOPTE

Entente concernant le badminton dans le Trois-Rivières Métropolitain

82-436

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le maire Jean-Claude Beaumier et le Directeur du Service des Loisirs, M. Roger Gravel, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le badminton dans le Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE

Semaine de la petite entreprise

82-437

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: D'autoriser les dépenses qui seront encourues lors des manifestations qui seront organisées par la Ville lors de la semaine de la petite entreprise, qui aura lieu du 24 au 30 octobre prochain.

ADOPTE

Avis de motion

82-438

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE SUBVENTION EN VERTU DE LA LOI NUMERO 82, INTITULEE: "LOI VISANT A PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois de septembre 1982.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

82-439

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DU PUITS NO 36".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois de septembre 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du député Claude G. Lajoie concernant le dragage de la rivière St-Maurice.

b) Lettre de M. Laurier Bourassa de Bourassa Auto de la rue Latreille concernant permis d'affichage.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 septembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

82-440

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 20/09/82

82-441

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 septembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 septembre 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE LUE:

a) Heures à reprendre au Service de la Police.

b) Cours de gestion à l'Institut de Police de Nicolet: Messieurs Jean-Marie Jodoin et Gérald Fournier.

c) Requête de propriétaires: paiement des taxes municipales en trois (3) versements.

d) Documents divers de l'U.M.Q.:

1- Inter-Urba, vol. 3, no 4.

2- Guide de gestion en relation de travail: horaires de travail des policiers.

3- Notes sur les dispositions de la loi sur la Fête nationale.

4- Colloque des 10 et 11 septembre 1982.

e) Lettre du Père Noël Poisson, o.m.i.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 20/09/82

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-442 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 septembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-443 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 24 septembre 1982, comprenant chèques numéros 15401 à 15505 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $110,270.60, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-444 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Antoinette Salois Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Albert Desrosiers-Hasty Prop. par cons. Pierre A. Brouillette

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution droit de passage O.M.I.

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-445

Que ce Conseil accepte le déplacement de la rue conduisant au quai du Conseil des Ports Nationaux, aux conditions suivantes:

a) La rue sera déplacée le long de la limite est de la propriété du Sanctuaire dans l'alignement de la rue Des Oblats et à leurs frais;

b) Un droit de passage notarié sera enregistré sur toute la longueur de la rue conduisant au quai;

c) La nouvelle rue devra avoir une largeur minimum d'emprise libre de 14 mètres et un pavage en béton bitumineux d'une largeur de 10 mètres. Les plans et devis de construction devront être approuvés par la direction des travaux publics de la Ville;

d) La Ville prendra possession du nouveau droit de passage quand tous les travaux seront complétés et acceptés;

e) L'étude des notaires Carrier & Carrier et l'aviseur légal de la Ville agiront au nom de la Ville dans ce dossier pour la rédaction du contrat à intervenir, lequel devra mentionner un droit d'accès aux berges pour les citoyens de la Ville;

f) Que cette partie de rue soit à l'avenir désignée "Rue Des Oblats".

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile diesel non colorée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel non colorée, en vigueur depuis le 30 août 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel non colorée est maintenant $0.4675 le litre.

82-446

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile diesel colorée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-447

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile diesel colorée, en vigueur depuis le 30 août 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile diesel colorée est maintenant $0.3015 le litre.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile à chauffage #2

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-448

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile à chauffage #2, en vigueur depuis le 30 août 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile à chauffage #2 est maintenant $0.295 le litre.

ADOPTE

Augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-449

ET RESOLU: Que le Conseil accepte le rapport du Directeur des Achats pour l'augmentation du prix de l'huile semi-lourde #4, en vigueur depuis le 30 août 1982, et que suite à ce changement, le prix de l'huile semi-lourde #4 est maintenant $0.263 le litre.

ADOPTE

Demande au M.A.M. autorisation accepter soumission pour voitures de police

ATTENDU les informations fournies par la Commission de Police du Québec dans une lettre en date du 20 septembre 1982 à l'égard des modèles Fairmont et Zéphyr, années 1982 et 1983 présentent des inconvénients sérieux pour la conduite de ces véhicules à cause de la disposition de certains mécanismes sur ces voitures;

82-450

ATTENDU les recommandations du Directeur de la Police de la Ville qui, après examen de ces modèles, a constaté des déficiences graves pour l'installation d'équipement propre à des véhicules utilisés par des policiers comme par exemple, le manque d'espace pour installer le support de carabine, la pose du radio d'auto et la sirène électrique;

ATTENDU l'expérience faite par la Sûreté du Québec qui possède de tels véhicules lesquels ne peuvent être convenablement utilisés;

ATTENDU qu'un volant inclinable ne corrigerait pas cette situation et serait un danger pour l'utilisation d'un tel véhicule à des fins policières;

Aussi, pour toutes ces raisons, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: De demander au Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'accepter la deuxième plus basse soumission présentée pour l'achat de deux (2) voitures pour le Service de la Police, soit celle de Jean Fréchette Ltée, au montant de $21,143.82, taxe de vente incluse, et d'abroger la résolution numéro 82-432 du 20 septembre 1982.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Réal Mongrain, demande de servitude 681 et 683 rue Notre-Dame. (refusée)

Ajournement à 22h30 ce 27 septembre 1982

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-451 Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22h30, ce 27 septembre 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

4635

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27 septembre 1982, à 22h30, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Appui à la Chambre de Commerce du Cap

82-452

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le projet présenté par la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine dans le cadre d'un programme Développement Communautaire du Canada et intitulé: "Développement touristique 1982 et 1983".

ADOPTE

Projet de règlement, disposition déchets solides

82-453

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que M. Ronald Marcoux, ing., directeur des Travaux publics soit autorisé à soumettre à l'aviseur légal de la Ville, le projet de règlement concernant la disposition des déchets solides dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Abonnement à Info +

82-454

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

De renouveler l'abonnement à Info + pour un (1) an, au coût de $95.00.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 octobre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-455 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 27/09/82

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-456 ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 27 septembre 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22h30, le 27 septembre 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 septembre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Location d'un terrain au groupe Elco

1. Considérant que la proposition faite par le groupe Elco pour la location d'un terrain, propriété de la Ville et devant servir de stationnement de roulottes est acceptable à la condition qu'un espace de terrain d'au moins cent pieds demeure libre tout autour du puits no 16, le Conseil réuni en commission permanente, autorise la location dudit terrain au coût annuel de $150.00 et cette location sera renouvelable à chaque année. Il est aussi expressément convenu que cet espace de cent pieds autour du puits sera toujours respecté sinon la présente entente prendra fin automatiquement.

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre du groupe Elco: demande de location de terrain.

b) Lettre de M. Michel Gervais: demande de reclassification (référée à la Commission d'Urbanisme).

c) Lettre de Me Bertrand Lamothe: station de service Jacques Ferron.

d) Lettres de l'A.F.E.A.S. du cercle Ste-Madeleine:

1- coût du hockey mineur pour les résidents de l'extérieur du Cap.

2- brigadiers scolaires.

e) Lettre de M. Georges Reux: loisirs pour handicapés mentaux Trois-Rivières, programme national de soutien aux activités du loisir.

f) Prévisions budgétaires 1982: site d'enfouissement sanitaire.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de M. Henri Loiselle, 51 rue Montplaisir RE: linge endommagé par eau rouillée.

b) Avis de Mme Danielle Lamy Lacroix, 13 rue St-Georges RE: dommages causés à une bicyclette heurtée par un camion de la Ville.

c) Avis de M. Paul-Henri Croteau, 65 rue Sauvé RE: blessures au pouce de la main gauche lors d'une séance de patinage.

d) Avis de Bell Canada RE: installation téléphonique souterraine endommagée en arrière du 430 de la rue Latreille.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 27/09/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-457

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 27 septembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-458

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve J.-Donat Laperrière	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M. Michel Pelletier	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Parfait Aubry	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-459

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 143-273 à 143-276, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Denis Gagné, a.g., en date du 9 août 1982, et portant le numéro D-109.

ADOPTE

Semaine des gens de la poste du 11 au 16 octobre

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-460

Que le Conseil de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, considère qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste 1982 dans notre municipalité pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin d'améliorer la qualité du service postal pour le bien du public.

En conséquence, la semaine du onze (11) au seize (16) du mois d'octobre de l'année 1982 est par la présente décrétée "Semaine des gens de la poste 1982" et nos concitoyens sont invités à y participer.

ADOPTE

Demande au Min. des Transports installation panneau "Centre-ville"

82-461

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: De demander au Ministère des Transports d'installer un panneau indiquant la direction "Centre-ville" à l'échangeur de l'autoroute 755 et de la rue Thibeau sud.

ADOPTE

Avis de motion

82-462

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'octobre 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

82-463

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 10, DEPENSES D'IMMOBILISATIONS C.I.T.F.".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'octobre 1982.

(Signé) LAURENT LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

82-464

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ADOPTER LE BUDGET 1983 DE LA C.I.T.F.".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour du mois d'octobre 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

a) Lettre du député Michel Veillette concernant la demande d'octrois du gouvernement fédéral.

b) Lettre du député Michel Veillette concernant le dragage de la rivière St-Maurice.

c) Lettre de l'Hydro-Québec concernant l'éclairage de rues (résolution numéro 81-455).

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4641

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-25, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 29 septembre 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 octobre 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

728 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-25, et 126 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-25 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6ième jour du mois d'octobre 1982.

MAURICE THELLEND
Greffier municipal

JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 octobre 1982, à 19 heures, 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption du règlement no 642-I

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

C.I.T.F. 82-465

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-I, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le règlement numéro 10 (1982) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses d'immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour les exercices financiers 1983, 1984 et 1985", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption du règlement no 642-J (budget C.I.T.F.) 82-466

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-J, intitulé: "Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de $3,961,755.00 pour le transport régulier et de $167,750.00 pour le transport adapté aux handicapés, pour l'année financière 1983", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 octobre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-467 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 04/10/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-468 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 octobre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 620-25

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-469 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-25, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 octobre 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 octobre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Installation crépine dans puits no 9

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte l'offre de R.J. Lévesque & Fils Ltée au montant de $2,715.40 pour la fourniture et l'installation d'une deuxième crépine dans le puits no 9, conformément à la proposition de la firme contenue dans une lettre en date du 27 septembre 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Heures à reprendre au Service de la Police.

b) Rapport de la responsable de la bibliothèque: septembre 1981 à septembre 1982.

c) Lettre du Séminaire St-Joseph: programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

d) Lettre de l'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc. Idem.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 04/10/82

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 octobre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-470

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-471

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 7 octobre 1982, comprenant:

1) les chèques nos 15506 à 15657 inclusivement.	$1,169,981.41
2) les paies nos 35 à 39 inclusivement.....	$ 291,968.85
3) intérêts sur emprunts temporaires, effets bancaires retournés.....	$ 688.26
Le tout totalisant un déboursé de:	$1,462,638.52

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $1,462,638.52 est inclus le service de la dette pour un montant de $776,792.25.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-472

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Louis Cadoret	Prop. par cons. Jean Brunet
Mme Jean-Baptiste Thibodeau	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Germaine Longval	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme Marie-Louise Hamel	Prop. par cons. Pierre A. Brouillette
M. Roger Jacob	Prop. par cons. Normand Vivier
Mme vve Arthur Plante	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leurs familles, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. proportion médiane et facteur comparatif rôle 1983

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-473

ET RESOLU: De demander au Ministre des Affaires municipales d'établir pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour 1983.

ADOPTE

Rés. no 74-96 abrogée et remplacée, vente du lot no 134-410-3

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-474

ET RESOLU: Que la résolution numéro 74-96 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Gordon Guay, la subdivision officielle numéro trois de la subdivision officielle numéro quatre cent dix du lot originaire numéro cent trente-quatre (134-410-3) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, pour le prix de un dollar ($1.00).

Cette vente est consentie à la condition que l'acquéreur possède les lots numéros 134-404-11 et 143-38-3 du même cadastre.

Que le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier soient et sont autorisés par la présente à signer le contrat.

ADOPTE

Tournoi "Pee Wee" du club Kiwanis 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-475

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les recommandations du Comité des Loisirs en date du 12 octobre 1982, concernant le tournoi "Pee Wee" du Club Kiwanis pour 1983.

ADOPTE

Adoption du règlement no 673 "Corvée-habitation"

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Et unanimement résolu:

82-476

Que le règlement numéro 673, intitulé: "Règlement concernant la constitution d'un fonds de subvention en vertu de la loi numéro 82, intitulée: "Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

4647

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 octobre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-477

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 12/10/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-478

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 12 octobre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 12/10/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-479

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 12 octobre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 octobre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant-adjoint, M. Réjean Giguère

et le directeur-adjoint des Travaux Publics, M. Gérald Binette

---

Zone de stationnement personnes handicapées

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du responsable de la circulation, en date du 24 septembre 1982, et autorise une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées face au 14 de la rue Montplaisir.

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de Construction, mois de septembre 1982.

b) Site d'enfouissement sanitaire: analyse du budget 1983.

c) Lettre des transporteurs en vrac.

d) Lettre du Ministère de l'Environnement: programme d'assainissement des eaux.

e) Lettre de l'Association du Hockey Mineur: invitation pour l'ouverture de la saison.

f) Lettre de la Fédération québécoise de hockey sur glace: finales provinciales du hockey mineur 1984.

g) Baseball maison Châteaudun: bilan financier 1982.

h) Lettre du Club de patinage artistique Cendrillon.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 12/10/82

82-480

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 12 octobre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-481

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Euclide Desilets Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Ethel Boniface-Labelle Prop. par cons. Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-482

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 122-356 et 122-357, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 octobre 1982, et portant le numéro D-4885.

ADOPTE

Rés. location terrain Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-483

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de louer à Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., un terrain (lot no 421-E-N-S) situé dans le site industriel de la Ville pour l'entreposage de tuyaux pour la construction d'un gazoduc selon les termes et conditions apparaissant dans une lettre en date du 18 octobre 1982 de Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

ADOPTE

Inscriptions au programme Loginove

CONSIDERANT les nombreuses demandes d'inscription au programme Loginove reçues par la Ville;

82-484

CONSIDERANT que le nombre maximum de demandes qui peuvent être acceptées est de CINQUANTE (50) seulement, dans le cadre de l'entente existant actuellement entre la Ville et la Société d'Habitation du Québec de qui relève ce programme;

CONSIDERANT qu'un plus grand nombre encore de propriétaires pourrait se prévaloir de ce programme gouvernemental compte tenu des inscriptions reçues;

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite à la S.H.Q. de reconsidérer l'entente existant avec la Ville et d'augmenter les inscriptions admissibles actuellement limitées à cinquante dans le cadre du programme de restauration résidentielle Loginove.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission d'Urbanisme

82-485

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 12 octobre 1982, soit et est adopté tel que présenté par le greffier à la présente séance, aux articles 1-A à 7 inclusivement.

ADOPTE

Remboursement heures supplémentaires au sergent Rousseau

82-486

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la recommandation du comité des relations de travail et rembourse au sergent Claude Rousseau une période de quatre (4) heures de temps supplémentaire pour s'être rendu inutilement à l'Institut de Police de Nicolet, le 13 septembre 1982, pour y suivre un cours qui avait été annulé sans avertissement préalable.

ADOPTE

Acceptation de soumissions achat de 4 camions et 1 tracteur

82-487

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'achat du Garage Charest & Frères Inc., de quatre (4) camions P.V.B., 34,000 lbs minimum, avec boîtes à bascule, pour le prix de $171,352.36 toute taxe incluse, le tout selon l'alternative proposé apparaissant au rapport du bureau des services techniques en date du 15 octobre 1982.

Le Conseil autorise également l'achat d'un tracteur chenillard Bombardier pour le déneigement des trottoirs de Clément & Frères Ltée, au montant de $30,081.82 toute taxe incluse, seule soumission présentée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 1er novembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-488

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 18/10/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-489

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 octobre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 octobre 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Autorisation pour prêt d'un camion de la Ville Ile St-Quentin

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise qu'un camion de la ville soit mis gratuitement à la disposition de la Corporation d'aménagement de l'Ile St-Quentin, pour le transport d'une dizaine de voyages de pierre donnés par la Carrière St-Maurice pour l'aménagement de pistes sur l'île.

Après discussion, le vote est demandé sur cette proposition:

Contre: MM. les conseillers Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Claude Champoux
Normand Vivier

Pour: MM. les conseillers Jacques Lemarier
Laurent Lavergne
Jean Brunet
René Tremblay

M. le maire Jean-Claude Beaumier vote pour.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de Me Richard Rioux: émoluments, Cour municipale, division St-Louis-de-France.

b) Lettre de la M.R.C. de Francheville, journée d'étude le 30 octobre sur le projet de règlement de contrôle intérimaire pour le territoire de la M.R.C.

c) Rapport mensuel du Service de la police, septembre 1982.

d) Heures à reprendre au Service de la police: 386¼.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 18/10/82

82-490

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 octobre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-491 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 21 octobre 1982, comprenant chèques numéros 15658 à 15774 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à $874,252.34, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de $874,252.34 sont inclus:

- remboursement de l'emprunt temporaire en immobilisation de: $428,000.00
- un placement à Canagex Placements Ltée: $ 35,000.00
- service de la dette: $271,486.82

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-492 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Ovide Lecours	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Wilfrid Béliveau	Prop. par cons.	Jean Brunet
M. Marcel Morin	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
Mme Léo Francoeur	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Normand Boileau	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Alfred Lemire	Prop. et unanimement résolu	
M. Paul Desaulniers	Prop. par cons.	Jean Brunet

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-493 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 562-21-1 à 562-21-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 25 octobre 1982, et portant le numéro 24 479.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-494

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots numéros 406-90-1 et 406-90-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 octobre 1982 et portant le numéro D-4882.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-495

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 123-62, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 août 1982, et portant le numéro D-4863.

ADOPTE

Adoption du projet de règlement no 620-26 (zonage)

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-496

ET RESOLU: Que le projet de règlement numéro 620-26, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. nommant maire-suppléant pour prochain terme

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-497

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Laurent Lavergne maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre (4) mois, soit du 1er novembre 1982 au 28 février 1983 inclusivement.

ADOPTE

Rés. mauvaises créances

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-498

ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler les comptes apparaissant à l'annexe "A" présentés par la trésorerie, au montant de $11,635.74.

ADOPTE

Prêt du Centre Culturel à la Maison de l'Amitié

82-499

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Centre Culturel soit mis gratuitement à la disposition de la Corporation de la Maison de l'Amitié, le 8 décembre 1982.

ADOPTE

Opposition de la Ville à la fermeture du bureau des véhicules automobiles

82-500

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose fortement à la fermeture du bureau d'immatriculation de la Régie de l'Assurance-automobile situé dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, considérant l'immense utilité que rend ce bureau aux citoyens de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'à la population de la région environnante.

Que copie de la présente résolution soit adressée au Ministre des Transports et au député du comté.

ADOPTE

Rés. nommant les représentants à la journée de l'A.Q.T.E.

82-501

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le Conseil autorise Monsieur le conseiller Jacques Lemarier ainsi que Messieurs Brian Sherping, Pierre Richard, Gérald Binette, René Lafontaine et Yvon Lemieux à assister à la conférence régionale annuelle organisée par l'Association québécoise des Techniques de l'eau, région de la Mauricie, qui aura lieu à Trois-Rivières, le 2 décembre 1982, et de défrayer le coût de participation à cette journée, soit $30.00 chacun.

ADOPTE

Fermeture de la bibliothèque les 4 et 5 nov. 82

82-502

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte que la bibliothèque municipale soit fermée les 4 et 5 novembre prochain, soit le temps nécessaire pour y effectuer le réaménagement des rayons.

ADOPTE

Rés. prolongation du Comité ad hoc du budget

82-503

Dans le but de finaliser certains dossiers et contrôler l'application de certaines recommandations et/ou décisions du Comité, et avoir également la possibilité d'étudier certains autres dossiers, comme:

1.- Etablir des mécanismes destinés à obtenir une meilleure connaissance des causes de temps supplémentaire;

2.- Dans le domaine des relations de travail, favoriser une gestion rationnelle de notre personnel,promouvoir des méthodes susceptibles d'accroître l'efficacité et d'en mesurer les résultats, réviser certaines méthodes de travail de nos services, tout en respectant les conventions collectives, comme par exemple, mise à jour des définitions de tâches du personnel, la mobilité du personnel, etc...;

3.- Continuer la recherche en vue d'améliorer notre gestion et diminuer les coûts;

4.- Continuer l'étude et les recommandations d'une politique de tarification à l'usager.

Pour ces raisons,
IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le mandat du Comité ad hoc du budget soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1983.

ADOPTE

Rés. journées de maladie en journées de vacances

82-504

Pour que les employés qui désirent se conformer à la résolution numéro 82-262, invitant les employés à utiliser 50% de leurs journées de maladie payables, ne soient pas pénalisés en cas de maladie, il est

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Ville offre à ses employés de transformer avant le 31 décembre, lesdites journées de maladie en journées de vacances pour l'année suivant l'accumulation. A remarquer que le choix des vacances annuelles aura préséance sur les journées de maladie ainsi transférées en vacances.

Cette mesure est exceptionnelle et s'applique pour les années 1982 et 1983 seulement.

ADOPTE

Abolition du poste de secrétaire à la Cour municipale

82-505

ATTENDU que le contrôle, les dépôts et la perception des billets d'infraction seront faits, dans un avenir prochain, par la trésorerie, il est

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le poste de secrétaire à temps partiel à la Cour municipale soit aboli.

ADOPTE

Rés. fixant tarif d'abonnement à la bibliothèque

Dans le but d'assurer des revenus supplémentaires à la Ville et une continuité dans sa politique de tarification à l'usager,

82-506

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'à compter du 1er janvier 1983, un tarif d'abonnement annuel à la bibliothèque, de l'ordre de $5.00 par personne pour les résidents et de $10.00 par personne pour les non-résidents, soit en vigueur.

ADOPTE

Rés. ouverture d'une petite caisse au Garage Municipal

Dans le but d'alléger le processus administratif pour l'achat de petits articles,

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-507

Qu'un montant de $500.00 soit donné au Garage Municipal, comme "petite caisse" et l'argent ainsi dépensé suivra le même processus administratif des "petites caisses".

ADOPTE

ADOPTE

Rés. autorisant installation système économie d'énergie dans les trois édifices municipaux

Dans le but d'économiser l'énergie, il est

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-508

ET RESOLU: Qu'un système soit installé aux édifices suivants: l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque et le Centre Culturel. Ce système a pour but de diminuer le chauffage pendant les heures d'innocupation comme la nuit et les fins de semaine, et ne devrait pas excéder $4,000.00 pour les trois édifices.

ADOPTE

Rés. abrogeant l'article 3 du règl. 673 et le remplaçant par le suivant

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-509

Que l'article 3 du règlement numéro 673 soit abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:

"Une subvention au montant de $500.00 par année sera versée pendant une période de trois (3) ans pour chaque logement admissible au programme dit "Corvée-Habitation", sur présentation d'une preuve à cet effet.

La subvention sera versée à compter de la première année complète de taxation suivant l'envoi de l'avis d'évaluation par la Ville.

Pour avoir droit à la subvention, le propriétaire devra avoir payé les taxes municipales affectant le ou les logements pour lesquels la subvention est demandée.

ADOPTE

Grief de M. Jacques Fortin refusé par le Conseil

82-510

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil refuse le grief de M. Jacques Fortin et autorise Me André Roy à le plaider.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Marcel Gagnon, député, concernant le programme de restauration résidentielle "Loginove".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8 novembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-511

ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 01/11/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-512

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le ler novembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du ler novembre 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, — M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, — M. Ronald Marcoux

Cours d'ivressomètre, institut police Nicolet

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les policiers Emile Bernier, Robert Thibeault et Claude Rousseau à suivre les cours d'ivressomètre qui seront donnés à l'Institut de Police du Québec à Nicolet les 22 novembre 1982, 18 avril 1983 et 16 mai 1983.

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de M. Lionel Bahl: règlement d'affichage.

b) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette: octroi spécial demandé pour transport (refusé).

c) Lettre du C.R.D. 04: invitation pour conférence régionale "histoire et tourisme" le 20 novembre 1982.

d) Lettre du Ministère de l'Environnement: construction d'un mur de soutènement au fleuve St-Laurent, au 428 de la rue Notre-Dame.

e) Heures à reprendre au Service de la police: 334.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de Bell Canada RE: dommages à l'installation téléphonique souterraine en face du 5 de la rue St-Alphonse.

b) Avis de Provigo Inc. RE: dommages à l'enseigne du Provi-Soir situé à 905 rue Thibeau.

c) Avis de Mme Ghislaine Perron, 3375 Place Richelieu à Shawinigan-Sud RE: dommages à son automobile dus à une grosse pierre dans la rue, intersection Rocheleau et Montplaisir.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 01/11/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-513

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1er novembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-514

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 4 novembre 1982, comprenant:

1) les chèques nos 15775 à 15917 inclusivement..$249,160.07
2) les paies nos 40 à 43 inclusivement.....$238,050.18

Le tout totalisant un déboursé de: $487,210.25

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-515

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Donat Beaulieu	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme Lucien Blais	Prop. par cons.	Laurent Lavergne
M. Philias Lefebvre	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. acte de rétrocession, terrain rue Vachon

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-516

ET RESOLU:

1.- Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par Jean Loiselle de l'immeuble suivant, savoir:

"Un emplacement situé en la Ville de Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé de la subdivision numéro CENT DOUZE du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-TROIS (553-112) et de la subdivision numéro CENT TRENTE-ET-UN du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE (554-131) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Le tout ayant une superficie totale de trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf et sept dixièmes mètres carrés (3,489.7 mètres ca.)."

2.- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS ($5,583.52) somme à être versée comptant à Jean Loiselle pour la cession de tel immeuble.

3.- Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à Jean Loiselle, par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 22 septembre 1980 sous le numéro 281 834.

4.- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

5.- Que tel contrat de cession soit préparé par l'étude des notaires Légaré et Verrette de Cap-de-la-Madeleine.

6.- Que le maire de la Ville et le greffier soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

7.- Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits maire et greffier en application de la présente résolution.

8.- Que la Ville rembourse à Jean Loiselle le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de $5,583.52. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Rés. vente de terrain Gordon Guay

82-517

ATTENDU QUE par contrat de vente exécuté par Me Nelson Ward, notaire, le 29 juillet 1974, et enregistré à Champlain le ler août 1974, sous le numéro 241 163, la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait vendu à Gordon Guay pour le prix nominal de $1.00 le lot numéro 134-410-3 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE cette vente aurait dû être faite à titre onéreux et non pas pour le prix de $1.00 et qu'elle aurait dû également recevoir l'approbation de la Commission municipale du Québec, le tout selon les exigences de l'article 28.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'il y a lieu que cette vente soit reprise à titre onéreux et avec l'approbation de la Commission municipale du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine vende à M. Gordon Guay pour le prix de $150.00 payable comptant, le lot numéro 134-410-3 du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine et que cette nouvelle vente remplace à toutes fins que de droit la vente ci-dessus relatée du 29 juillet 1974.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer ce nouveau contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Rés. fixant le maximum d'augmentation du budget 1983 et le maximum des salaires pour 1983

82-518

CONSIDERANT le contexte économique extrêmement difficile;

CONSIDERANT le fardeau fiscal des contribuables devenu excessif;

CONSIDERANT que l'augmentation des revenus de notre Ville en 1983 n'atteindra pas 2%;

CONSIDERANT qu'il est de la ferme intention du Conseil de la Ville de limiter en 1983 l'augmentation de la masse budgétaire à 6%;

CONSIDERANT que la masse salariale représente près de 50% du budget total de notre municipalité;

PAR CONSEQUENT, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que l'augmentation de la masse salariale pour l'année 1983 ne dépasse pas 6%.

Si un groupe d'employés devait obtenir plus que 6% par des décisions hors de notre volonté, comme un tribunal d'arbitrage ou autre, des moyens appropriés seront pris pour compenser l'excédent d'augmentation ainsi obtenu.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable premier ministre, aux ministres du Travail, de la Justice et des Affaires municipales, au député Marcel Gagnon ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTE

Cotisation U.M.Q. 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-519

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le paiement de la cotisation 1983 à l'U.M.Q., au montant de $3,423.90 (soit, 33,900 à $0.101 per capita).

ADOPTE

Avis de motion règl. emprunt puits no 36

82-520

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT POUR LE RACCORDEMENT DU PUITS NO 36."

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de novembre 1982.

(Signé) JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion nouveau règlement de vidanges

82-521

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA DISPOSITION DES DECHETS SOLIDES DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8ième jour du mois de novembre 1982.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE
Conseiller de la Ville
de Cap-de-la-Madeleine

Programme S.I.U. offert aux villes par le gouvernement

82-522

ATTENDU QUE la Ville a dépensé depuis 1956 au delà de $100,000.00 pour des travaux de révision cadastrale;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et le Ministère de l'Energie et des Ressources offrent gratuitement aux villes un programme pour la mise en place d'un système d'information urbaine à référence spatiale, S.I.U.;

PAR CONSEQUENT, il est

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales pour que la Ville fasse partie du programme "système d'information urbaine à référence spatiale", et que la firme du groupe Bendwell soit la conseillère de la Ville dans ce dossier et ce, pour des honoraires qui ne dépasseront pas ceux versés par le gouvernement à la Ville pour un tel programme.

ADOPTE

Rés. vente pour taxes dues 1980

82-523

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le trésorier et le greffier de la Ville soient et sont autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues par les propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1980 ou des droits sur les mutations immobilières; de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales et des droits sur les mutations immobilières, soit et est par les présentes fixée au 3 décembre 1982.

ADOPTE

Rés. corrigeant l'annexe "B" du règl. no 672

82-524

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que l'annexe "B" du règlement numéro 672, adopté le 17 août 1982 et intitulée: "SOLDES DISPONIBLES A ETRES UTILISES", soit modifiée de la façon suivante:

Règlement no:	Solde disponible:
614	$ 2,791.39
668	$17,500.00

ADOPTE

Rés. félicitations membres élus aux élections municipales

[redacted] 82-525

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que Monsieur le maire et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement les membres de votre Conseil qui ont été élus par acclamation ou élus lors des élections municipales tenues le 7 novembre dernier, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'exercice de leur fonction.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de M. Denis Ouellet, coordonnateur chez Bendwell & Associés concernant le programme "Loginove".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 novembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-526 ET RESOLU: Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 08/11/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-527 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 novembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 novembre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Renouvellement contrat ramonage cheminées

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le renouvellement du contrat de ramonage des cheminées avec M. René Carle pour l'année 1983, aux mêmes conditions que celles de l'année 1982.

[redacted] Abolition poste brigadiers

2. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise l'abolition de quatre (4) postes de brigadiers pour 1983.

Erection traverse d'écoliers

3. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte la recommandation du comité de circulation du 5 novembre 1982 pour l'érection d'une traverse d'écoliers à l'intersection des rues Ste-Madeleine et St-Philippe.

Achat bottes de sécurité employés extérieurs

4. Le Conseil réuni en commission permanente, ratifie l'entente intervenue entre le maire et le président du syndicat des employés extérieurs relativement à l'achat de bottes de sécurité pour un montant de $1,500.00, à même le budget de l'année 1982.

Colloque sur la signalisation routière à Montréal

5. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise M. le conseiller Jean Brunet et Messieurs Gérald Binette, Clément Gélinas et Pierre Duguay à assister à un colloque sur la signalisation routière, organisé par l'Association québécoise de technique routière, qui aura lieu à Montréal le 24 novembre 1982.

[redacted]

Budget du comité d'enfouissement sanitaire accepté

6. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte le budget du Comité intermunicipal d'enfouissement sanitaire pour 1983, tel que présenté à la présente séance et le per capita de $3.09 établi dans ledit budget.

Entente entre la Ville et la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine

7. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le maire et le directeur du Service des Loisirs et Culture à signer le protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

Considérant cependant que cette entente comporte des déboursés supplémentaires de la part de la Ville d'au moins $3,700.00 par année, il faudra donc que les activités qui se dérouleront dans les locaux de la Commission scolaire devront s'autofinancer par l'imposition, à l'usager de tels services, d'un tarif suffisant pour couvrir ces dépenses additionnelles découlant de cette entente.

[redacted]

Autorisation soumissions cueillette et transport déchets solides

8. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le greffier à demander, par avis public, des soumissions pour la cueillette et le transport des déchets solides sur le territoire de la municipalité.

Montant $50.00 Centr'aide Mauricie

9. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de verser un montant de $50.00 pour la campagne annuelle de Centr'aide Mauricie (budget 1982).

CORRESPONDANCE:

a) Rapport des permis de construction, octobre 1982.

b) Lettre de M. Réjean Giguère concernant la situation financière des principales villes de la province au 31 décembre 1981.

c) Lettre de M. Pierre Bédard, ing., achat d'un terrain dans le site industriel de la Ville.

d) Lettre du Ministère des Transports concernant l'indication "Centre-ville".

e) Heures à reprendre au Service de la police.

f) Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant la proportion médiane.

g) Lettre de Me François Lajoie, réclamation Hydro-Québec vs la Ville (14 janvier 1981).

h) Lettres du Ministère de l'Environnement, déversement de débris d'excavation sur les rives du St-Maurice et du fleuve St-Laurent.

1) Tuyautec Inc.

2) Sogas Inc.

i) Lettre de l'Association des policiers-pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., fin de l'entente sur les économies budgétaires 1982 et 1983.

j) Lettre de remerciement de M. François Matteau, président de la Caisse d'Entraide Economique du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS DE RESPONSABILITE:

a) Avis de M. Benoit Hélie, 450 boul. Ste-Madeleine, dommages à sa propriété dus à la mauvaise qualité de l'eau.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 08/11/82

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 novembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-528

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-529

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme vve Lorenzo Fiset Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-530

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour une période d'un (1) an (soit du 1er janvier au 31 décembre 1983), telle que présentée à la présente séance.

ADOPTE

Cotisation au CRD 04

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-531

ET RESOLU: D'autoriser le paiement au Conseil régional de développement économique de la cotisation 1983, soit un montant de $2,040.00 (34,000 x $0.06).

ADOPTE

Félicitations au nouveau bureau de direction de l'Ass. résidents Châteaudun

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-532

De féliciter bien cordialement le nouveau bureau de direction de l'Association des résidents de Châteaudun et lui souhaite le plus fructueux des mandats et tout le succès possible dans les activités qu'il organisera pour ses membres et aussi d'une manière plus générale pour tous les citoyens de la Ville.

ADOPTE

Félicitation Serge Corbin nommé athlète québécois

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-533

Que le Conseil félicite chaleureusement M. Serge Corbin pour l'honneur qu'il s'est mérité en se classant finaliste parmi les cinq grands athlètes québécois lors du 10ième gala du mérite sportif québécois tenu au Centre Claude Robillard le 14 novembre dernier.

ADOPTE

4671

Incorporation de la Commission de développement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine

82-534

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que "la Commission de développement industriel et commercial de Cap-de-la-Madeleine" soit incorporée sous ce nom et que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer l'acte d'incorporation ainsi que toutes les formalités requises dans pareil cas.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Maurice Thellend
Le Greffier

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 novembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. nommant M. le Gérant greffier

82-535

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment le Gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., greffier pour la période du 22 novembre 1982 au 10 janvier 1983, période pendant laquelle le titulaire est en congé de maladie.

ADOPTE

Adoption de l'ordre du jour

82-536

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 15/11/82

82-537

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 novembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 novembre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Constable Labissonnière suspendu pour refus d'obéissance à son supérieur

1. Le Conseil réuni en commission permanente, suspend le constable Gilbert Labissonnière pour une journée, sans salaire, à une date qui conviendra à la Direction du Service de la Police, pour refus d'obéissance à son supérieur, le tout tel que recommandé par le directeur du Service de la Police dans une lettre au Gérant municipal le 11 novembre 1982.

CORRESPONDANCE LUE:

a) Lettre de la Société Conseil Mercer Limitée, offre de service, assurance collective regroupée.

b) Liste des chauffeurs et journaliers pour emploi temporaire au Service des Travaux publics de la Ville.

c) Heures à reprendre au Service de la Police, 401¼ heures, au 13 novembre 1982.

d) Conciliation de banque, octobre 1982.

e) Lettre de Me Bertrand Lamothe, réclamation Hydro-Québec du 14 janvier 1981.

f) Lettre de Tuyautec Inc., déversement de débris sur les rives du St-Maurice.

g) Lettre des Promotions 3XXX Inc. (M. Claude Demers), demande pour un changement de zonage (référé à la Commission d'Urbanisme.)

h) Lettre de Mme Maude Petit, forum MRC de Franchemille, 11 décembre 1982.

i) Rapport du Directeur des Travaux publics de la Ville sur le déneigement pour la saison 82-83 et le Conseil recommande la même politique que la saison dernière.

j) Dépôt du rapport final du projet "Promotion et renseignements touristiques 1982" préparé dans le cadre d'un programme "Jeunesse Canada au Travail" sous les auspices de la Chambre de Commerce.

(Signé) MAURICE THELLEND
Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 15/11/82

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-538 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 novembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes du 19/11/82

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-539 ET RESOLU: Que la liste de comptes du 19 novembre 1982, comprenant chèques numéros 15918 à 16041 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 139 114,33$, soit et est adoptée pour paiement.
A ce déboursé de 139 114,33$ est inclus le service de la dette pour un montant de 4 459,93$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-540 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Donatien Dauphin Prop. par cons. Jean Brunet
M. Jean St-Pierre Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Délégués au C.R.D. 04 pour l'année 1983

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-541 ET RESOLU: Que Messieurs Claude Champoux, Laurent Lavergne et Jacques Lemarier soient nommés délégués au C.R.D. 04 pour l'année 1983.

ADOPTE

Adoption du règlement no 675 (forage d'un puits)

82-542

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le règlement numéro 675, intitulé: "Règlement pour autoriser un emprunt de 45 000$ pour des travaux de forage d'un (1) puits tubé, d'achat et d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

Par Monsieur le maire Jean-Claude Beaumier

Voici un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes.

1. ANNEE 1981

A. Etats financiers pour l'année 1981

Les résultats des opérations financières des différentes activités municipales pour l'année 1981, montraient un excédent des revenus sur les dépenses de 829 154$; les revenus s'élevant au total à 11 181 917$ et les dépenses à 10 352 763$.

Vu l'importance du surplus réalisé, nous avons dressé ci-dessous un sommaire des principaux postes budgétaires qui ont contribué à ce résultat.

1) DEPENSES:

au poste des dépenses, nous avons réalisé un surplus de 150 000$ en fonction des montants budgétés, ceci est du surtout au peu d'abondance de neige et aux travaux de la saison estivale qui ont été modérés étant donné le ralentissement de la construction domiciliaire.

2) REVENUS:

les principales sources de revenus supplémentaires furent:

- -les taxes générées par l'augmentation du rôle d'évaluation 80 000$
- -le paiement des taxes concernant le Centre de Formation professionnelle pour les années 1980 et 1981, car le Gouvernement n'avait pas payé de taxes sur cet immeuble depuis la réforme de la loi 57; 170 000$

-les revenus de placements provenant de la flambée des taux d'intérêt 130 000$

-les montants reçus du Gouvernement en fonction de la formule de péréquation ont été de 130 000$ de plus que prévu.

Voilà les principaux postes budgétaires qui ont composé en majorité le surplus de l'année 1981.

Les valeurs imposables au 31 décembre 1981, s'élevaient à 345 812 400$.

La dette à long terme, à la même date, s'élevait à 17 253 724$ ce qui représente un taux d'endettement, en fonction de l'évaluation imposable, de 4,99% et une dette per capita de 507,46$. Au cours de l'année 1981, deux émissions d'obligations ont été effectuées en devises canadiennes pour un montant de 1 802 000$ incluant des refinancements de 1 312 000$. A noter que la dette à long terme a diminué de 136 900$ de 1980 à 1981.

Les dépenses totales en 1981 se sont élevées à 10 352 763$ représentant un coût de 304,49$ par personne.

Les taxes municipales, pour l'année 1981, ont représenté 67,9% (7 597 040$) des revenus de la Ville tandis que la taxation municipale per capita s'élevait à 223,44$ par personne.

Finalement les frais de financement ont représenté 23,9% des dépenses totales de l'année soit 2 474 118$ et un montant de 600 000$ de travaux a été approuvé par règlements.

B. Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de notre municipalité émettaient un rapport sans réserve sur nos états financiers préparés par le Trésorier municipal.

Ceux-ci ont confirmé l'exactitude des états financiers de la Ville, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

A remarquer qu'il n'y avait aucune note des vérificateurs en regard des états financiers, ce qui ne s'était pas produit depuis l'année 1974.

C. Programme triennal d'immobilisations (1982-83-84)

La Ville de Cap-de-la-Madeleine soumettait au ministère des Affaires municipales son troisième programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 1982-83-84.

Ce programme a comme but principal de mieux planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité en fonction d'un niveau d'endettement acceptable, le rapport de bonne santé financière ne devant pas dépasser 15%.

Les prévisions des dépenses d'immobilisations pour les années 1982-83-84 se chiffraient au total à 9 963 450$ dont 3 699 200$ pour l'année 1982, 3 299 250$ pour 1983 et 2 965 000$ pour l'année 1984.

Voici un sommaire des dépenses en immobilisations prévues pour ces années:

ADMINISTRATION GENERALE: (0,42%)		
Ameublement et équipement	42 250$	
		42 250$
SECURITE PUBLIQUE: (3,11%)		
Achat & remplacement véhicules	228 350$	
Achat & rép. équipement, rép. d'édifices	81 450$	
		309 800$
TRANSPORT ROUTIER & HYGIENE DU MILIEU: (82,31%)		
Achat terrain protection nappe d'eau souterraine	110 000$	
Recharge nappe eau souterraine	100 000$	
Construction d'un bassin de rétention	575 000$	
Correction eau potable	30 000$	
Puits	211 000$	
Travaux de voirie, aqueduc & égouts	6 579 500$	
Achat & rempl. équipement	577 600	
Divers	18 000	
		8 201 100$
LOISIRS: (8,14%)		
Achat & rempl. équipement, rép. d'édifices et parcs additionnels	810 300$	
		810 300$

DIVERS: (6,02%)

Achat de terrain, agrandissement site industriel	200 000$	
Pose de services parc industriel	400 000$	
		600 000$
		9 963 450$

2. ANNEE 1982 (PREVISIONS)

A. Les états financiers - 1982 (Prévisions)

Des prévisions budgétaires de 11 940 000$ furent adoptées pour l'année 1982.

L'analyse des résultats d'opération jusqu'à ce jour et des projections au 31 décembre 1982 indique un excédent PROBABLE des revenus sur les dépenses d'environ 700 000$ pour ce présent exercice. Le surplus de cette année serait le septième consécutif enregistré par notre ville.

En mai 1982, le Conseil municipal formait un Comité ad hoc du budget. Ce Comité avait pour but principal de réaliser des économies budgétaires en trouvant de nouvelles méthodes et de nouveaux procédés administratifs et autres. Ce Comité a soumis son rapport le 28 septembre 1982 au Conseil et huit de ces recommandations sont déjà en application et d'autres le seront dans les prochains mois.

Nous disons également un gros merci à tous les employés qui ont accepté, sur une base volontaire, une baisse de leurs bénéfices marginaux en transformant 50% de leurs journées de maladie payables, en vacances aussi en reprenant le temps supplémentaire en temps au lieu de se faire payer. A compter de ce jour 124 employés avaient transféré 50% de leurs journées de maladie et autant d'employés ne se faisaient pas payer de temps supplémentaire, ce qui représente une économie, à ce jour, d'environ 75 000$.

La dette à long terme au 31 décembre 1982 devrait se chiffrer à environ 17,3 millions, ce qui représenterait une augmentation d'environ 0,6% par rapport à l'année 1981, portant ainsi le taux d'endettement à 4,94%.

B. Quelques orientations du budget 1983

Le budget de l'année 1983 devrait être adopté lundi le 20 décembre 1982.

Les principaux objectifs qui ont été retenus pour la préparation de ce budget sont les suivants:

- -essayer de maintenir les différents services municipaux à leur niveau actuel et les améliorer si possible
- -limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible
- -limiter l'augmentation de la masse budgétaire à 6%, pour ce faire, vu que la masse salariale représente près de 45% du budget total, les augmentations de salaires prévues pour l'année 1983 seront budgétées à 6%
- -dans le but d'alléger le fardeau fiscal de tous les citoyens, notre politique de tarification à l'usager de services spécifiques se poursuivra
- -vu les restrictions budgétaires, les dépenses en immobilisations à même les revenus, occuperont en 1983 un très faible pourcentage du budget.

En 1983, notre remboursement du service de la dette augmentera d'à peine 3%, cependant nos frais de refinancement augmenteront de 55 000$ dû à quatre renouvellements qui viendront à échéance en 1983 pour un montant total de 2 283 000$.

Comme pour l'année 1982, le paiement des comptes de taxes de 300$ et plus pourra s'effectuer en deux (2) versements, avec une échéance le 1er février et l'autre le 1er juillet 1983.

C. Programme triennal d'immobilisations 1983-84-85

Vu le contexte économique, nos dépenses en immobilisations pour les années 1983-84 et 1985 subiront probablement une régression. Les mêmes critères qui furent employés lors de la préparation des programmes précédents ont été retenus: la production d'un niveau d'endettement minimum et une augmentation du service de la dette ayant le moins de répercussions possibles sur la taxation foncière générale.

Ces prévisions d'immobilisations constituent un plan d'action et peuvent être modifiées suivant la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra au préalable être soumis aux contribuables pour approbation comme c'est l'habitude.

Adoption du rapport sur la situation financière de la municipalité

82-543

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes, soit et est adopté tel que lu par Monsieur le Maire Jean-Claude Beaumier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Ministère de la Justice concernant la masse salariale pour l'année 1983.

b) Lettre du Ministère des Transports concernant la fermeture du bureau de permis et d'immatriculation du Cap-de-la-Madeleine.

c) Lettre du Ministre délégué au Travail concernant la masse salariale pour l'année 1983.

d) Rapport du Service de Loisirs et Culture concernant les activités récréatives pour la session automne 1982.

d) Heures à reprendre au Service de la Police au 20 novembre 1982: 331½ heures.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 novembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-544 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 22/11/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-545 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 novembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-546 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charles E. Beaudoin	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
M. Roger Dumas	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Henri Dugal	Prop. par cons.	Laurent Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, Commission Urbanisme

82-547

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 23 novembre 1982, soit et est adopté tel que présenté, aux articles 1 à 9 inclusivement, excepté à l'article numéro 3.
Monsieur Laurent Lavergne enregistre sa dissidence sur le retrait de l'article numéro 3.

ADOPTE

Rés. fixant taux intérêt sur arrérages de taxes

82-548

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil fixe le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes à 18% à partir du ler janvier 1983, ainsi que sur tout montant passé dû.

ADOPTE

Rés. autorisant emprunt temporaire pour fins d'administration

82-549

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale d'emprunter temporairement, en attendant la perception des taxes à recevoir, un montant de SEPT CENT MILLE DOLLARS (700 000$), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 20 janvier 1983.

Le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de 700 000$.

ADOPTE

Rés. autorisant emprunt temporaire sur règlements d'emprunts

82-550

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000$), en vertu des règlements numéros 637, 644, 650, 660 et 669. Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 30 juin 1983.

Si l'emprunt est approuvé par la Commission municipale du Québec, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent mille dollars (500 000$).

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-551

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot numéro 410-37-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 novembre 1982 et portant le numéro 24514.

ADOPTE

Appui à Pointe-du-Lac concernant l'établissement d'un service de police

ATTENDU la crise économique que traverse dûrement notre région;

ATTENDU les dures contraintes budgétaires que doivent absorber les municipalités en 1983;

ATTENDU le coût prohibitif d'un service de police;

82-552

ATTENDU que ce que nous savons, la criminalité est très basse dans la municipalité de Pointe-du-Lac;

PAR CONSEQUENT, IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement le Conseil municipal de Pointe-du-Lac dans sa revendication concernant l'établissement d'un service de police.

ADOPTE

Adoption du règlement 620-26 (zonage)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-553

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-26, intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du bureau du Premier Ministre René Lévesque concernant l'augmentation de la masse salariale pour 1983.

b) Lettre du bureau du Ministre des Affaires municipales concernant l'augmentation de la masse salariale pour 1983.

c) Lettre de l'U.M.Q. concernant l'augmentation de la masse salariale pour 1983.

d) Lettre du député de Champlain, Monsieur Marcel Gagnon, concernant le bureau d'immatriculation de la Régie de l'Assurance automobile.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Le Maire

4 6 8 5

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 675, autorisant un emprunt de 45 000$ pour des travaux de forage d'un (1) puits tubé, d'achat et d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 24 novembre 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 30 novembre et ler décembre 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 675, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 675 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce ler jour du mois de décembre 1982.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

JACQUES LEMARIER
Conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 décembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance régulière du 29/11/82

82-554

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 29 novembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 novembre 1982

PRESENTS:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Publication dans l'Hebdo

1. Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de publier dans le journal Publi-Hebdo, l'état des finances tel que présenté par son honneur le Maire, le 22 novembre 1982.

CORRESPONDANCE:

a) Avis de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau.

b) Avis de l'élaboration d'un schéma d'aménagement, M.R.C. de Francheville.

c) Heures à reprendre à la police.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 29/11/82

82-555

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 29 novembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Rés. de protestation au télégramme du Ministre des Affaires municipales annonçant perte de revenus pour la Ville

82-556

ATTENDU que le 25 octobre 1982, Monsieur Alphé Poiré, directeur général de l'administration financière au Ministère des Affaires municipales du Québec confirmait que le facteur estimatif de déficience de richesse foncière pour fins de calcul de la péréquation était de 0.1064 et par voie de conséquence, la Ville recevrait 862 000$ de revenus de péréquation en 1983;

ATTENDU que le 26 novembre 1982, le ministre des Affaires municipales, sans aucun autre avertissement et unilatéralement, avisait par télégramme son honneur le maire Jean-Claude Beaumier, que seules les municipalités dont la richesse foncière par tête est inférieure à 2/3 de celle de l'ensemble des municipalités du Québec bénéficieraient de la péréquation au lieu de 3/4 comme par les années passées et, par conséquent, le facteur estimatif de déficience de richesse foncière passe de 0.1064 à 0.0230 et que la Ville recevra seulement 186 000$ de péréquation en 1983;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine en perdant 676 000$ de péréquation devra augmenter son taux de taxe de 0.17 du cent dollars d'évaluation;

ATTENDU les sacrifices monétaires demandés et généreusement acceptés par les syndiqués et les cadres afin d'aider les contribuables à traverser ces années de récession;

ATTENDU le tollé de protestations et d'indignation de la population de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a su démontrer, de longue date, qu'elle pouvait présenter et réaliser des budgets en fonction de mesures administratives sévères et de compressions budgétaires planifiées ayant pour effet de limiter considérablement la croissance des dépenses;

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
et unanimement résolu:

Que ce Conseil demande au Gouvernement du Québec un moratoire pour l'année 1983 et que des négociations soient entreprises dans les meilleurs délais pour l'année 1984.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable Premier Ministre du Québec, le Ministre des Affaires municipales, le Ministre des Finances, le Président du Conseil du Trésor ainsi qu'au Député de Champlain.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Le Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 décembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-557

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que lu par le greffier à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance du 6/12/82

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-558

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 6 décembre 1982, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 675

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

82-559

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 675, autorisant un emprunt de 45 000$ pour des travaux de forage d'un puits tubé, d'achat et d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, et tenue les 30 novembre et 1er décembre 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 décembre 1982

PRESENTS: [redacted]

Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

Autorisation travaux patinoire, école Dollard

1. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise les travaux de plomberie nécessaires pour arroser patinoire projetée à l'école Dollard.

Protection civile du Québec à [redacted] Arnprior

2. Le Conseil réuni en commission permanente, délègue M. René Tremblay à Arnprior, Ontario pour la protection civile du Québec et les frais seront remboursés par cette dernière.

Contrat publicité avec Publi-Hebdo Inc.

3. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le maire et le greffier à signer le contrat de publicité avec Publi-Hebdo Inc., du 1er décembre 1982 au 1er décembre 1983.

Autorisation ouvrir compte "Corvée-Habitation"

4. Le Conseil réuni en commission permanente, autorise le trésorier à ouvrir un compte de banque pour "Corvée-Habitation" et que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les opérations bancaires.

Délégation au forum de la MRC de Francheville

5. Le Conseil réuni en commission permanente, délègue M. le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs Jacques Lemarier, Jean Brunet, Normand Vivier et Roland Desaulniers, au forum de la MRC de Francheville et autorise le trésorier à rembourser les dépenses d'inscription, soit 10$ par participant.

[redacted] Cours autorisés par résolution du Conseil

6. Le Conseil réuni en commission permanente, demande que tous les cours, sauf ceux donnés par la Ville, devront être pertinents à la fonction de l'employé et autorisés par résolution du Conseil.

CORRESPONDANCE:

a) Permis de construction, novembre 1982.

b) Projet de règlement de zonage, poste de détente d'un réseau de distribution de gaz naturel.

c) Lettre de M. Jean-Claude Lagacé, assurances 1983.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 6/12/82

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-560

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 décembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

82-561

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 6 décembre 1982, comprenant:

1) les chèques nos 16042 à 16172 inclusivement... 624 367,94$

2) les paies nos 44 à 47 inclusivement..... 244 359,04$

3) effets bancaires retournés pour les mois de septembre et octobre 1982..... 1 120,76$

Le tout totalisant un déboursé de: 869 847,74$

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 869 847,74$ est inclus le service de la dette pour un montant de 381 372,66$.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

82-562

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Emile Léonard	Prop. par cons.	Jean Brunet
Mme Anny Elequin	Prop. par cons.	Jacques Lemarier
Mme Mariette Rousseau-Pépin	Prop. par cons.	Jacques Lemarier

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rés. nommant vérificateurs des livres pour 1983

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine nomment l'étude Morin, Cadieux et Matteau "vérificateurs" des livres de la Corporation pour 1983.

82-563

ADOPTE

Création d'emploi O.M.H.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-564 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la décision de l'O.M.H. sur la création d'emploi tel que résolu par leur résolution numéro 114-3.

ADOPTE

Prévisions budgétaires Pavillon Bellevue 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-565 ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler janvier 1983 au 31 décembre 1983 pour le Pavillon Bellevue, comportant un déficit de 145 334$.

ADOPTE

Prévisions budgétaires Pavillons Desrosiers 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-566 ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler janvier 1983 au 31 décembre 1983 pour les Pavillons Desrosiers, comportant un déficit de 373 140$.

ADOPTE

Prévisions budgétaires Manoir du Vieux Moulin 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-567 ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler janvier 1983 au 31 décembre 1983 pour le Manoir du Vieux Moulin, comportant un déficit de 329 081$.

ADOPTE

Prévisions budgétaires Ste-Famille 1983

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-568 ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires pour la période du ler janvier 1983 au 31 décembre 1983 pour le projet Ste-Famille, comportant un déficit de 96 839$.

ADOPTE

Rés. amendant la rés. no 82-535

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-569

ET RESOLU: Que la résolution numéro 82-535 soit amendée et devrait se lire: "pour la période du 22 novembre 1982 au 24 janvier 1983".

ADOPTE

Adoption du règlement no 674 (vidanges)

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

82-570

ET RESOLU: Que le règlement numéro 674, intitulé: "Règlement concernant la disposition des déchets solides dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

82-571

Je, soussigné, conseiller de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1983".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 13ième jour du mois de décembre 1982.

(Signé) PIERRE A. BROUILLETTE
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Ajournement à 22 heures

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-572

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures, ce 13 décembre 1982.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 décembre 1982, à 22 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire	Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
	Pierre A. Brouillette
	Jean-Paul Lavergne
	Laurent Lavergne
	Jean Brunet
	Claude Champoux
	Normand Vivier
	René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. accordant contrat cueillette et transport des déchets solides

82-573

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que ce Conseil accorde pour une période de trois (3) ans à compter du 1er janvier 1983, à Service Sanitaire Régional Inc. le contrat pour la cueillette et le transport des déchets solides, pour une (1) fois la semaine, tel que mentionné sur la soumission datée du 26 novembre 1982, le tout sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

Messieurs Jean Brunet et Claude Champoux enregistrent leur dissidence sur ladite résolution.

ADOPTE

Rés. demande d'emprunt temporaire

82-574

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 528 500$.

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er avril 1983, sur l'émission originale de 775 500$, datée du 1er avril 1973.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 75835).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de 528 500$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 775 500$, datée du 1er avril 1973.

ADOPTE

Rés. demande d'emprunt temporaire

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de 408 000$.

82-575

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er avril 1983, sur l'émission originale de 935 000$, datée du 1er avril 1963.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 43468).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU UNANIMEMENT: Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement une somme de 408 000$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission

originale d'obligations de 935 000$, datée du 1er avril 1963.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre de la Brigade Ambulancière Saint-Jean, contribution à leur campagne de financement.

b) Lettre de la Corporation des Agronomes concernant leur congrès annuel.

c) Lettre de remerciement de M. René Carle concernant le service de ramonage des cheminées.

d) Lettre de Mme Patricia Bussière, présidente du mouvement Parents-Secours, demande d'aide financière.

e) Lettre de la Régie de l'assurance automobile du Québec concernant la fermeture du bureau d'immatriculation.

f) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine concernant la patinoire du Parc Des Chenaux.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Le Maire

4 6 9 7

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-26, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal L'HEBDO du Cap-de-la-Madeleine, le 8 décembre 1982, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 14 et 15 décembre 1982, de 9.oo heures à 19.oo heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-26 et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-26 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15ième jour du mois de décembre 1982.

ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

JEAN BRUNET
Conseiller de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 décembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: — Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-576

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté par le greffier à la présente séance, avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTE

Adoption procès-verbaux, séances rég. et d'ajour. du 13/12/82

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

82-577

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 13 décembre 1982, et de l'assemblée d'ajournement à 22 heures, le 13 décembre 1982, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement règl. 620-26

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-578

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-26, règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 14 et 15 décembre 1982, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 décembre 1982

PRESENTS: Son honneur le Maire Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers
et le gérant-adjoint, M. Ronald Marcoux

CORRESPONDANCE:

a) Lettre de M. Jean-Claude Lagacé, comité ad hoc.

b) Lettre de M. Yves Boissonneault, tennis extérieur été 1982.

c) Heures à reprendre à la police.

d) Lettre de M. Jacques Bettez sur le Code des municipalités.

e) Commission spéciale d'urbanisme le 30 novembre 1982.

f) Conciliation de banque, novembre 1982.

(Signé) ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.
Gérant et Greffier municipal

Adoption rapport Commission permanente, séance du 13/12/82

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 13 décembre 1982, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

82-579

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN BRUNET
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

82-580

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 16 décembre 1982, comprenant chèques numéros 16173 à 16323 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à 292 465,77$, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de 292 465,77$ sont inclus:

- le service de la dette: 70 018,80$
- placements: 75 000,00$

ADOPTE

Sympathies

82-581

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et Messieurs les Conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. François Manseau	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne
Mme André Pépin	Prop. par cons.	Claude Champoux
M. Joseph Deschênes	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
Mme Aimé Thiffault	Prop. par cons.	Pierre A. Brouillette
M. Jean-Claude Lavigne	Prop. par cons.	Claude Champoux
M. Desrochers Collins	Prop. par cons.	René Tremblay
Mme Annette Hébert	Prop. par cons.	Jean-Paul Lavergne

Et, profondément touchés de ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation soumission assurances générales

82-582

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller NORMAND VIVIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de La Prévoyance Cie d'Assce, au montant de 67 316$, étant la soumission la plus basse présentée, pour les assurances générales de la Ville pour 1983, selon les primes, limites et franchises apparaissant dans ladite soumission.

ADOPTE

Rés. entente entre la Ville et l'O.M.H.

82-583

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: De demander à la Société d'habitation du Québec de conclure conjointement avec la municipalité de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement. Numéro du projet: 555-04-3211-003.

ADOPTE

Signature de la convention entre la Ville et l'O.M.H.

82-584

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que son honneur le maire Jean-Claude Beaumier et M. le conseiller Jean-Paul Lavergne soient autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la convention entre la Ville et l'O.M.H. dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis. Numéro du projet: 555-04-3211-003.

ADOPTE

Participation de la Ville aux déficits de l'OMH

82-585

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société d'habitation du Québec. Numéro du projet: 555-04-3211-003.

ADOPTE

Entente entre la Ville et le Service Sanitaire Régional de T.-R. Inc.

82-586

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller RENE TREMBLAY

ET RESOLU: Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et le Service Sanitaire Régional de T.-R. Inc., concernant le transport et la cueillette des déchets solides dans la municipalité.

ADOPTE

Autorisation à l'O.M.H. administrer projet 39 logements

82-587

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine à administrer le projet de 39 logements, numéro 555-04-3211-003.

ADOPTE

Demande de soumission pour assurances générales avant ler septembre

82-588

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les demandes pour soumissions d'assurances générales soient demandées avant le premier septembre de chaque année.

ADOPTE

Rés. cession droit de passage Club de motoneige

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-589

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent de céder un droit de passage au Club de motoneige du comté de Champlain Inc., contre les lots 422-C-53, 421-E-17, 421-E-18, 421-E-2, 421-E-3, 421-E-7, 421-E-1, 420-598, 420-611, 419-513, 419-514, 419-564, 418-612, 418-410, 418-555 et 417-B.

Le droit de passage accordé par la présente prendra fin le 15 avril 1983.

L'érection de refuges sera défendue.

La Ville se dégage de toute responsabilité.

Le maire et le greffier sont par les présentes autorisés à signer cette cession de droit de passage, après vérification de la police d'assurance.

ADOPTE

Rés. no 82-508 amendée

Proposé par M. le conseiller RENE TREMBLAY
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

82-590

ET RESOLU: Que ce Conseil amende la résolution numéro 82-508 qui devra se lire 4 400$ au lieu de 4 000$.

ADOPTE

Installation de 9 lampes de sodium

Proposé par M. le conseiller NORMAND VIVIER
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

82-591

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à l'Hydro-Québec l'installation de neuf (9) lampes de sodium sur la rue Place-Johnson.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Lettre du Cabinet du Président du Conseil de Trésor concernant le calcul de la péréquation.

b) Lettre de l'attachée politique du Cabinet du Premier Ministre concernant les coupures dans les paiements de péréquation.

c) Lettre du directeur du cabinet du Ministre des Finances concernant le calcul de la péréquation.

d) Lettre du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales concernant l'adoption du budget pour l'exercice financier de 1983.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 28 décembre 1982, à 20 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire — Jean-Claude Beaumier
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
Pierre A. Brouillette
Jean-Paul Lavergne
Laurent Lavergne
Jean Brunet
Claude Champoux
Normand Vivier
René Tremblay

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Rés. adoption du budget 83

82-592

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
Appuyé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE

ET RESOLU: Que le budget de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1983, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de DOUZE MILLIONS TROIS CENT MILLE DOLLARS (12 300 000 $), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Rés. adoption du programme des dépenses d'immobilisation 1983-84-85

82-593

Proposé par M. le conseiller PIERRE A. BROUILLETTE
Appuyé par M. le conseiller JEAN BRUNET

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la Ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisation pour les années suivantes:

1983:	3 936 274 $
1984:	3 407 000 $
1985:	3 349 000 $
pour un total de:	10 692 274 $

ADOPTE

4705

Rés. adoption du règl. 676

IL EST PROPOSE
ET UNANIMEMENT RESOLU:

82-594

Que le règlement numéro 676, intitulé: "Règlement autorisant le Conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1983", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Gérant et Greffier municipal

Maire